LES ORIGINES

DE LA

CIVILISATION MODERNE

LES ORIGINES

DE LA

CIVILISATION MODERNE

PAR

GODEFROID KURTH

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE

TROISIÈME ÉDITION

Ouvrage couronné par l'Académie royale de Belgique

Vivat qui Francos diligit Christus !

PROLOGUE DE LA LOI SALIQUE

TOME SECOND

BRUXELLES

SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE

(Société anonyme), **Oscar Schepens, Directeur**

16, RUE TREURENBERG, 16

1892

LES ORIGINES

DE LA

CIVILISATION MODERNE

CHAPITRE VIII

Naissance des Sociétés catholiques

Triste et lugubre apparaissait l'avenir de l'Église catholique et de la civilisation chrétienne, au moment où se fermait le cinquième siècle. On était au soir de cette orageuse journée qui avait vu périr un monde. Le fracas des trônes écroulés et des peuples précipités les uns sur les autres retentissait encore à l'oreille des contemporains ; les esprits restaient pleins des scènes d'horreur et d'épouvante qui avaient accompagné l'agonie de la société romaine. Aucun rayon d'espérance ne venait briller sur les ruines, et rien ne semblait promettre un lendemain à l'humanité. De quelque côté

que l'œil se tournât, il n'apercevait à l'horizon que de sombres nuages, et autour de lui un demi-jour sinistre qu'on pouvait prendre pour le précurseur de la nuit éternelle. C'était l'heure où les âmes les plus fermes et les plus fiers courages se sentaient envahis par le doute et par la lassitude. On entendait des confesseurs et des docteurs illustres déclarer que la fin du monde était proche, et des apôtres infatigables, qui jetaient au milieu de l'orage les semences d'un grand avenir, annonçaient que l'Antechrist était déjà né (1).

La situation lamentable de l'Église catholique, sur qui seule reposaient toutes les espérances de régénération, semblait, au premier abord, justifier ces prévisions désolantes. Par quelle amère succession d'épreuves et de désenchantements elle avait passé depuis le jour où, à la voix de Constantin, elle était sortie du fond des catacombes, brillante de jeunesse et d'espérance, pour s'asseoir sur le trône impérial à côté des maîtres du monde ! Cette alliance glorieuse s'était changée pour elle en une servitude pleine d'opprobre. Tous les jours, les despotes de Byzance s'ingéniaient à lui forger de nouvelles chaînes, et elle ne défendait sa dignité contre leurs violences qu'à force de combats douloureux. Dans tout l'Empire d'Orient, il n'y avait pas un endroit où sa prière pût monter vers Dieu sans subir le *visa* de César. Encouragées et provoquées par lui, les héré-

(1) Sulpit. Sever. Dialog. II, 14.

sies ne cessaient de se multiplier, et de mettre en lambeaux la majestueuse unité dont elle était si fière. Mutilée et chargée de fers, elle voyait les jeunes peuples barbares, soustraits à son influence vivifiante, se détacher insensiblement d'elle et retomber dans le paganisme d'où ils sortaient à peine. En mettant la main sur le cœur des nations orientales, on sentait les battements de la vie chrétienne s'affaiblir graduellement.

Le spectacle de l'Occident n'était pas moins funèbre. Là, pour la première fois depuis son existence, le christianisme avait appris à reculer. Ses frontières, qui, au IV^e^ siècle, débordaient celles de l'Empire, semblaient s'être rétrécies en même temps que lui. Le déluge de la barbarie s'était répandu sur les florissantes chrétientés du Danube et du Rhin, noyant dans ses flots tous les vestiges de la civilisation. Saint Irénée aurait cherché vainement, dans les solitudes désolées de la Germanie, un écho de ces voix qui, trois siècles auparavant, lui apportaient le témoignage de la foi catholique de ses peuples (1). La Meuse et l'Escaut étaient redevenus des fleuves païens ; la Tamise et l'Humber n'abreuvaient plus que des populations vouées au culte des idoles. Dans le Nord de la Gaule et dans la plus grande partie de la Bretagne, les sanctuaires chrétiens tombaient en ruines, la croix de Jésus-Christ disparaissait sous le marteau du dieu Thor, et les vases sacrés

(1) S. Iren. Adv. haer. I, 10, 2.

étaient livrés, comme un vil butin, à l'avidité grossière des conquérants (1). Dans le reste du monde, l'arianisme triomphait avec insolence et avec cruauté. En Gaule, en Espagne, en Italie, en Afrique, l'Église gémissait sous le sceptre de fer de cette secte impie, qui était animée d'un esprit de prosélytisme fanatique, et qui ne connaissait d'autre moyen de persuasion que la force brutale. Au milieu de populations entièrement catholiques, les sièges épiscopaux étaient vacants, les paroisses, veuves de leurs pasteurs, voyaient leurs églises abandonnées, les ronces et les épines fermaient l'entrée des sanctuaires, et les troupeaux y paissaient parmi les décombres (2). Nulle part, on ne trouvait un peuple catholique qui fût libre, ou qui du moins disposât de son avenir. La Gaule centrale disputait vainement son indépendance aux barbares de l'Escaut. Les Bretons cédaient pas à pas le terrain aux envahisseurs qui leur avaient déjà enlevé les deux tiers de leur sol natal. Quant aux Irlandais, les flots qui jusqu'alors protégeaient leur indépendance les séparaient aussi du reste de la chrétienté, et menaçaient de les isoler entièrement dans leurs préjugés nationaux. Il semblait donc que la foi catholique fût destinée à être perpétuellement une religion de vaincus, une doctrine d'esclaves. A la voir étouffée pour ainsi dire entre Byzance et l'arianisme, on l'eût dite condamnée à disparaître bien-

(1) Vita S. Vedasti c. 6; Greg. Tur. Hist. eccl. Franc. II, 27; Beda Hist. eccl. Angl. I, 15.

(2) Sidon. Apoll. Epist. VII, 5.

tôt, pour livrer le monde sans remède à ces deux funestes agents de destruction.

C'est en ce moment solennel que retentit à travers l'Europe une nouvelle extraordinaire. Clovis, le roi des Francs Saliens, venait de se convertir au catholicisme, et une grande partie de son peuple était descendue avec lui dans les eaux baptismales à Reims. Arrivant à cette heure critique entre toutes, un pareil événement, si modestes que fussent ses proportions, avait tous les caractères d'une révolution historique. La main de la Providence semblait sortir des nuages, et, suspendant brusquement la marche de l'histoire, la détourner de sa direction pour la lancer dans une voie nouvelle.

C'était, en effet, une belle conquête que venait de faire l'Église romaine. Comme s'il eût été tenu en réserve pour quelque mission encore ignorée, le peuple franc était resté à l'arrière-plan pendant la période des invasions, et il avait dû à cette circonstance de n'être ni corrompu par les mœurs romaines, ni entamé par l'arianisme. Vierge des influences de la culture antique, il avait exterminé celle-ci dans les provinces belges qui furent son premier séjour, et, après avoir tout balayé devant lui, il venait à la rencontre de ses destinées avec l'élan et la vigueur d'une robuste enfance. Il était composé de deux groupes dont l'un, celui des Ripuaires, s'étendait de Mayence à Cologne et du Wéser à la Meuse, tandis que l'autre, celui des Saliens, sorti des plaines basses de la Hollande et de la Campine, s'était avancé sur l'Escaut et sur la Somme, d'où s'ouvraient pour lui de nouvelles perspectives de conquête. Tournai,

Cambrai, Soissons, Paris avaient marqué les étapes de ce peuple dans sa marche victorieuse sur la Gaule. Il venait de s'emparer de celle-ci jusqu'à la Loire, et de jeter les bases d'un empire septentrional dont nul n'aurait pu alors deviner l'avenir.

Son entrée dans la famille chrétienne n'était plus qu'une question de temps. Mais tout faisait craindre qu'à l'exemple des autres peuples germaniques, il n'embrassât la religion arienne, qui était celle des vainqueurs, et qu'il ne fixât à jamais le triomphe de celle-ci en Occident. Déjà l'arianisme avait trouvé accès auprès de lui; il avait même pénétré jusque dans la famille de Clovis, et il espérait tenir, dans la sœur de ce prince, le gage d'une conquête plus précieuse encore. Mais Clovis trompa les espérances des uns et les craintes des autres, en courbant la tête sous la main d'un évêque catholique. Ce fut un grand jour pour l'avenir de la Gaule, de l'Église, de l'humanité entière, que celui où, vêtus de la robe blanche des néophytes, le roi des Francs et trois mille guerriers de son peuple passèrent, pour la première fois, au milieu des draperies, des fleurs et des parfums, sous les voûtes augustes de la cathédrale de Reims (1).

L'Église recueillait en ce jour le fruit des travaux de son épiscopat, qui, depuis longtemps, avait l'œil fixé sur la nation franque, et la disputait à l'influence arienne. Comme tous les autres barbares, les Francs étaient subjugués par la majesté de ces demi-

(1) S. Greg Tur. Hist. eccl. Franc. II, 31.

dieux des cités gauloises, protecteurs des peuples et arbitres du ciel. Les relations amicales entre leurs rois et les évêques remontaient jusqu'à Childéric, et la beauté de la religion catholique, dont les pompes et les bienfaits les environnaient de toutes parts, avait depuis longtemps frappé leurs imaginations et attendri leurs cœurs. A ces mobiles divers, qui pesèrent au jour décisif sur la volonté de Clovis, s'était ajoutée l'influence d'un allié que l'Église a toujours rencontré dans la conquête des peuples : une femme chrétienne. La grâce fit le reste, et Tolbiac acheva l'œuvre de saint Remy et de Clotilde.

Immense fut l'effet produit par la conversion des Francs. Du sein de la société catholique, un cri d'allégresse s'éleva. On n'était plus habitué, depuis les beaux jours de Théodose, à des triomphes aussi joyeux. Les rangs les plus élevés de la hiérarchie sacerdotale répondirent à la bonne nouvelle par des acclamations enthousiastes. Saint Avitus, se faisant, dans cette circonstance, l'organe de tout l'épiscopat gaulois, voyait déjà la cause de l'Église intimement liée à celle du néophyte couronné ; il saluait dans son peuple l'épée de Dieu, et il lui traçait, au nom de la Providence, le programme de sa mission civilisatrice. L'histoire devait donner une confirmation éclatante à ces pressentiments prophétiques d'un grand esprit, qui semble avoir vu se dérouler devant lui le tableau de l'avenir, et qui l'a raconté d'avance dans un document immortel (1).

(1) S. Avit. Epist. 41.

En attendant le jour où le peuple franc pourrait réaliser les espérances de l'Église, il recueillait la récompense du dévouement qu'il lui montrait. Avec le bienfait de la foi, il avait trouvé dans le baptistère de Reims la couronne de toute la Gaule. Dès qu'il y eut dans ce pays une puissance catholique, on vit se tourner vers elle les cœurs de tous les provinciaux, qui ne supportaient qu'avec impatience le joug de leurs maîtres ariens. Chez les Burgondes et chez les Visigoths, les populations catholiques saluèrent avec allégresse les progrès des Francs, dans lesquels elles voyaient déjà leurs futurs libérateurs. Leurs aspirations religieuses et patriotiques, contenues aussi longtemps qu'elles étaient sans espoir, se faisaient jour maintenant que l'aurore de la délivrance apparaissait à l'horizon.

Il n'y avait rien que de naturel et de légitime dans l'expression parfois imprudente de ces sentiments. Les prélats catholiques les professaient eux-mêmes, et plus d'un d'entre eux, comme saint Quintien de Rodez ou saint Aprunculus de Langres, dut fuir son diocèse, parce qu'il était soupçonné d'être partisan des Francs. Mais rien ne pouvait refroidir l'enthousiasme populaire pour les libérateurs. On revit ici ce qui s'était passé en Afrique et en Italie, lors de l'arrivée de Bélisaire, lorsque le sol même, pour ainsi dire, se déroba sous les pas de ses maîtres ariens. Clovis fut le Bélisaire de la Gaule : elle oublia le barbare pour ne voir que le catholique, devenu, par le baptême, le compatriote des Romains.

Le rusé conquérant comprit à merveille le parti

qu'il pouvait tirer de cette situation, et nous avons déjà vu qu'il sut donner à ses expéditions contre ses rivaux ariens le caractère de véritables guerres saintes. Les croisades ne durent pas exercer sur l'imagination des hommes du XI^e^ siècle un effet plus grand que ne le produisit, sur les contemporains de Clovis, la guerre contre les Visigoths, dont le récit se colore, sous la plume de Grégoire de Tours, des teintes poétiques de l'épopée. Poussé par l'enthousiasme des siens, et impatiemment attendu par les peuples qu'il allait conquérir, Clovis n'eut qu'à se montrer pour vaincre. D'un seul coup, il enleva aux Visigoths les magnifiques provinces qui s'étendent de la Loire aux Pyrénées, et, les refoulant au-delà de cette chaîne de montagnes, il leur ferma définitivement l'accès de l'Europe centrale. La guerre contre les Burgondes eut un caractère moins foudroyant : néanmoins, il réduisit d'emblée ce peuple à un état de vasselage, et ne lui laissa qu'une existence précaire et humiliée, à laquelle ses fils devaient bientôt mettre fin par une conquête définitive. Puis, se retournant avec tout cet accroissement de force vers le monde germanique d'où il était sorti, il absorba les autres royautés qui se partageaient la domination sur les Francs. Les monarques saliens du Mans et de Cambrai disparurent devant lui, et les Ripuaires de Cologne, cédant au prestige de ses victoires et de ses talents, le choisirent librement pour leur souverain. La soumission des Alamans et des Thuringiens couronna cette série de rapides conquêtes. Ces fières peuplades, récemment encore égales ou même supérieures aux Francs, ne furent plus désormais que

des satellites gravitant autour de cette nation radieuse (1).

L'heureux Clovis se voyait, au bout de quelques années de combats, à la tête de la monarchie la plus compacte et la plus puissante du monde civilisé. Elle plongeait ses racines dans les entrailles du sol germanique, d'où elle tirait les sucs nourriciers de sa vigueur guerrière, et, se déployant au large dans les plus belles contrées de l'Europe occidentale, elle atteignait par ses extrémités les Pyrénées et les Alpes, dont elle se faisait des frontières naturelles et des boulevards immuables. La cour de Byzance devina de bonne heure la signification que venait d'acquérir cette nouvelle nationalité : elle entra en relations avec elle, et, conformément aux traditions artificieuses de sa diplomatie, elle essaya d'en faire l'instrument de sa politique d'extermination auprès des autres barbares. Clovis fut accablé de flatteries et de caresses; il eut même la satisfaction de se parer en public des insignes consulaires, mais ces hochets, avec lesquels les fins politiques de Constantinople aimaient à duper la vanité des barbares, ne troublèrent pas sa froide et tranquille raison, et Byzance n'obtint rien de lui. On peut le dire sans exagération, son attitude et celle de ses successeurs vis-à-vis des roueries byzantines constituent une victoire d'un nouveau genre remportée par le peuple franc, aussi invincible sur le terrain de la diplomatie que sur celui de la guerre à main armée.

(1) S. Greg. Tur. Hist. eccl. Franc. II, 27-43

Au lieu de devenir l'instrument de l'Orient, Clovis préféra rester l'arbitre de l'Occident. Théodoric le Grand dut voir avec douleur se dresser en face de lui une puissance sur laquelle il n'avait pas de prise, qui, sans crainte de ses menaces, déclarait hardiment la guerre à ses amis d'Espagne, et qui venait, jusque sous ses yeux, enlever les plus belles parties de l'héritage de son petit-fils. Certes, sous le rapport du talent et surtout du caractère, la comparaison entre Théodoric et Clovis est toute à l'avantage de celui-là, et l'on pourrait s'étonner, à première vue, de l'éclatant contraste entre les destinées des deux peuples fondés par deux génies si différents. Mais quels que fussent les vices barbares qui, chez le converti de Reims, avaient survécu au baptême, il avait sur son généreux rival l'incontestable avantage d'avoir deviné ou du moins pressenti l'avenir, et de s'être rallié sans réserve à la cause qui le portait dans ses flancs. L'Église catholique, dont il était le champion, communiquait à toutes ses œuvres une partie de sa force et de sa durée, et groupait autour de lui les éléments de succès que les monarques ariens laissaient échapper de leurs mains. Tel était le prix magnifique dont elle payait la fidélité du peuple Franc. En prosternant devant ses pas tous ses ennemis, elle faisait de lui le peuple impérial appelé à recueillir l'héritage de Rome, et à présider, de concert avec elle, aux destinées de la civilisation européenne.

Un siècle ne s'était pas encore écoulé depuis la conversion des Francs, que l'Europe applaudissait à l'entrée d'un nouveau peuple dans la famille catholique. L'histoire de la conversion des Anglo-Saxons

forme, dans les annales sanglantes du VI^e siècle, une de ces ravissantes idylles que le génie de l'Église semble avoir semées dans l'uniforme tragédie des destinées humaines, pour y laisser pénétrer un rayon de joie céleste. La barbarie des Anglo-Saxons n'était pas moins farouche que celle de tous leurs congénères, et les circonstances dans lesquelles ils s'étaient établis en Bretagne n'avaient fait qu'exagérer les traits de leur caractère national. Habitués depuis longtemps à ravager ce pays, ils avaient profité des troubles qui suivirent le départ des Romains pour s'en rendre maîtres.

On sait déjà ce que fut cette conquête qui ne laissa rien survivre de la civilisation romaine : ni le culte, ni la langue, ni les institutions, ni les mœurs. La barbarie des bords de l'Elbe fut transplantée tout entière sur le sol de la Bretagne. Partout où s'établissaient les envahisseurs, la population indigène fut exterminée, et ses rares débris réduits à la plus dure servitude (1). C'est ainsi que la Bretagne se voyait graduellement effacée de la carte du monde civilisé. Huit royaumes germaniques s'élevèrent sur les ruines de la vie romaine, marquant, par les dates successives que l'histoire ou la légende assigne à leur fondation, les étapes de la conquête. Après celui des Jutes dans le pays de Kent, les Saxons fondirent ceux de Sussex, de Wessex et d'Essex, dans les provinces méridionales de l'île ; un peu plus tard surgi-

(1) Dans les codes anglo-saxons, le nom de Breton (*Wealh*) est employé pour désigner l'esclave.

rent, dans le Nord, les royaumes des Angles : celui d'Estanglie, ceux de Bernicie et de Déirie, et enfin celui de Mercie.

Cependant, les populations celtiques résistaient avec l'énergie du désespoir. Trop divisées pour écraser l'ennemi commun, elles avaient assez de courage et de patriotisme pour lui vendre chèrement la victoire. Plus d'un siècle après Hengist et Horsa, les conquérants disputaient encore pied à pied le centre de la Bretagne à ses premiers habitants. Mais la lutte n'était pas égale. Malgré quelques victoires partielles, qui ne faisaient qu'arrêter les progrès de l'invasion, les Bretons continuaient de reculer devant leurs ennemis. Et le terrain qu'ils perdaient était perdu sans retour. Pénétrant jusqu'au vif de la vieille souche celtique, la hache des Saxons la partageait en deux tronçons qui ne devaient plus être réunis. Une partie des vaincus, désespérant de l'avenir de la patrie, fuyait au-delà de la mer, et s'établissait avec ses traditions et ses mœurs dans les landes et sur les rivages de l'Armorique. Le reste de la nation, refoulé de jour en jour par l'irrésistible progrès de la conquête, finissait par trouver un abri dans les presqu'îles occidentales de la Bretagne, où les montagnes galloises conservent encore aujourd'hui le type et la langue des anciens Bretons (1). Ils y avaient emporté, avec leurs irréconciliables rancunes contre les Saxons, les plus fabuleuses espérances de revanche nationale. Le nom d'Arthur,

(1) Gildas De excid. Brit. I, 2 et 25 ; Einhard. Annal. a. 786.

un de leurs rois, semble avoir, dès le lendemain de sa mort, fourni un centre de ralliement aux imaginations fiévreuses de cette race infortunée, qui se consolait des souffrances du présent par les magiques visions d'avenir dont la berçaient ses devins et ses bardes. En attendant, coupée du reste du monde chrétien, et égarée par l'acharnement d'une lutte furieuse, elle perdait peu à peu son empire sur elle-même, et rentrait à pas lents dans la barbarie native. Dans ses sauvages retraites, où elle ne pensait qu'à défendre sa nationalité, elle laissa tarir les sources de la culture romaine et pâlir l'éclat du flambeau de l'Évangile. La haine des Saxons était devenue l'unique passion des Celtes de la Bretagne. Elle étouffa chez eux la voix de la charité chrétienne, qui leur montrait des frères jusque dans leurs ennemis. Égarés par les suggestions du patriotisme ulcéré, ils refusèrent de communiquer à leurs vainqueurs la doctrine du salut. Pas un missionnaire ne sortit de leurs rangs pour aller, la croix en main, tenter la réconciliation des deux races au nom de la fraternité universelle. Pas un évêque breton n'essaya de jouer, auprès des rois fils de Wodan, ce rôle d'éducateur dont saint Remy s'était acquitté d'une manière si glorieuse auprès des Francs. Ils ne comprirent pas qu'en soumettant à la loi de l'Évangile des hommes qu'ils étaient impuissants à dompter par les armes, ils leur arracheraient cet aiguillon de barbarie qui faisait tant de mal à leur propre peuple; ils ne surent pas deviner que des Anglo-Saxons devenus chrétiens seraient pour la race bretonne des voisins supportables, et peut-être même des amis. Au surplus, cette

situation n'était pas moins funeste pour les vainqueurs que pour les vaincus. Les royaumes anglo-saxons étaient aussi désunis entre eux que l'avaient été les Bretons. Ils se livraient de sanglants combats pour s'enlever l'un à l'autre l'hégémonie, et les marchés d'esclaves du continent se peuplaient des tristes victimes de leurs dissensions. En un mot, la nuit de la barbarie allait s'épaississant sur cette grande île de Bretagne, qui semblait à jamais perdue pour la civilisation.

Ici se place un de ces épisodes en apparence insignifiants, mais dont les résultats sont bien faits pour confondre les calculs et les prévisions de l'esprit humain. Il y avait, à la fin du VI^e^ siècle, dans un couvent de Rome, un moine qui s'était enfermé, dès sa jeunesse, dans une retraite dont son nom ne franchissait pas l'enceinte, et où les bruits du monde ne parvenaient pas jusqu'à lui. Ce moine, passant un jour sur le marché aux esclaves de la Ville Éternelle, fut frappé par la vue de quelques jeunes captifs, dont les cheveux blonds et les yeux bleus attestaient une origine septentrionale. Il s'intéressa à ces pauvres enfants du Nord; il s'informa de leur patrie, et on lui apprit que c'était des Angles. — « Il faut qu'ils deviennent des anges », répondit-il avec un pieux enthousiasme. C'est cette parole d'un moine romain qui a appelé à l'existence la civilisation anglaise; l'histoire n'en a pas entendu beaucoup d'aussi généreuses et d'aussi fécondes. Dès ce jour, Grégoire conçut le projet de se vouer au salut de la race anglo-saxonne. Mais que pouvait, pour une pareille entreprise, un pauvre ascète qui ne disposait pas

même de sa propre volonté? Une volonté supérieure dénoua tout. Un jour, le moine se vit élevé sur le trône papal, et alors le rêve si longtemps nourri put devenir une réalité. Sur ses ordres, un religieux de son couvent, Augustin, à la tête de quarante missionnaires appartenant comme lui à la famille de saint Benoît, se mit en route pour aller refaire, sans armes et au nom d'une Rome nouvelle, la conquête de l'île qui avait été la première perte pleurée par l'Empire (1).

On peut s'imaginer l'angoisse que dut éprouver l'humble caravane sortie en 596 de la riante oasis monastique du mont Cœlius, lorsqu'elle dit adieu au beau ciel de Rome et aux grands souvenirs de l'antiquité, pour aller s'enfoncer dans les brumes du septentrion, parmi des peuplades féroces dont elle ignorait la langue, et qui versaient le sang chrétien sur l'autel de leurs dieux. Le cœur manqua plus d'une fois aux missionnaires : il fallut que le pape intervînt, les encourageât, les ramenât à l'assaut comme des soldats novices, leur aplanît les obstacles du chemin en les recommandant aux rois et aux évêques des pays où ils passaient, jusqu'à ce qu'enfin, en l'année 597, ils abordèrent sur les plages de Kent, à l'endroit même où, un siècle et demi avant eux, avaient débarqué, selon la légende, les conquérants farouches dont ils allaient entreprendre la conquête (2).

(1) Beda Hist. Eccl. Angl. I, 23-25.
(2) S. Gregor. Magn. Epist. VI, 51-54, 57-59.

Cette fois encore, une épouse chrétienne avait préparé les voies à l'Évangile dans le cœur du roi Ethelbert : il fut le premier néophyte de l'Église, et devint son auxiliaire dans la conversion de son peuple. L'absence d'unité politique chez les Anglo-Saxons était pour les missionnaires un obstacle que n'avait pas rencontré l'évangélisation des Francs : il fallut gagner successivement chacun des huit royaumes. Mais la race grave et méditative des Anglo-Saxons était douée d'un sens religieux qui la prédisposait à recevoir la doctrine chrétienne. Au lieu de l'accueillir avec les brutales explosions du fanatisme païen, elle examina mûrement, solennellement, dans des réunions publiques, ce qu'il convenait de répondre aux envoyés du pape. C'est un grand spectacle que celui de ces assemblées réunies autour du berceau de la nation anglaise pour délibérer sur le culte de Dieu et sur les choses de l'éternité.

Toute la beauté de ce noble voyage de l'âme d'un peuple à la recherche de la vérité se résume dans l'histoire d'Edwin, roi de Northumbrie, ce mélancolique Hamlet barbare guéri par l'Évangile. Un esprit naturellement porté vers le bien et le vrai, une femme chrétienne, une vie semée d'épreuves qui lui avaient appris à chercher plus haut que ce monde la satisfaction de ses meilleurs instincts, tout se réunissait pour amener jusqu'au seuil de l'Église ce cœur en butte aux orages, mais sa volonté se troublait et demeurait indécise au moment de faire le dernier pas. Et puis, il était le chef d'un peuple dont les destinées religieuses étaient liées à celles de son roi, et il ne savait de quelle manière ses guer-

riers accueilleraient la doctrine nouvelle. Il finit cependant par soumettre à son conseil les doutes qui le tourmentaient, et alors s'ouvrit, dans cet aréopage du Northumberland, la délibération célèbre dont Beda nous a retracé les péripéties. Le peuple Northumbrien embrassera-t-il le christianisme ou restera-t-il dans l'idolâtrie ? Telle fut la question que les sages de la nation, réunis sous la présidence de leur roi, eurent à résoudre dans la séance la plus solennelle que jamais un *witenagemot* anglo-saxon ait tenue sur le sol de l'Angleterre. Scène auguste et sublime où, pendant quelques heures, les destinées d'un grand peuple, et peut-être l'avenir du christianisme dans le monde entier, furent tenus en suspens et décidés par une poignée de barbares ! Elles appartiennent à jamais à l'histoire de la civilisation, les paroles du vieillard qui porta le dernier coup aux irrésolutions du souverain :

« Voici, ô roi, comment je me figure la vie de l'homme ici-bas, en comparaison de l'éternité qui est pour nous un mystère. Quand, en hiver, tu es assis au banquet avec tes chefs et tes serviteurs, le feu brûle au milieu de la salle, et une douce chaleur y règne, pendant qu'au dehors les tourbillons de pluie ou de neige font rage. Alors parfois on voit un passereau traverser d'un vol rapide toute la salle, entrant par une porte et disparaissant par l'autre. Pendant ce court trajet, il est à l'abri des fureurs de la tempête, mais cet instant de sérénité n'a que la durée d'un éclair, et bientôt, échappant à tes yeux, de l'hiver il rentre dans l'hiver. Telle est la vie humaine : elle brille un instant, et nous ignorons ce qui l'a pré-

cédée et ce qui la suivra. Si donc la doctrine nouvelle nous apporte un peu plus de certitude, elle mérite que nous l'embrassions (1). »

Ces paroles ouvrent dignement les fastes de l'éloquence parlementaire anglaise, et l'on comprend la rapidité des progrès du christianisme chez des hommes qui étaient capables de pareils accents. Il ne fallut guère que quatre-vingt-dix ans à l'Évangile pour conquérir les huit peuplades. L'Essex se convertit peu après le Kent, le Wessex dès 634, l'Estanglie vers la même époque. La Mercie se rendit en 656. Les derniers païens furent ceux du royaume de Sussex, que la vaste forêt d'Anderida séparait du reste de l'Angleterre, et ceux de l'île de Wight ; mais, en 688, le roi Ethelwald reçut le baptême, et dès lors toutes les nations anglo-saxonnes se trouvèrent unies sous l'autorité de l'Église. Une courte réaction païenne éclata dans chaque royaume dès le lendemain de sa conversion, mais il ne faut voir dans ces violences passagères que la dernière convulsion du paganisme agonisant. Le seul danger sérieux que courut jamais le christianisme anglo-saxon lui vint de la Mercie, ce puissant royaume de l'Angleterre centrale où Penda, le tueur de rois, s'était fait le vengeur du paganisme. Mais la mort de ce terrible guerrier mit fin à la crise, et le travail de l'apostolat put s'accomplir en paix sous les auspices de ses successeurs.

Des montagnes de l'Écosse, les prêtres scots, plus

(1) Beda Hist eccl. Angl. II, 13.

généreux que les Bretons, vinrent s'associer aux fatigues des missionnaires étrangers, et prendre une large part à l'établissement de la foi en Northumbrie. Fertilisé par tant d'ouvriers à la fois, qu'encourageait la protection des princes et la sympathie des peuples, le sol de l'antique Bretagne vit revivre des chrétientés plus florissantes qu'au temps de la domination romaine. Un profond sentiment religieux animait ces jeunes églises septentrionales. Ce qui les distinguait, c'était un ardent amour pour le siège romain. Elles fondaient des colonies saxonnes dans la Ville Éternelle, elles y portaient tous les ans le tribut de leur reconnaissance, et leurs enfants les plus illustres allaient mourir sous le froc monastique auprès du tombeau de saint Pierre. L'Angleterre chrétienne, à peine éclose à l'Évangile, devançait les autres nations ses aînées, et le septième siècle ne touchait pas encore à sa fin, qu'elle pouvait déjà envoyer ses propres apôtres au-delà des mers, pour rendre au continent le bienfait de la foi qu'elle en avait reçu.

Entre la conversion du peuple franc et celle des nations anglo-saxonnes s'était placée une longue série de triomphes pour l'Église catholique. A la civilisation franque fondée par les évêques, au christianisme britannique appelé à l'existence par la papauté venaient s'ajouter d'année en année les chrétientés que tirait du néant le zèle des missionnaires irlandais, ces volontaires intrépides et enthousiastes de l'armée du Christ. L'Irlande prenait, dans les fastes du VI^e^ siècle, une place unique, qu'aucune autre nation ne pouvait lui disputer, et qui seule ferait sa grandeur

devant l'histoire. Civilisée de bonne heure par un apôtre dont le nom résume ses plus chers souvenirs, et protégée contre les cataclysmes du continent par deux mers, elle était à cette époque le paradis perdu de la vie chrétienne. Dans ses immenses monastères, dont quelques-uns, comme ceux de Bangor et de Clonard, avaient une population de trois mille moines, il régnait alors une activité intellectuelle qu'on ne trouvait plus sur le continent. Elle avait reçu des mains de l'Église, avec le bienfait de la foi, le trésor des lettres antiques : elle féconda ce legs par le zèle studieux et l'ardeur qu'elle mit à l'exploiter. De Bretagne, et peut-être de plus loin encore, on y venait copier ses livres et étudier sous ses maîtres (1). Mais l'Irlande ne s'endormit pas dans son bonheur. Elle voulut être, elle devint le séminaire des missions européennes, à une époque où le christianisme naissait à peine chez les peuples germaniques, et avait besoin d'auxiliaires pour l'aider à faire ses conquêtes. Ce fut elle qui les lui fournit. Tous les ans, il sortait de l'île sacrée des essaims qui portaient au loin le miel de la parole évangélique. Sur les flots de la mer d'Irlande, comme s'ils obéissaient à l'action mystérieuse d'un double courant, ils se partageaient en deux groupes que l'esprit de Dieu portait dans deux directions opposées, vers le nord et vers le sud. L'historien peut suivre l'itinéraire de ces légions apostoliques au sillon lumineux qu'a laissé leur passage parmi les nations.

(1) Beda Hist. eccl. Angl. III, 27 ; V, 9 et 10.

Du côté du nord, le rayon parti de l'Irlande allait frapper les côtes brumeuses de la Calédonie et de ses îles, et faisait briller le plein jour de la civilisation sur les vieux peuples celtiques engourdis dans le froid de la barbarie. Du côté du sud, il pénétrait à travers le crépuscule de la civilisation franque, rallumait la foi languissante de la Belgique et de la Bourgogne, dissipait les ténèbres religieuses de la Suisse et de l'Allémanie, et, comme s'il eût voulu retourner à la source de la lumière, allait jeter un dernier éclat au-delà des Apennins jusqu'au cœur de l'Italie.

Deux hommes apparaissent à la tête des phalanges apostoliques de l'île des saints. Tous deux jeunes, instruits et de race distinguée, ils renoncent à la patrie pour se vouer au salut des âmes; tous deux ascètes sévères et observateurs rigoureux de la discipline monastique, mais amants passionnés de la poésie, ils charment par la suavité de leurs vers les austères travaux de l'apostolat; tous deux, ouvriers infatigables de l'Évangile, ils ne cessent d'édifier et d'instruire, et laissent la civilisation là où ils ont trouvé la barbarie. Telle a été la ressemblance de ces deux illustres représentants de la race celtique, que l'histoire les confond souvent l'un avec l'autre, et qu'elle ne sait même pas distinguer leurs noms.

Colomban l'aîné, qui fut l'apôtre du Nord, est le créateur de la civilisation écossaise. Pendant les trente-quatre années que nous le voyons naviguer sur les flots de la mer et sur les lacs de la Calédonie, il ne cessa de travailler à cette grande œuvre. Il y

trouvait un royaume de Scots à moitié chrétiens : il acheva leur conversion, donna l'onction royale à leur souverain, et, par son intervention, l'affranchit de la dépendance de la mère-patrie, l'Irlande. Le royaume des Pictes était encore entièrement païen et tout à fait barbare : il baptisa son roi, convertit la nation, la couvrit d'églises, triompha de la résistance de ses druides, et l'introduisit enfin dans l'Église catholique. Le célèbre monastère d'Iona, fondé par lui au milieu des orageuses solitudes de l'Atlantique, devint la métropole religieuse de l'Écosse. Lui-même, comme un patriarche des anciens jours, et sans avoir dans la hiérarchie d'autre grade que celui de simple prêtre, exerçait sur tout ce pays une autorité exceptionnelle, dont il transmit le fardeau à ses successeurs. Quand ce grand homme mourut (597), une noble nation était née, et la famille des peuples catholiques comptait un membre de plus.

Colomban l'aîné avait été l'apôtre des flots : Colomban le jeune fut celui des forêts. C'est dans les âpres profondeurs de la vieille Europe qu'il porta le flambeau de l'apôtre et la hache du défricheur ; c'est là que cet infatigable pèlerin s'avance à travers les ruines de la culture antique et les déserts de la barbarie primitive, cherchant en vain une solitude qui le fuit. Luxeuil en Bourgogne, Saint Gall en Suisse, Bobbio en Italie, qui sont les trois principales étapes de son voyage à travers le continent, marquent autant de créations fécondes et durables du génie civilisateur. S'il fut, comme Saint Martin, un rude briseur d'idoles, il fut aussi un puissant bâtisseur, et, sur la fin de sa carrière, on le voit apporter lui-même, de

ses mains débiles, les pierres qui doivent servir à la construction de son monastère de Bobbio. Il meurt dans une grotte aux flancs des rochers de la Trebbia, mais, durant tout le cours de sa carrière mortelle, il n'a cessé d'être mêlé aux orages du monde, et nulle voix n'a retenti avec des accents plus irrités que la sienne sur la tête des rois prévaricateurs.

Pendant le même siècle, l'Église avait vu l'étoile de l'arianisme pâlir et s'éteindre entièrement. Parmi les peuples qui le professaient, les uns, qui s'étaient faits ses défenseurs obstinés, avaient été exterminés avec lui, les autres, comme avertis par un trop sûr instinct, s'étaient réfugiés dans les bras de l'Église, pour se dérober à la solidarité de l'hérésie homicide. On a déjà vu comment, sur le point de périr sous les coups de leurs voisins, les Burgondes de Gaule, et, quelque temps après eux, les Suèves d'Espagne avaient honoré leur agonie par un retour sincère à la foi de leurs ancêtres. En 587, ce fut le tour du grand royaume des Visigoths de venir faire amende honorable aux pieds du Verbe co-éternel. Ce peuple, établi au milieu de populations orthodoxes, avait succombé plusieurs fois à cette fièvre persécutrice qui fut le trait caractéristique de la secte arienne, et une recrudescence de fanatisme venait de souiller le règne d'ailleurs si remarquable de Leovigild. Une dernière fois, il fut donné à l'hérésie expirante d'assouvir sa fureur sur les évêques et sur les prêtres. Les églises furent dépouillées, les sièges épiscopaux laissés vacants, la hiérarchie menacée d'une extinction graduelle, qui aurait eu pour conséquence la disparition de la reli-

gion elle-même. Pour hâter ce résultat, les évêques ariens n'avaient pas honte, dans des réunions patronnées par la royauté, de déguiser, sous toutes sortes de réticences et d'équivoques, les différences doctrinales qui séparaient l'arianisme de la foi catholique, afin d'attirer à l'apostasie par la ruse ceux qu'on n'y pouvait pousser par la persécution. C'est ainsi qu'ils se flattaient de parvenir à réaliser, parmi les Visigoths, cette unité religieuse qui était la condition indispensable de l'unité nationale.

Mais leurs espérances furent déçues par les événements. L'Église catholique d'Espagne, riche en vertus et en talents, ayant à sa tête des prélats comme saint Léandre de Séville, défiait tous les assauts de l'hérésie. Bientôt le persécuteur la vit entrer victorieuse dans sa propre maison, pour lui enlever son fils et son héritier, Herménégild. La mort fut pour le jeune prince le prix de son courage, car il tomba martyr de sa foi plutôt que victime de sa rébellion. Mais on peut dire qu'il baptisa dans son sang le peuple visigoth, puisque, l'année suivante, son frère Reccarède, en montant sur le trône, proclamait solennellement la religion catholique, et la faisait reconnaitre par ses sujets. A part quelques révoltes impuissantes où des ambitions privées se servirent du masque de la religion, cet abandon du culte national se fit sans résistance et sans protestation. L'arianisme succomba sous le mépris et l'indifférence de ses propres adhérents, aussitôt qu'il cessa d'être soutenu par le bras de l'État. Ici comme ailleurs, l'Église fut douce aux vaincus. Aucune rigueur ne souilla son triomphe, et la secte d'Arius, qui avait

fait tant de martyrs, n'en compta pas un dans son sein.

La rentrée des Lombards dans l'unité catholique eut lieu vers le même temps. Les rois Autharit et Agilulf, en abandonnant publiquement l'arianisme pour la foi orthodoxe, donnèrent le coup de mort à l'hérésie, et complétèrent la série des triomphes de l'Église. Partout l'arianisme expirait à la fois, après avoir inoculé aux nations qui s'étaient livrées à lui un virus dont elles devaient périr. Il ne fut pas possible aux Visigoths de se débarrasser de l'anarchie énervante qu'entraînait leur détestable loi de succession au trône, ni aux Lombards de se réconcilier sincèrement avec les chefs suprêmes de l'Église, toujours menacés par leurs farouches ambitions. Conçus dans le péché originel de l'arianisme, ces deux royaumes, si l'on peut employer cette expression vulgaire, n'étaient pas nés viables. Ils étaient, au milieu de l'Europe catholique, un véritable anachronisme, et ils ne se traînèrent que jusqu'au VIII^e^ siècle, qui les vit sombrer l'un et l'autre à la suite d'une seule bataille. Mais après l'écroulement de leurs édifices politiques, le principe civilisateur auquel ils s'étaient ralliés releva parmi eux les ruines faites par l'hérésie, et reconstitua leur existence nationale sur un plan entièrement catholique. Les nationalités des Lombards et des Visigoths ne périrent pas : elles ressuscitèrent dans les florissantes républiques de l'Italie septentrionale, et dans les nobles monarchies de la péninsule ibérique. L'Église, après les avoir régénérées, les a fait participer à son immortalité.

Ces grandes journées qui virent des peuples en-

tiers, vêtus de la robe blanche des catéchumènes, se courber sous la houlette des prélats catholiques, furent suivies d'autres journées également consolantes. Comme si tout s'unissait pour favoriser le rétablissement de l'unité religieuse en Europe, les Bretons et les Irlandais, qui refusaient de se soumettre à la discipline reçue dans toute l'Église, pour rester obstinément attachés à certaines traditions nationales, finirent par écouter de meilleures inspirations, et sacrifièrent leurs vieilles coutumes à la charité chrétienne. Leurs dissidences n'avaient jamais porté sur des questions dogmatiques, ni même sur les points essentiels de la liturgie et de la discipline. Les plus graves roulaient sur la date de la fête de Pâques, sur la forme de la tonsure ecclésiastique, et sur les cérémonies accessoires du baptême. Leur total isolement du monde chrétien, causé par le manque de communications entre eux et le continent pendant la période des invasions, expliquait d'ailleurs ces divergences. Ils étaient restés immobiles pendant que l'Église marchait. Les institutions ecclésiastiques s'étaient atrophiées chez eux, alors qu'elles continuaient dans le reste de la chrétienté le cours de leur riche développement. Mais la fidélité opiniâtre des Celtes à leurs usages surannés atteste encore la pureté de leur foi, puisque ces usages mêmes étaient d'origine catholique. Ce qui était plus fâcheux, c'est qu'à force d'identifier la cause de leur religion avec celle de leur patrie, ils avaient fini par rendre celle-là responsable des erreurs de leur patriotisme, et par oublier la grande famille catholique pour la petite famille bretonne ou irlandaise. Là

était le danger qui menaçait leur vie religieuse. Si leur isolement eût continué, on aurait vu se produire, à l'extrémité septentrionale du monde chrétien, le même phénomène de momification dont l'Abyssinie donnait le spectacle à son extrémité méridionale. Le christianisme irlandais, détaché du centre vivifiant de l'Église, se serait desséché et aurait fini par devenir méconnaissable.

Heureusement, les missionnaires romains qui vinrent convertir les Anglo-Saxons rétablirent aussi les relations du monde civilisé avec la race celtique, et ravivèrent chez celle-ci cet esprit de charité universelle qui ne connaît aucune distinction de frontières ni de races. Les Bretons hésitèrent longtemps : ils laissèrent même sans réponse les pressants appels de saint Augustin, qui les suppliait de déposer leur amour-propre national pour adopter les rites de l'Église entière, et de travailler généreusement avec lui à la conversion des Anglo-Saxons. « Si vous refusez de vivre en paix avec vos frères, leur disait-il, vous aurez à soutenir la guerre contre vos ennemis, et si vous ne voulez pas enseigner le chemin de la vie aux Saxons, leurs glaives vous infligeront le châtiment de la mort. » Les événements, qui se chargèrent bientôt de réaliser les prophétiques menaces du vénérable vieillard, ouvrirent enfin les yeux aux Bretons (1). Peu à peu, le respect pour l'autorité de saint Pierre et le sentiment de la fraternité chrétienne l'emportèrent sur les préjugés nationaux, et

(1) Beda Hist. eccl Angl II, 2.

successivement tous les groupes celtiques se conformèrent à la discipline romaine. Les Irlandais du sud se rendirent en 633, ceux du nord en 716. Désormais il n'y avait plus de dissidences, et l'unité grandiose de l'Église trouva son expression dans l'uniformité avec laquelle, à partir de cette époque, tout le monde catholique célébra la fête de la Résurrection.

Cet essor gigantesque de l'Église au VI^e^ siècle, cette double série de triomphes qu'elle remporte d'un côté sur le paganisme, de l'autre sur l'hérésie, sont un des phénomènes les plus saisissants de l'histoire. En moins d'un siècle, la scène du monde a été renouvelée. Ce sont de nouveaux acteurs qui la remplissent maintenant, et c'est un autre drame qu'ils jouent. Une inspiration unique et supérieure prend possession du théâtre de la vie. Toutes les forces qui pourraient faire obstacle à l'action de l'Église disparaissent. Elle reste seule debout sur les ruines de la barbarie et de la civilisation, libre, pour la première fois, de façonner d'après son idéal à elle les nations qui reconnaissent son autorité. C'est alors qu'elle jette les bases du pouvoir qu'elle exercera pendant tout le moyen âge sur la société européenne. Les peuples qu'elle convertit à l'Évangile n'ont pas encore d'institutions au moment où elle les accueille dans son sein, ou n'en possèdent que de très imparfaites. C'est à elle qu'ils en viendront demander le modèle, c'est elle qu'ils chargeront de les organiser. Et, pour qu'elle puisse remplir cette mission, ils l'installeront dans leurs tribunaux, ils l'appelleront dans leurs conseils, ils lui réserveront une place jusque

sur leurs trônes. Chargée par leur confiance d'une mission qui n'est pas proprement la sienne, elle la remplira cependant comme par surcroît, et elle occupera pendant des siècles, dans la société temporelle, la position prépondérante qu'elle doit à ses services. Voilà ce qui donne à la conversion des peuples du VI^e^ siècle sa grande signification historique. C'est plus qu'un fait d'ordre religieux, c'est l'avénement d'un régime nouveau, c'est le commencement d'une civilisation nouvelle. L'ère du vieux monde se ferme d'une manière définitive, et il semble qu'on entende tourner lentement sur leurs gonds les portes qui ouvrent le temple de l'histoire moderne.

D'où venait cet ascendant victorieux que l'Église, à partir d'un moment donné, conquit sur la pensée humaine, et comment expliquer la promptitude presque foudroyante du changement que nous venons de constater? Par une espèce d'*harmonie préétablie*, dont les lois mystérieuses attiraient les barbares vers l'Église en même temps qu'elles poussaient l'Église vers les barbares. Quels que fussent les obstacles qui entravaient ce double courant, ils devaient finir par céder à son irrésistible impétuosité. Il suffit d'ouvrir les yeux pour voir avec quelle force les barbares, souvent à leur insu, étaient entraînés, par les meilleures tendances de leur nature, dans le sein de l'Église catholique. Ce qu'on remarque chez tous ces peuples à la veille de leur conversion, c'est une immense lassitude et un découragement profond de la pensée religieuse. Qu'ils fussent païens ou ariens, ils étaient également fatigués du culte sanguinaire des idoles et du culte glacial d'un Verbe

mutilé. Chez les premiers, le contact presque quotidien avec la doctrine chrétienne avait assez développé la réflexion pour ébranler la croyance à leurs dieux, et le seul travail intérieur de la conscience devait déterminer, à un moment donné, l'évolution religieuse. Le Dieu des chrétiens les frappait de terreur et de respect ; ils voyaient jusqu'à quel point il dépassait en bonté, en sagesse, en amour les divinités grossières et cruelles qu'ils avaient adorées jusque-là. C'était d'ailleurs le Dieu de Constantin et de Théodose, c'était le Dieu de Bélisaire et de Clovis, et une race guerrière ne pouvait pas longtemps refuser ses hommages à l'arbitre souverain des victoires.

Chez les barbares ariens, le désarroi et l'incertitude étaient tout aussi grands. Les prédilections doctrinales n'avaient eu rien à voir dans le choix qu'ils avaient fait de l'arianisme, et ils n'entendaient rien aux interminables discussions que les sophistes de leur secte élevaient à chaque instant au sujet du Verbe. L'attachement à l'hérésie avait été pour eux, dans l'origine, affaire de fierté nationale : mais une expérience cruelle avait fini par les désabuser, et ils ne pouvaient plus fermer les yeux aux funestes résultats de la dissidence religieuse entre eux et les Romains.

Enfin, idolâtres et hérétiques, tous étaient tourmentés d'un même besoin de lumière, et sentaient profondément la misère de leur condition. Les douloureuses incertitudes d'un Gondebaud ou d'un Edwin ne sont pas des faits isolés dans la vie religieuse des hommes de cette époque, et certes, s'il

était possible de percer le demi-jour crépusculaire qui la couvre, on verrait sur plus d'un front la trace des mêmes doutes et des mêmes tristesses. Le naturel des barbares était trop simple et trop vrai pour ne pas se sentir pressé d'échapper à cette angoisse cruelle, et de se réfugier au sein d'une doctrine qui rassurât leurs esprits en même temps qu'elle consolerait leurs cœurs. Quoi d'étonnant, dès lors, qu'ils se soient tournés vers la seule religion qui leur offrît à la fois le repos et l'amour ? Il ne leur fut pas difficile de retrouver, au fond de leurs consciences, ce Dieu que prêchait l'Église catholique, et ils sacrifièrent sans regret Arius ou Wodan au Dieu de la croix. La supériorité naturelle de l'Église catholique fit le reste.

Mais l'Église n'aurait ni gagné ni conservé tant d'âmes, si elle s'était bornée à les laisser venir à elle, et si elle n'avait couru à leur rencontre sur tous les chemins de la vie. Il faut, dans l'histoire de ses étonnants succès au VI^e^ siècle, faire une large part à l'irrésistible propagande de la charité chrétienne, dont l'action souveraine domptait toutes les résistances et entraînait toutes les volontés. Le zèle pour le salut des âmes était comme une flamme qui, brûlant au cœur de cette société, la dilatait et lui donnait une force d'expansion merveilleuse. Impatiente de communiquer au reste du genre humain les trésors de justice et de vérité qui lui avaient été confiés, elle les semait sur le monde avec une générosité sans bornes. Les vieilles religions, assises comme des dieux Termes parmi les ruines de leurs sanctuaires nationaux, assistaient avec stupeur à l'invasion vic-

torieuse de cette étrangère, qui semblait avoir hérité de toute l'ambition de Rome, et qui remportait plus de triomphes avec ses missionnaires que la Ville Éternelle avec ses armées.

En effet, bien que les missions fussent comme une condition d'existence pour une religion dont le fondateur avait dit : « Allez et enseignez tous les peuples de la terre », elles prirent cependant un essor plus considérable à partir de cette époque. L'Occident fut sillonné dans tous les sens par les apôtres qui portaient au loin la Bonne Nouvelle. Ceux qui viennent des contrées glacées du Nord se croisent avec ceux qui ont abandonné les doux climats du Midi. Les missionnaires romains pénètrent jusque dans les forêts de la Bretagne, ceux de l'Aquitaine évangélisent les barbares de l'Escaut et de la Meuse, ceux de l'Irlande parcourent les solitudes les plus sauvages de la Gaule et de la Germanie, et ne s'arrêtent qu'au pied des Apennins. Du centre aux extrémités et de celles-ci au centre, le flot ardent de la vie religieuse va et vient, fécondant sur son passage, par mille canaux qu'il s'ouvre de toutes parts, les déserts les plus arides de la barbarie.

Il vaudrait la peine de s'enfoncer à la suite de l'Église, dans les profondeurs de cet âge lointain, pour assister à la grande œuvre de régénération qui va commencer. Mais cette œuvre se compose d'une série innombrable d'obscurs sacrifices et de dévouements invisibles, qui n'ont eu d'autre témoin que Dieu, et dont l'histoire doit se borner à connaître les résultats. Il en est des phénomènes de l'ordre

moral comme de ceux de la nature : ils se passent au sein de ténèbres sacrées qui cachent les origines de la vie. Quand même il pourrait les approfondir, le regard de l'homme n'a pas assez de portée pour les embrasser dans leur ensemble, et pour discerner, à travers leur multiplicité, le travail gradué de l'enfantement. Voilà aussi ce qui explique l'absence de sources historiques sur le fait le plus universel et le plus important de l'histoire moderne. Çà et là, un épisode qui montre le missionnaire aux prises avec les difficultés de sa tâche, une parole tombée comme un oracle des lèvres de quelque illustre ouvrier évangélique, voilà tout ce que l'historiographie nous a conservé : c'en est à peine assez pour permettre de deviner le reste.

Et d'abord, ce qui apparaît ici dans une pleine lumière, c'est l'exquise douceur qui préside aux rapports du missionnaire avec ses néophytes. Apôtre d'une loi de douceur et d'amour, c'est avec des mains tendres qu'il place sur leurs épaules le joug suave de l'Évangile. « Souvenez-vous, disait le grand pape de ce siècle, que c'est par la mansuétude et par la persuasion qu'il faut amener à l'unité de la foi ceux qui en sont éloignés. Dieu ne veut que des sacrifices volontaires, et la contrainte éloigne de la religion ceux que la prédication y attire (1). » Ces nobles principes, l'Église les avait appliqués lors de la conversion du monde romain; elle y demeura fidèle dans l'évangélisation des

(1) Greg. Magn. Epist. I, 35; IX, 6.

peuples germaniques. Aucun des barbares qui refusèrent de se soumettre à ses lois ne put se plaindre d'être persécuté par elle. Dans leur résistance à ses enseignements, elle respecta encore une conscience que Dieu avait créée libre; elle leur laissa les dignités qu'ils occupaient dans l'État, et les souverains qu'elle venait de convertir gardèrent dans leur entourage et reçurent à leur table des barbares qui entendaient rester païens. De tous ces néophytes couronnés, on pouvait dire ce que Beda le Vénérable dit du premier roi chrétien de l'Angleterre : « Il se réjouissait de la conversion de ses sujets, mais il ne forçait personne à embrasser la foi chrétienne, ayant appris des auteurs de son salut que le service du Christ doit être un service volontaire et exempt de contrainte (1). »

Mais, si la première rencontre du missionnaire avec l'idolâtre ressemble à une entrevue pacifique, sa première rencontre avec l'idole se termine toujours par un combat. On dirait que l'homme de l'Évangile ne peut pas désarmer vis-à-vis de celle-ci : quels que soient les dangers auxquels il s'expose, il n'hésite jamais à s'attaquer à elle. Il brise ou mutile les statues, il abat les arbres sacrés, il renverse les autels et les sanctuaires, il commence partout par une déclaration de guerre aux idées religieuses les plus enracinées dans les cœurs qu'il veut convertir. Cette tactique semble maladroite : elle est d'une habileté consommée, au contraire,

(1) Beda Hist. eccl. Angl. I, 26.

parce qu'elle démontre chaque fois l'impuissance de l'idole, et qu'elle a pour le barbare toute la valeur d'un jugement de Dieu. Le premier résultat d'une épreuve de ce genre, c'est de détacher son cœur d'une divinité qui ne sait pas se venger. Le voilà bien près d'en croire celui qui a remporté un pareil triomphe. Qu'on lui dise maintenant que le Dieu au nom duquel on a ainsi humilié son idole, c'est le seul vrai Dieu, l'Être tout puissant et infiniment bon qui a tout créé, qui sait et qui voit tout, et qui est pour l'homme le plus tendre des pères, cette notion sublime pénétrera dans son esprit fait pour la vérité, et dont le sophisme n'a pas encore affaibli le regard. L'intelligence ainsi éclairée entraînera le consentement de la volonté, et le barbare rendra les armes. Ce n'est pas à dire qu'il soit dès maintenant un chrétien. Il a renoncé des lèvres au vieil homme, mais son cœur reste plein de passions païennes, et son esprit peuplé des anciens préjugés, qui voudraient bien cohabiter dans son sein avec les lois d'un Dieu jaloux. L'Église a conscience de cette dualité de l'âme barbare, mais elle ne s'en effraye pas, sachant que sa place y est assez grande pour lui permettre d'y exercer à la longue toute son action. Il lui suffit de s'établir solidement dans la volonté et dans l'esprit; une fois qu'elle y est reçue, elle y plonge peu à peu ses racines, si bien qu'on ne peut plus l'en arracher sans emporter en morceaux sanglants l'âme elle-même.

L'essentiel, c'est donc de déterminer le barbare à dire une fois dans sa vie, avec résolution et conviction : je suis chrétien ! C'est le premier pas dans

l'œuvre de sa conversion, mais ce n'est que le premier. L'éducation fera le reste, et l'on peut dire que le grand labeur se trouve pour l'Église de ce côté-ci du baptême. Il y faut des prodiges de dévouement et d'intelligence à la fois, avec une fermeté inébranlable et une douceur infinie. L'Église, comme le prophète, doit se faire petite avec les petits, et nourrir ces âmes ignorantes, comme le veut saint Paul, avec le lait de l'enfance (1), en attendant qu'elle puisse leur offrir plus tard tous les sucs de la vie chrétienne. Une rupture totale et immédiate avec le passé serait dangereuse et exposerait à de terribles réactions ; il n'est rien de plus contraire à une saine méthode d'éducation, ni contre quoi l'Église prémunisse davantage ses ouvriers.

On connaît la consultation de saint Grégoire le Grand, formulée à l'usage des missions d'Angleterre. Ce document célèbre, une des pages les plus importantes de l'histoire de la civilisation, contient tout le programme de l'apostolat catholique. On y admire à la fois une largeur d'horizon et une justesse de vues qu'il est rare de trouver ailleurs que sur le siège de saint Pierre. Le pape, ce moraliste dont la sévérité déconcerte parfois la faiblesse humaine, y fait preuve d'une étonnante condescendance envers les néophytes de la Bretagne. Tout en flétrissant les unions incestueuses, et en les défendant aux nouveaux convertis, il ne veut pas exclure de l'Église ceux qui les avaient contractées avant leur conversion. Il relâche

(1) S. Paul I Ad. Corinth. III, 2.

même, pour les Anglo-Saxons, la rigueur de la discipline ecclésiastique, qui interdisait les mariages entre parents jusqu'au septième degré ; il les tolère chez eux à partir du troisième. « En face des abus, dit-il, l'Église ne doit pas seulement déployer le zèle qui corrige, mais aussi la mansuétude qui tolère et la prudence qui ferme les yeux, et souvent c'est cette dernière qui est le moyen le plus efficace pour empêcher le mal qu'il faut combattre (1). » Et, revenant un peu plus tard sur cette grande affaire de l'évangélisation, il donne à ses missionnaires de nouvelles instructions où respire le même esprit de fermeté et de prudence. Il déconseille d'abattre les sanctuaires des faux dieux ; on peut se borner, dit-il, à détruire les idoles et à purifier leurs temples ; la religion chrétienne y célébrera ses fêtes, et profitera de la piété aveugle qui poussait vers ces endroits familiers les multitudes des idolâtres. De même, il faut se garder de supprimer totalement leurs sacrifices et leurs banquets sacrés ; il suffira qu'ils les célèbrent désormais en l'honneur du vrai Dieu et de ses saints. « Laissez-leur, ajoute-t-il, quelques-unes de leurs réjouissances extérieures ; elles serviront à leur faire mieux goûter les joies intérieures. Dépouiller en une seule fois ces dures intelligences de toutes leurs erreurs, c'est chose impossible. Celui qui veut gravir les sommets les plus élevés ne monte que pas à

(1) S. Greg. Magn. Epist. XI, 64 ; XIV, 17 ; Beda Hist. eccl. Angl. I, 27.

pas; il s'élève par degrés et non par bonds » (1).

En un mot, l'Église traita l'âme des barbares comme un sauvageon plein de sève et de vigueur, sur lequel elle se contentait de greffer les éléments d'une vie plus pure et plus douce, laissant au temps et au travail le soin d'achever l'œuvre commencée. Les siècles lui ont donné raison. Les fruits savoureux qui mûrissent aujourd'hui sur le vieux tronc des peuples barbares ne sont pas les siens : il les alimente de ses sucs, mais c'est un autre principe vital qui leur donne la saveur et le parfum.

Ainsi, lorsque s'ouvrit le VII^e^ siècle, l'Occident tout entier était catholique, et l'unité de la foi réunissait en une seule famille des peuples que tant de motifs séparaient les uns des autres. L'Église était devenue la société des sociétés, le lien des peuples, le centre du genre humain. Rien n'égalait sa force et sa prospérité. Un vaste travail de progrès remuait ses flancs. Elle avait un idéal magnifique : conquérir le monde pour le civiliser et pour y établir le règne de Jésus-Christ. Ambition généreuse, qui enfantait tous les jours des dévouements nouveaux et de nouvelles entreprises ! Il faut admirer, dans l'Église du VI^e^ siècle, une fécondité qui inscrit, à côté de chaque année, la mention d'une création nouvelle. Une date surtout mérite d'être retenue : elle présente un des synchronismes les plus mémorables que la Providence ait semés dans l'histoire de l'humanité. En

(1) S. Gregor. Magn. Epist. XI, 76; Beda Hist. eccl. Angl. 30.

l'année 529, pendant que Justinien fermait à Athènes le dernier sanctuaire de la philosophie païenne, la sagesse chrétienne élevait le sien dans les montagnes du Samnium, et offrait aux amants de la perfection des conseils et des préceptes que Socrate avait ignorés. C'est en cette année que le diacre Benoît, ascète qui, dès l'enfance, avait fait avec la solitude un pacte presque surnaturel, gravissait le Mont Cassin, y détruisait un bois sacré avec un temple d'Apollon, et dressait sur leurs ruines ce monastère fameux, devenu la métropole religieuse de la plus grande famille d'âmes que l'Église ait abritée dans son sein. Si l'on considère d'un côté la stérilité de la philosophie païenne, qui n'a exercé sur la vie sociale aucune influence appréciable, et de l'autre la fécondité de l'ordre bénédictin, dont les colonies ont occupé et civilisé tout l'Occident, il ne sera peut-être pas téméraire de considérer cette année 529 comme marquant un des points culminants qui séparent le monde nouveau du monde antique.

Ce monde nouveau vivait sous la houlette de l'évêque de Rome, à qui il devait en bonne partie jusqu'à son existence. Le pape, — car, depuis saint Léon le Grand, le successeur de saint Pierre aimait à désigner sa paternité spirituelle par ce titre — ne cessait de grandir aux yeux de l'Occident. Aucune autorité sur terre n'était respectée à l'égal de la sienne, et, bien qu'il se considérât encore comme le sujet de l'Empereur, le monde voyait en lui un véritable souverain. Un concours bien remarquable de circonstances avait, pendant les deux siècles précédents, préparé l'avénement de la papauté à sa haute

position temporelle. On sait comment, grâce à l'appauvrissement continu de la vie politique dans l'Empire, les évêques étaient devenus pour le pouvoir civil des collaborateurs et des auxiliaires indispensables. La législation de Justinien associait l'évêque au comte pour le gouvernement des villes et des provinces; elle lui abandonnait exclusivement la police des mœurs, la protection des intérêts moraux, la surveillance des travaux publics et celle des prisons; elle lui accordait en outre une juridiction étendue; bien plus, elle lui donnait le droit de contrôle sur l'administration des fonctionnaires publics, et une influence prépondérante dans l'élection de ceux-ci. Bref, elle déplaçait insensiblement le centre de gravité de la vie politique, en investissant l'épiscopat d'une grande partie des attributions civiles (1).

Là est le germe du pouvoir temporel de tous les évêques en général, et de celui de Rome en particulier. Il semblait qu'en abandonnant, à partir du IVe siècle, la Ville éternelle pour aller s'établir dans d'autres résidences, les Empereurs eussent voulu la laisser comme capitale à l'Église. Après leur départ, le pape fut la plus haute autorité reconnue dans la cité impériale, et lui seul parut fait pour régner sur le peuple souverain. Il était digne d'ailleurs d'une telle mission. Au prestige que lui donnait sa qualité de chef suprême du monde chrétien, il ajoutait les revenus des nombreux *pa-*

(1) Codex Justinian. I, IV *de episcopali audientiâ*.

trimoines de son Église, répandus dans toutes les provinces de l'Empire, c'est-à-dire qu'avec le pouvoir moral, il possédait les ressources matérielles qui en rendent l'exercice possible. Les racines de son autorité étaient si profondes, que la domination des ariens en Italie ne put pas l'ébranler. Au contraire, sous le règne du puissant Théodoric, c'est le ministre même de ce roi qui constate et proclame la dualité du pouvoir de l'évêque de Rome. « Chef du peuple chrétien, écrit Cassiodore au pape Jean I, vous avez la garde de sa sécurité. Je vous en prie, ne laissez pas retomber sur moi seul le soin de la cité de Rome. Vous n'êtes pas seulement un pasteur spirituel; vous ne pouvez pas négliger les intérêts temporels de votre troupeau (1). » Et ce que Cassiodore disait pour rendre hommage à la papauté, un pape le répétait vers la fin du même siècle pour le déplorer : « Quiconque porte à Rome le titre de pontife, écrivait saint Grégoire-le-Grand, est tellement accablé par le souci des choses extérieures, que souvent on peut se demander s'il est un pasteur des âmes ou bien un chef temporel (2). »

Ces paroles n'étaient que l'expression affaiblie d'une réalité toujours plus évidente. L'exarque, auquel le gouvernement impérial confiait le soin de l'Italie, n'était pour les populations qu'un étranger, agent d'un pouvoir souvent tyrannique, et qui ne savait pas même les défendre contre les insultes

(1) Cassiod. Var. XI, 2.
(2) S. Greg. Magn. Epist. I, 25.

des barbares. Coupé du reste du pays par les progrès de ces envahisseurs, il se laissait renfermer dans Ravenne, où il vivait dans la même impuissance qu'autrefois Honorius. Pendant ce temps, le pape, présent partout et agissant toujours, soulageait ou partageait les souffrances du peuple italien, et jouissait d'une popularité sans bornes. Par une espèce de consentement tacite, les Empereurs, les exarques, les populations, tout le monde convenait de voir en lui le protecteur et l'arbitre de l'Italie. Jamais pouvoir humain n'eut une origine aussi sainte et aussi pure. Il alla en quelque sorte de lui-même à la papauté, sans qu'elle le cherchât ni même le désirât, car la responsabilité qu'il imposait était cruelle, et la couronne qu'il donnait était une couronne d'épines. Il ne tomba sur les papes que comme un joug pénible auquel se dérobaient les Empereurs. Ils se défendirent tant qu'ils purent contre cette élévation pleine de dangers, et ils s'obstinèrent à garder le titre et l'attitude de sujets de Byzance, alors qu'ils étaient depuis longtemps les souverains de Rome. Mais les événements étaient plus forts que leurs résistances. La formation de leur pouvoir temporel était dans l'ordre providentiel du monde : tout travaillait à les porter à la tête de la société humaine.

Ce magnifique avenir de la papauté devient manifeste pendant le VI^e^ siècle. Comme s'il était dans ses destinées de partager toutes les joies et toutes les épreuves de l'Église, on la voit, à la fin de ce siècle si riche en triomphes pour la cause catholique, prendre un essor inouï et se revêtir d'un

éclat extraordinaire dans la personne de saint Grégoire le Grand. Cet homme, qui a occupé une si vaste place dans l'histoire de la civilisation, n'est qu'un pauvre moine arraché malgré lui à sa cellule pour être porté sur la chaire de saint Pierre, et qui, élevé à ce faîte auguste, pleure toujours son nid sur la montagne. Nul ne semble moins fait pour commander à ses semblables et pour intervenir dans les affaires de ce monde. Sa santé, abîmée de bonne heure par des austérités excessives, ne lui laissait qu'un souffle de vie, et, pendant les dernières années, dévoré par la fièvre et par la goutte, ne pouvant presque plus se lever de son lit de douleur, et soupirant après la mort comme après la délivrance, il offre le contraste de l'extrême faiblesse d'un valétudinaire avec l'écrasant fardeau de la responsabilité universelle jetée sur ses épaules. Autour de lui sévissent perpétuellement les horreurs d'une guerre atroce; il respire, en quelque sorte, sous les épées des Lombards; tous les jours, il voit les Romains emmenés en captivité la chaîne au cou, ou revenir à lui les mains coupées (1), et, au milieu des lamentables débris du genre humain, entouré des scènes funèbres de la destruction et de la mort, impuissant à guérir tant de plaies qui s'ouvrent de toutes parts, il ne peut se dérober à l'idée que la fin de toutes choses est proche (2).

(1) S. Gregor. Magn. Epist. II, 46 ; V, 40.
(2) Id. ibid. III, 29 ; V, 18; IX, 123 ; XI, 6

Et c'est pourtant ce chétif qui, par une de ces ironies suprêmes si fréquentes dans l'histoire du christianisme, se trouve être l'un des grands initiateurs de la civilisation moderne. C'est lui qui porte les plus rudes coups à l'hérésie arienne et à l'idolâtrie barbare, et c'est lui qui élève la dignité papale à cette hauteur sublime où le respect des siècles l'a maintenue. Nul n'a tant brillé que cet humble. Docteur, il se place à côté des Jérôme et des Augustin ; poète, il rivalise avec saint Ambroise ; orateur, il suspend à ses lèvres les âmes d'un peuple entier, et lui fait oublier l'ennemi qui est aux portes de sa cité, pendant qu'il lui parle de celle de Dieu. Pasteur, il s'épuise à lutter contre les mille dangers spirituels et temporels qui menacent son troupeau, et tout ce qui se passe autour de lui devient pour lui une sollicitude de plus. Il est seul sur les remparts de Rome pour en écarter les Lombards ; il donne l'alarme aux généraux, il gourmande la paresse des ducs, il paie leurs soldats, et, quand leur ineptie ou leur lâcheté ne sait plus ramener la victoire sous les drapeaux de l'Empire, c'est lui qui répare leurs fautes par l'habileté de sa diplomatie, et qui arrache la paix à des ennemis victorieux (1). Et, pendant que d'une main il protège son peuple contre l'ennemi du dehors, de l'autre, il le couvre contre les attentats insensés d'une fiscalité toujours insatiable, il proteste contre des lois injustes, il se jette

(1) S. Gregor. Magn. Epist. II, 3, 29-31 ; V. 36.

au devant des édits hérétiques (1), il fait face, en un mot, aux Empereurs et aux Lombards. Sous l'autorité nominale de Byzance, la sienne règne seule, et seule agit à Rome et dans l'Italie. Quant à son autorité spirituelle, elle remplit le monde. La voix du pape retentit à travers toutes les distances, et se fait entendre dans tous les pays. Il n'est aucun intérêt de la chrétienté qui lui reste étranger. Sa correspondance le montre préoccupé à la fois de toutes les questions petites ou grandes qui surgissent dans la société religieuse. Depuis les vallées du Caucase, où il fait parvenir ses instructions au sujet des hérétiques convertis (2), jusqu'aux déserts de la Corse et de la Sardaigne, où il poursuit les restes de l'idolâtrie (3); depuis les diocèses espagnols dont il dirige les premiers pas dans la vie catholique (4), jusqu'aux monastères du mont Sinaï où il verse le flot de ses aumônes (5), le regard tranquille et lumineux du souverain pontife explore tour à tour les points les plus reculés du monde chrétien, y constate tous les besoins, y découvre tous les abus. Les intérêts d'un pauvre injustement tourmenté par le fisc tiennent dans le *Registre* des lettres du pape une place aussi considérable que le plan de conversion des peuples anglo-saxons (6). Douce envers les juifs eux-

(1) S. Gregor. Magn. Epist. III, 65, 66; V. 40, 41.
(2) Id. ibid. XI. 67.
(3) Id. ibid. IV, 23-25; V, 41; VIII, 1; IX, 65; XI, 22.
(4) Id. ibid. I, 43.
(5) Id. ibid. XI, 1 et 2.
(6) Id. ibid. I, 65; III, 5.

mêmes, ces éternelles victimes des défiances ou des convoitises populaires, la papauté défend de les convertir de force, et leur fait restituer les synagogues qui leur ont été enlevées (1). Si multiples et si accablants qu'ils soient, les soucis du moment ne la détournent pas des travaux de l'éternité, et la vie intérieure de l'Église reste l'objet de ses sollicitudes les plus chères. Elle régularise d'une manière définitive les solennités de la liturgie par le sacramentaire de la messe, ce chef-d'œuvre de la poésie catholique incarné dans les formes immortelles du culte ; elle y associe la grave beauté du chant grégorien (2), dont elle fixe à jamais le caractère, et elle définit en quelques paroles admirables les principes de foi sur le culte des images, et sur le rôle que doit jouer dans le sanctuaire la peinture, *ce livre vivant à l'usage de ceux qui ne savent pas lire* (3).

Bref, la papauté est partout : sur les sommets les plus élevés de la vie politique et dans les profondeurs les plus mystérieuses de la conscience humaine, parlant partout le même langage et dictant partout les mêmes lois. Elle remplit et domine la société barbare, dont elle est le seul gage d'unité. Elle s'adresse à tous, et tous s'adressent à elle, et des extrémités du monde civilisé, les peuples accourent au tombeau de saint Pierre comme au centre de la chrétienté. Au

(1) S Greg. Magn. Epist. I, 10, 35, 47, 71 : VII, 26 ; VIII, 25 ; IX, 6, 55, 56 ; XIII, 12.

(2) Joan. Diac. Vit. S. Greg. Magn. II, 6.

(3) S. Greg. Magn. Epist. IX, 105 ; XI, 13 cf. IX, 52.

milieu des indicibles souffrances d'une époque encore pleine d'orages, ce grand travail de concentration préparait l'unité morale et intellectuelle de l'Europe, et c'est avec un fier pressentiment de ses destinées que la papauté parle déjà au nom de la *république chrétienne* (1), dont elle va bientôt devenir la tête.

Telles étaient, à la fin du VI^e^ siècle, les conquêtes et les espérances de l'Église. Comme la stérile de l'Écriture, elle se voyait subitement entourée d'une multitude d'enfants, et, armée de l'étendard de la civilisation, elle s'avançait vers l'avenir, suivie du long cortège des peuples qu'elle avait enfantés.

(1) S. Greg. Magn. Epist. IX, 43.

CHAPITRE IX

La Société barbare au VI^e siècle

Les barbares étaient baptisés : ils n'étaient pas encore chrétiens. Pour l'immense majorité d'entre eux, leur entrée dans l'Église n'avait consisté que dans un acte d'adhésion de leur intelligence à la doctrine de Jésus-Christ, et dans une promesse plus ou moins sérieuse d'y conformer leur vie. A la vérité, leur croyance était sincère, et leur soumission exempte d'arrière-pensée. Une fois reçus dans la communion chrétienne, on n'avait pas à craindre de les en voir sortir. Les liens qui les y retenaient étaient nombreux et doux. Ils se sentaient chez eux, en somme, dans cette austère famille du Christ, qui venait de les accueillir avec une tendresse si fraternelle. Ils respiraient à l'aise dans l'atmosphère du christianisme; ils y goûtaient ces

certitudes et ces espérances dont l'esprit le plus grossier éprouve si souvent l'impérieux besoin, et ces consolations d'en haut que l'âme ne trouve pas en elle-même à l'heure de l'épreuve. La majesté de l'Église les subjuguait; la grandeur morale de ses évêques les frappait de respect. Comme des fauves domptés, ils devenaient humbles et petits devant ces vieillards surhumains. Introduits par eux dans les sanctuaires, ils étaient éblouis et charmés par les magnificences d'un culte qui parlait à la fois au cœur et à l'imagination. Ces fleurs, ces tapis, ces encens, ces accords harmonieux leur donnaient une idée du ciel chrétien dont leur parlait le catéchiste. « Père, disaient-ils, est-ce là ce paradis que tu nous promets? (1) »

La grande difficulté pour le missionnaire n'était donc ni de les convertir, ni de les retenir dans l'Église après leur conversion, mais de les régénérer en domptant leurs passions et en extirpant leurs préjugés. Il était bien rare qu'un tel résultat fût obtenu du premier coup. Sans doute, il y eut parmi eux de ces âmes naturellement chrétiennes, comme on en rencontre sous tous les climats, qui accoururent spontanément au devant de l'Évangile, et qui s'ouvrirent tout entières pour le recevoir. Mais ce n'étaient là que de belles exceptions. D'ordinaire, les Germains baptisés apportaient au sein de l'Église un esprit et un cœur restés païens, et pleins des infirmités héréditaires de la barbarie. Des dix commande-

(1) Hincmar Vit. S. Remig. IV, 62 (*Acta Sanct.*)

ments du décalogue, c'est à peine s'ils observaient le premier, et encore combien imparfaitement ! Il n'y avait pas un enseignement, il n'y avait pas une prescription de l'Église qui pût pénétrer dans ces âmes farouches sans y réveiller sur le seuil des meutes hurlantes de vices et d'erreurs qui leur en disputaient l'entrée. Il fallait pénétrer pourtant dans ces intérieurs ravagés ; il fallait en sonder les replis, en illuminer les ténèbres, en purifier les souillures. Et ce travail devait être recommencé sur chaque barbare isolément. Labeur plein de fatigues et de dangers ! Plus d'une génération descendit au tombeau, et plus d'un missionnaire succomba épuisé sur sa tâche, avant que, de tant d'efforts réunis, il sortît enfin quelque chose de durable et de définitif.

Ce fut l'œuvre des siècles, et cette œuvre commença dès le lendemain du baptême. Comme toutes les entreprises civilisatrices, elle eut dès l'abord, et elle garda toujours par la suite le caractère d'une lutte ardente. C'était la grâce qui travaillait à dompter les tendances brutales de la nature déçue, c'était l'esprit qui chevauchait sur la chair, et lui imposait, en dépit de ses résistances, le frein de la discipline spirituelle. L'issue d'une telle lutte ne pouvait être douteuse, car, sans tenir compte de l'inégale valeur des principes engagés de part et d'autre, l'attaque était conduite avec l'art le plus merveilleux, tandis que la résistance ne déployait qu'une aveugle fureur. Néanmoins, tel fut l'acharnement avec lequel l'homme animal se débattait contre le joug, qu'à certains moments on put croire que l'Église vaincue devrait renoncer à civiliser le monde.

L'histoire de chacun des peuples européens commence par le tableau de ce combat entre le christianisme et la nature. Il eut partout la même violence et les mêmes péripéties, et, en le contemplant sur le théâtre d'une seule nation, on peut se rendre compte de ce qu'il a été sur tous les autres. Nulle part cependant, il ne se déploya dans des proportions aussi vastes et dans des conditions aussi favorables à l'observation que chez les Francs. Placés au centre de l'Europe, et confinant à tous les peuples barbares et civilisés dont les destinées remplissent les annales du moyen-âge naissant, ils sont mêlés à tout ce qui se passe dans la chrétienté, et y jouent le rôle principal. C'est chez eux que naît la civilisation chrétienne, c'est chez eux que se débattent et que se résolvent tous les problèmes sociaux, et c'est vers eux enfin que convergent tous les rayons de lumière que l'histoire parvient à répandre sur les premiers siècles de son origine. C'est pour cette raison aussi que ce livre, dont la tâche est de retrouver l'unité des lois sous la variété des faits, s'attachera de préférence à l'étude de ce peuple universel, sur qui repose pendant plusieurs siècles l'avenir de la société moderne.

Ce que serait devenue cette société si l'Église, en s'emparant de ses forces désordonnées, n'y avait mis l'ordre et l'harmonie, on pourra s'en faire une idée en examinant ce qu'elle était au moment où elle allait commencer à subir l'action du principe civilisateur. Comme toutes les sociétés issues de la conquête, elle se composait de deux éléments bien différents : les barbares et les Romains. Que valaient

ces deux éléments? Quel était l'apport des uns et des autres dans la constitution de l'avoir social de la nation franque? Sous l'empire de quelle loi se combinèrent-ils, et quel fut le résultat de cette combinaison? Telles sont les questions que l'histoire de la civilisation est appelée à résoudre.

On sait déjà quel était, au V^e siècle, l'état de la Gaule romaine. Elle avait subi, comme toutes les provinces de l'Empire, les conséquences du régime effréné qui a été décrit au premier chapitre de ce livre. La population libre de ses campagnes s'était écoulée, ses classes moyennes avaient disparu, et un petit nombre de riches y régnait sur des peuples de pauvres et d'esclaves. La correspondance de Sidoine Apollinaire et les lamentations de Salvien nous introduisent dans l'intimité des grandes familles qui composaient cette aristocratie foncière (1). Elles vivaient dans des campagnes superbes, au milieu de domaines immenses où elles s'entouraient de tous les plaisirs. Rien n'égalait le luxe de leurs villas, la beauté de leurs parcs, l'élégance de leurs mœurs, la multiplicité et la variété de leurs jouissances. Autour d'eux se pressait un nombreux personnel d'esclaves attentifs à tous leurs ordres, et une population plus nombreuse encore de colons autrefois libres, mais réduits, par les misères du régime romain, à regarder la perte de leur liberté comme leur suprême ressource. Établi au milieu de ce monde qui dépen-

(1) Sidon. Apoll. Epist. II, 2 et 9; Id. Carm. XXII; Salvian. De gub. Dei. VII, 2.

dait de lui, le grand propriétaire gallo-romain était moins le sujet de l'Empereur que le chef d'une dynastie rurale. Son immunité s'était transformée en une véritable indépendance vis-à-vis de l'État, à mesure que les ressorts du pouvoir politique s'étaient énervés. Et cette indépendance, à son tour, avait engendré une souveraineté réelle sur les populations qui vivaient sous sa tutelle. Le grand seigneur ne tremblait que devant les barbares, comme l'Empereur lui-même ; mais dans l'Empire, s'il voyait beaucoup de monde à ses pieds, il ne voyait plus rien au-dessus de sa tête.

La puissance et la richesse avaient ainsi passé aux campagnes. Les villes, appauvries et confinées dans le travail servile rendu héréditaire, n'étaient plus que des agglomérations d'artisans, dont la liberté n'offrait ni éclat ni garantie. Au milieu de la décomposition universelle de l'État, elles n'avaient pas été capables de s'emparer d'une autonomie réelle, ou de se reconstituer sous la forme de républiques locales, qu'elles avaient avant d'être incorporées dans l'Empire. Les jours de vigueur et de prospérité étaient passés pour elles. Elles restèrent immobiles et infécondes au milieu de leurs enceintes, comme des noyaux desséchés. On ne les aperçoit guère sur la scène de l'histoire, sinon à la lueur des incendies que les barbares promènent autour de leurs murailles. Et alors encore, elles ne savent ni repousser les sauvages destructeurs, ni illustrer leur chute par un beau désespoir. Dans ces cités gauloises, si souvent menacées, on ne voit jamais qu'un seul homme monter sur les remparts et résister à l'ennemi, et

cet homme, c'est l'évêque. La ville n'apparaît que dans le rayonnement de cette personnalité glorieuse, et rentre dans l'ombre lorsque celle-ci disparaît.

Tel était donc, en résumé, l'état des provinces de la Gaule. Il ne restait plus d'institutions centrales et presque plus d'institutions locales, celles-ci ayant été réduites en poussière par celles-là, et celles-là s'étant usées par leurs propres excès. Les forces sociales se substituaient partout aux forces politiques énervées ou anéanties. L'empire du pays était partagé entre les grands propriétaires, qui avaient la richesse, et l'Église, qui avait le prestige. On reconnait dans ce régime les traits essentiels de celui qui a fleuri pendant tout le moyen-âge : absence de petite propriété libre, fusion de la propriété avec l'autorité politique, partage du pouvoir entre la féodalité civile et la féodalité ecclésiastique. Il suffit d'en signaler l'apparition dès maintenant : plus tard, nous les retrouverons dans tous les pays de l'Europe à l'époque des croisades, et alors il ne sera pas difficile d'en constater la provenance.

Le peuple franc vivait dans une situation bien différente de celle des Gallo-Romains. Il est vrai qu'elle ne ressemblait guère non plus à celle dont Tacite nous a retracé le tableau. Bien des particularités du régime économique et politique de leur âge primitif avaient disparu. En conquérant, à partir du IV^e siècle, les provinces septentrionales de la Gaule, où la faiblesse croissante de l'Empire leur permit de s'étendre tous les jours

davantage, les Francs y étaient devenus définitivement sédentaires et agriculteurs. Ils s'étaient établis en masses compactes sur un sol romain, au milieu de populations romaines qu'ils avaient exterminées ou chassées, mais dont ils n'avaient pas supprimé la culture. Ces terres fertiles et bien exploitées, que des légions de colons et d'esclaves arrosaient de leurs sueurs, ils les appréciaient trop pour les condamner à retourner à l'état sauvage. Elles étaient au contraire, à leurs yeux, le prix le plus enviable de la conquête. Ils s'étaient jetés avec ardeur sur ces riches domaines, et ils se les étaient partagés avec la même avidité qui présidait autrefois au partage des chevaux, des armes et des trésors. Il n'y eut pas de propriétaires plus passionnés et plus fervents que ces barbares qui, dans les forêts de la Germanie, erraient avec indifférence d'un sol à l'autre. Chacun d'eux, établi à demeure dans le lot qui était le sien, s'identifia en quelque sorte avec cette terre aimée, devenue son héritage *(alod)* et celui de ses enfants. C'est là qu'au milieu de son bien, dans son champ, sur son sol à lui, il planta son foyer désormais immuable, et qu'il apprit à goûter la douceur de la vie domestique.

Le jour où la nation entière se fut pour ainsi dire assise au milieu de la culture romaine pour en recueillir les fruits, ce jour-là marqua l'ouverture d'une phase décisive dans l'histoire de ses destinées. Alors commença une série de transformations de tout genre. Devenu agricole et sédentaire, le peuple dut commencer par adapter ses vieilles institutions à sa situation nouvelle. Il laissa tomber

celles qui ne répondaient plus aux besoins du jour, ou alla puiser dans le vieux fonds romain celles qui convenaient au régime nouveau. L'occupation collective, si elle ne disparut pas totalement, cessa d'être le régime des hommes libres, et il n'en resta plus qu'un souvenir effacé dans l'organisation des communautés serviles qui vivaient sur le domaine du même maître. Avec la propriété collective disparut aussi le milieu social dans lequel se conservait l'ancienne égalité des guerriers germaniques. Les barbares apprirent à connaître l'inégalité le jour même, pour ainsi dire, qu'ils devinrent propriétaires. Cette révolution économique devait avoir, à son tour, d'incalculables conséquences sur le terrain des faits politiques. La différence des conditions amenait nécessairement la différence des droits civils : il y eut des grands et des petits, parce qu'il y avait des riches et des pauvres.

Le groupement hiérarchique des inégalités sociales ne faisait que de naître ; mais déjà se développait, au sommet de l'échelle, une institution dont l'origine est antérieure à ces transformations, et dont les progrès n'étaient pas exclusivement déterminés par elles. Cette institution, qui allait devenir de plus en plus absorbante, jusqu'au point de se faire l'arbitre des destinées communes, c'était la royauté. Les conquêtes l'avaient entourée d'un prestige inouï, et la puissance lui était venue à la suite du prestige. La position que le roi occupait au milieu de son peuple n'était plus celle d'une individualité brillante qui emprunte tout son éclat à la nation elle-même : c'était celle d'une force qui pénètre avec autorité dans tous les

domaines de la vie publique, et qui fait sentir partout son action prépondérante. Le pouvoir avait passé des mains de l'assemblée dans les siennes, et la majesté du peuple réuni en armes pâlissait devant celle de la personne royale. Comme un organisme central qui, se formant dans un corps à l'état embryonnaire, se rattache tous les autres par des liens multiples, la royauté se subordonnait toutes les vieilles institutions, ou en produisait de nouvelles, exclusivement faites pour son service. C'est alors qu'on vit apparaître des officiers royaux que l'ancienne Germanie n'avait pas connus, et qui ne semblent créés que pour permettre à l'autorité royale d'atteindre avec plus de facilité les sphères extrêmes de la nation. Sous le nom de gravions ou comtes, on les trouve dans tous les cantons et à côté de toutes les assemblées locales, prêts à les supplanter comme le roi a déjà supplanté l'assemblée générale. C'est de lui, et non d'elles, qu'ils tiennent leur mandat. Ils refoulent dans l'ombre les magistrats d'origine populaire, et préparent l'avénement d'un régime où toute la vie publique sera concentrée aux mains du roi.

La loi salique nous a conservé une assez vive image de ce qu'était la société franque à cette époque reculée, avant qu'elle eût franchi la Lys pour aller faire la conquête de la Gaule de Syagrius. A travers les formules frustes et souvent inintelligibles de ce vieux code, dont la plus ancienne rédaction est du temps de Clovis, mais dont les stipulations plongent en pleine barbarie païenne, les Francs des plaines de Belgique nous apparaissent comme une population d'agriculteurs virils et aguerris, dont le type

ressemble déjà sous bien des rapports à celui de leurs fiers descendants flamands. Ils ont gardé leur peu de goût pour les agglomérations, et surtout pour les enceintes muraillées : c'est la campagne qui les attire, et c'est en vrais paysans qu'ils se répandent à travers ses larges espaces. Celui qui veut assister à cette prise de possession enthousiaste de la terre par une race jeune et forte, ivre de grand air et d'indépendance, peut suivre les traces de la migration franque depuis les bouches de l'Escaut jusqu'aux collines du Boulonnais, où elles se laissent reconnaître dans la composition des noms de lieux. Il en est une innombrable quantité qui porte, parfaitement reconnaissable sous leur forme actuelle, le nom de leur premier fondateur combiné avec le vieux mot germanique *heim*, qui désigne le foyer domestique. Les Francs ont affectionné ce radical; ils l'ont emporté avec eux de pays en pays, ils l'ont semé à profusion sur tout leur itinéraire, il semble qu'ils n'aient jamais pu en épuiser la suavité mystérieuse et le charme intime.

Ce n'est pas par le luxe que se distinguait le *heim* du guerrier franc. Ces hommes sont restés fidèles à l'antique simplicité de l'habitation germanique. Leur logis n'est souvent qu'une hutte, qui n'a pas plus de valeur matérielle qu'une grange remplie de récoltes ou qu'une écurie pleine de bétail (1), et la loi prévoit comme chose assez fré-

(1) Lex salic. XVI, 2, 3 et 4.

quente le cas où une pierre jetée sur le toit viendrait tuer l'homme assis près de son foyer (1). On se tromperait fort si on confondait cette simplicité avec la pauvreté, et si l'on y voyait la preuve d'une grossière indifférence pour les conditions de la vie domestique. Le Franc a déjà une idée de l'inviolabilité du domicile; il inscrit dans ses lois des stipulations destinées à la garantir (2). Sa maison surgit au centre et pour ainsi dire au cœur de ses biens, protégée par des haies qui en font comme une forteresse. Tout alentour ou à côté sourit le jardin, dans lequel on cultive diverses espèces de plantes légumineuses (3). Dans le verger voisin, de nombreux pommiers étalent l'opulente beauté des dons de l'automne. Les barbares n'ont pas laissé périr la culture du lin et de la vigne, ces deux plantes civilisées que les Romains avaient introduites jusque dans les plaines des Pays-Bas (4). Leurs basses-cours sont richement peuplées; des troupeaux d'oies se promènent autour des habitations, et les abords en sont égayés par les bourdonnements des abeilles (5).

Les propriétaires francs ont appris également, à l'école des populations gallo-romaines, le parti qu'on peut tirer des ressources du sol, et ils commencent à

(1) Lex salic. cap. extrav. XXII; cf. Greg. Tur. Hist. eccl. Franc. III, 35; Vita S. Lambert, c 10 (*Mabillon*).
(2) Ibid. XI, 5.
(3) Ibid. XXVII, 6 et 7.
(4) Ibid. XXVII, 8, 13 et 14.
(5) Ibid. VIII, 1 et 2.

amender leur culture primitive. Leurs biens ruraux ont désormais assez de prix à leurs yeux pour qu'ils prennent la peine de les faire clôturer, et de veiller avec un soin jaloux à ce qu'ils soient respectés (1). Les champs qu'ils cultivent et les prés qu'ils font pâturer leur appartiennent maintenant en propre, et ils ont partagé la forêt elle-même, ce domaine vaste et vague comme la mer, dont il semble que la nature soit de rester toujours indivisible (2). Ce n'est pas que tous ces progrès de la vie sédentaire aient fait grand tort à l'élevage du bétail. Leurs principales richesses consistent, comme par le passé, en porcs et en bêtes à cornes (3), mais le cheval reste toujours parmi eux un animal rare et fort apprécié, jusqu'au point de se payer plus qu'un esclave (4). Mariant l'agréable à l'utile, et se souvenant de leur passion nationale pour la chasse, ils ont profité de leurs progrès dans la vie civilisée pour perfectionner aussi le noble art de vénerie. Ils dressent maintenant, en vue de cet absorbant plaisir, des lévriers, des autours (5) et jusqu'à des cerfs (6), et la valeur légale attribuée à tous ces animaux atteste qu'aux yeux de leurs maîtres la chasse gardait toujours plus de charme que l'agriculture. Ajoutons enfin une révolution définitive dans les relations commerciales. Les Francs ne se con-

(1) Ibid. tit. IX et XXXIV.
(2) Ibid. XXVII, 16 et 18.
(3) Ibid. tit. II à V.
(4) Ibid. X, 1 et XXXVIII, 1.
(5) Ibid. VII, 1, 2 et 3.
(6) Ibid. XXXIII, 2 et 3.

tentent plus de l'échange ; la monnaie préside à toutes leurs transactions, et déjà ils en font un usage si fréquent, qu'ils s'habituent à la frapper eux-mêmes.

Leur vie morale et intellectuelle n'avait pas suivi la marche ascendante de la vie économique. La plus grande barbarie régnait dans les intelligences. Ce peuple fatigué de ses dieux ne s'était pas débarrassé de ses sorcières ; il était à la fois superstitieux et impie (1). L'anthropophagie et le vice contre nature n'étaient pas choses ignorées chez lui (2). Quant aux relations sociales, elles étaient d'une odieuse cruauté. On ne se bornait pas à tuer son ennemi, on le mutilait de la manière la plus inhumaine (3). Les peines que la loi édictait contre ces atrocités gratuites étaient illusoires, parce que la loi elle-même protégeait avec une barbare sollicitude le droit de guerre privée qui en était la source, et qu'elle le conférait à tous ceux qui étaient assez forts pour l'exercer. Chaque homme libre chez les Francs possédait, si l'on peut ainsi parler, le droit de haute justice et de signe patibulaire. Quand il s'était vengé de son ennemi en le tuant, il fichait sa tête sur un pieu devant sa porte, à peu près comme on y cloue aujourd'hui des chauves-souris ou des hures de sanglier, et une amende frappait celui qui se permettait d'enlever ce sanglant trophée (4). La coutume n'était pas plus heureuse

(1) Lex salic. LXIV.
(2) Ibid. XXX, 1 et Lex sal. emend. LXVII, 3.
(3) Ibid. XXIX ; XLI, 8.
(4) Lex salic. XLIV, 9 ; Greg. Tur. o. c. IX, 19.

dans les rares mesures qu'il lui arrivait de consacrer en faveur de l'ordre public : elle y apportait une énergie féroce qui était un outrage de plus à l'humanité, comme, par exemple, lorsqu'elle punissait la femme qui donnait asile à son mari proscrit (1).

On le voit, le niveau moral des Francs du V^e siècle n'était guère plus élevé que celui des Chérusques du premier; et peut-être ne se tromperait-on pas en admettant que les désordres sans nombre qui accompagnèrent les invasions avaient agi d'une manière plus fâcheuse que favorable sur le naturel germanique.

Maintenant que l'on connaît les deux sociétés dont la réunion devait former le puissant royaume des Francs, il est possible de se rendre compte de la manière dont cette réunion s'opéra. Cette question capitale a été bien longtemps obscurcie par l'ignorance et par le parti pris : il importe d'autant plus de la résoudre, qu'il s'agit ici des origines de la civilisation moderne elle-même. Le temps n'est plus, heureusement, où on ne pouvait l'aborder sans toucher aux problèmes les plus brûlants de la vie contemporaine. D'autre part, un siècle entier de recherches désintéressées en France et en Allemagne a fini par dissiper les ténèbres qui régnaient sur ce grand sujet. On peut aujourd'hui parler avec quelque certitude et avec quelque sécurité des commencements de la société franque : on ne froissera aucune susceptibilité légitime, et on

(1) Lex salic. LV, 2.

ne sera pas accusé d'édifier des théories hâtives. L'heure de la justice est venue avec celle de la vérité.

Remarquons tout d'abord que les expéditions militaires de Clovis ne sont en rien comparables aux migrations de peuples qui, un siècle auparavant, jetaient les flots des barbares sur les provinces de l'Europe méridionale. Il n'y eut pas d'invasion des terres gauloises par les Francs, il n'y eut qu'une conquête de la Gaule par leur roi. A la tête d'une armée jeune et vaillante, Clovis se présentait, non comme le chef des envahisseurs qui venaient dépouiller les populations, mais comme l'envoyé providentiel qui venait rétablir l'ordre et la sécurité. A des provinces sans maître, et accoutumées d'ailleurs au régime monarchique, il rendait un protecteur; à des peuples catholiques languissant sous le joug des ariens, il apportait la délivrance. Les terreurs mortelles qui précédaient les invasions, la Gaule romaine ne les éprouva point à l'approche des Francs. Elle n'avait à craindre d'eux que les excès ordinaires d'une soldatesque de passage dans un pays étranger. Les Francs n'avaient pas besoin de se faire une patrie sur les rives de la Loire ou de la Garonne; ils avaient la leur sur les bords de l'Escaut et de la Lys, et ils lui restèrent fidèles. Au retour de leurs expéditions en Bourgogne, en Auvergne, en Aquitaine, ils revenaient, chargés d'un riche butin, se reposer au milieu de leurs familles et auprès de leurs foyers, sur cette vieille terre qu'ils avaient conquise autrefois à la pointe de l'épée, et qui s'appelait, de leur nom, le pays des Francs *(Francia)*. Elle leur était trop chère pour qu'ils pensassent à la quitter;

elle était assez fertile et assez vaste pour nourrir tous ses fils.

Tout se réduisit donc, pour la Gaule romaine, à un changement de régime politique. Ni l'Aquitaine ni la Bourgogne ne virent une classe de propriétaires nouveaux, issue de la conquête, se substituer à leur aristocratie indigène. Quant à la Gaule de Syagrius, si elle reçut un appoint plus considérable de population franque, ce fut sans détriment pour les provinciaux, les domaines du fisc et les biens abandonnés suffisant largement aux besoins des nouveaux-venus. Les provinces passèrent telles qu'elles étaient sous le sceptre du roi franc, sans avoir à subir ces bouleversements terribles que produisait chaque fois l'introduction violente d'un peuple dans un autre. Les autorités furent changées, les institutions en partie modifiées, un gouvernement nouveau prit la place de celui de Rome, avec d'autres agents et d'autres noms, mais ce fut tout. C'est à peine si le monde gallo-romain dut s'apercevoir de ce changement, qui n'atteignait que les régions supérieures de la politique, et dont les effets ne descendaient pas dans la vie sociale. Ses latifonds ne furent pas morcelés, ni ses grands propriétaires dépossédés. Ils restèrent les arbitres des cantons qu'ils habitaient ; ils gardèrent leur clientèle de colons et de serfs, et la conquête franque ne leur causa d'autre tort que de les troubler pendant les premiers temps dans leur tranquillité voluptueuse. Quant à l'immense majorité des provinciaux, qui s'étaient depuis longtemps désintéressés de la chose publique, rien ne fut changé dans leur existence. Ils continuèrent de

payer les impôts, de plaider devant les tribunaux romains, de lire les auteurs classiques, d'aller aux bains et de passer leur temps à des niaiseries difficiles. Que leur importait dès lors ce qui se passait au-dessus de leurs têtes, et à quelle nationalité appartenait le maître qui leur demandait les tributs accoutumés ?

On s'explique maintenant la résignation avec laquelle les peuples de la Gaule acceptèrent la domination franque. Il eût fallu un ardent patriotisme romain ou une vive antipathie confessionnelle pour la leur rendre odieuse ; or, depuis longtemps, la fibre patriotique s'était desséchée dans le cœur des provinciaux, et la religion, qui les éloignait des ariens, les rapprochait au contraire des Francs, qui étaient catholiques comme eux. La haine nationale qui règne dans tous les royaumes ariens entre Romains et barbares, on ne la connaît pas dans le royaume de Clovis. Là, vainqueurs et vaincus se retrouvent tous les jours, comme des frères, au pied des mêmes autels. Il n'y a pas une seule trace, dans tous les documents de l'époque mérovingienne, d'un dissentiment quelconque entre le peuple franc et les populations gallo-romaines. A part l'infériorité du *wergeld* attribué au Romain, qui remonte, dans la loi des Saliens, à une époque en quelque sorte préhistorique, les institutions ne consacrent pas la moindre inégalité au détriment des indigènes. Si la différence du sang et des mœurs créait d'inévitables oppositions, la communauté du régime politique et des croyances religieuses amenait de nombreux rapprochements.

Dès les premiers jours, on peut le dire, Francs et

Gallo-Romains s'abordèrent les uns les autres comme des compatriotes, et non comme des étrangers. De fréquents mariages entre les deux races hâtèrent la fusion, qui, de part et d'autre, fut franche et même cordiale. Chose remarquable ! Pour la première fois dans l'histoire, la population romaine, habituée à se tenir vis-à-vis des conquérants barbares sur une réserve dédaigneuse, qui se transformait souvent en hostilité ouverte, quitta cette attitude outrageante et professa pour eux un véritable engouement. Partout ailleurs, la vie romaine finissait par s'imposer aux vainqueurs ; ici, ce fut tout le contraire qui arriva. Le flot puissant des mœurs germaniques pénétra impétueusement, avec la conquête franque, dans les habitudes de la société raffinée de la Gaule. Ces conquérants auxquels elle avait imposé sa religion et sa langue, elle leur emprunta leurs goûts et leur genre de vie. Le nom de Franc devint un titre de noblesse que tout le monde voulut revendiquer, et la brillante fortune que ce vocable a eue dans la langue des populations conquises est une preuve assez éloquente de leur enthousiasme pour leurs maîtres nouveaux. Alors que, dans les derniers siècles de l'Empire, les indigènes de la Gaule aimaient à rire des barbares qui s'affublaient de noms romains, nous les voyons eux-mêmes, à partir du VI^e siècle, se parer de noms germaniques, et renier en quelque sorte cette origine romaine dont ils avaient été si fiers. Et ils ne se bornent pas à paraître Francs, ils s'efforcent de le devenir en réalité. Ils s'habituent à porter les armes comme les barbares, ils mettent une espèce de point d'honneur

à pratiquer la vengeance privée, et à se faire payer le *wergeld* de leurs proches (1). L'imagination elle-même est envahie par la poésie germanique, et c'est une épopée franque que redisent, dans leur idiome classique, les Gallo-romains des bords de la Seine et de la Loire. Il y a là la trace irrécusable d'une révolution singulièrement profonde dans les idées. Le sang des populations resta celtique, sans doute, mais leur âme devint franque, pour ainsi dire, et c'est de cette féconde alliance de deux races qu'est sortie la plus ancienne et la plus brillante des nationalités européennes.

Le guerrier franc avait pleinement conscience d'une supériorité qui lui était reconnue par les Gallo-Romains eux-mêmes, et il savait l'affirmer à l'occasion. Avec quelle héroïque jactance il la proclame dans le prologue de la loi salique, cette page enflammée où respire encore le souffle des émotions belliqueuses de la conquête! Les Francs, dit ce document barbare, sont la nation illustre qui est aussi vaillante sous les armes que sage dans les conseils, la race forte et belle qui a Dieu pour fondateur et Jésus-Christ pour ami, le peuple des braves, qui, bien que petit en nombre, a secoué de sa tête le joug pesant de la domination romaine, le peuple orthodoxe et pur d'hérésie, qui, à peine converti à la foi catholique, a orné d'or et de pierres précieuses les corps des saints martyrs, que les Romains avaient brûlés par le feu, mutilés par le

(1) Gregor. Tur. o. c. III, 33, 35.

fer, ou fait déchirer par les dents des bêtes féroces. A dire le vrai, cette cantilène héroïque, malgré sa couleur chrétienne, n'est qu'un écho lointain des jours où les Francs faisaient encore une guerre d'extermination aux Gallo-Romains de la Belgique, et où ils ne leur accordaient dans leur loi qu'une liberté d'affranchi. Jamais plus, par la suite, leur vanité de conquérants ne s'échappa en accents d'une âpreté aussi blessante pour les provinciaux. Lorsque ceux-ci furent devenus eux-mêmes, si l'on peut ainsi parler, des Francs d'adoption, toute dissidence entre les uns et les autres disparut, et Romains et barbares purent désormais redire ensemble, du fond du cœur, la grande parole qui allait être comme leur devise nationale : *Vive le Christ qui aime les Francs!*

Somme toute, la supériorité du Franc est purement honorifique. Politiquement, il est sur le même pied que les provinciaux : il a les mêmes charges qu'eux, ils ont les mêmes droits que lui. Si, sous certains rapports, il semble à première vue plus favorisé, cela tient à ce que les deux peuples ont conservé chacun sa législation propre, et que la barbare est infiniment plus large que la romaine. Voilà ce qui explique, par exemple, qu'on ne paie pas l'impôt chez les uns, tandis qu'il continue d'être perçu avec rigueur chez les autres. Encore n'est-il pas certain que les Francs établis dans les milieux où on le paie en soient dispensés. Il est vrai, d'autre part, qu'ils vivent plus dans l'entourage du roi, et qu'appartenant à sa race, ils peuvent se procurer plus facilement ses faveurs ; mais ils n'y ont pas de

droit positif à l'exclusion des provinciaux. Il n'est aucune dignité civile ou militaire que ceux-ci ne puissent occuper. On voit bon nombre d'entre eux jusque dans les positions de ducs et de comtes. Plusieurs apparaissent à la tête des armées, et ils ne s'y montrent pas inférieurs aux barbares, comme par exemple ce Mummolus, patricien d'Auxerre, qui fut le général de Gontran, et qu'on peut considérer comme le meilleur homme de guerre de toute l'époque mérovingienne. Comme les Gallo-Romains sont d'ailleurs bien plus entendus que les Francs dans toutes les choses de l'administration, il n'est pas étonnant qu'ils leur soient souvent préférés. Même en Austrasie, on ne rencontre guère que des ministres gallo-romains auprès des premiers rois mérovingiens. Il est surtout un ordre de dignités dont ils gardèrent pendant assez longtemps la possession à peu près exclusive : ce sont les dignités épiscopales. Chefs des églises gauloises, ils voyaient les Francs eux-mêmes confondus dans la multitude des fidèles qui se courbaient sous leur autorité, et, grâce à l'influence de la religion, les vaincus redevenaient à certains jours les maîtres de leurs maîtres.

On peut donc dire qu'à tout prendre, les Romains et les barbares vivaient dans le nouveau royaume franc sur un pied d'égalité véritable. Au lieu d'une aristocratie conquérante superposée à une population indigène asservie, nous constatons chez eux une juxtaposition qui aboutit en peu de temps à une fusion complète. Il existe sans doute des inégalités sociales, mais elles pèsent sur les Francs aussi bien que sur les Romains. L'origine s'en trouve tout en-

tière dans l'organisation de la propriété territoriale pendant les derniers siècles de l'Empire. La conquête du pays par les Francs ne changea rien à cette situation. Ce peuple n'apportait avec lui aucune institution assez forte pour briser l'influence du régime économique. Au contraire, une fois établi sur le sol de la Gaule, il fut saisi lui-même par la vigoureuse constitution de la propriété foncière. Celle-ci devint le support de toute liberté et de toute autorité chez les Francs, comme elle l'était déjà chez les Gallo-Romains. Quiconque possédait un grand domaine, qu'il le tînt de ses ancêtres comme ceux-ci, ou de la conquête comme ceux-là, était libre et puissant. Quiconque, par le malheur de la naissance ou par les vicissitudes de la vie, se trouvait sans avoir territorial, était relégué dans les couches inférieures de la société, qu'il fût Franc ou Romain. La différence de race n'y faisait rien : la propriété du sol était tout.

Là ne se borna point l'action latente et en quelque sorte souterraine du régime économique produit par la décadence de l'Empire. On a déjà vu comment, dans toutes les provinces romaines, la petite propriété s'était fondue dans la grande, et comment s'étaient constitués les latifonds qui avaient anéanti la classe moyenne et créé l'aristocratie foncière. Ce travail de désorganisation sociale, la conquête franque l'avait en partie enrayé, puisqu'un de ses premiers effets avait été de raviver la classe agricole, en versant sur le sol de la Gaule septentrionale une nouvelle catégorie de propriétaires libres. Mais ceux-ci n'étaient protégés par aucune barrière légale

et par aucune institution publique contre l'incessant travail d'absorption de la grande propriété. La force d'attraction qui résidait en elle finissait partout, au bout d'un certain temps, par faire tomber les petits domaines sur les grands. L'homme libre qui ne parvenait pas à se hisser dans la catégorie des grands propriétaires n'avait aucune espérance de pouvoir rester dans celle des petits. Qu'il fût Franc ou Romain, il entendait sonner l'heure où il devait aliéner son modeste patrimoine, et se mettre, lui et sa terre, sous le patronage dangereux de quelque grand seigneur. Le peuple conquérant subissait ainsi la loi fatale du milieu, et se voyait conquis par la terre romaine.

L'aristocratie que nous trouvons dans le royaume des Francs après la conquête n'était donc ni uniquement gallo-romaine, ni exclusivement germanique, mais comprenait indistinctement les grands propriétaires des deux races. Cette aristocratie de la richesse, dans laquelle toute différence d'origine avait été de bonne heure oubliée, c'était, en dehors de la royauté, la seule force qui eût survécu. Entre elle et le reste de la population, il n'y avait d'autre différence que celle des grands et des petits, ou, si l'on veut, des riches et des pauvres. Le dualisme national des Francs et des Romains, qu'on s'est complu si longtemps à chercher dans cette société, n'y existait pas. La nation était partagée par classes et non par races, et c'est la richesse, et non le sang, qui déterminait le rang social. Pour être un des grands de la terre, il suffisait de pouvoir la frapper avec le ferme talon du maître. Tout venait à qui avait ses racines dans le

sol. Ses semblables lui apportaient à l'envi l'hommage de leurs biens et de leurs personnes, et, en étendant les mains, il saisissait autant de pouvoir qu'il lui en fallait pour être à peu près un souverain chez lui. Voilà quel était le régime qui fonctionnait en Gaule après la fondation du royaume franc, à la place de ce farouche antagonisme entre vainqueurs et vaincus, qui sévissait dans les royaumes ariens.

Si la force économique dont on vient de décrire les effets avait agi seule à cette époque, sans nul doute la féodalité du moyen âge aurait pris un caractère beaucoup plus oppressif qu'elle ne l'a eu, et les classes sociales se seraient peut-être transformées en véritables castes. Heureusement, une autre force agissait en sens inverse, qui servait de contre-poids à celle-là. Bien que le moment ne soit pas encore venu d'exposer l'action sociale de l'Église, on ne peut cependant pas, sous peine de scinder d'une manière fâcheuse l'unité de ce tableau, se dispenser d'indiquer au moins son influence sur l'ordre de faits que nous étudions ici. Voici donc ce que l'on constate en examinant de près le vaste mouvement qui agite la société d'alors. Sous l'impulsion bienfaisante de l'esprit chrétien, les esclaves montent vers la condition des hommes libres presque aussi rapidement que les hommes libres, sous la pression de la fatalité économique, descendent vers la condition des esclaves. Portées en sens contraire par les courants opposés auxquels elles obéissent, les multitudes de l'une et de l'autre classe se rencontrent à mi-chemin, à un point où la force matérielle qui déprimait les unes était neutralisée par la force morale qui élevait

les autres. De la sorte, ni celles-ci ne descendaient tout-à-fait jusqu'à l'esclavage, ni celles-là ne montaient jusqu'à la pleine liberté : mais les unes et les autres s'arrêtaient dans cet état intermédiaire entre la liberté et la servitude qui devait être, pendant bien des siècles, celui de la grande majorité des populations rurales.

Il y avait d'ailleurs plus d'une différence de niveau dans les couches compactes et profondes de cette population travaillée en sens divers. Tous ceux qui montaient n'atteignaient pas également haut; tous ceux qui descendaient ne tombaient pas également bas. D'innombrables échelons retenaient dans leur marche ascendante ou descendante ceux qui venaient de la liberté et ceux qui venaient de la servitude, et ils étaient espacés de telle sorte que, de l'un à l'autre, la transition était insensible, et la limite insaisissable. Au plus bas de l'échelle sociale étaient les esclaves proprement dits. Cette classe était nombreuse, parce que l'esclavage était une institution aussi bien barbare que romaine, et qu'elle était alimentée tous les jours par le trafic des captifs et des prisonniers de guerre. L'Église fulminait en vain contre ce négoce infâme : il fallut des siècles avant que les anathèmes de ses conciles trouvassent une sanction dans les lois. En attendant, elle se contentait d'alléger autant que possible la chaîne de l'esclave, en le protégeant dans sa vie et dans sa famille, et en prenant sa défense contre les exigences injustes de son maître. Grâce à elle, la condition de l'esclave allait se rapprochant insensiblement de celle du colon, qui était, à la vérité, attaché à la glèbe et

obligé d'en payer la redevance, mais qui avait sa famille et son foyer, et qui jouissait d'un bien-être relatif, parce que ses obligations étaient fixées par une coutume légale, et ne dépendaient pas de l'arbitraire d'un maître. D'autre part, en multipliant les affranchissements, l'Église aidait à la constitution d'une troisième classe dont la condition était meilleure encore. L'affranchi, en effet, restait sous la protection d'un patron tout en sortant de sa servitude; il avait les avantages de la liberté, il en ignorait les inconvénients, et il n'aurait pas voulu, même si on lui en avait offert le moyen, échanger son agréable vasselage contre les dangers et les déboires de la liberté plénière.

Telles sont les principales catégories des favorisés de la religion : voici maintenant celles des déshérités du monde. Précipités par la misère ou par le crime, il était des malheureux qui, dans leur chute, s'enfonçaient tout droit jusque dans la servitude la plus dure que comportassent les mœurs semi-barbares et semi-chrétiennes de l'époque. D'autres, et le nombre en dut être considérable, se mettaient dans la clientèle d'un grand propriétaire laïque ou ecclésiastique, aliénant seulement une partie de leur liberté et recevant en échange une protection correspondante. La condition de ceux-là équivalait à peu près à celle des affranchis dont nous avons parlé tantôt. D'autres enfin, se sentant mal à l'aise dans leur isolement, venaient se serrer autour de quelque grand seigneur dont ils devenaient les hommes par la *commendation*, espèce de contrat analogue à celui qui rattachait les membres de la bande germanique à leur chef. C'était

là une dépendance qui n'avait rien de servile ni de déshonorant. Ils ne perdaient pas leur liberté légale, mais l'exercice en était limité par leurs engagements. Ces relations toutes personnelles se compliquaient ordinairement de relations territoriales. Ou bien la terre du recommandé, quand il en avait une, tombait avec son maître sous la protection du patron qu'il s'était choisi, ou bien celui-ci lui donnait une terre dont la jouissance durait pour lui aussi longtemps que le lien personnel lui-même. Or, tout contribuait à rendre définitif ce lien provisoire, et à engendrer ainsi un vasselage héréditaire. Le temps, en s'écoulant, devait donner un caractère public à toutes ces relations d'ordre privé, les faire prévaloir jusque dans la société politique, et leur assurer pendant bien des siècles, sous le nom de féodalité, l'empire de la société occidentale.

Mais, si la féodalité était déjà en germe dans la société franque, l'heure n'était pas encore venue pour elle de se développer. Au-dessus d'elle, il existait une institution centrale, qui reposait sur un principe essentiellement contraire au sien, et qui travaillait à la réunion et à l'organisation de tous les membres du corps social sous une autorité unique. On a nommé la royauté. La royauté était la seule incarnation de l'idée politique, la seule expression de ce principe national qui allait s'effaçant de plus en plus dans une société en poussière. Et certes, ce n'est pas un des spectacles les moins étranges de ce monde plein de contrastes, que de voir une dynastie barbare devenir le champion de l'unité politique au moment où l'Empire romain n'en voulait plus. Il y

avait là un véritable renversement des rôles historiques assumés depuis des siècles par les deux principes qui se disputaient l'Europe latine, et rien ne fait mieux comprendre jusqu'à quel point était arrivée, grâce au césarisme, la décomposition de la société romaine.

Entre une jeune royauté pleine de vigueur et d'ambition, et une vieille aristocratie qui tenait à se passer de souverain, la lutte était inévitable. Cette lutte, c'est toute l'histoire intérieure de la monarchie mérovingienne. Il s'agissait de savoir si le morcellement de la société finirait par supprimer toute espèce de vie politique, ou si l'autorité royale parviendrait à soumettre la nation entière à un absolutisme nouveau. Telle était l'alternative : elle ne pouvait être tranchée que par la guerre.

La royauté était puissamment armée pour un combat de ce genre. C'est elle, et non le peuple franc, qui avait conquis la Gaule ; c'est elle, et non le peuple franc, qui régnait sur les provinces conquises. A la grande position qu'elle était parvenue à se faire comme institution germanique, venait donc s'ajouter l'énorme surcroît de puissance et d'éclat qu'elle trouvait dans les provinces, comme héritière du pouvoir impérial. En décomposant ces divers éléments de son autorité, on y trouve d'abord les richesses presque incalculables qui étaient échues à la royauté lors de la conquête. Toutes les terres du fisc, tous les biens abandonnés étaient au roi. Il comptait par milliers les fermes et les métairies ; il avait partout des légions d'esclaves et de colons, et une nombreuse phalange de *domestiques*, dissé-

minés sur tout le sol de la Gaule, administraient ses vastes domaines. De plus, en sa double qualité de souverain germanique et d'héritier des Empereurs, il recevait d'une part les cadeaux traditionnels de son peuple, tandis que de l'autre il percevait les impôts des provinces romaines. Enfin, chez les Romains et chez les Francs, il touchait le *fredus* qui revenait au pouvoir public dans le paiement des compositions, et il faisait largement usage du droit de confiscation. Roi et grand propriétaire à la fois, il rassemblait autour de lui une clientèle immense, avide de jouir de sa protection et de son éclat, car cette dépendance était aussi pleine d'honneur que de profits.

On peut bien se figurer la place faite à cette personnalité colossale sur le terrain de la vie publique. La conquête avait, en quelque sorte, abaissé devant la royauté les barrières qu'elle rencontrait jadis dans la constitution des peuples germaniques. Elle envahissait maintenant tous les domaines laissés autrefois à la liberté individuelle ou à la puissance de la collectivité. Il n'y avait plus d'assemblée nationale : les volontés du roi tenaient lieu des résolutions populaires. Les magistratures issues de l'élection avaient été refoulées dans l'ombre par les officiers royaux. Les fonctions du comte, comme celles du roi lui-même, s'étaient démesurément élargies. Le comte siégeait à la place du centenier dans les assemblées, et rendait la justice au nom du roi son maître, qui ainsi enveloppait d'un vaste réseau d'agents tout le pays soumis à son autorité. La suprême expression du pouvoir public, c'était désormais le

ban du roi, c'est-à-dire, le droit qu'avait le souverain de veiller à la protection des intérêts généraux et à la répression des principaux délits. Le ban royal intervenait avec une énergie particulière dans un certain nombre de cas donnés, qui, en se multipliant de jour en jour, devaient élargir sans cesse la sphère de son action légale, et le transformer en un véritable pouvoir exécutif.

Quel changement en une génération ! Il n'y avait pas longtemps qu'un simple guerrier franc pouvait se permettre, lors du partage du butin, de casser avec sa hache un vase convoité par le monarque, et de rebuter celui-ci avec des paroles outrageantes. Aujourd'hui, armé d'un *praeceptum* royal, le premier-venu pouvait parcourir tout le pays en y commettant les pires attentats : il était couvert par l'inviolabilité de son maître. En fait, il n'y avait aucune limite à l'arbitraire du roi : il ordonnait tout ce qu'il voulait, il mettait à mort qui lui résistait, et on voit des gens qui, accablés par ses ordres ou menacés de sa colère, ne trouvent d'autre ressource que de mettre fin à leurs jours par le suicide (1).

Il est inutile de chercher, dans ces progrès démesurés du pouvoir royal, une circonstance qui serait en opposition radicale avec les aspirations et les points de vue de la société barbare. Le Germain s'inclinait sans résistance devant la force lorsqu'il la voyait aux mains de son roi, et il ne connaissait pas de droit qu'il aurait pu invoquer contre le fait éla-

(1) Gregor. Tur. *h. c.* IV, 39 ; VI, 45.

tant et grandiose de l'omnipotence royale. Cela est tellement vrai, que, dès le temps de Tacite, il y avait des peuples germaniques dont le régime traditionnel était celui de l'absolutisme (1). Bien plus, parmi ceux qui étaient libres, Marobod et Arminius avaient pu fonder une domination presque aussi autoritaire que celle des rois mérovingiens. Chaque fois que le prestige de la victoire rayonnait autour d'une tête royale, le roi devenait comme un demi-dieu dans l'imagination populaire. Voilà pourquoi la conquête des provinces romaines, qui mettait si fort en relief la personnalité du souverain, lui valait partout un si rapide accroissement de pouvoir. Voilà pourquoi nous trouvons la royauté revêtue des mêmes prérogatives chez les Anglo-Saxons que chez les Francs. De part et d'autre, la même cause a produit les mêmes effets. La substitution de la puissance monarchique aux libertés populaires, du roi à l'assemblée, des fonctionnaires royaux aux magistrats élus, tous ces traits se retrouvent des deux côtés du détroit.

Cela ne veut pas dire que l'influence du régime politique des provinces conquises n'ait été pour rien dans les prodigieux développements de ce pouvoir. Il est facile de comprendre, au contraire, que, devenu le maître d'un peuple habitué au joug de la servitude, le roi barbare n'ait pas renoncé spontanément à aucun des droits attribués au pouvoir souverain. Mais ces droits eux-mêmes, c'est à sa qualité de conquérant qu'il en était redevable, et c'est

(1) Tacit. German. c. 44.

la vigueur de son bras qui les faisait respecter. Ce qu'il trouva de plus précieux dans l'héritage des Empereurs, ce fut l'étiquette. Il la ressuscita joyeusement. On vit les fils de Mérovée se draper dans la pourpre, porter le diadème et le sceptre, prendre le titre d'Auguste, s'entourer d'une valetaille qui s'affublait avec orgueil des vieux insignes de la domesticité impériale. Ce devait être un bizarre coup d'œil que celui de cette cour novice, où le vernis de la vie romaine couvrait souvent fort mal la rusticité des mœurs germaniques. Le *sacré palais* des nouveaux Césars n'était d'ordinaire qu'une ferme, et, sous la plume des référendaires, mille barbarismes défiguraient les formules majestueuses de la chancellerie.

Les rois mérovingiens ne refusèrent pas les leçons de despotisme qu'ils trouvaient dans ces souvenirs classiques. Si leur gouvernement ne fut pas si oppressif que celui des Empereurs, cela tient à leur inexpérience barbare, et non à leur modération naturelle. Les pires traditions du régime romain semblent, au contraire, celles qui leur plurent le mieux. Jamais, par exemple, on ne fit un usage plus impitoyable du droit de confiscation. Jamais l'Église n'eut à se plaindre d'intrusions plus violentes de la part du pouvoir temporel. La liste serait longue à dresser de tous les droits qui furent violés par le monarque, et de tous les abus qu'il commit. La dynastie mérovingienne était lancée sur la voie du despotisme le plus effrené, et on eût pu la croire saisie à son tour par le vertige impérial.

En réalité pourtant, le pouvoir royal portait en lui une cause de faiblesse qui devait le précipiter. C'était moins une institution publique qu'un fait d'ordre privé ; il reposait sur l'ascendant et sur les ressources du souverain, non sur les lois et sur les traditions. Le roi n'était puissant qu'autant qu'il était brave, riche, aimé. Le caractère tout personnel de son autorité en marque bien l'origine germanique, malgré les dehors romains qu'elle affecte de revêtir. Rien n'est certes plus opposé aux idées romaines, ni plus conforme au point de vue barbare, que la manière dont les rois mérovingiens succédaient au pouvoir. Il était à leurs yeux un héritage de famille, nullement un mandat conféré par le peuple. Ils entraient en possession du trône, comme du reste du patrimoine, aussitôt que leur père était décédé. Quand le défunt laissait plusieurs enfants, ceux-ci découpaient à l'épée, dans sa succession, des tranches de royaume, et les emportaient chacun de son côté, comme des fauves. Aucune espèce de pensée politique ne présidait à ces partages brutaux. Toute la préoccupation consistait à faire des lots d'égale valeur sous le rapport du revenu, sans nul souci des intérêts et des aspirations des peuples.

Une société qui se faisait une pareille idée de l'autorité ne devait avoir ni une vraie intelligence de sa mission, ni un vif enthousiasme pour sa prospérité. Le roi seul était intéressé à ses progrès, puisque seul il en profitait. Mais, irrésistible là où il agissait lui-même, il était à peu près impuissant là où il n'arrivait pas. Il ne disposait d'aucun moyen par lequel il

pût pénétrer à travers tout le corps social, pour y faire sentir son action d'une manière permanente et régulière. Les gouverneurs qu'il plaçait à la tête des provinces, sous les noms de ducs ou de comtes, étaient ses agents sans doute, vu qu'il les nommait et les révoquait, et que leur autorité était exclusivement une délégation de la sienne. Mais, s'il lui était facile de la leur donner et même de la leur reprendre, il éprouvait plus d'une difficulté à régler l'usage qu'ils en devaient faire. Il eût fallu pour cela une surveillance quotidienne qui aurait supposé, chez le souverain, une incessante tension de l'esprit politique, et, dans la société, un ensemble d'institutions intermédiaires servant à entretenir les relations entre la couronne et ses officiers.

Or, rien de tout cela n'existait. Maîtres de la Gaule, les rois se bornèrent à transporter dans le gouvernement de ce vaste pays le mécanisme simple et grossier du royaume barbare. Ils firent administrer leurs provinces romaines par les mêmes officiers qui les représentaient dans les modestes *gaus* du royaume de Dispargum. Du coup, ces humbles employés se transformèrent en des espèces de vice-rois investis d'un pouvoir très étendu, et le roi perdit l'action souveraine qu'il avait eue jusque là sur eux. Du fond d'une des fermes qui lui servaient de résidence, peu renseigné sur ce qui se passait dans le pays, et ne pouvant s'y rendre avec la diligence nécessaire, il était obligé de s'en remettre à leur fidélité beaucoup plus qu'à sa puissance. Un comte ou un duc, quand il ne provoquait pas trop violemment le souverain, c'est-à-dire quand il versait régulièrement dans les

coffres royaux les tributs de sa province, et qu'il ne commettait pas un acte de désobéissance formelle, jouissait d'une position à peu près indépendante. Son pouvoir était presque aussi arbitraire que celui de son maître, vu qu'il n'y avait personne pour le contrôler, et il est aisé de se figurer les nombreux abus qu'il devait se permettre, chaque fois qu'il n'était pas tenu en bride par la force des choses.

Cette force des choses, à vrai dire, existait partout, et elle s'appelait de son vrai nom la grande propriété foncière. Celle-ci était admirablement organisée pour la résistance aux entreprises de n'importe quel pouvoir politique. Appuyée sur sa formidable base territoriale, et groupant derrière elle presque toute la population des campagnes, comment n'aurait-elle pas réduit à l'impuissance cet agent étranger, qui n'avait à sa disposition aucune des armes ordinaires du pouvoir public? Il ne pouvait pas gouverner, ni même se maintenir dans sa province, si elle était unie contre lui. Il fallait qu'à tout le moins il comptât sur sa neutralité bienveillante. Mais c'était déjà trop demander à cette classe ambitieuse. Ce que voulaient les grands, c'était d'être eux-mêmes les mandataires du roi dans les cantons qu'ils habitaient, et d'avoir le monopole de ces offices royaux qui seuls manquaient encore à leur omnipotence. Il y avait longtemps déjà qu'ils avaient pour ainsi dire confisqué à leur profit exclusif les dignités ecclésiastiques. Dès le IV^e^ siècle, Prudence connaissait en Espagne des familles épiscopales *(domus infulatae)* qui étaient en possession de

fournir à l'Église ses prélats (1), et, à la fin du VI^e, Grégoire de Tours se vantait que sur tous les évêques qui l'avaient précédé, cinq seulement n'appartenaient pas à sa famille. Il suffisait de faire suivre le même chemin aux dignités politiques pour qu'on vît surgir à la longue, sur les divers points du pays, de véritables dynasties locales investies de tous les pouvoirs sociaux.

Mais il y avait, pour réaliser cet idéal de l'ambition des grands, un autre moyen que de monter à l'assaut des charges royales. Tous ne pouvaient pas devenir comtes, mais tous aspiraient à exercer au moins, dans leurs domaines, une autorité semblable à l'autorité comtale. Une telle prétention était en quelque sorte justifiée par les circonstances. Pouvait-on exiger d'eux qu'ils se courbassent, comme les plus humbles prolétaires de leur clientèle, devant l'absolutisme d'un personnage qui n'était souvent qu'un affranchi royal? Et quoi de plus simple, pour leur éviter une si choquante humiliation, que de les soustraire à l'autorité des officiers du roi? En fermant l'accès de leurs domaines à ces agents, et en leur interdisant d'y exercer aucune des attributions du pouvoir public, on ménageait la susceptibilité des grands, et on évitait une occasion de perpétuels conflits. Il est assez douteux que ces considérations se soient présentées à l'esprit des rois; ce qui est certain,

(1) Prudent Peri Stephan. IV, 79. Cf. Gams Kirchengesch. Spaniens I, 322 et II, 6.

c'est que le jour vint où, bon gré mal gré, ils furent forcés de compter avec les exigences de l'aristocratie. Telle est l'origine de l'*immunité* mérovingienne. Ce n'est plus, comme sous l'Empire, un simple privilège fiscal, c'est l'émancipation politique de la haute classe. Le roi lui-même fermait leurs terres à tous ses officiers, pour n'y laisser fonctionner d'autre autorité que celle du propriétaire. Plus aucun agent public n'y pouvait entrer ni pour lever des impôts, ni pour recruter des soldats, ni pour rendre la justice. Le grand seigneur était, si l'on peut ainsi parler, le vrai comte de sa terre; il était le seul intermédiaire entre elle et le pouvoir central. Sans doute, il continuait de faire partie de l'État et d'être le fidèle du roi: mais sa personnalité en masquait une foule d'autres auxquelles l'autorité n'arrivait plus que par lui, et qui dépendaient de lui bien plus que d'elle.

Ce redoutable privilège était déjà en germe dans l'organisation des latifonds ; mais les rois francs, tantôt par imprévoyance et tantôt par impuissance, l'élargirent au lieu de le restreindre. Il est vrai qu'ils le prodiguèrent surtout à l'Église, et qu'ils obéissaient au moins, en le faisant, à une préoccupation d'ordre public. En effet, plus l'Église était libre et forte dans ce temps de violences, plus le droit était respecté et la tranquillité assurée. Mais ce qu'ils accordaient si libéralement à l'Église, ils ne pouvaient pas le refuser aux grands. L'immunité, qui, dans un État bien réglé, ne devait être qu'une exception, ne cessa de se répandre, et une multitude de domaines exempts émergèrent

sur tous les points du pays. S'il était possible de tracer une image quelque peu exacte de la société politique, telle que la faisait ce travail de désagrégation, on la représenterait assez bien au moyen d'une carte où le royaume franc apparaîtrait sous la forme d'un archipel semé d'une multitude d'îlots dont le pouvoir public doit se contenter de battre les rives.

L'extrême instabilité d'une situation si critique ne saurait être contestée. L'anarchie était le seul régime possible, aussi longtemps que l'une ou l'autre des deux forces en présence ne l'aurait emporté définitivement. Ni les grands ne pouvaient s'arrêter dans la voie de leur émancipation totale, ni la royauté consentir à se voir arracher toutes ses prérogatives les plus importantes. Ce fut une guerre atroce et inféconde, dans laquelle la civilisation n'avait de vœux à faire pour aucun parti. D'une part, l'attaque était menée avec une ardeur sans pareille et menaçait tous les postes à la fois; de l'autre, la résistance, bien que dépourvue d'intelligence politique, déployait une énergie farouche qui faisait payer cher aux grands ce qu'ils enlevaient à la couronne. Des deux côtés, la violence était la seule arme des combattants. Les rois frappaient autour d'eux avec une cruauté implacable, abattant de préférence les têtes les plus hautes. Les grands, de leur côté, ne cessaient d'ourdir des complots contre leurs maîtres. Quand ils ne pouvaient pas leur susciter des rivaux dans leur propre famille et jusque dans la personne de leurs fils, ils recouraient purement et simplement à l'assassinat. Ils mettaient dans leurs trahisons je

ne sais quelle ivresse brutale qui ne rougissait pas de l'attentat, mais seulement de l'insuccès, et ils se vantaient du crime futur avec le même cynisme que du crime passé : « Sache, disaient-ils aux rois, que la hache qui a brisé les crânes de tes parents s'abattra bientôt sur ta tête (1). » Et l'expérience était là pour prouver que ce n'étaient pas de vaines menaces. Les rois avaient de justes motifs pour trembler devant des adversaires aussi résolus. Un jour, en pleine église, l'un d'eux se leva pendant la messe après l'évangile, pour supplier qu'on ne l'assassinât point comme ses frères, qu'on lui laissât au moins trois années pour élever un neveu orphelin, et qu'on épargnât dans ses veines le sang sacré de la race mérovingienne (2).

C'était là, certes, un singulier aveu d'impuissance de la part d'un pouvoir aussi fier et aussi hautain que celui des rois, mais cet aveu n'était que l'expression naïve d'une incontestable vérité. La lutte que la royauté soutenait contre les forces de l'aristocratie conjurée, c'était la lutte d'un homme contre une nation. Encore si la royauté avait su profiter de ses avantages, et retarder au moins l'inévitable dénouement! Mais non : à force d'ineptie et de brutalité, elle ne sut que le précipiter. Ses perpétuels partages de royaumes étaient autant d'encouragements offerts à la défection des grands, qui trouvaient leur compte à passer du service d'un prince à celui de l'autre, et

(1) Gregor. Tur. Hist. Eccl. Franc. VII, 14.
(2) Id. ibid. VII, 8.

à les trahir à tour de rôle. Et que dire de ces épouvantables querelles domestiques qui décimèrent la famille royale? La décadence précoce des Mérovingiens n'eut pas de cause plus active que l'acharnement de tous ses membres à s'entre-détruire. Jamais, dans aucune dynastie barbare, les discordes intestines n'ont égalé l'atrocité de ces conflits qui armaient des frères contre des frères, des oncles contre des neveux, des pères contre leurs fils. On dirait que dans leur rage aveugle, ces misérables rêvent l'extermination de leur propre race, comme s'ils voulaient réaliser le songe prophétique de leur aïeule Basine, qui voyait ses derniers descendants se déchirer dans la boue sous forme d'animaux féroces (1).

Au milieu de la vapeur de sang qui s'élève de tant de parricides, debout sur les cadavres de plusieurs générations de rois, deux femmes surtout attirent les regards par l'intensité de leurs fureurs. Les noms sinistres de Brunehaut et de Frédégonde sont les seuls qui méritent d'être retenus par la postérité dans le long et morne catalogue des rois mérovingiens, parce qu'ils résument d'une manière éloquente les lamentables destinées de cette race royale. L'une, fille de rois, et digne du trône par la distinction de son esprit et par l'énergie de sa volonté, met toutes les forces d'une nature richement douée au service d'une ambition sans scrupule, et ne recule devant aucun forfait pour régner. Hautaine devant l'infor-

(1) Greg. Tur. Hist. Epitom. c. 12.

tune comme au comble de la prospérité, elle porte jusque dans les crimes les plus affreux je ne sais quelle grandeur royale qui effraie, et qui fait regretter le déplorable usage qu'elle a fait de ses vastes facultés. L'autre, qui était sortie des couches les plus humbles de la société, et qui passa successivement de la cuisine du roi dans son lit et de là sur son trône, ne régna que par l'intrigue, et montra au faîte de la puissance la bassesse d'une âme de servante. Souple, dissimulée, pleine de ruses et d'artifices, elle ne frappa jamais en face, et trouva toujours un instrument responsable pour chacun de ses forfaits. Toutes deux, implacables dans leurs ressentiments, atroces dans leur vengeance, ignorant également le remords et la pitié, semblent deux mauvais génies qui surgissent l'un de la tombe du monde romain, l'autre du berceau de la race barbare, pour entraîner à la ruine la dynastie et le peuple des Francs. Autour de ces femmes sanglantes errent comme des ombres les pâles figures des malheureux enfants de Mérovée, personnages épuisés par la débauche, qui sont pères à quinze ans et idiots à trente, et qui, n'ayant plus rien de royal que la chevelure, coulent sans gloire leur rapide existence dans ce palais fatal sur lequel un saint évêque voyait suspendu le glaive de la colère de Dieu (1).

Un moment vint où, trois générations de rois ayant été immolées aux fureurs homicides des deux reines, toutes les espérances de la monarchie méro-

(1) Greg. Tur. Hist. eccl. Franc. V, 50.

vingtième ne reposèrent plus que sur la seule Brunehaut. Cette fois l'aristocratie avait beau jeu. De tous les coins de la Gaule elle accourut à la rescousse contre cette vieille femme de quatre-vingts ans dont elle avait si longtemps porté le joug. Inaugurant une tactique qui devait lui réussir plus tard encore, elle sut masquer le véritable caractère de son entreprise en la mettant sous la direction nominale d'un descendant de Clovis, du jeune roi de Neustrie Clotaire II. L'insensé croyait venger sur une étrangère ses parents massacrés, et en réalité c'était sa propre dynastie qu'il frappait d'un coup mortel, en sacrifiant la fille des rois visigoths aux ressentiments des grands. Abandonnée et trahie par tout son peuple, avec une unanimité qui atteste la conspiration, la reine d'Austrasie périt d'un supplice barbare, victime de la cause qui avait succombé avec elle. Dans le cadavre nu et sanglant de cette femme traînée à la queue d'un cheval indompté, ne reconnaît-on pas la royauté elle-même, enchaînée et mise en lambeaux par une aristocratie à laquelle elle s'est livrée sans défense ?

Le fils de Frédégonde paya cher la couronne que les vainqueurs consentirent à mettre sur sa tête. Après qu'il eut lâchement prêté les mains au massacre de toute sa race, il dut signer, plutôt en prisonnier qu'en roi, ce fameux édit de 614, par lequel l'aristocratie triomphante faisait rendre gorge à la royauté. Cet édit, qui n'est d'un bout à l'autre qu'une série de concessions humiliantes signées par le roi sous la dictée des rebelles, leur accordait notamment l'objet de leurs plus ardentes ambitions. Il stipulait,

en effet, que désormais les officiers publics devraient être pris parmi les propriétaires des pays qu'ils étaient appelés à gouverner : cela équivalait à ne plus les choisir que parmi les grands. C'est à partir de ce moment aussi que la séparation politique de la Neustrie et de l'Austrasie devint en quelque sorte définitive, la royauté n'ayant plus assez de vigueur pour maintenir intacte la puissante unité de la monarchie de Clovis. Un autre symptôme de son affaiblissement, c'est l'influence prépondérante avec laquelle l'aristocratie intervint désormais dans le choix du premier ministre de la couronne, c'est-à-dire du maire du palais. Toutes ces mesures déplaçaient le centre de gravité de la vie politique : il n'était plus dans la famille royale, mais au milieu de cette formidable aristocratie qui venait d'arracher au roi une demi-abdication.

Mais il s'en fallait de beaucoup que le triomphe de l'aristocratie fût celui de l'ordre public. Tant de conquêtes, au lieu de satisfaire son ambition, n'avaient fait que l'enflammer davantage, et déjà elle ne se contentait plus d'un roi réduit à l'impuissance : ce qu'il lui fallait maintenant, c'était la disparition de la dynastie elle-même. La royauté, qui avait fait encore assez belle figure sous le règne de Dagobert I, ne fut plus capable, après la mort de ce prince, de résister à de nouveaux assauts. En Austrasie, elle subit une série d'éclipses qui étaient les signes avant-coureurs de son extinction prochaine. Les faibles roitelets de Neustrie étaient menacés du même sort. La dynastie mérovingienne aurait disparu dès lors dans les deux pays francs s'il ne s'était trouvé, au

pied du trône, un homme qui eut le courage de relever le sceptre royal dans la mare de sang où Brunehaut l'avait laissé tomber. Ce fut le maire du palais Ebroïn. Il avait assez d'intelligence pour comprendre son temps, et assez de caractère pour le dominer. Mais, comme Brunehaut, qui semblait lui avoir légué son génie politique, il professa une totale indifférence sur l'emploi des moyens, et, comme elle, il se perdit pour n'avoir pas compris que la droiture et l'humanité sont des qualités d'hommes d'Etat. Restaurer le pouvoir royal, mais en l'exerçant lui-même par personne interposée, et, dans ce but, écraser l'aristocratie, ce fut la tâche à laquelle il consacra toute sa fiévreuse existence. Une extrême ardeur de tempérament jointe à une rouerie achevée, tels sont les deux traits principaux qui caractérisent cette bizarre et puissante physionomie. Chassé par les grands, il reparut plus redoutable; attaqué par les Austrasiens, il les refoula avec vigueur. Il créa et déposa des rois, fit rouler dans la poussière les têtes les plus vénérées de la Neustrie, déploya une égale supériorité sur les champs de bataille et dans les conseils de la royauté, sut, malgré les haines ardentes qu'il inspirait, conquérir des amitiés précieuses, et, après avoir vu à ses pieds la Neustrie et l'Austrasie, finit par tomber victime de ses implacables adversaires. Ceux-ci, ne sachant pas le vaincre, se virent réduits à l'assassiner.

La crise dans laquelle disparut le champion de l'absolutisme royal ferme le VII^e siècle par les mêmes scènes qui l'ont ouvert. Ebroïn fut traité comme on avait traité Brunehaut. Contre le seul

homme qui luttât encore pour la royauté, on lâcha la royauté elle-même, devenue, une fois de plus, l'instrument de la vengeance des grands. Comme alors on était allé cherché en Neustrie le roi qui devait aider à abattre le despotisme austrasien, ce fut cette fois l'Austrasie qui fournit aux rebelles le prince dont ils avaient besoin pour abattre la royauté neustrienne. Il se passa quelques années terribles (673-681), les plus douloureuses qu'eût traversées jusque-là la civilisation franque. Childéric II et Ebroïn lui-même périrent assassinés : saint Léger d'Autun fut immolé avec d'innombrables victimes, le sang coula à torrents, la nation sembla sur le point d'expirer dans des convulsions mortelles. « Partout, dit un contemporain, on vit pulluler les brigands, comme au printemps on voit les serpents venimeux sortir de leurs trous » (1). C'en était fait de la dynastie mérovingienne. Il était réservé à un autre agent historique de relever le royaume franc de sa chute, et de se mettre à sa tête pour le guider vers l'avenir.

Le désastreux régime qui venait de succomber léguait une rude tâche au régénérateur. Rien de douloureux comme le spectacle des ruines qu'il avait accumulées. La vie morale de la nation présente cette espèce de corruption bilingue qui résultait partout du contact de la brutalité barbare avec la décrépitude romaine. On ne peut pas dire que cette corruption fût moindre chez les Francs que parmi

(1) Vita S. Leodeg. auct. anonym. c. 7 (*Mabillon*).

les peuples ariens. Au contraire, il semble que nulle part il ne se rencontre des mœurs plus frénétiques, ni une dégradation plus abjecte. Ces barbares ne se possèdent plus depuis qu'ils ont goûté les fruits empoisonnés de la civilisation antique. Ce ne sont que crimes monstrueux, trahisons infâmes, débauches épouvantables. Le palais royal retentit sans relâche de cris de détresse et de chants d'orgie. C'est un coupe-gorge et un lupanar à la fois; l'adultère et l'homicide s'y promènent la main dans la main, la polygamie s'y étale éhontée dans des harems peuplés de servantes qui se disputent la couche royale. Nulle part l'existence n'est en sûreté, et l'on ne peut pas même embrasser un frère sans avoir à craindre de sentir passer sous ses vêtements le manche du poignard qui doit vous percer. De tout temps, la perfidie franque avait été proverbiale chez les autres peuples, mais maintenant elle semblait faire effort pour se surpasser elle-même. Les serments les plus solennels étaient violés aussitôt que prêtés, les engagements les plus saints étaient foulés aux pieds avec un cynisme révoltant.

Mais ce n'est pas là la seule tache du caractère national. Observez de près ces rudes naturels qui se débattent contre le joug de la discipline chrétienne : quel repoussant alliage des vices les plus opposés de la civilisation et de la barbarie! La nature ne produit pas toute seule des types aussi affligeants : il y faut la collaboration du génie humain. On y retrouve à la fois un mépris hautain pour les préceptes les plus essentiels du christianisme, et une superstition qui recourt à la sorcellerie et aux amulettes; une

bestiale ignorance de tout ce qui est indispensable à un esprit cultivé, et un engouement pédantesque pour les notions les plus abstruses; une indifférence grossière pour les biens suprêmes de la civilisation, et une passion enfantine pour ses plus futiles hochets. Tous ces traits caractéristiques de ce qu'on peut appeler la barbarie vernissée se combinent dans la déplaisante physionomie du roi Chilpéric, dont Grégoire de Tours nous a conservé un portrait de pied d'une vérité saisissante. Ce tyran grotesque et luxurieux, qui fait tour à tour penser à Claude, à Henri VIII et à Soulouque, est bien le type le plus complet du Franc romanisé. Tout est contradiction et inconséquence dans sa physionomie fuyante et mobile. C'est un fourbe, mais qui ne viole ses serments qu'après s'être entouré de reliques. Il aime à prendre, vis-à-vis de l'Église, l'attitude brutale et irrévérencieuse du libre-penseur de carrefour, mais il baptise les juifs par force, et il écrit des lettres aux saints en y joignant des feuilles blanches pour la réponse. Arbitraire et despotique à l'excès, il châtie avec une barbare cruauté la moindre résistance à ses caprices, mais lui-même supporta pendant toute sa vie le joug d'une femme à laquelle il ne sut jamais refuser aucun crime, et dont la seule supériorité consistait dans une perversité plus intrépide que la sienne. Cet homme d'une si étrange ignorance s'amuse à faire des vers et des traités de théologie; mais les vers se trouvent être boiteux et les traités hérétiques. Un autre jour, ayant inventé quatre lettres nouvelles, il n'imagina rien de mieux que d'écrire à toutes les villes de son royaume pour

ordonner qu'on raturât les manuscrits afin d'en remanier l'orthographe. Telles étaient les distractions d'un personnage qui avait les mains souillées du sang de tous ses proches, et qui était le meurtrier de ses fils !

Il n'est pas nécessaire de chercher beaucoup pour trouver parmi les grands des types qui sont dignes de ce modèle royal. Les Leudastes, les Ursio, les Rauching, les Guntram Boso, et nombre d'autres sont des figures qui répugnent et qui effrayent. On est confondu de la violence de leurs tempéraments, de la férocité de leurs passions, de l'atrocité de leurs crimes. Ils ne se bornent pas à être sanguinaires comme leurs barbares ancêtres ; ils le sont avec des raffinements dignes d'une époque de corruption savante. Il en est qui, pour des fautes vénielles, se font un jeu d'enterrer leurs esclaves vivants, et qui se plaisent à les rôtir à petit feu, en éteignant à dix reprises des torches ardentes contre leurs jambes nues (1). Les femmes semblent vouloir rivaliser avec les hommes. Les rois qui égorgent leurs fils (2) ont pour épouses des reines qui massacrent leurs filles (3). Ce sont des mains féminines qui infligent les supplices les plus cruels, et quand la torture leur fait défaut, elles recourent aux envoûtements et aux recettes de la magie noire (4). Toutes les passions s'é-

(1) Greg. Tur. o. c. V. 3.
(2) Id. ibid. IV, 20.
(3) Id. ibid. IV, 25.
(4) Id. ibid. V, 40 ; VIII, 39.

lèvent à un degré de frénésie et d'exaspération inouï. Qui donc a ainsi allumé ces tempéraments implacables, sinon l'ivresse fatale du banquet de la civilisation? Cet horrible déchaînement des passions, ce n'est autre chose que la fermentation du vieux résidu païen sous l'action d'une atmosphère surchauffée. La doctrine et la loi de Jésus-Christ ne sont pas encore descendues dans ces natures incultes. D'énormes masses humaines restent plongées dans la nuit et dans la fange. Le premier imposteur venu à qui il plaît de parcourir le pays, se faisant passer pour thaumaturge et même pour dieu, rassemble autour de sa personne des légions de fanatiques (1).

Il est, dans la vie de toute société jeune, une phase particulièrement critique, pendant laquelle elle semble retomber tout d'un coup au niveau de la barbarie primitive : c'est la guerre. Les guerres, chez les Francs, étaient quotidiennes, et faisaient reparaître, dans toute leur atrocité, le vieil homme et les vieilles mœurs. Une fois qu'il se retrouvait sous le charme des divinités du carnage, et qu'il entendait au-dessus de sa tête les cris stridents des walkyries, le guerrier ne se possédait plus : il oubliait qu'il était chrétien, il s'abandonnait éperdument à la fièvre du sang. Plus aucune loi morale n'était observée alors. Les populations étaient massacrées ou emmenées en captivité, les femmes violées, les églises et les monastères profanés, pillés, incendiés, les vil-

(1) Greg. Tur. o. c. IX, 6; X, 25.

lages détruits, la culture elle-même saccagée et anéantie, et du sein du peuple, dit un chroniqueur, il s'élevait des gémissements qui rappelaient l'époque de Dioclétien (1). Toute la meute des passions païennes se dressait, déchaînée et hurlante, et il semblait que ces hommes à peine convertis fussent sur le point de retourner définitivement à leurs idoles et à leur culte sanguinaire. Lorsque Théodebert, petit-fils de Clovis, entra en Italie avec sa nombreuse armée franque, les habitants de ce pays assistèrent consternés à des scènes qui durent leur rappeler les plus cruels souvenirs des invasions. Au passage du Pô, les guerriers du roi chrétien massacrèrent tout ce qu'ils purent trouver de femmes et d'enfants des Goths, et jetèrent leurs cadavres dans le fleuve, comme les prémices sanglants qu'ils offraient au dieu de la guerre. « Car, dit l'auteur qui rapporte ceci, ces barbares, bien que devenus chrétiens, ont conservé la plupart des rites de leur vieille superstition, tels que les sacrifices humains, et autres pratiques impies auxquelles ils se livrent pour pronostiquer l'avenir » (2).

Ce qu'il y a de plus effrayant dans tous ces débordements de la barbarie, c'est qu'ils ne s'arrêtent pas au seuil du sanctuaire. L'Église ne parvient pas à leur échapper complètement. Avant de retracer le tableau de ce qu'elle a fait pour la civilisation, il est

(1) Greg. Tur. o. c. IV, 47. Cf. ibid. 48-50; Vita S. Galli, p. 18 (*Pertz* t. II).

(2) Procop. De bell. goth. II, 25.

indispensable de la montrer ici, menacée de succomber elle-même sous les coups de l'ennemi qu'elle devait dompter. Les plus rudes lui furent portés par les rois. Rien de frappant comme l'identité des procédés suivis par ces barbares, avec ceux qu'avaient employés les Empereurs. On y reconnait la fatalité d'une même erreur primordiale. A l'exemple des maîtres de Byzance, les rois francs se considérèrent comme les chefs de l'Église nationale, et la tinrent sous le joug. Comme eux, ils crurent avoir le droit de réunir ses conciles ; comme eux, ils supprimèrent la liberté de ses élections épiscopales. C'est le meilleur d'entre les rois mérovingiens, Sigebert III, qui proclame le plus haut, dans un message à saint Didier de Cahors, le prétendu droit du souverain d'interdire tout concile tenu sans son aveu (1). Et avec quels éclats de voix un autre de ces monarques gourmandait des évêques qui avaient protesté contre l'irrégularité d'une nomination épiscopale faite par son père (2)! Mais tous ces attentats aux droits les plus sacrés de la société religieuse portèrent des fruits bien amers. Les conciles, privés de l'indépendance qui était la loi de leur activité, cessèrent peu à peu de se réunir, et avec eux menaça de tarir la source si abondante de la législation religieuse, mère de tous les progrès sociaux. Il n'y eut pas de vice qui ne fit irruption sur les sièges épiscopaux avec les barbares qui les occupaient en vertu d'une nomination

(1) S. Desider. Cadurc. Epist. 16 (*Bouquet*, t. IV, p. 47).
(2) Greg. Tur. o. c. IV, 26.

royale. La tête de la hiérarchie étant corrompue, les rangs du clergé inférieur ne le furent pas moins. Les prêtres ignorants, grossiers et superstitieux étaient malheureusement fort nombreux. Il y en avait qui ne savaient pas lire, et saint Boniface en trouva un qui baptisait *in nomine Patria et Filia et Spiritus sancti* (1). Chose lamentable! c'est parmi les clercs que les reines homicides semblent choisir de préférence les instruments de leurs forfaits (2)! Il est trop manifeste qu'aux mains de pareils ministres, la religion ne devait servir qu'à aggraver la barbarie au lieu de la civiliser.

Quoi d'étonnant si, dans de pareilles conditions, le mouvement de la propagande s'affaiblit dans l'Église franque; si, au lieu d'envoyer des apôtres au loin, elle est visitée elle-même par des missionnaires étrangers, et si, sur les frontières du royaume, le christianisme semble apprendre à reculer? Faut-il s'étonner davantage si l'Église, en certaines rencontres, capitule avec les préjugés des barbares, se résigne à supporter, par exemple, leurs combats judiciaires, et admet au nombre de ses cérémonies liturgiques les *ordalies* qu'elle ne parvient pas à supprimer? C'étaient là les effets de la réaction barbare sur la puissance civilisatrice : ils étaient inévitables, et ce qui mérite d'exciter la surprise, c'est qu'ils n'aient pas eu plus d'étendue et de durée.

En attendant, l'Église semble entraînée par l'É-

(1) S. Bonifat. Epist. 58 (*Jaffé*).
(2) Greg Tur. o. c. V. 50; VII, 20; VIII, 29.

tat dans la décadence où il descend d'une manière visible. L'impétueux effort de la conquête franque s'arrête au VII^e siècle, et le peuple de Clovis apprend à connaître les humiliations des revers. Il n'est pas un de ses voisins qui ne lui inflige quelque désastre en bataille rangée. Sous le règne de Dagobert I, le plus grand des Mérovingiens, il se laissa honteusement battre par une misérable peuplade slave que guidait un aventurier, le colporteur Samo, et le même roi ne parvint à se débarrasser que par un lâche assassinat d'une horde de Bulgares fugitifs qui avaient cherché un asile dans son royaume. Instruites à mépriser de tels maîtres, les nations vassales secouaient le joug, et le peuple franc, au milieu des convulsions de l'anarchie, voyait ses anciens tributaires se partager les lambeaux de son pouvoir. On eût dit que les derniers Mérovingiens n'avaient d'autre mission que de présider au morcellement de la plus belle des monarchies chrétiennes.

L'autorité n'était à la hauteur d'aucun de ses devoirs. Le peuple, la tête courbée par le travail, payait toujours, et était rançonné par tout le monde. Si lourdes étaient les charges qu'on faisait peser sur lui, que plus d'une fois la patience lui échappait, et qu'il se vengeait par des excès sanglants. Aussi la perception des impôts constituait-elle souvent un danger de mort pour les agents du fisc, et on voit tel souverain en charger les gens dont il rêve de se débarrasser (1). Encore si tant de prestations de tout

(1) Chronic. Fredegar c. 24 a. 604.

genre avaient donné aux malheureux sujets le repos dont ils avaient tant besoin! Mais non : l'impôt semble n'être qu'une contribution de guerre, tant il est improductif pour celui qui le paie. Aucun service public n'est assuré. La sécurité est nulle, et il ne paraît pas que la création d'une police, décidée par un édit de Clotaire I, ait servi à grand chose, car, après cet acte législatif, les provinces continuent d'être sillonnées par des proscrits et des rebelles qui bravent impunément l'autorité royale, et qui maltraitent les populations. Bien plus, des villes entières, divisées par des rivalités de voisinage, peuvent se livrer des combats sanglants sans en être empêchées (1), et il arrive que, quand une guerre privée entre deux familles dure plus que de raison, le souverain n'imagine d'autre moyen de la faire cesser que d'assassiner les deux parties (2).

D'ailleurs, comment penserait-il à protéger ses sujets contre les brigands, puisqu'il est bien des fois le pire de tous les déprédateurs? Il faut lire, dans Grégoire de Tours, le récit du voyage de Rigonthe, fille de Chilpéric, que ses parents envoyaient en Espagne épouser un prince visigoth. Elle se mit en route accompagnée d'une escorte de quatre mille hommes. Ses bagages remplissaient cinquante chariots, et Frédégonde avait cru devoir rassurer les Francs, inquiets de ce colossal déménagement, en leur garantissant qu'elle n'avait mis que du sien dans

(1) Greg. Tur. o. c. VII, 2.
(2) Id. ibid. X, 27.

le trousseau de sa fille. Le chemin était long de Paris aux Pyrénées, et le roi avait défendu qu'on se défrayât sur les domaines du fisc, si bien que ce furent encore une fois les sujets qui supportèrent tous les frais de l'expédition. Ce voyage nuptial fut quelque chose de semblable à une invasion de barbares, car les bandes de forcenés qui composaient la suite de la princesse ne se contentaient pas de mettre au pillage les biens des particuliers : ils gaspillaient et détruisaient pour le plaisir, arrachant le cep avec le raisin, emportant avec eux les troupeaux et tout ce qu'ils trouvaient, et dévastant les campagnes à l'égal d'une nuée de sauterelles (1). Des faits analogues se reproduisaient tous les jours. Tout passage d'une armée, même à travers le pays qu'elle devait défendre, était considéré comme une calamité, et les visites des rois faisaient couler les pleurs des sujets qui en étaient honorés.

Où sont d'ailleurs les traces de l'activité législative de tous ces rois? A part quelques modifications apportées aux coutumes populaires, ils n'ont laissé tous ensemble que sept ou huit édits, dont encore le plus célèbre leur fut dicté par les grands, dans les circonstances que l'on sait. Si on devait les juger d'après leurs travaux publics, ils mériteraient tous le nom de *fainéants*. On ne peut leur faire honneur des fondations religieuses et charitables qui surgissent partout sous les auspices de l'Église, car leur rôle se

(1) Greg. Tur. o. c. VI, 45.

borna le plus souvent à ne pas refuser leur protection à ces œuvres de l'esprit chrétien. Pour le reste, ils ne firent aucune entreprise d'utilité générale. Les seules constructions auxquelles on les voie occupés, ce sont des cirques (1) ! Ils ne surent pas même respecter les nombreux monuments dont l'empire romain avait enrichi les provinces. Partout, ils laissèrent tomber en ruines les édifices de l'antiquité. Les chaussées romaines, ces superbes voies de communication qu'ils auraient dû au moins essayer de conserver, furent négligées et devinrent peu à peu impraticables. Quant à ouvrir des routes nouvelles pour les nouvelles localités qui surgissaient en dehors du tracé de la voierie ancienne, nul n'y pensait. Toute la circulation se faisait par eau, les chemins qui marchent étant les seuls dont s'accommodât la paresse des barbares. Les ponts n'étaient pas entretenus. En plein Paris, on se cassait les jambes dans les fentes de celui de la Seine (2). Il n'y avait pas d'assistance publique, abstraction faite, bien entendu, de celle qu'organisait l'Église. Quand une disette éclatait, les pauvres à qui n'arrivaient pas les aumônes du clergé, n'avaient d'autre ressource que de se mettre en servage. Le commerce, sans protection et sans garantie de la part des souverains, se traînait comme il pouvait. Encore appartenait-il pour la plus grande partie, en Gaule, à des juifs et à des syriens, qui, par le port de Marseille, se mettaient en com-

(1) Greg. Tur. o. c. V, 17.
(2) Id. ibid. VI, 32.

munication avec l'Orient. Les souverains, qui montraient généralement une royale indifférence pour la prospérité publique, ne s'en occupaient que pour appliquer un tonlieu à chacune de ses veines. Les entraves mises au trafic étaient innombrables; les mesures qu'on prenait en sa faveur étaient nulles.

Le patrimoine intellectuel de l'antiquité classique se perdait rapidement. Les écoles municipales se fermaient faute de ressources ou faute d'élèves. L'intérêt pour les études n'existait plus. Le bric-à-brac mythologique des derniers poètes latins ne disait plus rien à l'esprit, et le charme de l'éloquence civile n'avait plus prise sur personne. La muse antique exhale encore quelques harmonieux gémissements dans les vers de saint Fortunat; mais lui-même, le poète ausonien, est déjà un étranger sur le sol de la Gaule, et il n'y laissera pas d'héritier de son talent. La langue littéraire expire avec la civilisation dont elle a été l'organe. Déjà elle ne fait plus que bégayer dans les écrits de saint Grégoire de Tours, où l'on voit une intelligence d'élite s'épuiser en pénibles efforts pour vaincre la résistance d'un idiome paralysé. En attendant la reconstruction de toutes choses par l'Église, les ruines s'accumulent sur les ruines; la scène de l'esprit est vide, et la décrépitude est le caractère des rares œuvres que cette époque vit naître. *Mundus senescit* (1), murmure le dernier chroniqueur du VII^e^

(1) Chron Fredegar. *in prol.* Cf. Vit. S. Leodegar. auct. anonym. c. 4.

siècle, qui est lui-même une preuve frappante de la sénilité intellectuelle de ses contemporains, et qui parle de Virgile comme d'un historien des Francs. La barbarie des actes publics serre le cœur. Il n'y a plus ni syntaxe, ni lexique, ni orthographe, et la décadence éclate jusque dans les traits de la bizarre écriture des copistes du temps. On dirait que le chaos va renaître dans l'esprit en même temps que dans la société.

En présence de tant de misères, peut-on s'étonner que parfois les courages les plus intrépides aient faibli, et que les plus fermes intelligences se soient prises à douter de l'avenir? Au milieu de l'obscurité crépusculaire qui régnait partout, dans ces ténèbres d'où l'on entendait sortir des gémissements, en face de ces trônes qui croulaient de toutes parts et de ces peuples abandonnés qui erraient parmi les ruines, comment aurait-on pu se défendre contre l'idée que le genre humain avait achevé sa carrière, et que le monde touchait à sa fin (1)? Plusieurs fois cette poignante préoccupation reparaît sous la plume du grand homme que nous voyons debout au seuil de la société nouvelle, et qui en ouvre les portes à deux battants aux peuples barbares (2). C'est que, pareil au Janus antique, il avait le visage tourné à la fois vers le passé et vers l'avenir, et si, dans les convulsions dont il était témoin, il entendait les

(1) Greg. Tur. o. c *in init.* Chronic. Fredegar. *in fine;* Formul. Marculf, II, 3, et Turon. 1 (*Zeumer*).

(2) V. ci-dessus, p. 44.

tressaillements mystérieux d'une vie naissante, il y voyait aussi le spectacle d'un monde entier qui s'écroule, et l'âme du Romain frémissait à la pensée de l'abîme qui allait s'ouvrir.

CHAPITRE X

Action de l'Église

Au milieu des désordres effroyables dont on a essayé de tracer le tableau ci-dessus, que devenait l'Église catholique, dépositaire du principe civilisateur? A première vue, il pourrait sembler qu'elle fût destinée à périr dans le cataclysme. Désarmée dans une société qui ne respectait que la force, essayant d'imposer à des hommes violents et grossiers une loi qui révoltait leur orgueil et leur sensualité, offrant à leur convoitise les immenses richesses qui composaient son patrimoine, pouvait-elle espérer de survivre aux assauts multiples qu'allaient lui livrer toutes les passions à la fois? Et, à supposer qu'elle inspirât aux barbares assez de respect pour en être épargnée, avait-elle, en dehors de sa foi dans sa mission divine, quelque motif raison-

nable de croire qu'elle parviendrait à les dompter jusqu'au point de les obliger à renoncer à eux-mêmes? N'était-il pas bien plus à craindre que, dans cette lutte contre la nature humaine, elle ne finît par contracter les maladies qu'elle essayait de guérir, et ne devînt barbare à son tour? Si, de ces deux alternatives, la dernière était insupportable pour la foi du chrétien, l'autre en revanche devait paraître une irréalisable chimère. Les cris de douleur poussés par les contemporains, et les sombres prévisions qui remplissent leurs pensées attestent combien peu ils y croyaient eux-mêmes. Mais, cette fois encore, les événements devaient donner raison à ceux qui espéraient contre toute espérance, et l'Église allait changer la face du monde par une série de prodiges nouveaux. C'est la tâche de l'histoire de la civilisation de chercher à en rendre compte et à les expliquer, bien qu'elle doive renoncer à en tracer le tableau dans sa vaste et majestueuse grandeur.

Il faut voir d'abord comment l'Église échappa au danger d'être elle-même envahie et submergée par la barbarie. Elle trouvait dans l'admirable économie de sa constitution des ressources suffisantes pour lui permettre de résister avec succès. Sa hiérarchie était impénétrable, grâce à deux circonstances dont le caractère providentiel devait s'accentuer de plus en plus au cours des siècles. La première, c'était le célibat, qu'elle imposait comme une loi sacro-sainte à tous les membres du sacerdoce. Pas de barrière plus infranchissable pour le barbare. Elle écartait des rangs du clergé tout ce qui était enchaîné dans les liens de la vie sensuelle, et la milice virginale du

Christ ne se recrutait que parmi les vrais chrétiens. Pour oser se charger des redoutables devoirs du sacerdoce, il fallait une âme dans laquelle ne bouillonnât plus l'ardeur d'une nature indomptée, et les barbares s'arrêtaient en frémissant devant l'obligation d'une chasteté perpétuelle. Eux qui ne supportaient qu'avec peine le joug léger du précepte, comment auraient-ils écouté les austères paroles du conseil? Ils n'entrèrent donc qu'en fort petit nombre, pendant les premières générations, dans l'ordre de la prêtrise, et, le jour où, devenus plus hardis mais non plus dignes, ils en envahirent les rangs à flots nombreux, l'Église tenait déjà, comme on le verra plus loin, le moyen de conjurer le désastre que lui préparait leur invasion.

Une autre garantie pour elle, c'était la position exceptionnellement favorable de son chef. Celui-ci était devenu, les circonstances aidant, une autorité internationale qui se faisait obéir partout, et qui ne dépendait de personne. Rome était l'asile inviolable de l'indépendance des souverains pontifes, et, pour ainsi dire, le sanctuaire de la liberté de l'Église. La fureur des barbares venait expirer impuissante au pied du rocher de Pierre, devenu comme l'observatoire du haut duquel le pape veillait à la sécurité de la société chrétienne et à l'intégrité de ses lois. Il pouvait parler en face aux rois sans avoir à redouter leur vengeance. Il n'était pas leur sujet, il était souverain comme eux, ou, du moins, bien près de le devenir. Son trône était le seul qui s'élevât au-dessus de tous les autres, le seul qui ne fût pas à la merci des complots et des révoltes. Debout entre les tom-

beaux des princes des apôtres, et parmi les ruines de cette ville sacrée dont il rehaussait le prestige séculaire, le pape garantissait par sa propre liberté la liberté de toute l'Église.

Tout l'Occident reconnaissait son autorité spirituelle, le nommait dans les prières liturgiques, et le vénérait comme le vicaire de Jésus-Christ. Ses paroles étaient les plus sacrées qui pussent sortir d'une bouche humaine. Les églises anglo-saxonnes, qui lui devaient jusqu'à l'existence, avaient pour lui une vénération et une affection filiales. Il leur envoyait des moines qui devenaient leurs évêques; eux lui envoyaient des rois dont il faisait des moines. Les diocèses francs étaient fiers de rattacher leur origine à la chaire apostolique par des liens de filiation ici réels, là supposés. La primauté n'était pas d'ailleurs un privilège simplement honorifique. On en appelait au pape lorsqu'il se produisait quelque violation des canons, ou quelque attentat à la liberté ou aux droits de l'Église. Lui-même intervenait spontanément, et avec une autorité incontestée, dans la vie intérieure de l'Église franque. Il y avait son vicaire, l'archevêque d'Arles, qui était en cette qualité le primat de toutes les Gaules, et qui lui renvoyait les affaires importantes et tranchait les autres en son nom. Il confirmait les résolutions des conciles provinciaux, cassait celles qui étaient entachées d'illégalité, conférait des privilèges ecclésiastiques à des évêques ou à des monastères, veillait à ce que partout la discipline de l'Église fût observée. Les empiètements des rois sur le domaine religieux lui rendaient cette tâche bien difficile souvent; néanmoins, il ne les lais-

sait point passer sans élever une protestation énergique, flétrissant les abus et exhortant les souverains à y mettre un terme. Il est vrai qu'il ne réussit pas toujours à faire respecter le droit, mais au moins il empêchait la prescription de s'établir en faveur de l'injustice. Raffermies et éclairées par l'exemple du pasteur suprême, les églises barbares gardaient, aux heures les plus sombres, le culte des principes violés, avec l'espoir de les faire triompher dans des jours meilleurs.

Ce qui montre que cet espoir n'était pas vain, ni ces efforts infructueux, c'est la remarquable continuité des institutions ecclésiastiques. Au milieu de l'anarchie de cette époque, elles restent ce qu'elles ont été pendant la paix romaine. Comme alors, l'Église universelle partageait son vaste domaine en provinces ayant chacune à sa tête un métropolitain, et divisées elles-mêmes en autant de diocèses qu'il y avait de villes. Le métropolitain était le lien vivant entre les évêques et la papauté. Sans lui, ils auraient vécu dans un éparpillement plein de dangers, qui les aurait exposés sans défense aux entreprises des rois et des grands. Mais le métropolitain, en les réunissant à des intervalles périodiques dans des conciles qu'il présidait, ravivait en eux le sentiment de la solidarité fraternelle, et leur donnait la conscience de leur dignité et de leur force. Les conciles provinciaux furent pour l'Église du VI^e^ siècle la forme la plus efficace de son activité, la preuve la plus glorieuse de ses ressources vitales. Ils ne négligeaient rien de ce qui devait tendre au bien-être

spirituel des hommes. Ils réprimaient les abus, réglaient de la manière la plus minutieuse la vie du clergé, déracinaient ce qui restait du paganisme dans les croyances et dans les mœurs, élaboraient la liturgie, veillaient, en un mot, à ce que la société chrétienne se maintînt et se développât conformément aux traditions et aux institutions apostoliques. Parfois, ils s'adressaient directement aux fidèles, dans des espèces de mandements collectifs où ils leur rappelaient d'une manière spéciale les points les plus importants de la doctrine catholique, et leur en inculquaient les obligations les plus essentielles (1). Dans ces assemblées solennelles, les évêques se pénétraient de la grandeur de leur responsabilité et de la gravité de leurs devoirs. Rentrés dans leur diocèse, les plus indifférents y rapportaient quelque chose de l'esprit du concile, et leur administration en trahissait l'influence même à leur insu. On est souvent étonné de voir des évêques négligents ou indignes mettre leur nom au bas de décrets proscrivant les abus qu'ils pratiquent, et rien n'est mieux fait pour attester le caractère hautement civilisateur des conciles. Isolés, il y a des évêques qui trahissent leurs devoirs; réunis, ils les proclament, et, s'il le faut, se condamnent eux-mêmes. Ainsi s'accomplissait la promesse de l'Évangile, que Jésus-Christ serait présent là où les siens seraient réunis en son nom.

Dans son diocèse, l'évêque exerçait une autorité

(1) Concil. II Tur. (a. 567.)

considérable. Il y était le centre de la vie religieuse et la source de la juridiction. Son clergé, formé par lui et tenant de lui seul sa mission et ses droits, lui était soumis comme un fils à son père. Ce clergé se multipliait tous les jours, car les chrétientés rurales commençaient à se former, et de nombreux oratoires surgissaient dans les campagnes sur les terres des grands seigneurs. Il fallait pourvoir aux besoins religieux des populations éparses dans ces domaines reculés, et organiser une administration régulière des paroisses naissantes. C'était un problème des plus complexes, et qui exigeait autant d'habileté que de zèle. Le prêtre envoyé par son évêque au milieu des populations des campagnes y avait ordinairement un ressort immense, comprenant plusieurs villages séparés les uns des autres par des distances considérables, par des forêts et par des fondrières, à travers lesquelles ne menaient que des chemins impraticables. Il parcourait à cheval ces vastes étendues (1), beaucoup plus comme un missionnaire que comme un curé, et menait une existence semée de privations et de périls.

Dans la solitude et l'isolement qui étaient son partage, ne fallait-il pas craindre, pour cet agent de la civilisation, qu'au lieu d'arracher les pesants naturels des campagnards à la barbarie, il ne finit par s'y embourber lui-même? Les conciles avaient prévu le danger, et avaient pris les mesures nécessaires.

(1) Vit. S. Trud. c. 17 (*Mabillon*); Beda Hist. eccl. Angl. III, 28, et IV, 3 et 27.

pour le conjurer. Toutes les prescriptions disciplinaires des âges précédents sur la vie du clergé furent conservées et même renforcées. Le prêtre dut présenter des garanties d'âge, de savoir, d'intelligence, d'indépendance sociale, et même de santé et d'extérieur qui lui assurassent le respect des populations. Les conciles fermèrent sa porte aux personnes de l'autre sexe, pour protéger sa réputation autant que sa vertu (1). Ils lui défendirent toute espèce de luxe mondain et de plaisirs profanes, tels que banquets bruyants, jeux publics, parties de chasse, voyages d'agrément, conversations plaisantes et libres, fréquentation de sociétés compromettantes, débats avec un confrère devant le juge séculier (2). Ils lui interdirent avec la plus grande sévérité le port des armes et la participation aux procès qui devaient être suivis d'une sentence capitale. Ils ne tolérèrent pas même qu'il assistât aux scènes d'exécution et de torture (3). Ils firent de lui un homme à part, vivant dans une solitude sacrée, qui ne devait être violée que par les pauvres et les pèlerins. Ceux-là seuls pouvaient librement avoir accès auprès de lui. Par une touchante précaution, il lui était interdit d'avoir des chiens, de peur qu'ils n'écartassent cette humble clientèle, la maison du prêtre devant être gardée par des hymnes et non par des aboiements, par des bonnes œuvres et non par des morsures (4).

(1) Concil. II Tur. c. 10 (a. 567).
(2) Concil. Venet. c. 11 (a. 465); Agath. c. 32, 55, 39 (a. 506).
(3) Concil. Autissiod. c. 33 (a. 578); II Matisc. c. 19 (a. 585).
(4) Concil. II Matisc. c. 13 (a. 585).

Les précautions les plus minutieuses furent prises pour resserrer les liens qui rattachaient le clergé à ses supérieurs hiérarchiques. Tout prêtre était sous la surveillance continuelle de son évêque. Il ne pouvait pas quitter le diocèse sans son autorisation, et il n'était reçu nulle part s'il n'était muni d'une *lettre formée* délivrée par lui (1). Sa mission était de telle nature qu'il devait fréquemment recourir à son évêque pour lui demander, tantôt une délégation complémentaire, tantôt des éclaircissements. Les jours de grande fête, il devait venir avec ses paroissiens, ou tout au moins avec les plus notables, assister aux offices de l'église cathédrale. L'évêque visitait souvent son diocèse, faisant une réalité de ce nom d'inspecteur qui désignait, dans l'origine, ses fonctions sacrées (2). D'autres fois, il convoquait des assemblées de son clergé autour de sa personne, et ces petits conciles diocésains exerçaient, dans leur cercle plus modeste, la même action que les grands conciles provinciaux avaient sur la nation entière. Ainsi, du sommet de l'échelle hiérarchique jusqu'à ses degrés inférieurs, l'autorité circulait vivante et forte, et l'enseignement se distribuait, par des organes toujours actifs, depuis le sanctuaire du Latran jusque dans les clairières les plus lointaines de l'Ardenne ou de la Grande-Bretagne.

---

(1) Concil. Andeg. c. 1 (a. 453); I Tur. c. 12 (a. 461); Venet. c. 5 (a. 465); Agath. c. 38 (a. 506); Epaon. c. 6 (a. 517); III Aurel. c. 15 (a. 538); Rem. c. 12 (a. 630).

(2) Concil. Suess. c. 4; Liptin. c. 5. (a. 745); Vit. S. Lambert c. 7; Epist. Leonis Senon. ad Childeb. reg.

Sans doute, tous les instruments de cette grande œuvre ne furent pas également dignes de leur mission, et, jusque dans les rangs les plus élevés de la hiérarchie, l'infirmité de la nature humaine ne permit pas aux prescriptions canoniques de porter tous leurs fruits. Il en sera ainsi partout où l'exécution d'un plan idéal sera confiée à des hommes. Tant qu'il existera une société humaine, ce sera une vaine espérance que celle d'y voir régner le bien absolu. Il faut donc, dans toute œuvre sociale, faire la part des éléments rebelles à l'action civilisatrice, et, dans les corps les mieux constitués, s'attendre à rencontrer des membres qui résistent à l'impulsion donnée par l'âme. Le clergé franc et anglo-saxon ne fit pas exception à cette règle. Dans quelles proportions se rencontrèrent chez lui les bons et les mauvais éléments, et jusqu'à quel point se laissa-t-il entamer par la barbarie au milieu de laquelle il vivait? Il serait difficile de le dire au juste, les renseignements exacts nous faisant défaut. On sait cependant qu'à tout prendre, le clergé supérieur, le seul sur lequel l'historiographie de ce temps ait jeté quelque lumière, nous présente une respectable majorité de personnages dignes de vénération par la grandeur de leur caractère et par la sainteté de leur vie. Fussent-ils d'ailleurs moins nombreux, c'est parmi eux qu'il conviendrait d'aller chercher le type du prélat catholique de cette époque, parce que toute institution doit être jugée d'après l'esprit dont elle s'inspire, et non d'après les abus qui la défigurent. Aussi les évêques prévaricateurs qui, comme Cautinus de Clermont, Salonius d'Embrun, Sagittarius de Gap, Priscus de

Lyon ou Badegisel du Mans, souillèrent les sièges épiscopaux par des vices barbares, disparaissent-ils aux yeux de l'histoire dans le néant de leur existence vide, tandis que les saints et grands pontifes leurs contemporains attirent tous les regards par l'éclat de leurs vertus et par l'importance des services qu'ils ont rendus au monde. C'est un noble et auguste aréopage que composent les Germain de Paris, les Césaire d'Arles, les Remy de Reims, les Nicetius de Trèves, les Sulpice de Bourges, les Grégoire de Tours, les Avitus de Vienne, les Nicetius de Lyon, les Didier de Cahors, les Leodegar d'Autun, les Eloi de Noyon, les Audoën de Rouen, les Remacle de Tongres, les Arnulf de Metz, les Cunibert de Cologne, et tant d'autres qui ne laissèrent pas périr les traditions des grands évêques du IV^e^ et du V^e^ siècle. Si de tels hommes avaient été moins nombreux dans l'épiscopat franc, et s'ils n'avaient pas rencontré un clergé en majorité digne d'eux, jamais ils n'auraient civilisé la société barbare : et il faut bien reconnaître, en somme, la valeur d'une armée qui a fait une si belle conquête.

L'entreprise présentait des difficultés sans nombre. Bien que, pris dans leur ensemble, ils n'eussent ni les vices raffinés, ni l'incrédulité savante des Romains de la décadence, les barbares n'étaient guère plus faciles à élever. La brutalité de leurs tempéraments, la grossièreté de leurs esprits, l'extrême mobilité de leurs caractères semblaient opposer d'insurmontables obstacles au travail de l'éducateur. Chrétiens par le baptême, ils restaient païens par l'intelligence et par le cœur. A part le germe vivant que la grâce

du sacrement déposait dans leurs âmes, ils sortaient de la cuve baptismale avec les mêmes vices qu'ils y avaient portés. Leur dur cerveau, pareil à un sol inculte, ne semblait pas fait pour porter la fleur délicate et parfumée de la pure foi chrétienne. Le dogme confié à leurs intelligences y languissait au milieu d'une épaisse végétation de croyances superstitieuses qui menaçaient de l'étouffer. Combien ne fallut-il pas d'efforts de défrichements au milieu de ces broussailles, pour permettre à la lumière de l'Évangile d'en éclairer les profondeurs! Le barbare ne comprenait rien à ce spiritualisme hardi pour qui les formes matérielles n'étaient que les voiles transparents d'une idée sublime; il prenait au pied de la lettre le langage figuré que la religion parlait à son ignorance, et dans le dialogue séculaire qui se poursuit entre lui et l'Évangile, on retrouve souvent la trace de ces malentendus humiliants pour notre nature déchue. Combien de fois, au milieu des magnificences liturgiques qui séduisaient son imagination, l'Église dut constater avec douleur qu'il n'y voyait qu'un spectacle, et que son esprit restait fermé aux enseignements salutaires du symbolisme chrétien. « Voilà bien la dixième fois que je viens me faire baptiser, disait ce vieillard normand, et toujours on me donnait une belle robe blanche toute neuve : pourquoi donc aujourd'hui cette casaque de bouvier (1)? » Et il partait indigné.

Au surplus, la conversion d'un grand nombre de

(1) Monach. Sangall. II, 29

barbares, dans les premiers temps surtout, fut moins une rupture totale avec les superstitions primitives qu'un partage entre celles-ci et la doctrine chrétienne. Leur entrée dans l'Église n'avait pas toujours à leurs yeux la même portée qu'aux yeux du missionnaire. En se déclarant les fidèles de Jésus-Christ, beaucoup ne lui donnaient qu'une place dans leurs cœurs, à côté ou même au-dessus de Thor et de Wodan, mais sans renoncer entièrement à ces farouches divinités. Et lorsque, devant les anathèmes du clergé, ils consentirent à les bannir enfin, ce ne fut que pour transporter dans le culte du vrai Dieu les pratiques superstitieuses de l'idolâtrie antique. Encore au VIII^e^ siècle, la vie religieuse des Francs de Belgique était tout entière sous le charme des vieux mythes et du vieux culte. Attirés par l'horreur mystérieuse des bosquets sacrés, ils couraient en secret, souvent au sortir du festin eucharistique, offrir des sacrifices ou célébrer des fêtes devant les dolmens, au pied des arbres, au bord des fontaines; ils y chantaient leurs hymnes traditionnels, tout imprégnés de la rude et sanguinaire poésie du nord; ils s'y asseyaient à des repas où l'on mangeait la viande des chevaux immolés aux dieux, et ils se retrouvaient avec délices dans l'atmosphère d'un passé qui avait gardé tant de charmes pour des âmes à moitié sauvages.

Ceux-là mêmes qui ne poussaient pas aussi loin l'infidélité au Dieu de l'Évangile emplissaient leur vie d'une multitude de pratiques empruntées aux erreurs païennes. Ils chômaient le jeudi en l'honneur de Thor, croyaient à des jours prédestinés, tiraient des horoscopes, lisaient l'avenir dans le vol des oi-

seaux, dans le hennissement des chevaux et dans les flammes du foyer, consultaient des pythonisses, avaient des incantations et autres moyens magiques pour se rendre le destin favorable, se chargeaient d'amulettes, envoûtaient leurs ennemis, allumaient des feux sacrés aux époques fixées par la tradition, et se livraient avec frénésie aux divertissements obscènes et brutaux que leur avait légués la barbarie primitive (1).

Le clergé luttait courageusement contre ces abus, mais la guerre était longue et pleine de hasards. Bien des fois, pendant qu'il était occupé à poursuivre le vieil ennemi dans les usages de la vie domestique ou dans les profondeurs de la conscience, il se voyait rappelé en arrière par la nécessité de défendre contre son invasion la citadelle même du christianisme, c'est-à-dire l'Église. Les nouveaux convertis portaient jusque dans le culte qu'ils offraient au vrai Dieu les pratiques indécentes qu'ils avaient apprises au pied des idoles, et souvent les chastes voûtes du sanctuaire, embaumées d'encens et de cantiques, répercutaient les clameurs délirantes de l'orgie païenne (2). Il fallut bien du temps avant que de tels esprits se laissassent pénétrer entièrement par la notion d'un Dieu unique et tout-puissant, qui voulait être

(1) Concil. II Aurel. c. 20 (533); IV, c. 15 et 16 (a. 541); Turon II c. 17 et 22 (567); Autissiod. (a. 578) en entier; Rem. c. 14 (a. 630); et surtout l'Indiculus superstitionum à la suite du concile de Leptines; S. Bonifat. Epist. 28.

(2) Concil. Autissiod. c. 9; Cabill. c. 19 (a. 650).

adoré seul, en esprit et en vérité. Les missionnaires, avec une patiente énergie, ne cessèrent de revenir sur cette vérité fondamentale, qui était la base de toute la doctrine chrétienne. Çà et là, un écho de leur voix, arrivant jusqu'à nous par-dessus le bruit de ces multitudes frémissantes, nous permet d'assister en esprit à l'œuvre de l'évangélisation. « Tout ce que vous voyez autour de vous, disait saint Éloi à son auditoire, ne sont que créatures de Dieu, servant à votre bien ou à votre mal, selon l'usage que vous ferez d'elles. Oui, le ciel est élevé, la terre est grande, la mer est immense, les astres splendides; mais plus élevé et plus beau est Celui qui a tout créé. C'est Lui, mes frères, que vous devez craindre plus que tout, adorer en tout, aimer par-dessus tout. Ayez confiance dans sa miséricorde, et ne désespérez jamais de sa pitié! (1) »

Ces paroles, tombant tous les jours sur l'intelligence barbare, comme l'eau qui creuse goutte à goutte le rocher le plus dur, finissaient par y inculquer les vérités essentielles de la foi. Quant aux vieilles pratiques du culte païen, les unes disparaissaient d'elles-mêmes ou tombaient sous les efforts du missionnaire, les autres, plus tenaces parce qu'elles avaient des racines plus profondes, se transformaient et devenaient inoffensives. L'Église, se souvenant

(1) S Audoen. Vit. S. Elig. l II, pars. 2 (*Ghesquière*); Vit. S. Gall. c. 6; Alcuini Vit. S. Willibrord. c 11; Vit. S. Bavonis, c. 5; Vit. S Lamberti c. 8 (*Mabillon*). Cf. S. Bonifat. Epist. 22.

des conseils de saint Grégoire le Grand, ne dépouillait pas violemment l'esprit barbare de toutes ses idées et de toutes ses habitudes ; elle supportait celles qui n'étaient pas essentiellement opposées à son esprit ou à sa doctrine ; bien plus, elle les baptisait en quelque sorte, et ne craignait pas, après en avoir arraché l'aiguillon païen, de leur laisser une place dans la vie des fidèles. Que de fontaines sacrées, objets autrefois d'un culte superstitieux, furent mises sous le patronage d'un saint, et continuèrent d'attirer les multitudes autour de leurs ondes ! Que d'arbres séculaires, divinisés par la tradition, virent les hommages qui leur étaient rendus naguère s'adresser désormais au crucifié, dont le missionnaire avait cloué l'image à leur tronc ! Que de pélerinages, de danses sacrées, de feux nocturnes, de refrains populaires, de récits traditionnels que les ouvriers de l'Évangile purifièrent en y introduisant une pensée chrétienne !

Ainsi le christianisme, en dérobant au culte primitif les formes et les institutions par lesquelles il avait essayé de satisfaire les besoins religieux des peuples, se créait de nouvelles racines dans leurs cœurs, et devenait lui-même un des principaux éléments de leur vie nationale. Ce fut un long et intelligent travail d'épuration auquel il se livra. Souvent, en découvrant sous la splendide végétation de la liturgie le modeste sauvageon sur lequel l'Église a greffé tant de merveilles, on s'arrête, saisi d'admiration pour cette œuvre féconde. L'œuvre n'est pas achevée. Dans l'innombrable multitude des coutumes religieuses des Germains, il y en eut qui résistèrent

au travail de la conversion : elles ne se laissèrent ni épurer, ni éliminer, et tout ce que l'Église put faire, ce fut de les refouler jusque dans les profondeurs de la société, comme l'impur sédiment où l'on peut encore retrouver aujourd'hui, au milieu d'une espèce de boue infecte, ce qui est resté du paganisme ancien. Les superstitions qui se traînent dans les bas-fonds de notre vie intellectuelle, les réjouissances bestiales qui continuent d'ameuter, à des intervalles périodiques, la lie des populations civilisées, voilà les traces fossiles du monde barbare : elles restent pour attester la longueur de la lutte, et pour faire apprécier, par le contraste, la grandeur du triomphe remporté.

Il ne suffisait pas de porter la lumière dans les esprits ; il fallait aussi rétablir l'ordre dans les cœurs, et extirper les passions en même temps que les préjugés. Cette partie de l'œuvre civilisatrice présentait plus de difficultés encore. Les volontés se défendent d'une autre manière que les intelligences : celles-ci n'opposent qu'une résistance passive ; celles-là, au contraire, traduisent, leur révolte par des actes, et mettent toutes les ressources de la force brutale au service du parti pris. Le barbare converti admettait que la religion renversât ses arbres sacrés : il ne tolérait pas qu'elle touchât à l'objet de ses passions, et il défendait ses vices avec plus d'énergie que ses dieux. Rien de terrible comme les éclats de sa colère et de son indignation, aux heures où il se voyait aux prises avec les ennemis de ses plaisirs. C'était la bête qui se débattait contre le joug, et dont la résistance était d'autant plus furieuse que la main du domp-

teur était plus ferme. On comprend que dans ces conditions, l'aversion pour le christianisme ait revêtu parfois, chez ces hommes de chair et de sang, les caractères de la haine fanatique et réfléchie qu'on est habitué à ne rencontrer que chez les corrompus des sociétés vieillies. En voici un exemple bien remarquable. Un jour, un roi anglo-saxon tomba sous le poignard de deux assassins. Arrêtés et interrogés sur le motif du crime, ils répondirent qu'ils n'avaient rien à lui reprocher, sinon qu'il pardonnait trop volontiers à ses ennemis (1).

L'obligation du pardon des injures n'était pas le seul article de la morale chrétienne qui fût si odieux aux nouveaux convertis. Il n'y en avait pas un seul, pour ainsi dire, qu'ils ne considérassent comme une entrave à leur liberté, ou comme un affront à leur orgueil. Pour faire d'eux des chrétiens, l'Église dut les suivre pas à pas dans leur vie quotidienne, élever en face de chacun de leurs actes sa protestation importune, les glacer au sein de leurs plaisirs les plus enivrants par l'aspect de sa tristesse ou l'accent de ses reproches. C'était une mission des plus dangereuses, parce qu'elle mettait tous les jours l'autorité religieuse en lutte ouverte avec les plus chères passions du cœur, l'exposant à trouver parmi les peuples autant de rebelles qu'elle y comptait d'enfants. Il fallait faire séparément l'éducation de chacun d'eux. Nous avons déjà observé de près cette action civilisatrice dans la société romaine:

(1) Beda Hist. eccl. Angl. III, 22.

nous allons la voir s'exercer maintenant dans un milieu barbare. Ce sera, si l'on veut, le même tableau dans un cadre différent, mais tel est l'intérêt qu'inspire ce grand sujet, qu'on croira assister à des scènes entièrement nouvelles.

Comme on l'a déjà vu, l'Église commençait partout la régénération de la société par celle de l'individu. Elle veillait sur lui dès l'instant de sa naissance. A peine sorti du sein maternel, il avait déjà besoin de sa protection, car son existence était menacée par ceux-là même de qui il la tenait (1). Elle s'empara du malheureux enfant, versa sur ses pauvres petits membres l'eau de la vie éternelle, et le rendit inviolable en le confiant à ses parents comme un dépôt de Dieu. Elle leur montra, sous sa frêle enveloppe corporelle, l'âme précieuse dont ils étaient les gardiens, leur enseigna les devoirs que la Providence leur avait imposés vis-à-vis de lui, et les aida à les remplir en se mettant de moitié dans leurs sollicitudes paternelles. L'enfant grandissait de la sorte sous son aile, protégé, enseigné, guidé par elle, respirant, dès ses premières années, l'atmosphère d'un monde meilleur que celui de la barbarie, et pénétré à son insu par l'esprit invisible qui entrait dans son âme avec l'air qu'il respirait.

Une heure sonnait dans la vie du jeune homme où les résultats de son éducation chrétienne acquéraient brusquement une importance sociale de premier ordre : c'était celle où son cœur et ses sens à la

(1) Altfrid Vita S. Liudgeri c. 6 (*Mabillon*).

fois lui redisaient cette parole éternelle : *Væ soli !* L'avenir de la société civile dépendait des conditions dans lesquelles allait se fonder la société domestique. Le droit chrétien la voulait pure dans son origine, inaltérable dans son essence, éternelle dans sa durée. Mais le barbare ne connaissait pas de pareils scrupules. Dans la fougue irréfléchie de la passion, sans respect pour les saintes répugnances de la pudeur, sans égard pour la majesté des lois mystérieuses qui président au renouvellement de la race humaine, il ouvrait ses bras à l'objet qu'il trouvait le plus près de lui, dans sa famille, sous son propre toit, et souvent dans le lit de son père (1). L'Église lui apprit d'abord l'horreur sacrée du sang pour lui-même, en frappant d'interdictions spéciales les mariages incestueux qui polluaient la famille dans sa source, et qui faisaient régner entre ses membres, à la place des affections pures et désintéressées, les flétrissantes convoitises de la famille animale (2). Prenant le jeune homme par la main, elle le conduisit hors de la maison paternelle pour faire choix d'une compagne, lui défendit d'arrêter ses yeux

(1) Anglo-Saxon chron. a. 616; Beda Hist. eccl. Angl. II, 5; Decretio Childebert. II (*Boretius*, p. 15).

(2) Concil Epaon. c. 30 (a. 517); II Aurel. c. 10 (a 533); Can. Rom. ad Gallos episc. c. 9, 11 ; Concil. Agath. c. 61 (a. 506); I Aurel. c. 18 (a 511); Arvern. c. 12 (a. 535); III Aurel. c. 10 (a. 538); IV Aurel. c. 27 (a. 541); III Par. c. 4 (a. 557); II Tur. c. 21 (a. 567); Autiss. c. 27-32 a 578); III Lugdun. c 4 (a. 583); II Matisc. c. 18 (a. 585); V Paris. c. 14 (a. 615). Rem. c. 8. (a. 630). Lipt. c. 3 (a. 745).

sur les vierges auxquelles il était déjà lié par les liens de la parenté, lui offrit, au contraire, l'occasion de nouer, par le mariage, des liens nouveaux en devenant membre de deux familles. Puis, répandant ses bénédictions sur l'union qu'il venait de contracter, elle lui apprit que des nœuds indissolubles l'attachaient désormais à cette compagne qu'il avait choisie dans la fleur de sa jeunesse et de sa beauté, et que ses ingrats dégoûts menaçaient d'une humiliante répudiation lorsque les années ou les souffrances lui auraient enlevé ses charmes (1). Elle ne se contenta point de protéger la sécurité de l'épouse, elle veilla aussi sur sa dignité, en chassant du lit conjugal les esclaves et les concubines qui le partageaient avec elle au temps des mœurs barbares (2), comme aussi en repoussant de la succession le fils naturel, que la coutume germanique admettait au partage avec les enfants légitimes. Une seule femme, et pour toujours, telle fut la sentence de l'Église. Elle était dure, à la vérité, pour la sensualité égoïste de l'homme, mais miséricordieuse et douce pour la faiblesse et pour la pudeur de la femme. De toutes les lois sous lesquelles elle pliait le cou de ses néophytes, c'est celle-là qu'elle dut le plus souvent leur rappeler, et qui lui coûta, à elle-même, le plus de sueurs et le plus de sang. Ce fut un long et magnifique combat qu'elle livra pour la défense du sexe féminin contre les ardentes convoi-

(1) Concil. II Aurel. c 11 ; Suession. c. 9 (a. 744).
(2) S. Leonis Magn. Epist. 167, c. 4-6.

tises de la chair païenne. Pendant des siècles, veillant avec un soin jaloux autour des gynécées où elle reformait le type de la femme chrétienne, elle en joncha le seuil des cadavres de ses évêques, jusqu'à ce que les vierges élevées sous ses ailes, créatures sacrées et presque divines, pussent enfin en sortir et se mêler sans crainte aux flots d'une société qui avait appris à les respecter.

Mais le barbare était encore plus sanguinaire que voluptueux, et il était plus facile d'épurer ses mœurs que de calmer ses colères. Dans son ombrageuse susceptibilité, toujours prête aux dernières violences, et avec cette soif de carnage qui était à ses yeux une vertu, il s'indignait de la mansuétude comme d'une preuve de lâcheté; il mettait son orgueil dans la vengeance, et trouvait sa volupté à faire couler le sang. Le prêtre lui enseigna que la vie humaine était chose sacrée, que Dieu lui-même veillait sur les existences qu'il avait créées, et qu'il en demanderait un compte sévère aux meurtriers. Il commença à comprendre que l'homicide ne s'expiait pas par le simple paiement d'un *wergeld*, et qu'après avoir composé avec les parents de sa victime, il lui restait à satisfaire une justice bien plus terrible que celle des hommes (1).

(1) Concil. IV Aurel. c. 28 (a. 541) : Quisquis homicidium voluntate commiserit, ita ut occidere audeat innocentem, si a principibus aut a parentibus quacumque re se reddiderit absolutum, pro modo pœnitentia distringendus in sacerdotis potestate consistat. Concil. Rem. c. 9 (a. 630) Cf. S. Bonifat. Epist. 10 (*Jaffé*, p. 58).

Pour supprimer la guerre privée et l'exercice du droit de vengeance, ce n'était pas assez de maudire l'effusion du sang; il fallait la prévenir, en éteignant les discordes et les querelles. Les conciles élevèrent la voix, faisant un devoir aux chrétiens d'oublier les injures reçues et de se réconcilier avec leurs ennemis, allant même jusqu'à menacer d'excommunication ceux qui refuseraient d'obéir à une obligation si sainte (1). De pareilles exhortations n'étaient pas faites pour produire beaucoup de fruits pendant les premières années de la conversion. Aussi l'Église dut-elle plus d'une fois, par la personne de ses ministres, s'interposer elle-même pour essayer de séparer les combattants. Bien des fois, le sang des malheureux qu'elle voulait sauver rejaillit sur la robe du prêtre, lorsqu'il se jetait entre la vengeance et la victime. Cependant il fallait que les passions fussent déchaînées avec une rare violence, pour rester sourdes à une voix qui suppliait au nom de la charité, qui menaçait au nom de l'éternité : « Si tu as pitié de ton frère, disait cette voix, et que tu épargnes sa vie, Dieu sera avec toi, et il te donnera la victoire; mais si tu le fais périr, tu périras toi-même sous les coups de tes ennemis, et avec toi ta femme et tes enfants (2). » Ces paroles n'étaient pas écoutées tous les jours, mais tous les jours elles étaient répétées, et aux heures de calme durant lesquelles les passions faisaient silence dans

(1) Cf. Form. Marculf. II, 18.
(2) Greg. Tur. Hist. eccles. Franc. III, 6; IV, 51.

son cœur, le barbare se souvenait de leurs solennels avertissements.

Comment se décida-t-il enfin à leur obéir, et laissa-t-il à la longue transformer son naturel par la grâce de l'Évangile? C'est là une histoire qu'il serait bien intéressant de raconter dans tout son détail, mais dont on devra se borner ici à indiquer les phases. Tout d'abord, il se comporta vis-à-vis du précepte comme il avait fait vis-à-vis de la doctrine. Il ne s'y déroba point ouvertement, il l'accueillit même dans son cœur, mais, au lieu de s'y soumettre résolument, il se borna à partager son âme entre la loi nouvelle et les vieilles passions. Ces hommes, qui portaient tour à tour leurs hommages à Jésus-Christ et à Wodan, obéissaient tour à tour aussi, selon les cas, aux suggestions de la grâce ou aux emportements de la chair : tantôt doux et humbles comme des agneaux, tantôt cruels et implacables comme des bêtes fauves. Quand on étudie les types des barbares convertis pendant les premiers siècles, on est frappé des contradictions qu'ils présentent, et des étonnants retours de leur naturel, qui font succéder à des accès de fureur des attendrissements pleins de larmes, et à des crimes révoltants, de généreux repentirs. Le même homme se trouve être à tour de rôle un monstre de férocité ou un humble pénitent, et il est successivement l'un et l'autre avec une égale sincérité et aussi avec une égale ardeur. Rien de plus intéressant que de retrouver, dans les oppositions que présente sa conduite, la trace des influences opposées auxquelles il a obéi. Tel verse à grands flots le sang de ses ennemis, qui

s'arrêtera plein de respect au seuil du sanctuaire où sa victime a trouvé un abri ; fidèle également aux injonctions de son naturel tant que celui-ci parle seul, et à celles de la religion dès qu'il la rencontre sur son chemin. Dans l'affreuse boucherie par laquelle Clotaire II souilla son triomphe sur sa grand'tante Brunehaut, il n'épargna qu'une victime : c'était un enfant de quelques années, dont il était le parrain. Alors qu'il égorgeait ceux qui étaient ses proches selon la nature, le royal meurtrier respectait le petit être dont il était le père selon la grâce, et il écoutait encore la voix de l'Évangile au moment même où il restait sourd à celle du sang (1) !

A des hommes qui traitaient avec tant de violence leurs semblables, il n'était pas facile d'apprendre à respecter leurs esclaves. Les esclaves étaient nombreux dans la société barbare, surtout depuis les jours de la conquête, et les hasards de la guerre, de même que le poids de la pauvreté, ne cessaient d'en augmenter le nombre. L'homme était considéré comme une proie appartenant au premier venu qui se trouvait assez fort pour s'en emparer, et comme une marchandise dont on parvenait toujours à se débarrasser sur l'un ou l'autre des marchés de l'Europe. Chaque guerre versait dans le commerce des milliers de ces infortunés, arrachés à leurs foyers et vendus au loin comme un vil bétail. Des pirates couraient les mers et fondaient en pleine paix sur des rivages qu'ils pillaient, et dont ils enlevaient la

(1) Chronic. Fredegar c 42.

population. La condition des pauvres gens tombés en de pareilles mains était déplorable, et on peut dire qu'elle avait bien empiré depuis le temps de Tacite, où la pauvreté du maître était une garantie pour la sécurité de l'esclave. Habitués désormais au luxe et aux mœurs raffinées des Romains, les barbares avaient appris aussi l'art de se faire servir, et il leur fallait des esclaves pour satisfaire une multitude de besoins qu'ils ne connaissaient pas même autrefois. Tout riche avait autour de sa personne, et sous la menace de son regard, une multitude d'êtres humains tremblants et désarmés, victimes, quand il lui plaisait, de sa luxure et de sa cruauté. Nous avons de lugubres exemples du degré de férocité où arrivait parfois le maître. La loi restait muette et immobile devant ses pires excès : elle lui livrait l'esclave corps et âme.

L'Église intervint ici avec ce parfait mélange de prudence et de fermeté qui a fait la solidité de ses conquêtes. Devant l'immensité de la tâche, elle se garda de se décourager, mais aussi de prétendre la remplir d'un seul coup et tout de suite. Que de troubles elle n'aurait pas déchaînés, que d'irrémédiables catastrophes elle n'aurait pas appelées sur le monde et sur elle-même, si, jetant l'anathème à l'injuste institution de l'esclavage, elle eût appelé tous les esclaves à une liberté immédiate et sans conditions! Elle avait d'autres exemples à suivre, et les apôtres lui avaient laissé des leçons qu'elle mit à profit. Elle ne contesta pas l'autorité des maîtres sur les esclaves; elle l'accepta au contraire comme un fait social, mais en travaillant, dès le premier jour,

à le transformer et à l'épurer. Au lieu de rompre violemment le lien personnel de dépendance qui rattachait l'homme à l'homme, elle l'élargit de telle manière qu'il laissa à l'esclave toute la liberté nécessaire pour vivre en homme et en chrétien. C'est dans ce but qu'elle ne permit pas qu'il fût vendu à des païens ou à des juifs, de peur que ceux-là ne l'immolassent à leurs dieux, ou que ceux-ci ne le contraignissent à abjurer sa religion (1). Elle protégea sa vie, en assimilant à l'assassin et en frappant d'excommunication le maître qui le tuait dans un mouvement de colère (2). Elle lui rendit la famille, en déclarant indissoluble le mariage qu'il avait contracté, fût-ce même à l'insu du maître et malgré lui (3). Elle lui conserva sa patrie et son foyer, en défendant de le vendre au-delà des frontières, ce qui semble avoir été la destinée ordinaire des esclaves germaniques d'autrefois (4). Elle lui restitua sa dignité de chrétien, en lui accordant le repos du dimanche, et en revendiquant sa liberté contre le maître qui voulait le forcer à travailler le jour du Seigneur. L'esclave ainsi relevé n'était plus un esclave, bien qu'il continuât d'en porter le nom ; mais ce nom même avait changé de signification ; il était

(1) Concil. Rem. c. 2; Liptin. c. 3; S. Bonifat. Epist. 28 (*Jaffé*).

(2) Concil. Epaon. c. 34 (a. 517).

(3) Formul. Andeg. 45 et 59 (*Zeumer*); Greg. Tur. o. c. V, 3; cf. Concil. IV Aurel. c. 24.

(4) Concil. Cabill. c. 9 (a. 650). Cf. Tacit. Germ. c. 24 et Lex salic. XXXIX, 1.

monté en grade, si l'on peut ainsi parler, avec l'homme qui le portait.

Veut-on se rendre compte, par un exemple saisissant, de l'immensité du progrès réalisé ainsi dans la condition des classes déshéritées? Qu'on suive, dans leur itinéraire à travers la langue, les termes par lesquels les Germains, les Romains et les Celtes désignaient l'esclave. Les premiers disaient *late* ou *lazze*, les autres, *servus*, les derniers, *vassus*. Or, au moyen-âge, le premier de ces termes *(lite)* ne désigne plus que l'affranchi; le second *(serf)* a pris le sens de *colon;* le troisième *(vassal)* a une valeur honorifique, et s'applique à des relations empreintes d'une véritable noblesse. Quant au véritable *esclave*, à la chose humaine qui se vend et s'achète, qu'on souille et qu'on tue à plaisir, il n'y en a plus dans la société chrétienne. Sa disparition est si complète, que l'historien qui veut y chercher la classe servile ne met la main que sur son ombre, c'est-à-dire sur cette population rurale qui vit tranquille et respectée sous la protection de la croix.

Ce grand résultat n'aurait pu être obtenu ni si promptement, ni d'une manière si complète, si l'Église n'avait tout d'abord coupé les racines par lesquelles l'odieuse institution plongeait dans les entrailles de la société. En vertu du droit de guerre tel que le pratiquait le monde barbare, tout prisonnier devenait un esclave, et se voyait à jamais enlevé à son pays et à sa famille. Le moment n'était pas encore venu où la pensée chrétienne pourrait intervenir victorieusement dans les luttes des belligérants, pour en régler les conditions et en écarter

les violences. Il fallait subir ces explosions périodiques du naturel indompté, il fallait laisser le domaine de la guerre tout entier à la barbarie, se bornant à en atténuer les conséquences fatales. Telle fut la tâche que s'imposa l'Église, et qu'on peut résumer dans un mot : le rachat des captifs. Le zèle sacré des missionnaires ne se laissa pas devancer par l'ardeur profane des marchands d'esclaves. Ceux-ci avaient beau courir les mers à la recherche de la chair humaine qui faisait l'objet de leur trafic, les envoyés de Jésus-Christ y couraient à leur suite, avec la noble ambition de racheter autant de captifs que la guerre avait fait de victimes. L'Église consacra le meilleur de ses ressources à cette œuvre de délivrance, et lorsqu'elle avait entièrement vidé ses trésors sans avoir pu sauver tout le monde, alors, par une dérogation sublime aux prescriptions qui protégeaient les biens ecclésiastiques, elle brisait sous le marteau des brocanteurs ses objets d'or et d'argent, mettait à l'encan les vases et les ornements sacrés, se dépouillait de tout, et vouait à l'indigence les autels qu'elle ornait avec une fierté si généreuse, plutôt que de laisser languir dans les fers une seule créature humaine (1). *Rédempteur des captifs* est un des titres que les hagiographes de l'époque donnent le plus souvent à leurs saints; il semblait que ce fût en travaillant à le mériter qu'on imiterait le plus fidèlement un Dieu qui avait racheté tous les hommes.

(1) Concil. Rem. c. 22 (a. 630); S. Greg. Magn. Epist. VII, 13 et 28.

Des multitudes furent ainsi rendues à la liberté sur tous les points de l'Europe chrétienne. Qui comptera les malheureux sauvés par ces grands racheteurs qui s'appellent Aïdan de Lindisfarne, Amand de Tongres, Césaire d'Arles ou Germain de Paris? C'était chez ce dernier une passion et comme un impérieux besoin de racheter des esclaves; c'était presque une folie. Ce grand homme, qui avait rendu à la liberté des captifs de toute nation, des Espagnols, des Basques, des Bretons, des Irlandais, des Saxons, des Burgondes, avait des moments de tristesse et d'abattement étranges : c'était quand, après avoir tout consacré à son œuvre de prédilection, il n'avait plus les ressources nécessaires pour la continuer. Sa seule consolation était alors d'obtenir des autres qu'ils se cotisassent pour racheter au moins une personne. Lui arrivait-il, par contre, quelque gain inespéré, toute son âme s'ouvrait à la joie, et il s'écriait : *Bénissons Dieu, voilà de quoi racheter!* Son front se déridait alors, sa démarche paraissait plus alerte, son parler plus abondant; il semblait redevenir jeune, et l'on eût dit, continue son biographe, que c'était lui-même qui venait d'être racheté des fers de l'esclavage (1).

Pendant que d'un côté l'Église s'évertuait à tarir la principale source qui alimentait la servitude, de l'autre elle travaillait, si l'on peut ainsi parler, à en vider les réservoirs. Elle faisait marcher de front l'affranchissement des esclaves avec le rachat des

(1) Fortunat. Vit. S. German. Paris, c 74.

captifs. On sait que, depuis le premier jour où il lui fut permis de se montrer en public, elle ne rougit pas d'ouvrir ses sanctuaires à l'auguste cérémonie de l'affranchissement, et que les lois romaines avaient reconnu son salutaire protectorat sur la liberté des esclaves. Ce glorieux privilège, elle le conserva sous les barbares. Grâce à elle, l'affranchissement, se dépouillant de son caractère civil, devint à la longue un acte entièrement religieux, et les barbares eux-mêmes, renonçant à leurs vieilles coutumes, s'habituèrent à ne plus affranchir que d'après son rite et dans ses sanctuaires. Et cela se comprend. C'était, avant tout, pour plaire à Dieu et pour acquérir des mérites spirituels qu'on donnait la liberté à ses esclaves. Toutes les formules d'actes d'émancipation que nous ont léguées les premiers siècles du moyen âge attestent la pensée religieuse qui les a dictées. « Il ne faut pas retenir dans les chaînes ceux que le Christ a rendus libres par le baptême, parce qu'il n'y a pas de différence de condition à ses yeux, mais qu'on est tous unis et égaux devant lui. » Voilà comment s'expriment les barbares devenus chrétiens, au moment où ils procèdent, au pied de l'autel et sous les yeux de l'évêque, à l'œuvre de charité par excellence (1). Les Francs, les Anglo-Saxons, les Visigoths parlent ici le même langage, et on le retrouve jusque dans la bouche de ce farouche roi des

(1) Formul. Andegav. 23 ; Arvern, 3 et 4 ; Marculf. II, 32 et 34 ; Turon. 12 ; Bituric. 9 ; Cart Senon. 1. (*Zeumer*) Cf. S. Greg. Magn. Epist. VI, 12 ; S. Bonifat. Epist. 10 (*Jaffé*).

Lombards, Astolphe, déclarant que c'est œuvre méritoire d'affranchir les esclaves, parce que le Rédempteur du genre humain s'est fait esclave pour nous racheter.

Que valait cependant une liberté si généreusement offerte, et quelles en étaient les garanties? Alors qu'on voyait tous les jours des flots d'hommes libres se précipiter dans le servage pour y chercher un refuge contre les misères de l'indépendance, était ce bien la peine de briser les fers de l'esclavage pour jeter les pauvres affranchis, seuls et nus, au milieu d'un monde anarchique où leur faiblesse et leur pauvreté les exposaient à tous les dangers? La vraie liberté ne va pas sans la sécurité, et celle-ci ne pouvait se rencontrer que sous le patronage d'une puissance assez bienveillante et assez forte pour faire respecter ses protégés. L'Église ne se borna pas à accueillir dans sa clientèle les malheureux qui ne se sentaient plus de force à porter le fardeau accablant de la liberté. Elle y retint aussi, par un lien de dépendance très large, les affranchis qui avaient été émancipés sous ses auspices, et elle couvrit leurs personnes et leurs biens de sa propre inviolabilité. Entrés au service de quelque église, ils devenaient les protégés du saint qui en était le patron. Ce n'était rien, à cette époque, que d'être un homme libre, et le titre si glorieux de Franc lui-même ne protégeait pas celui qui n'était pas assez fort pour le faire respecter. Mais c'était beaucoup, par contre, de pouvoir se dire l'homme de saint Martin ou de saint Remy. Il y avait autant de profit que d'honneur à faire partie d'une de ces bandes pacifiques, et à être, si

l'on peut ainsi parler, l'antrustion d'un saint. A son foyer sacré, on trouvait un abri contre l'orage, et, en attendant des jours meilleurs, on y faisait peu à peu l'apprentissage de la liberté totale.

Tous ces progrès dans les relations sociales étaient couronnés par le progrès de l'esprit de charité. A mesure que l'homme apprenait à mieux connaître ses devoirs envers ses proches, son naturel s'adoucissait, et la loi d'amour étendait son empire. L'Église avait porté jusqu'aux extrémités du monde civilisé la gloire d'un homme qui, pour vêtir un pauvre, avait coupé son manteau en deux. Toute cathédrale avait sa matricule sur laquelle étaient inscrits les noms des indigents qui vivaient de ses largesses, et auxquels elle distribuait au moins le tiers de ses revenus. D'intarissables aumônes coulaient tous les jours de ses mains dans le sein des pauvres. Elle n'oubliait personne : ni les pèlerins auxquels elle ouvrait toutes grandes les portes de ses xénodoches, ni les malades et les infirmes qu'elle recevait dans ses hospices, ou qu'elle faisait visiter à domicile (1), ni les lépreux séquestrés du reste des humains, mais sur lesquels veillait la charité de l'évêque (2), ni les malheureux prisonniers qui voyaient tous les dimanches l'archidiacre descendre dans leur cachot infect, où il apportait des consolations et des secours (3). Donnant de tels exemples, l'Église avait

(1) Concil. V. Aurel. c. 15 (a. 541); Vita S. Cæsarii c. 11.
(2) Concil. V. Aurel. c. 21.
(3) Ibid. c. 20.

le droit d'exiger beaucoup de la charité des fidèles Il n'y eut infirmité si rebutante et détresse si affreuse qui, par sa voix, ne fit un constant appel à leur pitié. La preuve du succès de ses efforts, ce sont ces nombreux établissements hospitaliers et charitables qui, à partir du VI^e^ et du VII^e^ siècle, surgirent dans tous les pays catholiques. Un particulier du diocèse de Reims, contemporain de saint Remy, en avait érigé à lui seul plus d'une douzaine (1). On connaît celui qui fut fondé à Lyon par le roi Childebert (2), et celui que la reine Brunehaut éleva à Autun (3). Certes, il est glorieux pour le christianisme d'avoir fait éclore de si belles fleurs de charité dans les mains sanglantes de ces deux sinistres personnages.

Mais un résultat infiniment plus précieux, ce fut la transformation que cet exercice continu de la charité produisit chez ceux qui la faisaient. Ils avaient commencé par donner leurs terres et leur or; plus tard, ils se donnèrent eux-mêmes. Ce n'est pas, bien entendu, sans avoir passé par un long noviciat que la société barbare, prise en masse, se laissa envahir et régénérer par l'esprit nouveau. Il y fallut le patient et obstiné labeur d'un dévouement à toute épreuve, inspiré par le plus pur amour de l'humanité et ayant à sa disposition toutes les ressources d'un art merveilleux. Sans revenir sur ce qui a été

(1) Leblant. Inscriptions chrétiennes de la Gaule, I. p. 442.
(2) Concil V. Aurel. c. 15.
(3) S. Greg. Magn. Epist. XIII, 6.

dit précédemment, il faut cependant rappeler ici en quoi consistait le secret de cet art.

Ce sont les institutions pénitentiaires qui ont été pour les barbares, comme elles l'avaient été pour les Romains, la grande école de perfectionnement. On connaît cette guerre portée dans l'intérieur de l'homme par la loi chrétienne ; on sait les armes qu'elle lui offrait contre lui-même : le jeûne, l'abstinence, la prière, le travail, l'examen de conscience, l'usage des sacrements, la pratique des bonnes œuvres. La confession était le centre de toute cette thérapeutique morale. Au tribunal de la pénitence, le barbare accablé sous le poids de ses fautes arrivait humilié et déjà à moitié vaincu. Il se prosternait devant le médecin de l'âme, qui le consolait, le rassurait, priait et s'accusait avec lui, ravivait dans son intelligence la notion des vérités de la foi, puis descendait avec lui dans les profondeurs de sa conscience. Grâce à des formulaires minutieux, le confesseur pénétrait jusqu'à la source du péché, le signalait au coupable, le lui faisait avouer, lui dictait l'engagement de ne plus l'accueillir dans son âme, et lui imposait, à titre d'expiation, une pénitence proportionnée, qui était comme le *fredus* payé au Roi des Rois. Après quoi, le coupable s'inclinait avec attendrissement sous la main bénissante du prêtre, et prêtait l'oreille aux paroles solennelles de l'absolution, qui semblaient tomber de l'éternité sur son âme pour la ressusciter (1).

(1) De Rozières Recueil de Formules II, 630.

Au sortir d'une entrevue de ce genre avec le ministre de Dieu, l'homme le plus endurci avait perdu quelque chose de sa sauvagerie première, et le moindre bienfait du sacrement de pénitence, c'était certes d'avoir fixé pendant quelque temps l'esprit mobile et irréfléchi du barbare devant les suprêmes intérêts de la vie morale. C'est pour prolonger cette impression salutaire que l'on prolongeait aussi la pénitence, à laquelle on donnait des formes appropriées aux usages et à la tournure d'esprit des nouveaux fidèles. Ceux-là, par exemple, ne pouvaient guère oublier leur faute ni violer leur promesse d'expiation, qui se la rivaient en quelque sorte au corps, en s'entourant les bras et les jambes de lourds anneaux de fer qui semblaient dire à tous les passants : Voici un homicide ! Moyens grossiers, si l'on veut, mais efficaces, qui protégeaient la constance du repentir, en faisant pénétrer les pensées salutaires dans l'âme par le seul canal qui y donnât accès, celui des sens.

La tranformation des individus devait avoir pour conséquence la transformation de la société qu'ils composaient. C'est la religion qui fait les mœurs, et ce sont les mœurs qui font les lois : l'action de la religion sur celles-ci est donc en proportion exacte de son influence sur celles-là. Chez les barbares, l'Église avait, pour pénétrer dans la législation, une voie plus directe encore que cette espèce d'infiltration souterraine : c'était le contact quotidien de ses prélats avec ceux qui étaient les arbitres de la vie politique, c'est-à-dire les rois. Depuis le jour où l'on avait vu saint Remy prendre en quelque sorte par la

main le roi Clovis, encore enfoncé dans les ténèbres du paganisme, pour le conduire à petits pas dans la voie du progrès moral, l'épiscopat n'avait cessé d'entretenir avec la royauté les relations les plus cordiales et les plus intimes. Les rois n'avaient pas de conseillers plus sûrs et d'amis plus fidèles que les évêques. Ils le savaient, et ils aimaient à recourir à eux chaque fois qu'ils avaient besoin de lumières supérieures.

Il est vrai que plus souvent encore, obéissant à la passion, ils foulaient aux pieds les exhortations paternelles des prélats, et couraient droit à la faute avec l'impétuosité du tempérament barbare. Mais alors les évêques se dressaient devant eux pour les rappeler à leur devoir, et pour leur fermer le chemin du crime. Il serait impossible de résumer la naissante société catholique en un tableau plus clair et plus saisissant que celui de ces rencontres entre l'évêque et le roi. C'est l'éternelle lutte du droit contre la force, de l'esprit contre la chair, du principe civilisateur contre l'anarchie. C'est le dialogue de la voix orageuse qui dit : je veux, et de la voix sereine qui répète : tu ne peux! Et c'est toujours aussi le même dénouement : le sang du juste coule sous le glaive, et le barbare, après une crise plus ou moins longue, finit par reconnaître sa faute et par s'humilier devant l'autorité qu'il a d'abord outragée.

Les rois furent donc de bonne heure, aux mains de l'Église, la force active qui lui permit de descendre avec autorité sur le terrain de la législation,

et d'y introduire un peu d'ordre, de justice et d'humanité. A peine chrétiens, ils laissèrent l'empreinte de leur christianisme dans les lois de leur peuple et, au fur et à mesure qu'ils se civilisèrent davantage, ils augmentèrent la part d'influence accordée dans la législation à l'esprit de l'Évangile. Cet intéressant phénomène se reproduit dans des conditions analogues, et avec tous les caractères d'une véritable loi historique, chez les Anglo-Saxons, chez les Francs et chez les Visigoths. Partout le progrès de l'influence ecclésiastique passe par les mêmes phases, et se traduit dans les monuments législatifs par les mêmes résultats.

Les codes nationaux de tous ces peuples, qui furent généralement mis par écrit après leur entrée dans la famille du Christ, offrent dans leur première rédaction un aspect qui n'est pas encore chrétien, mais qui n'est déjà plus païen : l'élément religieux s'y fait sentir, si l'on peut ainsi parler, d'une manière purement négative. Mais ce n'est là qu'une étape dans le chemin de la conversion. Bientôt le législateur commence à tenir compte de l'existence de l'Église et du clergé, en fixant la position légale et le *wergeld* des ecclésiastiques. Puis, lorsqu'une ou deux générations ont grandi à l'ombre du christianisme, on voit les codes s'ouvrir décidément à l'influence chrétienne. Des dispositions qui sentent trop la barbarie tombent; des droits nouveaux qui découlent de la nouvelle doctrine reçoivent certaines garanties, des prescriptions ou des interdictions que l'Église seule formulait jusqu'alors trouvent enfin leur sanction dans la loi. C'est un fils de Clovis, Childebert I, et

un petit-fils d'Ethelbert, Earconbert, qui, l'un en Gaule et l'autre en Bretagne, ordonnent par une loi la destruction des idoles (1). C'est un autre fils de Clovis, Clotaire I, qui consacre le droit d'asile des églises (2). Un pas de plus est fait dans cette voie par Gonthran de Bourgogne, par Wihtraed de Kent et par Ina de Wessex, qui interdisent tous les trois le travail du dimanche (3). Ce dernier ajoute même à sa défense une sanction déjà proclamée par les conciles, et qui consiste à déclarer libre l'esclave que son maître aurait voulu forcer à violer le repos sacré du jour du Seigneur. C'est encore en conformité d'une autre décision prise par plusieurs conciles que le même Ina punit comme homicide celui qui vendrait son esclave au delà de la mer, et que Childebert II interdit les mariages incestueux entre parents (4). Chacune de ces lois constituait un triomphe immense de l'esprit catholique, et ceux-là ont bien mérité de la civilisation qui les premiers ont consigné de leurs rudes mains, dans les codes nationaux, les préceptes immortels de la chasteté et de la charité chrétienne. Ils garderont l'honneur d'avoir introduit dans le droit civil ces deux grands principes qui sont devenus les pierres angulaires de la

(1) Childeb. reg. præceptum *dans* Capitul. reg. Franc. (*Boretius*) ; Beda Hist. eccl. Angl. III, 8.

(2) Decretio Chlotarii regis (*Boretius*).

(3) Guntchramni regis edictum (*Boretius*). Wihtraedes dômas c. 9-11. Leges Inae regis c. 3 (*Schmid*).

(4) Ibid. c. 11 (*Schmid*) ; Childeb. II decretio c. 2 (*Boretius*).

famille et de la société : le respect de la personne humaine, qui est la garantie de toute justice sociale, et cette sainte pudeur qui soustrait les affections de la famille au joug humiliant des sens.

Il importait de noter, comme une époque mémorable dans l'histoire, le moment où, pour la première fois, ces hautes inspirations passèrent des procès-verbaux des conciles dans le formulaire des lois politiques. En obéissant à leur souffle, en se guidant d'après leur direction, la société temporelle entrait d'un pas résolu dans la voie du progrès : elle s'affermissait, elle s'harmonisait, elle acquérait l'idée de sa mission et de son avenir. Il ne faut pas oublier cependant que si elle marchait à la suite de l'Église, c'était d'un pas boiteux, et que la législation civile, sur un grand nombre de points, resta en arrière de l'ecclésiastique, dont les conciles étaient la source féconde. Mais, si le progrès fut lent et presque insensible, il resta continu, et, quels que fussent dans ces sociétés enfantines les bouleversements et les catastrophes, jamais la législation ne retourna en arrière. Voilà le fait universel et constant. De génération en génération, on voit s'illuminer les forêts touffues du droit germanique; un rayon de justice et de charité brille à travers leurs ténèbres, et l'on peut, en étudiant les lois barbares, déterminer la date où elles furent mises par écrit d'après la supériorité morale qu'elles présentent l'une sur l'autre.

Que de chemin parcouru par la civilisation franque depuis la première rédaction de la loi salique! On s'en aperçoit non-seulement par l'introduction d'ar-

ticles nouveaux, comme ceux dont il vient d'être parlé, mais encore par le ton général du langage de la loi, et par l'accent plus humain du législateur. Des mesures d'ordre public se substituent au droit arbitraire des familles en matière de répression. Les attributions du pouvoir sont élargies dans l'intérêt de la sécurité commune. Une force armée est mise au service de l'autorité. Les délits contre la paix intérieure tombent sous le coup de la loi. En toute chose la juridiction suprême de l'État s'affirme à côté ou au-dessus des juridictions privées. Le caractère moral et civilisateur de la peine apparaît avec netteté. Elle ne consiste plus seulement à dédommager la victime ou à désintéresser le représentant de l'ordre public, elle est avant tout une satisfaction accordée à la justice, et il est intéressant d'entendre une idée si haute formulée pour la première fois, chez les Francs, dans un langage encore tout empreint de barbarie : *Justum est*, dit Childebert II, *ut qui novit occidere, discat morire* (1). En un mot, le rôle de l'individu diminue et celui de l'État grandit : c'est une condition indispensable au progrès dans les milieux barbares.

Ici, est-il nécessaire de le dire ? l'influence de l'Église se rencontrait avec celle du droit romain et avec l'ambition des rois, pour opérer une transformation devenue inévitable dans la société germanique. Seulement, si ces trois forces agissaient dans la même direction, il s'en faut qu'elles l'aient fait

(1) Capitul. reg. Franc. p 16 (*Boretius*).

avec la même intensité. Ni la législation romaine, ni la volonté des rois germaniques ne connaissaient les limites du pouvoir souverain. Elles le voulaient absolu, elles lui attribuaient une prépondérance désordonnée dans l'économie du corps politique, et elles rétablissaient, au profit du despotisme royal, l'anarchie que le régime barbare entretenait au profit des guerriers. L'Église seule, tout en augmentant le rôle du roi, savait le renfermer dans des limites équitables. Elle enseignait au souverain ses devoirs en même temps que ses droits, elle lui apprenait qu'il était fait pour le peuple et non le peuple pour lui; enfin, elle lui résistait énergiquement lorsqu'il sortait de sa sphère pour usurper les droits d'autrui. La responsabilité des excès de pouvoir que se permirent les rois, et celle des convulsions politiques qui en furent la suite, doit donc leur rester exclusivement, à moins qu'on ne préfère la partager entre eux et leurs courtisans, élevés à l'école du césarisme romain. Au surplus, le dernier mot dans la question des droits du souverain ne leur resta point, et les traits sous lesquels le pouvoir royal reparut au sortir de la longue crise de l'ère mérovingienne, ce furent ceux d'une royauté chrétienne et nullement ceux d'une divinité d'État.

Ce tableau de l'action de l'Église sur le monde barbare ne serait pas complet, si on oubliait d'indiquer la place qui lui fut faite à elle-même et à ses ministres dans les institutions publiques. L'Église, en effet, on l'a déjà dit, n'était pas seulement une âme bienfaisante répandue dans toutes les parties du corps social ; elle constituait un corps elle-même, un

corps vivant et organisé, qui avait sa hiérarchie et ses institutions, et qui jouissait de sa vie propre. Il est facile de comprendre le respect et les égards avec lesquels ce corps fut traité par les lois. Elles couvrirent d'une protection particulière tous ses membres. La valeur légale du prêtre fut portée au triple de celle de l'homme libre, et celle de l'évêque dépassa celle des plus hauts dignitaires de l'ordre politique. Le clergé fut soustrait à la juridiction séculière ; il garda sa législation civile, qui était la romaine. Tous les privilèges qu'il tenait du droit impérial, les lois barbares les lui laissèrent, et l'on sait déjà qu'ils étaient considérables.

Appuyé sur une nombreuse clientèle de malheureux de tout genre, dont les uns vivaient de ses bienfaits et dont les autres se réjouissaient de sa protection, l'évêque était, dans sa cité épiscopale, l'autorité la plus respectée, la mieux obéie, la seule vraiment populaire. Sa cathédrale se dressait au cœur de la ville comme la citadelle de la charité. Elle s'ouvrait bienveillante devant le malheureux et devant le coupable, elle se fermait inviolable devant le châtiment. On ne sortait de là qu'avec l'espoir du pardon. La colère des rois eux-mêmes s'arrêtait impuissante et désarmée au seuil de l'édifice sacré (1). Et tel était le zèle avec lequel l'Église veillait sur son droit d'asile, qu'on vit un évêque, Agéric de Verdun, mourir de douleur pour n'avoir pu l'empêcher d'être

(1) Greg. Tur. o. c. V, 4 et 14.

violé (1) ! Les pauvres gens savaient bien vers qui ils devaient se tourner quand ils avaient besoin de secours. Le comte se faisait craindre ; l'évêque, d'ordinaire, se faisait aimer. Le comte, qu'il le voulût ou non, ne représentait le pouvoir que sous ses aspects les moins sympathiques : il frappait du glaive et il levait des impôts, pendant que l'évêque visitait les prisonniers et protégeait son diocèse contre les charges nouvelles. Partout la main maternelle de l'Église pensait les blessures qu'avait faites la main sanglante de l'État.

Et l'État sentait lui-même le besoin de relever son propre prestige, en associant cette force morale à l'exercice du pouvoir. Il appelait l'évêque à siéger à côté du comte dans les cours de justice, où il représentait la douceur de l'Église et son horreur du sang. Sa seule présence avait quelque chose de rassurant pour le malheureux aux prises avec les rigueurs d'une loi souvent impitoyable. On savait que si la sentence du comte excédait la limite du droit, l'évêque avait le pouvoir de la casser et de châtier le juge inique. L'évêque prenait place à côté du roi lui-même, dans ces assemblées imposantes où le monarque aimait à s'entourer des grands, pour rehausser l'éclat de sa cour et l'autorité de ses décrets. Souvent, l'homme de Dieu y parlait un langage plein d'onction et de force, dont on croit retrouver parfois les accents plus humains dans la rédaction grossière des édits royaux. Et lorsqu'enfin l'immu-

(1) Greg. Tur. Hist. eccl. Franc. IX, 12.

nité, couronnant la série de ces privilèges, eut fermé les terres ecclésiastiques à tous les officiers de l'État, pour en laisser l'administration et la juridiction à l'Église seule, alors celle ci, qui était, après le roi, le plus grand propriétaire foncier du royaume, devint à la lettre l'élément le plus puissant de la société civile. Elle avait une double influence sur le monde barbare, puisqu'elle agissait sur lui à la fois comme une force politique faisant partie de lui, et comme une force morale placée au-dessus de lui.

Avec quelle rapidité et jusqu'à quelle profondeur n'eût-elle pas pénétré cette société en voie de formation, si son action avait pu s'exercer librement! Malheureusement, il n'en fut pas ainsi. Les rois rencontraient trop souvent les évêques sur leur chemin pour n'en pas concevoir d'ombrage, et, d'autre part, l'Église avait trop de richesses et d'influence pour ne pas leur inspirer de jalousie. « Ce sont les évêques qui sont les rois, s'écriait l'un d'eux; le clergé ne laisse plus rien au fisc royal, et ses empiètements ont réduit la couronne à l'impuissance et à la pauvreté (1) ». Il y avait dans ces déclamations plus de mauvaise humeur que de sincérité; néanmoins, il est certain que des princes ambitieux, qui brûlaient de tout asservir, devaient être alarmés de la prodigieuse croissance de l'Église. Il leur était impossible de la restreindre; c'eût été résister à la tendance universelle de la société; ils étaient eux-mêmes trop sous l'influence de l'idée chrétienne, pour ne pas contri-

(1) Greg Tur Hist. eccl. Franc VI, 46; cf. IV, 16.

buer, par leurs fondations charitables, à enrichir encore une institution qu'ils trouvaient déjà trop riche. Ce qui était plus facile ou du moins plus tentant, c'était de la mettre sous leur tutelle, et de confisquer au profit de leurs vues ambitieuses l'ascendant qu'elle avait acquis. Les rois mérovingiens adoptèrent cette politique, et l'Église ne courut pas de plus grand danger, durant cette période, que de devenir le jouet et l'instrument de leur despotisme. C'est chose étonnante que la ténacité et l'espèce d'intelligence qu'ils déployèrent dans cette œuvre inféconde, et il faut bien reconnaître, dans la supériorité relative avec laquelle ils s'acquittèrent de leur tâche, l'inspiration de leur entourage romain, héritier des vieilles traditions impériales.

Nous l'avons déjà dit, la société religieuse n'échappa point complètement aux entreprises du pouvoir royal. Ses conciles supprimés, ses liens hiérarchiques énervés, ses biens dilapidés, ses dignités les plus hautes envahies par des hommes grossiers et cupides, son clergé retombant peu à peu dans l'ignorance et dans la barbarie, tels sont les douloureux symptômes qui, plus menaçants d'année en année, attestaient que le combat pour la civilisation n'était pas sans danger pour elle-même. Bien plus, à voir avec quelle difficulté elle défendait l'accès de ses sanctuaires, et comment les barrières les plus solides qui la protégeaient étaient forcées l'une après l'autre, on eût pu croire qu'elle était impuissante à soutenir la lutte, et qu'elle allait succomber sur le champ de bataille. Il n'en était rien cependant. Elle gardait une réserve de vigueur morale qui était restée in-

tacte, et dont l'intervention énergique suffisait pour tout rétablir au moment où tout semblait perdu. Grâce au renfort qu'elle recevait de ce côté, elle pouvait reprendre haleine et gagner du temps, en attendant que la barbarie, épuisée par ses propres excès, lui rendit enfin les armes. Tel est le spectacle que va nous offrir la seconde phase de la guerre entre l'Église et la barbarie.

CHAPITRE XI

Action de l'Église

(Suite).

L'étude de la société politique ne suffit pas à faire apprécier la profondeur de l'action de l'Église sur les barbares : elle ne nous en montre que le côté extérieur. Si l'on veut avoir une idée vraie des ressources dont elle disposait pour l'œuvre civilisatrice, on doit quitter ce monde hurlant et anarchique qui lui donne une hospitalité pleine de vicissitudes, et la suivre chez elle, au pied de ses autels, dans l'intérieur de ses cloîtres, dans le cœur de ses saints. C'est là, au centre ardent et lumineux de la vie religieuse, qu'il faut pénétrer pour se rendre compte de l'intense vitalité qui y règne ; c'est

là qu'on peut apprécier la richesse du sang qui va remplir et vivifier ses veines. Que vaut ce sang, et se renouvelle-t-il assez rapidement pour réparer les forces qu'une lutte acharnée épuise sans relâche ? Tout est là, et c'est de la solution de ce problème de vie ou de mort que va dépendre l'avenir de la civilisation.

Or, en abordant l'étude de la vie intérieure de l'Église, on s'aperçoit que, sous les éclaboussures du dehors, elle cache dans ses flancs une inépuisable provision de vertus et de forces morales, dont la source vive, descendue des hauteurs mystérieuses de la grâce, ne cesse de couler sur ses membres et de féconder tout son corps. A l'ombre des temples, loin du monde qui les ignore et qui ne les aperçoit pas même, mais agissant sur lui à leur insu, des milliers d'âmes humbles et douces, dociles à la voix de Jésus-Christ, aspirent à réaliser les conseils évangéliques et à atteindre la perfection. Chaque génération les voit éclore comme des fleurs autour des sanctuaires. On est à la fois étonné de leur nombre, et ravi du contraste qu'elles présentent avec la multitude des âmes farouches et frénétiques parmi lesquelles elles vivent. Pendant que la masse des barbares garde tous les vices du paganisme, ou en abandonne à grand peine une faible partie, cette milice choisie met sa gloire et son bonheur à se laisser façonner entièrement par la loi de Dieu. Dans la foule de ceux qui sont chrétiens par le baptême, elle représente l'élite de ceux qui le sont par l'esprit. Elle se recrutait partout, sans distinction de sexe, d'âge, de nationalité ni de condition sociale. Clercs et laïques,

barbares et Romains, rois et esclaves se rencontraient sous les yeux de Dieu dans cette légion de la sainteté, s'abreuvant aux mêmes sources et se nourrissant des mêmes enseignements. Quelque diversité qu'eussent créée parmi eux les innombrables vicissitudes des choses humaines, ils poursuivaient par les mêmes moyens le but que l'Évangile assigne à tous les efforts de l'homme : le salut éternel. Comme leurs aînés avaient fui hors de l'édifice croulant du monde antique, ainsi, et pour les mêmes raisons, ils fuyaient la société naissante. Au milieu de tous les charmes de l'existence, dans la fleur de la jeunesse et de la beauté, ils distribuaient leurs biens aux pauvres, disaient adieu à leurs parents, et, renonçant à leur part du festin, ils disparaissaient de la scène de la vie.

On sait quel était, pour des âmes fortes, le charme de cette existence dans la solitude sous les regards de Dieu. Les solitaires y trouvaient des délices qui leur faisaient prendre en pitié les joies du monde. La lecture des écrits monastiques d'Orient, les récits des pèlerins qui avaient vu les moines de Nitrie ou de Palestine, leur fournissaient des exemples qui plaisaient à leur imagination, et qui nourrissaient leur amour de la mortification et de la retraite. Beaucoup d'entre eux choisissaient, au milieu des rochers les plus abrupts, quelque caverne suspendue entre ciel et terre, où des mains amies leur faisaient parvenir du pain au moyen d'une corde, et où, absorbés dans des prières et dans des méditations sans fin, ils voyaient s'écouler des années dont ils oubliaient de compter les jours. Le monde

retrouvait parfois, d'une manière inattendue, ces transfuges de la société. Plus d'une légende de l'époque mérovingienne nous montre un chasseur lancé à travers les forêts à la poursuite des bêtes sauvages, et tombant sur quelque hutte grossière où se cachait un être humain, qui, au sein de cette solitude religieuse, lui parlait avec la majesté d'un envoyé de Dieu. Le barbare baissait le front sous la main de l'ascète, et s'en retournait, emportant dans son cœur le souvenir inoubliable de son entrevue avec l'homme de l'éternité. On racontait mille choses émouvantes et merveilleuses de ces saints solitaires, qui avaient retrouvé, disait-on, avec l'innocence primitive, l'autorité donnée dès l'origine du monde aux fils d'Adam sur la création entière. Ils commandaient à la nature, et la nature leur obéissait. Les ours et les cerfs devenaient leurs compagnons fidèles, les corbeaux leur apportaient leur nourriture quotidienne, les oiseaux venaient manger dans leurs mains, les essaims d'abeilles les suivaient dans leurs migrations; et les bêtes venimeuses disparaissaient des terres où ils mettaient les pieds.

Dans la ferveur d'un enthousiasme jeune et indiscipliné, il n'est pas étonnant que ces amants de la mortification chrétienne n'aient pas toujours respecté la mesure. Il y en avait qui, sous le climat du nord, renouvelaient les étonnants exercices des stylites d'Orient : debout sur une colonne, au milieu des rigueurs de l'hiver qui leur changeaient la barbe en glaçons et leur faisaient tomber les ongles des pieds, ils étaient l'objet d'une vénération presque superstitieuse pour les populations environnantes auxquelles

ils prêchaient l'Évangile (1). D'autres s'enfermaient pour la vie dans d'étroites cellules où ils s'attachaient eux-mêmes par de lourdes chaînes, vivant et mourant dans les liens d'un esclavage volontaire. La sagesse des saints intervenait plus d'une fois pour tempérer ces débordements d'un zèle irréfléchi : elle faisait descendre Wulfilaïcus de sa colonne, et elle disait aux porteurs de chaînes, par la bouche de saint Benoît : « Si vous voulez être de vrais serviteurs de Dieu, chargez-vous des chaînes de Jésus-Christ et non de chaînes de fer (2) ».

Il est à remarquer, d'ailleurs, que les anachorètes ou ermites étaient une exception parmi les moines. La solitude absolue qu'ils pratiquaient n'était d'ordinaire que le prologue ou l'épilogue des grandes carrières monastiques. En réalité, la vie religieuse de l'Occident aboutit de très bonne heure à la prépondérance du régime cénobitique, c'est-à-dire à la vie commune des fidèles. Autour de quelque ascète illustre se réunissaient bientôt des disciples attirés par le renom de sa sainteté, qui le vénéraient comme un père, et qui modelaient leur existence sur la sienne. Il fallait bien qu'il se préoccupât de ce petit troupeau, et qu'il lui fournît un toit. Le solitaire devenu pasteur se mettait donc à la recherche d'un site propice à la construction d'une cité monastique. Souvent, une vision ou quelque autre circonstance sur-

(1) Greg. Tur. o. c. VIII, 15. Cf. T. I p. 255.
(2) S Gregor. Magn. Dial. III, 16.

naturelle en déterminait l'emplacement, et toujours un merveilleux instinct des besoins de la communauté présidait au choix, si effrayant que pût être à première vue l'aspect du lieu. C'était presque toujours au sein de profondes forêts, dans les gorges sauvages des montagnes ou dans des vallées marécageuses, ou encore sur les ruines sinistres de quelque édifice antique, que se fondait la petite colonie : *in eremo vastæ solitudinis* (1), comme disent les chartes de fondation, qui essayent en vain, par cette redondance barbare, de rendre l'impression d'effroi avec laquelle on devait s'y aventurer. Souvent, le mauvais esprit poursuivait les pieux colonisateurs dans ces retraites désolées : ils entendaient ses cris retentir dans le silence de la nuit; il les effrayait par des visions nocturnes, il cherchait à les décourager en suscitant mille obstacles sous leurs pas (2). Mais tout en retrouvant sa main dans les contrariétés que rencontrait leur entreprise, ils ne se laissaient pas abattre. Ils plantaient la croix, ils frayaient, par le fer et par le feu, une vaste clairière, ils essartaient les espaces éclaircis, ils creusaient des fondations, ils élevaient un oratoire et des cellules, ils inauguraient, dès les premiers jours, la vie monastique, et bientôt la communauté prospérait dans le désert, comme une plante sobre et robuste qui rend au sol plus qu'elle ne lui demande (3).

---

(1) Diplôme de fondation de Stavelot en 651. (*Mart. et Dur. Ampl. Collect.*).

(2) Vita S. Galli; Greg. Tur. Vitt. Patr. I, 1.

(3) Vita S. Galli p. 8 Translat. S. Viti p. 579 (*Pertz, Script. T. II*).

Voilà le spectacle dont fut témoin, à cette époque, l'Europe chrétienne tout entière. Sur mille points à la fois, en Gaule, en Espagne, en Italie, dans les Iles Britanniques, l'immense forêt s'ouvrait à la lumière et à la vie, et le bruit de la cognée, retentissant à travers ses vastes silences, semblait porter d'une station à l'autre la voix rassurante du travail humain. Limité jusque vers la fin du VI^e^ siècle aux provinces de langue romaine, le mouvement monastique, à partir du VII^e^, gagna aussi les peuples nouvellement convertis au christianisme. La Belgique, les bords du Rhin, la Bretagne rivalisèrent avec l'Italie et la Gaule méridionale. L'Irlande versait sur le continent une légion d'apôtres ardents et enthousiastes qui propageaient la vie commune dans les Pays-Bas, la Bourgogne, la Suisse et l'Allemagne méridionale. De son côté, l'Aquitaine, terre d'ancienne culture, où le christianisme florissait depuis longtemps, envoyait vers le nord une élite de religieux qui y pratiquaient les austérités de l'ascèse au milieu des fatigues de l'épiscopat. Dans cet universel élan, les nationalités semblaient vouloir sortir d'elles-mêmes pour se fondre l'une dans l'autre, et se reconstituer sous la forme de petites cités spirituelles où la charité donnait le droit de bourgeoisie à tous les hommes.

Ces groupes monastiques, isolés l'un de l'autre et obligés de tirer toutes leurs ressources d'eux-mêmes, déployaient une merveilleuse force de cohésion et une vitalité sans pareille. Procédant immédiatement du pur principe chrétien, ils lui devaient cet ordre parfait qu'on remarquait en eux, et qui était d'autant plus admirable qu'ils le réalisaient dans un milieu

plus anarchique. Une législation qui prenait pour base les conseils évangéliques réglait leurs pensées et leurs actes, et dirigeait toutes les volontés vers le but suprême, qui était le salut éternel. Comme en Orient, les saints initiateurs de la vie monastique dans l'Occident, saint Augustin, saint Césaire, saint Colomban, avaient fixé par écrit les points essentiels de cette législation, et la vénération qu'ils inspiraient avait de bonne heure élargi le domaine sur lequel leur règle était appelée à régner. Quand un monastère nouveau se fondait, il prenait volontiers pour charte constitutive une de ces règles locales, ou bien encore, il combinait entre elles toutes celles qui existaient, et essayait de les fondre en un seul corps.

Ces tâtonnements de la première heure disparurent à la longue devant les progrès faits, à partir du VIII^e^ siècle, par la législation monastique la plus sage qui eût paru. Ce fut la règle de saint Benoît, fondateur de l'abbaye du mont Cassin. Elle se distinguait par un rare caractère de prudence et de bon sens, et par une entente parfaite de tous les besoins comme de toutes les faiblesses de l'âme humaine. Austère, et exigeant de la part de l'homme un vigoureux effort, elle se gardait pourtant de rien sacrifier aux dangereux excès d'un enthousiasme irréfléchi, ne voulant être qu'*un petit commencement de la vie chrétienne* (1). Tous ses préceptes étaient dominés par la grande préoccupation du perfectionnement de l'individu. Aussi arriva-t-elle à supplanter les autres

(1) Regul. S. Benedict. c. 73.

législations d'une manière si complète qu'elle devint, pendant les cinq premiers siècles du moyen-âge, le code monastique par excellence, et que toutes les règles nouvelles semblent avoir voulu s'inspirer de ses leçons.

L'histoire de la civilisation ne peut négliger d'étudier une loi qui a dirigé si longtemps la vie des âmes les plus hautes et les plus pures de la société chrétienne. Pénétrons donc, pour en comprendre l'économie, dans un de ces milieux où, toutes les influences du dehors venant à cesser, la règle va s'emparer seule de l'individu et le refaire pour ainsi dire de toutes pièces. Il va de soi que, pour vivre de la vie du cloître et pour se plier à son régime, il faut un empire sur soi-même qui ne se rencontre pas chez le premier venu. Celui qui aspire à la perfection doit fouler aux pieds le monde, renoncer à sa famille, à ses biens, à sa volonté, dépouiller le vieil homme tout entier, n'être rien, en un mot, qu'une âme nue et nouvelle qui attend tout de la grâce de Dieu. Si l'on ne peut pas prendre ce redoutable engagement, dont une lecture fréquente de la règle doit rappeler les clauses au novice, on n'est pas fait pour la vie religieuse. Celui-là seul est admis qui, après avoir réfléchi et prié, se sent le courage de consommer enfin, par un serment solennel prêté entre les mains de l'abbé, le grand acte qui consiste dans l'abdication de soi-même.

C'est, en effet, à l'annihilation de la volonté propre en vue de la perfection morale que se reconnait le vrai moine. Tout ce qui lui est ordonné dans les limites de la conscience et de la religion, il doit

l'exécuter, l'ordre lui parût-il impossible. Cela ne veut pas dire que l'autorité de l'abbé soit absolue ou arbitraire. C'est celle d'un père et non celle d'un maître. Élu par le libre choix de la communauté, il doit se laisser guider, dans les mesures qu'il prend, par la seule considération de l'intérêt commun et du bien spirituel des âmes. Il est responsable devant Dieu du troupeau dont il a la direction, et il porte dans sa conscience la meilleure garantie contre ses propres abus. Au surplus, il est obligé de consulter ses frères pour les résolutions importantes, et, s'il s'agit de choses accessoires, il doit tout au moins prendre l'avis des plus âgés. Il n'a pas le droit de châtier les délinquants comme il lui plaît, mais il doit d'abord les admonester en secret, et c'est seulement si le coupable s'obstine qu'on peut lui infliger une réprimande publique. Persiste-t-il dans sa faute, il est séparé des autres frères; après quoi, s'il ne s'amende pas, on procède à des corrections corporelles; enfin, si tous les remèdes sont impuissants, il est abandonné à lui-même et chassé de la communauté.

La journée des moines s'écoule silencieuse et recueillie, remplie par le travail et scandée par la prière. Levés avant le jour, ils entonnent au milieu des ténèbres les louanges de Dieu, puis ils se livrent à la besogne ordinaire de la journée, faisant alterner la lecture et le travail des mains. L'obligation de la lecture faisait au moine une impérieuse nécessité de la connaissance des lettres : tant qu'il ne l'avait pas acquise, il ne pouvait participer complètement à la vie de son ordre. Par elle, il pénétrait dans

le monde sacré de la tradition chrétienne. Ses études portaient surtout sur les Livres Saints et sur les Pères: elles nourrissaient son esprit de la substance de la pensée religieuse. Le livre de chevet du moine, celui qu'il chantait aux offices, celui qu'il méditait dans sa cellule, celui qu'on lui recommandait de savoir par cœur, et de réciter en entier au moins une fois par semaine, c'étaient les psaumes de David, ce précieux écrin des plus pures larmes de l'âme, ce livre incomparable où la prière revêt la forme la plus sublime qu'elle ait eue sur des lèvres humaines. Dans ce commerce perpétuel avec les plus grands esprits de l'humanité, l'intelligence la plus barbare perdait tous les jours de sa rudesse et de son ignorance, et subissait à son insu un travail de défrichement dont l'avenir devait recueillir les fruits.

Malgré l'insistance avec laquelle la règle inculquait l'obligation de la lecture et de l'étude, elle stipulait sagement que la plus grande partie de la journée serait consacrée au travail manuel. Celui-ci prenait sept heures par jour, alors qu'il n'en était réservé que deux à la lecture. Esclaves volontaires de la peine, les moines se soumettaient avec joie à tous les labeurs pénibles que les Romains et les barbares avaient en horreur, et les mains calleuses n'étaient pas chez eux un objet de mépris. Ils se partageaient à tour de rôle les diverses fonctions de la vie domestique, et exerçaient tous les métiers, depuis les plus grossiers jusqu'à ceux qui confinaient à l'art lui-même. Architectes, maçons, forgerons, menuisiers, tisserands, tailleurs, cuisiniers et manœuvres, ils n'employaient d'autres ouvriers qu'eux-

mêmes, et ne s'adressaient jamais à un étranger pour quelque besogne que ce fût. De toutes les formes de cette activité variée, il y en a deux qui offrent un intérêt spécial pour l'histoire de la civilisation : le travail agricole et la copie des textes. On employait à cette dernière occupation les novices et ceux dont les forces étaient insuffisantes pour le rude labeur des champs. Réunis dans le tranquille abri du *scriptorium*, ils copiaient, les uns seuls, les autres à plusieurs sous la dictée d'un frère, quelqu'un de ces manuscrits qui contenaient tantôt les oracles de la sagesse divine, tantôt les échos de l'éloquence païenne. Cicéron et Virgile revivaient avec saint Jérôme et saint Augustin sous les plumes laborieuses qui s'acheminaient lentement à travers les sentiers parallèles du vélin, portant à la postérité les trésors intellectuels du vieux monde disparu. Quels que fussent les ennuis et les dégoûts de cette besogne, on s'y livrait avec zèle et avec conviction, parce qu'on y trouvait la satisfaction du devoir rempli, et peut-être aussi, parfois, le pressentiment de la grandeur de l'œuvre dont on était l'humble ouvrier. Un proverbe monastique disait : « On perce le diable d'autant de coups qu'on trace de lettres sur le parchemin. » Noble pensée qui a soutenu le courage des copistes, et à laquelle nous devons la conservation des monuments de l'intelligence antique !

L'agriculture tenait dans l'économie de la vie monastique une place plus grande encore. C'était la forme normale du travail, la plus habituelle, la plus répandue, la plus nécessaire. A elle seule, elle produisait le plus clair des ressources de la communauté.

Elle était cependant bien pénible, étant données les conditions dans lesquelles la plupart des monastères travaillaient. Généralement, c'était une véritable guerre qu'ils faisaient au sol. Bien des sueurs devaient couler sur la glèbe vierge ou sur les souches de la forêt abattue, avant que les sillons consentissent à ouvrir leur sein et à donner des moissons. Des pelotons entiers de moines, penchés toute la journée sur une terre ingrate, lui déchiraient les flancs et luttaient contre sa stérilité. La cognée et la charrue, ces deux armes pacifiques de la civilisation, s'acharnaient sans relâche contre la résistance opiniâtre du sol et de la forêt. Le moine, semblable au légionnaire romain, apportait dans cette entreprise une patience tranquille et soutenue, jointe à une énergie disciplinée, qui avaient raison de tout. Ces fatigues étaient saines et fortifiantes ; elles écartaient les idées frivoles et les pensées mauvaises, elles entretenaient l'équilibre de l'âme et du corps, elles trempaient la nature humaine dans de virils exercices, elles mettaient dans les âmes les plus humbles le sentiment de leur dignité, né de la conscience qu'elles avaient d'être utiles à quelque chose. A la place du barbare brutal et cruel qui, quelques siècles auparavant, hantait ces mêmes forêts comme un fauve, pour y verser le sang par manière de divertissement, on aime à se figurer ces humbles et doux laboureurs qui vont recueillis et pacifiques, laissant derrière eux un sol fertilisé et une terre embellie. Quel est cet homme vêtu d'une coule, qui pousse devant lui un attelage de bœufs, et qui, tout en guidant ses bêtes, tient d'une main des tablettes de cire dans lesquelles

il s'exerce à acquérir la connaissance élémentaire des lettres ? C'est un jeune homme du nom de Wulmar : il appartient à une grande famille franque, et tant qu'il a vécu dans le monde, il aurait regardé comme également indignes de lui l'aiguillon du pâtre et le stylet du copiste. Maintenant le voilà moine, et son biographe, en levant un coin du voile qui couvre sa vie laborieuse, nous la montre résumée tout entière dans ce généreux effort pour vaincre à la fois la barbarie de la terre et la barbarie de son intelligence (1).

Quand, le soir venu, l'heure du repas ramenait au même réfectoire les travailleurs épars dans les cellules, dans les champs, dans les forêts, alors tout le monde s'asseyait avec plaisir autour de la table commune. La viande était bannie du frugal dîner des ascètes, et les conversations oiseuses y étaient remplacées par une lecture faite à haute voix, où l'esprit se restaurait en même temps que le corps. Une dernière fois les louanges de Dieu rassemblaient les frères au pied de l'autel, puis ils allaient, dans le dortoir commun, goûter le repos rapide du travailleur. On dormait tout habillé, comme des soldats à la veille d'un combat ; la lampe brûlait toute la nuit, et, dans plus d'un monastère, pendant que le sommeil descendait sur tant de paupières appesanties, la voix du lecteur s'élevait dans le silence comme la voix infatigable de l'éternité (2).

(1) Vita Wulmari c. 1.
(2) Concil. II Tur. c. 14.

L'année entière ressemblait à la journée, coupée seulement par un redoublement d'austérités quand revenaient ses époques les plus solennelles. Les grandes fêtes n'apportaient pas de délassements frivoles, et la tranquille uniformité de l'existence monastique ne connaissait pas d'interruption. Attaché pour toute la vie à la loi qu'il s'était imposée à lui-même, le moine ne sortait de l'enceinte de son couvent que pour les raisons les plus graves, et, lorsqu'il entreprenait un voyage, il en emportait pour ainsi dire l'atmosphère avec lui. Il avait hâte de rentrer dans la chère oasis où était sa famille spirituelle, et où il avait sa cellule, qui était son paradis. Il ne quittait cette douce demeure que pour aller dormir, en attendant le jour de la résurrection, dans le jardin qui entourait son église, à l'ombre de ces murs sacrés qui avaient abrité son obscur passage ici-bas.

Certes, il y avait dans cette vie toute spirituelle quelque chose de bien fait pour stupéfier la sensualité barbare, et on comprend quelle impression de surprise et d'effroi le type du moine, jeté au milieu de la société germanique, dut produire tout d'abord. A des hommes si fiers de leur indépendance souveraine, si passionnés pour les âpres et fortes distractions des sens, si éloignés de tout ce qui coûtait de la sueur et des peines, il ne devait pas être facile de courber leur volonté devant celle d'autrui, de renoncer à toutes les jouissances qu'ils attendaient de la vie, et de s'imposer le joug d'un travail aussi pénible qu'humiliant. Mais ce fut précisément la sublime hauteur de l'idéal monastique qui passionna l'élite des barbares. Ils se laissèrent séduire par le

côté héroïque d'une vie si nouvelle et si étrange, et, sans marchander avec le Dieu qui les appelait à Lui, ils se donnèrent tout entiers dans l'ardeur d'un juvénile enthousiasme. Un généreux élan poussa dans la solitude tout ce qu'il y avait parmi eux de plus distingué. Jeunesse, beauté, richesse, puissance, rien ne prévalait contre l'attrait de l'ascèse chrétienne. Des rois renonçaient à leur trône, à leur fiancée, à leur patrie, pour aller cacher, sous la livrée de la servitude monastique, une carrière qui s'ouvrait pleine de gloire et de prospérité. La seule Angleterre donna au cloître, pendant les deux premiers siècles, trente rois et reines, et la plupart des moines illustres avaient dans leurs veines le sang le plus noble du pays. On vit chez les Francs saint Arnulf de Metz, arrivé à l'apogée de la puissance, dire adieu à la cour malgré les supplications de son roi, et se retirer dans une solitude austère, où, entouré de misérables, de lépreux et de malades dont il s'était fait l'esclave, il expira ignoré et pauvre, lui qui avait tenu dans ses mains les destinées de l'Austrasie et de la Neustrie !

Sainte Radegonde, née au milieu d'une famille royale dont les membres s'entr'égorgent, fleurit sur ce tronc rugueux comme la rose de l'Évangile sur les épines de la barbarie. A un siècle qui voit des servantes devenir reines au prix de tous les crimes, elle fait admirer une reine qui devient servante pour l'amour de Jésus-Christ. Fuyant la couche impure de Clotaire I, elle se réfugie à Poitiers, où elle remplace le manteau royal par le voile de la religieuse, se met sous l'autorité d'une abbesse dans le monas-

tère qu'elle a créé elle-même, et se voue aux occupations les plus humbles et les plus sordides. Elle avait une passion pour les pauvres et les malades. Elle lavait et pansait leurs plaies les plus dégoûtantes, et, tout en restant à jeun elle-même, les servait à table, découpait leur viande et mettait la cuillerée dans la bouche des infirmes. Elle se nourrissait de pain sec et de légumes, ne buvait que de l'eau, portait un cilice et couchait sur un lit de cendres. La seule jouissance qu'elle s'accordât, c'était la lecture des Livres sacrés, dont elle faisait ses délices, ainsi que des Pères de l'Église grecque et de l'Église latine. Jamais elle ne proféra ni mensonge ni parole malveillante. Elle ne cherchait dans la conversation d'autrui qu'une occasion de s'édifier, et elle ne souffrait pas de médisance autour d'elle. Ce cœur si épris de Dieu était resté ouvert à toutes les affections légitimes. Elle se désolait des querelles de la famille royale, priait pour tous ses membres, ne cessait de leur recommander la paix et l'union. Au surplus, pleine de prévenances charmantes pour les autres, et ne leur montrant qu'un visage riant, elle avait le secret de rendre la vertu aimable, et, s'il lui arrivait de gronder, elle le faisait en souriant. « Qui donc voudra vous embrasser, très sainte dame, lui disait une de ses nonnes, si vous continuez d'embrasser ainsi les lépreuses? — Eh mon Dieu, lui répondit-elle gaiement, si tu me refuses tes baisers, il faudra bien que je m'en passe (1) » !

(1) Fortun. Vita S. Radegund. II, 15.

Telles étaient les prémices de l'Église parmi les Germains. Elle avait le droit d'attendre beaucoup d'une société qui, dès les premières générations, la récompensait par des fruits aussi beaux. Et qu'on ne croie pas que les saints germaniques aient été les seuls de leur race qui aient ressenti l'action régénératrice du christianisme. Cette action fut assez profonde et assez puissante pour traverser toute la nation. Elle descendit jusqu'au fond des âmes les plus endurcies, et fit des conquêtes partout. Il y eut des conversions éclatantes, qui transformaient certaines natures emportées et sans frein en humbles et doux anachorètes. Des brigands devenaient des saints (1); des âmes orageuses et souillées, saisies par la grâce au milieu de la fange des passions, reprenaient soudain la blancheur de l'innocence. Le barbare ne se reconnaissait plus lui-même dans ce solitaire recueilli et paisible qui venait prendre en lui la place du vieil homme. On a des preuves bien remarquables de cette merveilleuse influence de l'esprit nouveau. Quand le moine Sigebert, qui avait été roi d'Essex, sortit du couvent à la prière de son peuple pour le défendre contre l'invasion, il marcha au combat une baguette à la main, et se fit tuer à la tête de ses guerriers sans avoir voulu répandre le sang : noble manière de remplir ses devoirs de souverain sans violer ceux du cénobite (2)! Les monastères étaient des creusets d'où les âmes les plus belles

(1) Vita S. Landelini c. 2.
(2) Beda Hist. eccles. Angl. III, 18.

de la race germanique, dégagées de tout alliage impur, sortaient resplendissantes et transfigurées.

L'Église catholique n'était donc plus réduite, chez les peuples barbares, à devoir se contenter de sa seule hiérarchie : les chefs qui marchaient à sa tête étaient suivis d'une armée, et les moines en étaient les soldats. Les moines, en effet, faisaient partie du monde laïque; ils n'étaient pas compris dans le clergé, et, pendant longtemps, ils restèrent en dehors des ordres sacrés, se bornant à avoir parmi eux un prêtre pour les besoins spirituels de la communauté. C'était d'ordinaire l'abbé, bien que saint Benoît lui-même, le père de la vie monastique en Occident, ne se fût jamais élevé au-dessus des fonctions de diacre. Mais si les moines, par scrupule de conscience, fuyaient les dignités ecclésiastiques et se dérobaient à la redoutable responsabilité du sacerdoce, l'Église continuait de venir de préférence choisir ses pasteurs parmi eux. Leurs écoles, où se donnait une éducation meilleure que celle de la société profane, étaient les vrais séminaires de l'époque : elles versaient dans le clergé, avec le contingent de leurs milices sacrées, l'esprit et la discipline du cloître, et représentaient ainsi la féconde réaction que l'élite des fidèles exerçait à son tour sur le monde ecclésiastique.

L'Église reconnaissante donnait aux moines des preuves de sa confiance et de sa sympathie, en multipliant leurs priviléges religieux. Elle laissa aux monastères une certaine autonomie, qui leur permit de se gouverner et de s'administrer eux-mêmes en toute liberté. L'évêque n'avait pas d'autorité à y

exercer; il n'en franchissait le seuil que pour les fonctions essentielles de son ministère pastoral (1). L'immunité religieuse du monastère vis-à-vis de l'évêque ressemblait à l'immunité territoriale de l'évêque vis-à-vis du roi : de part et d'autre, le domaine exempt était fermé à toute ingérence de l'autorité supérieure. De plus, le monastère pouvait, tout comme l'évêque, obtenir cette immunité d'ordre civil dont le pouvoir devenait de plus en plus prodigue, et dès lors il constituait, pour reprendre l'heureuse expression d'un écrivain moderne, une véritable commune cloîtrée. C'est dans ces réservoirs de vertus chrétiennes que l'Église vient continuellement retremper ses forces épuisées par la longue durée de la lutte. Lorsque les lignes serrées de l'épiscopat commencent à fléchir sous le poids de l'assaut, des essaims d'auxiliaires sortent des citadelles monastiques pour voler à leur secours. Aux heures critiques où tout semble perdu pour elle, retranchée derrière les hautes murailles du cloître que les flots de la barbarie battent vainement, elle attend le jour d'en sortir pour marcher, réconfortée et armée, à la conquête définitive de la société.

Rien de riant comme un monastère à l'époque mérovingienne. On le devinait avant de l'avoir vu, à l'air de jeunesse et de vie que la nature revêtait alentour. Les marécages et les fondrières avaient disparu; la forêt fuyait à l'horizon, et ses hôtes sauvages avec elle. L'atmosphère avait quelque chose

(1) Formul. Marculf. I, 1. (*Zeumer*).

de plus pur et de plus sain, la végétation même paraissait plus riche et plus nourrie ; on reconnaissait partout le passage du travail civilisateur. L'édifice conventuel et son église surgissaient au milieu de ces beaux domaines avec l'aspect souriant et recueilli à la fois d'un séjour qu'habitaient ensemble l'hospitalité et la prière. Une cour intérieure, sur laquelle prenait jour toute la maison, concentrait autour de son solennel silence les divers locaux où s'écoulait la laborieuse journée des solitaires. De nombreuses dépendances pourvoyaient à tous les besoins de la vie, car le monastère était, comme le voulait la règle, un tout qui se suffisait à lui-même. Une ferme, un atelier, une école étaient les annexes indispensables de ces grandes colonies rurales. La ferme conservait précieusement la tradition des meilleurs procédés techniques ; bien plus, sous l'aiguillon de la nécessité, et grâce au stimulant de la vie commune, d'ingénieux perfectionnements s'introduisaient dans toutes les branches du travail. Les champs se fécondaient de jour en jour sous les sueurs incessantes du moine. De belles prairies, conquises sur le marécage ou sur la lande, permettaient de multiplier le bétail. Des fruits savoureux mûrissaient dans les vergers, soignés avec amour par des jardiniers qui avaient la passion de leur art. La vigne poussait autour de tous les monastères, sous des latitudes où l'on est depuis longtemps habitué à ne plus la rencontrer. Les abeilles, ces vaillantes amies du travailleur intelligent, bourdonnaient autour de ruches nombreuses qui fournissaient au culte la cire en abondance. Des viviers peuplés d'une multitude de

poissons étendaient leurs tranquilles nappes d'eau dans les vallées, et des moulins à eau tournaient bruyamment dans les ruisseaux. En un mot, à un désert stérile avait succédé une solitude féconde.

En entrant dans le cloître, le visiteur était frappé de l'aménagement à la fois simple et heureux de tout ce qui servait à la vie commune. Il rencontrait, parmi les habitants de cette pacifique cité, des hommes qui connaissaient les métiers et les arts, et qui les employaient à l'embellissement de leur retraite. Il était surpris de la sévère beauté du sanctuaire, où la voix divine parlait à son cœur avec une force et une douceur qu'il ne lui connaissait pas autre part. Il se réjouissait à l'aspect confortable de l'hospice, où l'étranger était accueilli avec une charité si cordiale et si prévenante. Il pénétrait avec recueillement dans la bibliothèque, où les chefs-d'œuvre de l'antiquité profane, rangés à côté des grandes œuvres inspirées par la sagesse chrétienne, reposaient sous la protection des voûtes monastiques, en attendant que le monde retrouvât l'intelligence et le goût de leurs harmonieux accents. Tout, en un mot, faisait du monastère une oasis de la civilisation. On y vivait dans la paix et dans la prospérité, pendant qu'au dehors on s'égorgeait dans des luttes sans merci.

Il était impossible que tous ces foyers de vie chrétienne si chaude et si lumineuse ne brillassent que pour les membres des communautés : ils éclairaient et réchauffaient aussi la population du dehors. Les premiers qui en profitaient, c'étaient les nombreux serfs établis de toute antiquité sur les terres données aux moines. Les moines étaient pour ces pauvres

gens des maîtres beaucoup moins exigeants que les laïques, et qui respectaient en eux la dignité de la nature humaine et la majesté du nom chrétien. Sans leur rendre une liberté dont ils n'auraient su que faire, à une époque où tant d'hommes libres aspiraient à la sécurité relative que donne l'esclavage, les moines adoucissaient tellement la rigueur de leur servitude, qu'elle avait cessé d'être pour eux une chaîne. Ils ne devaient livrer qu'une quantité déterminée de travail et de redevances, jouissaient en paix de leurs foyers et de leur famille, et, comme on le disait plus tard, se sentaient heureux *de vivre sous la crosse*. Aussi voit-on la population laïque se multiplier rapidement autour des monastères. Chacun attirait à lui nombre de malheureux de tout genre, qui venaient se faire les serfs volontaires du saint patron de l'abbaye. D'autre part, les esclaves affranchis par leurs maîtres étaient mis d'ordinaire sous la protection des établissements religieux, dont ils grossissaient le nombre de clients, et telle était la douceur du servage monastique, qu'entre la condition de ces affranchis et celle de ces serfs, il n'y avait presque pas de différence appréciable. Leur dépendance était préférable de tout point à une émancipation totale : elle en avait les jouissances, mais elle n'en présentait pas les dangers, et on portait sans regret le nom de serf, du moment qu'il valait titre de liberté.

On peut bien se figurer la force d'attraction des centres monastiques sur la population dispersée des environs. Mille raisons devaient attirer les habitants des campagnes vers ces florissantes colonies reli-

gieuses. Sans compter l'intérêt de leur sécurité, ils y trouvaient les nombreuses ressources de la vie civilisée : la connaissance des arts, les secrets de la médecine, les aumônes de la charité. Ils y trouvaient aussi la satisfaction de tous leurs besoins religieux dans l'église, la seule, fort souvent, qui fût dans le voisinage, comme le montre encore aujourd'hui le nom de monastère, resté, dans la plupart des langues de l'Europe centrale, l'équivalent de celui d'église paroissiale. *(Moustier, muenster, minster.)* Bien des agglomérations se formèrent ainsi, à la longue, autour des sanctuaires monastiques. Les églises devenaient les berceaux des villes ; les communes étaient en germe dans les communautés.

L'esprit public, de bonne heure, se rendit compte de la haute signification des établissements religieux. Aussi étaient-ils entourés d'une popularité immense. A partir de Clovis, les rois et les grands rivalisèrent de générosité envers les moines. Aider à la construction d'un monastère paraissait l'acte le plus méritoire. Quand on lui donnait une terre, on croyait sauver son âme. Aumône facile et peu méritoire souvent, car cette terre était bien des fois inculte et stérile, et c'était un bon calcul, pour un propriétaire, que de partager son domaine avec les moines. La moitié qui lui restait profitait de la vie et de la fécondité qu'ils donnaient à l'autre moitié. En général, c'était faire œuvre civilisatrice que d'offrir un bien-fonds à une abbaye : c'était en assurer le défrichement, c'était l'arracher à la barbarie pour le soumettre à la culture. Voilà pourquoi une partie considérable du sol de l'Europe passa de bonne heure dans la

main des communautés religieuses. Au VIII^e siècle, certains établissements comptaient par milliers les arpents de terre qu'ils possédaient, et l'on en voit qui, accablés par l'étendue du domaine qu'on leur a donné à exploiter, s'adressent au souverain pour lui demander qu'il soit réduit (1).

La religion gagna le plus à la popularité des cloîtres. Il ne pouvait en être autrement. Dans tout ce que le monastère faisait, il y avait quelque chose de cet esprit chrétien qui devait transformer le monde. Dans tout ce qu'il donnait, il en laissait comme l'arôme salutaire. Le barbare prenait le bienfait matériel et recevait à son insu la grâce spirituelle. Peu à peu, elle pénétrait dans cette dure tête, d'où elle chassait les derniers vestiges du culte païen, et descendait dans ce rude cœur, où elle livrait un combat mortel aux passions indomptables. C'est avant tout aux moines qu'est due la civilisation des campagnes. Par eux, et grâce à leurs prédications et à leurs exemples, les vertus chrétiennes les plus étrangères aux barbares, l'humilité, la chasteté, la charité, l'amour du travail, le goût de l'étude, se naturalisèrent peu à peu dans les masses, et commencèrent à devenir des vertus laïques. La civilisation tout entière, sortant des cloîtres qui étaient ses refuges, descendait parmi les hommes et les conquérait successivement. Le moine semblait la porter avec lui dans les plis de son froc. Quel lumineux sillage laisse dans l'imagination des hommes le pas-

(1) Diplôme de Childéric II pour Stavelot, en 667 (*Bréquigny*).

sage de ces sublimes ascètes qui s'appellent Colomban et Romaric, lorsque, abandonnant leurs déserts, ils reparaissent parmi leurs semblables, comme saint Antoine à Alexandrie, pour défendre la justice et pour confondre l'iniquité (1)! Des scènes pareilles, qui, sans doute, se reproduisaient plus d'une fois, permettent de deviner ce que devait être l'action quotidienne de l'esprit monastique.

Si maintenant on essaie d'embrasser dans un seul coup d'œil le tableau complet de la société d'alors, on voit l'Église entamer le monde barbare à la fois par le sommet et par les racines, et l'étreindre tout entier pour le pénétrer dans tous les sens. Il ne veut pas se rendre, il résiste, il se débat violemment, il rend coup pour coup et blessure pour blessure, et c'est leur lutte acharnée qui donne sa physionomie à cette époque orageuse. Comme dans la société chrétienne du IVe siècle, deux principes opposés se disputent l'humanité. Les types les plus monstrueux enfantés par la barbarie se montrent à côté des figures rayonnantes de la vie chrétienne. On voit apparaître à la fois des reines comme Brunehaut et des religieuses comme Radegonde, des rois comme Chilpéric et des évêques comme Grégoire de Tours, des grands comme Rauching et des moines comme saint Arnulf. Dans les annales de la civilisation moderne, le VIIe siècle se présente avec ce double caractère, qui explique son aspect complexe et contradictoire. C'est, si l'on veut, le plus barbare de tous, mais c'est

(1) Jonas Vit. S. Columban. c. 32; Vit. S. Romaric. c. 11.

aussi le siècle des saints. Il semble que l'effort civilisateur y soit, en quelque sorte, proportionné à la résistance de la barbarie.

Pourtant, la confusion apparente et le désordre affreux que nous remarquons à la surface de la société ne doivent pas affaiblir la véritable signification de ce qui se passe dans son sein. Là, le principe chrétien s'est installé calme et seul, n'ayant rien en face de lui que les violences passagères et les explosions maladroites d'un tempérament inculte. Entre l'Église qui sait ce qu'elle veut, qui parvient à le faire comprendre à ses fidèles, et qui emploie les moyens les plus appropriés à son but, et la barbarie aveugle qui se débat sans ressources contre une autorité qu'elle reconnaît elle-même, la lutte ne saurait rester douteuse. D'un côté, c'est un principe éternel, de l'autre, une passion d'un moment. Celle-ci ne pousse qu'un rugissement, et se tait aussitôt qu'elle est assouvie; celui-là ne cesse d'élever la voix, et, à force de parler, finit par se faire écouter de la conscience coupable, à l'heure où la passion fait silence. Cette heure-là, c'est une heure décisive; elle sonne dans la vie de tout individu, et elle consomme la victoire de la civilisation. Le dernier mot appartient toujours à l'Église. Tôt ou tard, le barbare le plus rebelle vient tomber à ses genoux; elle, sereine et immobile, ne cède ni ne fléchit jamais.

Ce grand fait intérieur est invisible aux yeux, parce qu'il est d'ordre immatériel : mais sa portée est immense. Une fois qu'on s'en est rendu compte, on ne se laissera plus faire illusion par l'aspect sombre et orageux que présente l'époque. Derrière

les scènes de désolation dont elle est remplie, on voit se passer dans l'ombre un travail fécond bien qu'inaperçu. Il y a beaucoup de ruines, il est vrai, mais il y a encore plus d'édifices naissants. L'Empire a disparu, et l'unité politique du monde avec lui, mais la papauté surgit, et rétablit une unité plus durable et plus grandiose dans la société des âmes. La richesse et l'opulence de la civilisation antique n'existent plus, mais la foi chrétienne ramène le travail, qui est la source de toutes les richesses. Les thermes tombent en ruines, et l'herbe pousse sur les bancs des amphithéâtres, mais les hospices et les xénodoches s'élèvent, et l'on soigne les malheureux avec l'argent qu'on dépensait à les faire périr. Les écoles des rhéteurs se ferment, et l'on oublie les riantes fictions de la poésie païenne, mais les écoles des monastères et des cathédrales s'ouvrent, et les élèves qui en sortent font mieux que de louer la vertu : ils ont appris à la pratiquer. L'éclat de la vie municipale disparaît, mais le charme suave et pénétrant de la vie monastique attire des milliers d'âmes, et les cloîtres seront, comme autrefois, les cités, les asiles de la liberté humaine. En un mot, à chaque désastre de la civilisation matérielle de l'ancien monde correspond un progrès de la civilisation morale, et celle-ci suffira pour refaire un jour celle-là.

Que devenaient cependant, au milieu de la crise, les trésors intellectuels de l'antiquité? Méprisés des barbares ignorants et grossiers, ils couraient risque de disparaître. Mais l'Église leur ouvrit ses cloîtres, où ils trouvèrent un asile assuré tant que dura le déluge. Ce ne furent pas seulement les lettres

qu'elle sauva de la sorte, en recueillant leurs monuments les plus précieux, et en les faisant servir à l'enseignement qu'elle organisa sur la base du *trivium* et du *quadrivium* classiques. Les arts aussi lui durent leur conservation. Elle bâtissait trop de sanctuaires et les ornait avec trop de soin pour ne pas faire un incessant appel aux ressources de l'architecture et de la peinture. Ses édifices, sans doute, n'ont plus la solidité ni l'élégance de ceux d'autrefois, et ses mosaïques font sourire par la maigreur des contours et la gaucherie de l'allure; néanmoins, ils touchent par leur naïveté même, parce qu'on y voit les nobles essais d'une enfance pleine d'avenir, et non les jeux puérils de la décrépitude.

Le grand point, d'ailleurs, à l'heure où tout périssait, c'était de sauver la notion du travail intellectuel et d'en conserver au moins le goût; le reste était l'affaire du temps et des circonstances propices. Ne nous effrayons donc pas trop de voir à cette époque l'art retomber au rang de métier, la science se réduire à une nomenclature stérile, la production littéraire s'arrêter, et la culture de l'esprit disparaître presque totalement des milieux profanes. Ce n'est là qu'un phénomène momentané : en réalité, le feu sacré couvait sous la cendre, et, grâce au zèle de l'Église, il n'y eut pas une génération où les connaissances humaines aient été entièrement oubliées. Négligées d'un côté, elles étaient cultivées de l'autre, et, aux heures les plus sombres, il se trouva toujours quelque foyer lumineux où elles se conservaient pour un avenir meilleur. Du VI^e^ au VIII^e^ siècle, on voit tour à tour l'Irlande, l'Espagne, l'Italie, l'Angle-

terre se passer le flambeau civilisateur, pendant que l'empire franc descend d'une manière continue la pente de l'ignorance la plus profonde. Mais, placé au centre des nationalités modernes, il verra un jour converger vers lui leurs rayons multiples, et, les ramassant en un seul faisceau, il les fera briller d'un éclat éblouissant sur toute l'Europe occidentale. Ainsi la tradition littéraire était ininterrompue, et une chaîne continue d'esprits distingués se chargeait de transmettre le savoir antique aux générations modernes. Il suffira de signaler ici trois noms bien dignes de respect, en qui trois peuples et trois époques semblent se relayer successivement pour cette noble tâche : ce sont Cassiodore au VI^e^ siècle, Isidore de Séville au VII^e^, et Beda le Vénérable au VIII^e^. Ils furent les maîtres et les précurseurs d'Alcuin, et il convient de les associer aux hommages mérités par le précepteur du peuple franc, parce qu'ils avaient préparé de loin la renaissance à laquelle il a eu la gloire de donner son nom.

Cependant, ces grands hommes étaient autre chose que les gardiens silencieux du savoir païen. L'étude des lettres classiques ne devait être, dans leur pensée, qu'un simple instrument d'éducation intellectuelle, et, quand il arrivait à l'un d'eux, comme à Didier de Vienne, de s'attarder outre mesure dans cette propédeutique, il entendait une voix pleine d'autorité qui le rappelait à la véritable mission de l'enseignement chrétien (1). On ne reconnaît plus en

(1) S. Greg. Magn. Epist XI, 54.

eux l'esprit de l'antiquité. Ce ne sont pas ici, comme aux jours de Périclès et d'Auguste, les joyeux amants de la forme et de la couleur, qui, couronnés de roses et le sourire aux lèvres, aspirent avec ivresse les applaudissements d'une foule charmée de leurs talents. Ce sont les humbles et opiniâtres ouvriers qui, fuyant le plaisir et la renommée, et se vouant tout entiers à leur œuvre, cachent leur vie et leur nom dans les fondements de l'édifice majestueux qu'ils élèvent vers le ciel. La pensée constante qui leur fait poursuivre dans la solitude de leur cellule leurs longues et patientes études, c'est la gloire de Dieu, le triomphe de l'Évangile, le salut des âmes. Toute la physionomie de la naissante littérature moderne sera déterminée par cette austère préoccupation d'instruire et d'édifier. Dans le triple domaine de l'éloquence, de l'histoire et de la poésie, ce sont d'autres sujets qui vont passionner les esprits, et d'autres accents que vont faire entendre les voix inspirées. Nulle part cette transformation radicale de la pensée ne se caractérise mieux que dans les productions littéraires de l'homme qui semble personnifier l'opposition entre la civilisation chrétienne et le génie antique. Dans ses homélies morales, dans ses entretiens sur la vie de saint Benoît, dans ses hymnes religieux, saint Grégoire le Grand a laissé les modèles des genres nouveaux, comme s'il lui était donné d'inaugurer le moyen-âge en toute chose. Quel désenchantement pour l'esprit nourri des chefs-d'œuvre du génie gréco-romain, lorsqu'il aborde cette humble littérature de pauvres et d'ignorants, qui parle une langue si barbare, et dont la forme est

chétive et grossière comme la société à laquelle elle s'adresse ! Mais pour peu qu'il ait l'intelligence ouverte du côté du cœur, il comprendra l'accent nouveau de la voix qu'il entend, et il se laissera gagner à son tour par les sentiments qu'elle essaie de traduire.

La littérature chrétienne, en effet, ne vaut que par l'inspiration dont elle procède, et par l'action qu'elle exerce sur la volonté. Elle dédaigne de plaire à l'imagination, cette complice souvent inconsciente de la sensualité, et va frapper tout droit à la porte de la conscience et de la raison. Tous les anciens genres littéraires se renouvellent dans ses mains. Un parler simple, sans apprêts, dépourvu d'harmonie et de style, mais naturel, plein d'onction et de chaleur, et jaillissant comme une source vive du plus profond de l'âme, voilà l'éloquence du prédicateur. L'histoire renonce à l'ambition d'être la préceptrice des hommes d'État ; elle ne trouve plus de lecteur qui s'éprenne de ses grands discours politiques et de ses grands coups d'épée, et elle doit raconter d'autres récits aux générations nouvelles. Ce qui intéresse désormais, c'est l'épopée merveilleuse dont les saints sont les héros, ce sont les légendes naïves et gracieuses où les luttes sanglantes du forum et du champ de bataille font place aux combats intérieurs de l'âme humaine, et aux triomphes de la charité. La poésie a laissé tomber le bagage encombrant des mètres variés ; renonçant à l'éclat et à la splendeur des images, elle ose apparaître sous l'humble vêtement serré de l'hymne populaire, et, malgré l'indigence de la forme et les bégaiements du langage, elle touchera bien

plus par un seul accent que la muse antique avec toutes ses roulades. Opposez les derniers représentants de l'art païen, si faible de souffle et si prétentieux d'allure, aux premiers poëtes de la société chrétienne ; comparez, par exemple, Venantius Fortunatus, cet écho encore harmonieux des derniers chantres d'Ausonie, à l'auteur du *Pange Lingua :* quelle étonnante différence ! D'un côté, le vide des pensées cherche en vain à se cacher sous les draperies toujours majestueuses du langage ; de l'autre, le charme indicible d'une sincère émotion religieuse, malgré l'étrangeté d'un rythme barbare, se communique au lecteur le plus froid. Et pourtant, c'est le même poëte qui chante, et c'est la même voix que vous entendez, mais tantôt elle modulait des airs banals appris à l'école et que personne n'écoute plus, tandis que maintenant elle exhale le cri pathétique de l'âme prosternée devant l'infini, et, soutenue par l'attention de ses auditeurs, elle s'élève jusqu'aux hauteurs d'une inspiration sublime.

Mais l'Église ne se contente pas de chanter pour elle-même et pour Dieu : elle veut aussi que la grande voix des multitudes s'associe à la sienne, et elle appelle les langues barbares à entonner, avec leurs rauques accents septentrionaux, l'éternel cantique qu'elle redit dans le parler mélodieux de Virgile. Semblable à son fondateur, elle ouvre la bouche aux nations muettes, et les voici qui s'épanchent en hymnes pleins d'harmonie ! L'histoire du monde ne compte pas beaucoup d'épisodes d'une aussi parfaite beauté que le simple récit suivant, cueilli sur les premières pages des annales de l'Angleterre.

Caedmon était un pauvre pâtre anglo-saxon, vassal de cette célèbre abbaye de Whitby qui, du haut des rives escarpées du Northumberland, regardait les flots ténébreux de la mer du Nord. Il avait vieilli silencieux et ignoré, et sa carrière terrestre était sur le point de se terminer sans avoir frappé l'attention de personne. Le verbe poétique, qui bouillonnait en accents si impétueux sur les lèvres de tous les hommes de sa race, lui avait été refusé par la nature. Aussi, dans les banquets, lorsque la harpe circulait de main en main, et que chacun des convives était invité à chanter à tour de rôle, il se levait de table au moment où il voyait s'approcher l'instrument sonore, et il retournait tristement chez lui. Or, un jour que cela lui était arrivé de nouveau, et qu'il dormait sur sa couche dans l'étable des bestiaux, dont la garde lui avait été confiée pour cette nuit, quelqu'un lui apparut en rêve et lui dit : « Caedmon, chante-moi quelque chose. — Je ne sais pas chanter, répondit-il, et c'est pour cela que j'ai quitté la salle du festin. — N'importe, reprit l'autre, il faut me chanter quelque chose. — Et que veux-tu que je te chante? — Chante-moi, continua l'inconnu, le commencement des créatures. » Et aussitôt Caedmon se mit à entonner dans son rêve, en l'honneur du Dieu Créateur, un hymne qu'il n'avait jamais entendu, et qu'une inspiration subite venait de mettre sur ses lèvres. Lorsqu'il fut réveillé, il se rappela le tout, et il raconta la merveilleuse vision au fermier chez qui il servait. Le bruit de cette étrange aventure se répandit bientôt, et l'abbesse Hilda voulut entendre à son tour les vers de Caedmon. Entourée d'un cortège

d'hommes pieux et savants, elle lui fit répéter le poème qui lui avait été inspiré, et tout le monde convint qu'il avait été manifestement l'objet d'une faveur céleste. Alors l'abbesse lui persuada d'embrasser la vie monastique, ce qu'il fit dans la simplicité de son cœur, puis elle le décida à exposer dans son parler saxon toute la teneur des histoires sacrées. On les lui traduisait de vive voix — car il ne savait pas le latin — et lui, méditant et ruminant dans son esprit tout ce qu'il avait entendu, il en faisait des chants pleins de douceur, que ses maîtres écoutaient avec ravissement. Et il chanta ainsi la création du monde et l'origine du genre humain, et les autres évènements relatés dans la Genèse, puis la sortie d'Israël de la captivité d'Égypte et son entrée dans la Terre Promise, avec toute la suite de l'histoire sacrée. Il chanta aussi l'Incarnation, la Passion, la Résurrection et l'Ascension, ainsi que la descente du Saint Esprit et la mission des apôtres. Il chanta encore les terreurs du jugement dernier, les souffrances de la géhenne infernale, les charmes du royaume des cieux, les bienfaits de Dieu et la justice de ses jugements, et d'autres chants faits pour détourner les hommes du mal et pour les exciter au bien. Jamais aucun accent profane ne retentit dans la bouche de ce poète inspiré de Dieu, qui ne voulut d'autre récompense que d'avoir appris à beaucoup d'âmes le mépris du siècle et l'amour de la vie céleste. Cette touchante histoire, c'est l'histoire des origines de la littérature moderne. Pour que le rude idiome germanique parvienne à la dignité de langue littéraire, et mérite d'être fixé pour la première fois par écrit,

il lui faut un sujet chrétien qui l'élève au-dessus de lui-même, et un moine pour lequel les muses chrétiennes n'ont point de secret (1).

Telle est l'action de l'Église sur le monde barbare, au moment où, à peine sorti du néant, il attend ses destinées. C'est l'heure solennelle du commencement des choses. Les ténèbres du crépuscule couvrent la scène grandiose de l'histoire, mais l'Esprit divin flotte sur l'abîme. La matière sociale, confuse encore et informe, tressaille en se sentant fécondée par le souffle créateur. Sous l'aspect chaotique et monstrueux que présente la société naissante, l'œil voit se dégager insensiblement les formes riches et vigoureuses d'une création qui sera pleine d'ordre et d'harmonie. Déjà les sommets blanchissent au loin, pendant que les vallées restent encore dans la nuit. L'Église, les pieds dans la fange et le front dans la lumière, vient de crier aux ténèbres le *Fiat Lux* de la civilisation moderne.

(1) Beda Hist. eccl. Angl. IV, 24 [22].

CHAPITRE XII

Les Carolingiens

Il était impossible qu'une action aussi profonde que celle de l'Église sur le peuple franc ne se traduisît pas à la longue, dans la vie publique, par des conséquences proportionnées. Entre l'extrême barbarie de la société profane et l'harmonie souveraine de la société religieuse, le contraste était trop choquant pour pouvoir durer toujours. Tout faisait donc prévoir, au sein du monde politique, une réaction qui, inspirée par l'esprit chrétien, aurait pour effet d'y ramener l'équilibre, en conformant la vie du corps social aux lois immuables de son principe spirituel.

Dans l'ordre politique, le caractère de cette réaction était déterminé d'avance : elle devait consister dans la cessation du conflit entre les grands et la

royauté, et dans l'avénement d'un régime qui rétablirait la paix publique sur des bases durables. Un si heureux résultat, on ne pouvait l'espérer de la disparition d'un des deux adversaires en présence. L'aristocratie, c'était toute la nation; la royauté, c'était tout l'État. Elles étaient l'une et l'autre les deux éléments essentiels de la société politique : aucun des deux ne pouvait périr sans la livrer à une anarchie plus grande que celle qui résultait de leur rivalité. On ne pouvait pas compter davantage sur leur réconciliation sincère. La raison d'être de l'aristocratie, c'était sa haute position territoriale et sociale, dont elle cherchait à développer toutes les conséquences, et que la royauté ne cessait de battre en brèche. D'autre part, la dynastie mérovingienne, embourbée dans l'ornière profonde du césarisme romain, était incapable de sortir de sa voie pour inaugurer une politique plus en rapport avec les besoins du pays. Tour à tour intraitable et impuissante, elle ne savait jamais rien céder, et elle ne lâchait que ce qui lui était enlevé de vive force. Pour rétablir l'harmonie entre la nation et la couronne, il fallait une dynastie nouvelle, qui incarnât en quelque sorte les aspirations vers un avenir meilleur. Au moment où tout semblait perdu, les Francs furent assez heureux pour la trouver.

La famille prédestinée appartenait au groupe des Francs Ripuaires, restés à l'arrière-plan pendant le siècle de la conquête. Ce fut elle qui révéla ce peuple à lui-même, et qui le guida vers ses grandes destinées. Née sur la forte souche d'une race profondément travaillée par l'Évangile, elle réalisait cette

union de l'esprit germanique avec l'esprit chrétien, qui était la condition essentielle de la civilisation occidentale. Elle sortait du sein de l'aristocratie, et elle fut d'abord son organe auprès du trône. Le jour où elle prit le pouvoir, elle eut la sagesse de se souvenir des liens qui la liaient à ce corps puissant; elle gouverna avec les grands, et garda leur confiance parce qu'elle leur montrait la sienne. Au surplus, l'illustration de ses ancêtres et le mérite de la plupart de ses membres la désignèrent pour le trône longtemps avant qu'elle l'occupât définitivement. Son avénement déplaça le centre de gravité de la politique franque, en portant la prépondérance de la Neustrie dans l'Austrasie; il détermina aussi une nouvelle orientation de la vie nationale. Sous elle, la Germanie chrétienne et libre rompit définitivement les liens qui la rattachaient au cadavre du monde antique, et entra d'un pas résolu dans la voie d'une nouvelle civilisation. On va voir comment se produisirent ces grands événements.

Au jour où les efforts combinés de l'aristocratie de trois royaumes parvinrent à renverser le despotisme de Brunehaut, il y avait, parmi les grands d'Austrasie, deux personnages dont les chroniqueurs ne séparent pas les noms, et qui nous apparaissent, si l'on peut ainsi parler, comme les dieux lares de la famille carolingienne. Ces deux héros s'appelaient l'un Pepin, l'autre Arnulf. Distingués par leurs vertus et leurs talents, ils avaient été mêlés aux principaux événements du VII^e^ siècle. L'aristocratie austrasienne avait reconnu en eux ses chefs pendant la phase la plus critique de sa lutte contre l'arbi-

traire royal, et Clotaire II n'avait dû son triomphe qu'à leur concours. On sait d'ailleurs à quelles conditions il parvint à se faire reconnaître de l'Austrasie. Elle ne voulait plus être traitée comme une simple province ; elle entendait rester une nationalité à part, et jouir d'une indépendance absolue vis-à-vis de la Neustrie. C'était briser la vieille unité monarchique du royaume franc : mesure funeste en apparence, mais salutaire dans ses résultats, puisque, en soustrayant l'Austrasie aux vicissitudes par lesquelles les débiles souverains de la Neustrie faisaient passer ce pays, elle lui rendait son initiative, et lui permettait de s'organiser pour rétablir plus tard, mais à son profit, l'unité nationale qu'elle défaisait aujourd'hui. Malgré ses répugnances, Clotaire II dut s'exécuter, et envoya en Austrasie son fils Dagobert, pour gouverner ce pays avec le titre de roi.

Est-il besoin de dire qu'un prince jeune, inexpérimenté, étranger au pays, et ayant au surplus devant les yeux le terrible souvenir du destin de Brunehaut, ne pouvait être que l'instrument de l'aristocratie qui l'avait appelé? Seulement, la mise sous tutelle de la dynastie mérovingienne eut lieu de la manière la plus simple du monde. Arnulf et Pepin, représentants des grands victorieux, tout en s'emparant de la direction des affaires, ne voulurent pas que la royauté en pût prendre ombrage. Préférant la réalité du pouvoir à ses apparences, ils s'installèrent modestement dans les fonctions de maire du palais, et, sous ce titre qui n'évoquait aucun souvenir désagréable pour l'amour-propre du monarque, ils gouvernèrent le royaume à sa place et en son nom. La charge de

maire du palais avait déjà de l'importance : ils lui en donnèrent une plus grande encore en l'exerçant, et en la rendant peu à peu héréditaire dans leur famille. Un coup d'œil rétrospectif est nécessaire ici pour l'intelligence de ce qui va suivre.

A l'origine, le maire du palais n'était proprement que l'intendant de la maison du maître, ou, si l'on veut, le chef de ses domestiques. Le roi en avait autant qu'il possédait de terres distinctes, chacun ayant sous ses ordres le personnel de tout le domaine. Le maire n'était pas nécessairement un homme libre : il pouvait n'être qu'un esclave en chef, comme le *villicus* romain dont le nom était l'équivalent du sien. Mais le caractère tout personnel du pouvoir royal chez les barbares était fait pour communiquer à ses moindres agents une partie de l'éclat du souverain. Un roi fort occupé ou un roi trop indolent devaient, l'un et l'autre, être amenés à se faire remplacer plus d'une fois, dans l'exercice de leurs attributions publiques ou privées, par des gens qui avaient leur confiance. Le maire du palais était tout naturellement désigné pour cette mission délicate. Le souverain apprécia de bonne heure les services que pouvait lui rendre un homme intelligent et dévoué, qui, toujours auprès de sa personne et sous sa main, le déchargeait d'une bonne partie de son fardeau et faisait toute la besogne du pouvoir, lui en laissant les honneurs et le plaisir. Utile aux rois, un tel agent était indispensable aux reines-mères, qui furent si souvent chargées de la régence du royaume pendant les minorités royales. C'est ainsi que, de simple chef des domestiques, le maire du palais devint à la

longue le premier ministre de la couronne. Il va de soi que, dès lors, la mairie ne pouvait plus laisser indifférente l'aristocratie qui entourait le trône. Celle-ci n'entendit pas que la plus haute dignité du royaume, après celle du souverain, pût être conférée au gré du caprice royal, et sans qu'elle intervînt dans le choix. Le roi ne put faire autrement que de tenir compte des exigences des grands, et, s'il ne leur soumit pas chaque fois le choix qu'il faisait, il est certain qu'il se garda d'en faire un qui leur aurait déplu. Et ainsi, la mairie du palais glissait insensiblement des mains du roi dans celles des grands. Au lieu d'être l'homme de confiance du souverain, le maire du palais tendait à devenir auprès du trône le mandataire de l'aristocratie, et la royauté commençait à se sentir gênée et dirigée par son propre agent.

C'est au moment où la mairie touchait à cette phase de son développement organique, qu'elle tomba, en Austrasie, au pouvoir de la famille carolingienne. Pour parvenir à disposer, à titre héréditaire, d'une dignité si haute, au milieu de l'aristocratie la plus ombrageuse et la plus remuante qu'il y eût, il fallait un heureux concours de circonstances propices, et un rare ensemble des dons les plus précieux de l'intelligence et du caractère. La famille carolingienne eut tout cela à un degré éminent. Les qualités personnelles de ses fondateurs l'entourèrent d'un éclat semblable à celui dont brillaient, chez les nations païennes, les dynasties issues d'un sang divin. Il y avait des dieux à l'origine de la famille mérovingienne, il y eut des saints au berceau des Carolingiens, et, aux yeux des Francs convertis à l'Évan-

gile, la sainteté était un titre plus digne de respect qu'un vain souvenir mythologique. Arnulf et Pepin fondèrent sur leurs vertus les droits de leurs descendants. Tous deux jouissaient d'un crédit sans bornes auprès de leur peuple. Le départ d'Arnulf pour la solitude fut considéré comme une calamité publique par la nation entière. La popularité de Pepin n'était pas inférieure à celle du glorieux compagnon de ses destinées. Le sec et aride chroniqueur de cette époque élève la voix et trouve des accents presque émus pour célébrer ce grand homme, que l'Austrasie pleura comme s'il avait été son roi (1). C'est à Arnulf et à Pepin que les Francs de cette contrée attribuaient leur délivrance du joug odieux de Brunehaut, comme aussi les beaux jours qui se levèrent pendant la jeunesse de Dagobert. Ce roi, s'il faut en croire Frédégaire, vécut heureux et respecté tant qu'il écouta leurs conseils, et il retomba au rang d'un tyran vulgaire dès qu'il fut soustrait à leur influence (2). Tant l'esprit populaire s'habituait à reconnaître partout l'influence bienfaisante de ces deux personnages vénérés, en qui l'opinion unanime saluait les pères de la patrie!

Ce ne fut pas l'une des moindres fortunes départies à la famille carolingienne que celle de réunir de bonne heure dans son sein la postérité d'Arnulf et celle de Pepin, et d'hériter ainsi de leur double ascendant. Issue de deux souches aussi glorieuses,

(1) Fredegar. Chronic. c. 85.
(2) Id. ib. c. 58.

elle était dès lors la vraie race royale d'Austrasie. Que valait encore, au prix d'un sang aussi généreux, le sang de Chilpéric et de Frédégonde? La Germanie chrétienne se plaisait à admirer sa propre vigueur morale dans les membres de la famille carolingienne. Tout brillants de force et d'intelligence, ils apparaissaient comme les fruits les plus savoureux d'une race régénérée par le christianisme; ils en représentaient, dans un éclat lumineux, les qualités les plus pures et les plus hautes. Il y avait quelque chose de saisissant dans le contraste entre la sereine beauté de ces âmes pleines de noblesse, et la bestiale dégradation qui déprimait le front des Mérovingiens. Rois de chair et de sang, ceux-ci n'aspiraient qu'aux jouissances matérielles : « Quand a-t-on jamais entendu dire, s'écriaient avec un éclat de rire les courtisans du jeune Théodebert II, qu'un Mérovingien se soit fait moine? » (1) Au contraire, la vie monastique, qui réalisait l'idéal de la perfection chrétienne, semble avoir eu un charme irrésistible pour la postérité d'Arnulf et de Pepin. Au sommet le plus élevé des prospérités humaines, ils ne perdirent pas de vue les choses de l'éternité, et toute une pléiade de saints et de saintes fleurit sur les rameaux multiples du vaste tronc carolingien. L'extraordinaire popularité qui entoura de bonne heure cette famille a sa raison d'être là. Elle était l'expression la plus vive de la réaction chrétienne et nationale contre le régime du césarisme mérovingien, et c'est parce que les Francs

(1) Jonas Vita S. Columban. c. 57.

voyaient en elle les meilleurs éléments de leur race qu'ils lui vouèrent une fidélité durable.

Dès la première génération, les racines de la famille carolingienne étaient déjà si profondes dans les sympathies populaires, qu'à la mort d'Arnulf et de Pepin, leur autorité passa comme un héritage de famille à leurs enfants, c'est-à-dire à Anségise et à Grimoald. Il était facile de faire fructifier un si glorieux patrimoine, en imitant les exemples de ces grands hommes. Mais Anségise fut enlevé de bonne heure par la mort, et Grimoald ne sut pas résister aux séductions de sa brillante fortune. Poussé par une ambition malsaine, il voulut avancer l'heure du destin, et s'emparer de cette couronne qu'il voyait déjà à sa portée. Lorsque mourut le roi Sigebert II, il fit disparaître l'héritier mineur de ce prince, et lui substitua son propre fils. Ce coup d'État, aussi imprudent qu'odieux, n'eut d'autre résultat que de raviver la popularité de la famille royale, d'autant plus que le roi défunt était de tous les Mérovingiens celui qui la méritait le mieux. L'aristocratie elle-même, justement alarmée par l'ambition sans bornes que trahissait la tentative prématurée de Grimoald, abandonna l'audacieux usurpateur, qui périt d'une mort tragique dans les prisons du roi de Neustrie (1).

Toute autre famille aurait été entraînée irrémédiablement dans le désastre de son chef. Mais la mémoire d'Arnulf et de Pepin continuait de protéger

(1) Gesta Regum Francorum, c. 43 ; Vita S. Remacli c. 21. (*Bouquet*).

leurs descendants, et c'est à peine si l'éclat de la race fut voilé d'une manière passagère par le crime d'un de ses membres. L'Austrasie resta fidèle au sang des Carolingiens, comme aussi à leurs traditions politiques. Elle repoussa de toutes ses forces le rétablissement de l'autorité neustrienne, et elle fit valoir de la manière la plus éclatante ses prétentions à l'autonomie. Lorsqu'en 673, le dernier des Mérovingiens d'Austrasie eut disparu sans laisser de postérité, elle ne le remplaça point, bien qu'il existât sur le trône de Neustrie des princes de sa famille, mais elle se serra tout entière autour d'un homme en qui elle voyait revivre ses deux héros chéris. C'était Pepin d'Herstal, qui, par son père, descendait d'Arnulf, et, par sa mère, de Pepin de Landen. Fils de son peuple, il avait partagé ses joies et ses douleurs, et il semblait incarner ses revendications en face de la Neustrie romanisée et des Mérovingiens abâtardis. Il y a quelque chose de touchant dans la fidélité que la nation lui montra dès son entrée en scène, et qu'elle lui garda même aux jours de la mauvaise fortune, lors de sa lutte malheureuse contre Ébroïn. Unie à lui par les liens de la plus étroite solidarité politique, elle lui fournit les ressources qui lui permirent de recommencer la lutte dans des conditions meilleures. Aussi, après la disparition du puissant maire de Neustrie, le duc des Francs — c'est le titre qu'il portait — ramena vigoureusement son peuple au combat contre les successeurs du tyran. Une partie des grands neustriens l'avaient appelé eux-mêmes : c'était, pour l'Austrasie, la revanche de l'intervention neustrienne de 613.

Cette fois, le succès couronna les efforts de Pepin. La victoire de Textry lui livra la Neustrie et ses rois, à qui il laissa la couronne, mais qui furent désormais ses sujets, comme s'exprime naïvement un annaliste contemporain (1). Il gouverna de loin ce pays, ainsi que la Bourgogne, par l'intermédiaire des lieutenants qu'il y plaça, et il retint dans ses propres mains l'administration de l'Austrasie, qui était son vrai point d'appui. Jamais, depuis Clovis, une autorité aussi forte et aussi vaste n'avait paru en Gaule. La puissante cohésion de la monarchie primitive n'avait pas encore reparu, car l'Aquitaine avait secoué le joug et était gouvernée par des ducs nationaux, mais l'unité des trois peuples qui formaient le noyau de l'empire franc était rétablie, et une même volonté présidait à leurs destinées. L'Austrasie refaisait, mais à son profit et pour le compte d'un principe nouveau, l'œuvre qu'elle avait défaite dans les premières années du siècle : après s'être détachée de la Neustrie romane pour s'en émanciper, elle se la rattachait aujourd'hui pour la dominer. C'est ici le vrai avénement de la dynastie nouvelle. Sans porter la couronne et sans être investie du titre royal, elle est déjà assise sur le trône, et elle manie le sceptre d'une main vigoureuse.

Lorsque Pepin mourut, son autorité se trouvait tellement affermie qu'il put traiter sa famille comme une vraie dynastie, et léguer les fonctions souveraines de maire du palais de Neustrie à un enfant

(1) Annal. Lauriss. minor. *in init.*

mineur. C'était une faute incontestablement, et qui, comme celle de Grimoald, faillit coûter cher à la famille carolingienne. L'enfant disparut dans la tourmente révolutionnaire que déchaîna la mort de Pepin, et l'œuvre politique à laquelle celui-ci avait consacré sa vie fut sur le point de sombrer avec sa dynastie et son peuple. Mais la Providence veillait sur l'avenir de la nation franque et sur la postérité d'Arnulf. Ce fut un fils illégitime de Pepin, devenu maître du pouvoir malgré les dispositions de son père et les résistances de sa marâtre, qui se fit le continuateur de son entreprise. Comme son père, Charles-Martel releva la famille carolingienne et sauva l'unité nationale des Francs. Il fit plus ; il couvrit d'une gloire militaire sans pareille la dynastie naissante, et couronna ainsi l'œuvre qui devait donner aux Francs l'empire du monde, et à lui-même le sceptre des Francs.

Les événements qui suivirent la mort de Pepin mettent dans son plein jour la haute signification historique de la jeune dynastie carolingienne. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur l'étrange coalition contre laquelle elle eut à se défendre. Les deux barbaries, celle de la décadence romaine et celle des forêts germaniques, s'allièrent alors contre un jeune homme qui se trouvait, peut-être à son insu, le champion de la civilisation chrétienne. Les voluptueux seigneurs des cités méridionales mirent en commun leurs haines avec les farouches aventuriers de la mer du Nord. Aquitains, Neustriens et Frisons vinrent fondre ensemble sur l'Austrasie. La défaite de ce noble pays aurait été la

victoire du chaos. Mais la journée de Vincy (717), couronnant celle de Textry, sauva l'avenir de la civilisation en rendant définitive la prédominance austrasienne. Devenu maître de tout l'empire franc, Charles ne sembla pas même s'apercevoir qu'il y eût encore des rois en Neustrie. Il ne daigna prendre la peine ni de destituer ceux qu'il trouva sur le trône, ni de les remplacer quand ils vinrent à mourir. A partir de 737, les Francs n'eurent plus de monarques de sang mérovingien, et, pendant le reste de son règne, la nation fit tranquillement l'apprentissage du changement de dynastie. L'unité franque était rétablie cette fois d'une manière définitive. Saliens et Ripuaires, abjurant les tendances séparatistes d'autrefois, reconnaissaient de nouveau, comme aux jours de Clovis, un seul souverain national.

Charles ne se contenta point de ce grand résultat. Après avoir rétabli l'unité du peuple franc, il voulut aussi rétablir l'autorité franque sur les divers peuples qui le reconnaissaient autrefois. Il n'y en avait pas un qui n'eût profité des troubles du temps pour s'affranchir, et il fallut guerroyer successivement contre chacun. Les tribus germaniques furent les premières remises sous le joug. Plusieurs expéditions finirent par détruire l'existence nationale des Alamans, dont le duché fut supprimé et converti en une province de l'empire franc. La Bavière dut se soumettre, et inscrire, dans sa loi nationale, les stipulations qui consacraient l'autorité des rois francs sur ses ducs (1). Les Saxons furent châtiés, et astreints

(1) Lex Bajuvar. I et II, 1-19.

de nouveau au tribut qu'ils payaient aux fils de Clovis. Les Frisons, non moins redoutables et tout aussi barbares, furent domptés, privés de leur autonomie, et obligés de respecter les missionnaires qui portaient la bonne nouvelle dans leur patrie. La Bourgogne et l'Aquitaine, les deux plus anciennes conquêtes de la race de Mérovée, furent les dernières à se courber devant son hégémonie renaissante. Dans ces deux pays, on n'avait pas craint de s'allier avec l'ennemi irréconciliable du nom chrétien, pour tenir tête au héros victorieux. Eudes d'Aquitaine avait pris pour gendre un chef musulman, et des grands burgondes allèrent jusqu'à livrer aux Arabes la ville d'Arles. Ces trahisons ne préservèrent ni la Bourgogne de la juste vengeance de Charles, ni l'Aquitaine des outrages de ses propres alliés, contre lesquels elle fut trop heureuse, à la fin, d'obtenir l'appui du prince carolingien. D'ailleurs, même avant la soumission définitive de ces deux provinces, le génie militaire de Charles et son infatigable activité avaient fait de lui l'arbitre souverain des destinées de l'Occident. Des Pyrénées au Wéser, tous les peuples reconnaissaient la suprématie du peuple franc, redevenu, en face de tant d'adversaires païens, le champion invincible de la civilisation chrétienne.

Il était temps. En ce moment même s'accumulait le plus effroyable orage qui ait jamais menacé la société européenne. Né parmi les sables de l'Arabie, dans la tête d'un voluptueux illuminé, l'islamisme s'était répandu comme un torrent sur tous les pays. En trois générations, il avait atteint, à l'extrême Orient, les confins du monde connu, puisqu'il était

parvenu jusqu'aux bords du Gange, tandis qu'à l'Occident, il n'avait trouvé d'autres limites que les colonnes d'Hercule et les flots de l'Atlantique. Byzance seule, imprenable citadelle, avait protégé contre l'inondation le monde européen dont elle était le boulevard, mais cette protection elle-même, efficace au VII^e^ siècle, avait cessé de l'être au VIII^e^. En effet, s'élançant des rivages de Calpé sur les bords de l'Hespérie, les sauvages conquérants avaient renversé d'un seul coup le royaume visigothique, et maintenant, tombant comme une avalanche sur les provinces qui s'étendent au nord des Pyrénées, ils prenaient à revers cette civilisation chrétienne qu'ils venaient de tourner par une gigantesque contremarche à travers toute l'Afrique. Déjà le duché d'Aquitaine avait croulé au bruit de leurs pas, et Eudes, l'implacable adversaire des Francs, se réfugiait en tremblant auprès de ses ennemis d'hier, dont la communauté des disgrâces et des croyances faisait des frères aujourd'hui. Sur les ruines des villes incendiées et pillées, l'inondation roulait ses vagues jusque dans les plaines de la Loire, au cœur même de la puissance franque. Tout fuyait éperdu devant un ennemi qui semblait avoir fait un pacte avec la victoire. Il y avait cent ans depuis la mort de Mahomet à Médine, et ses fidèles faisaient briller la lueur de leurs cimeterres sur la dernière nation du monde qui fût capable de leur résister. Il ne leur restait plus qu'une bataille à livrer : si elle était gagnée, le déluge passait sur toute la civilisation chrétienne, et l'Europe était vouée à l'Islam.

Ce fut en ce moment solennel qu'apparut le bâtard

de Pepin d'Herstal. Ramassant à la hâte les vaillants guerriers de cette armée qu'il avait déjà menée à tant de victoires, il courut au-devant des envahisseurs, et les rencontra qui, sortant de Poitiers, s'engageaient par la vieille chaussée romaine dans la direction de Tours. Pendant sept jours, dans une attente dramatique, la croix et le croissant restèrent en présence dans les campagnes de la Gaule, comme si, épouvantés de ce qu'ils allaient faire, les combattants avaient voulu se recueillir avant de commencer une lutte dont l'avenir du monde était l'enjeu! Charles enfin jeta dans les plateaux de la balance le poids de son invincible épée, et la victoire resta aux soldats francs. Jamais plus, depuis lors, l'islamisme ne reparut dans ces plaines glorieuses où avait coulé le meilleur de son sang. Il se laissa refouler au-delà des Pyrénées, en attendant le jour déjà proche où les petits-fils du vainqueur de Poitiers lui reporteraient en Espagne les angoisses et les terreurs de l'invasion. Chose étrange! un événement d'une portée si immense a passé presqu'inaperçu devant les yeux des chroniqueurs : ils le mentionnent en quelques lignes, pêle-mêle avec les faits divers du temps, et la poésie populaire, qui se trompe si souvent d'adresse, n'a trouvé à célébrer, dans la longue lutte contre l'Islam, que l'obscur vaincu de Roncevaux. Mais la place qui lui fut refusée dans l'épopée, Charles se la fit dans l'histoire. Il venait de fonder sa dynastie dans la splendeur d'un de ces triomphes sans précédent, que la reconnaissance des peuples ne peut récompenser que par l'octroi de la couronne.

L'Europe était sauvée, et l'empire franc conso-

lidé : résultat prodigieux, et que la civilisation n'aurait pu payer trop cher. A quel prix fut-il obtenu ? A travers les ténèbres qui couvrent ces temps troublés, il n'est pas facile d'entrevoir comment les choses durent se passer, et on est bien souvent réduit à le deviner. Ce qui est certain, c'est qu'attaqué de toutes parts, et n'ayant d'autre titre à commander qu'un mérite encore ignoré, il eut d'abord à se faire un parti. Même en Austrasie, tout le monde ne dut pas se rallier sans hésitation autour d'une cause presque désespérée, et dont l'unique représentant était un jeune homme et un bâtard. C'était l'heure de l'aristocratie qui avait sonné à la mort de Pepin d'Herstal, et non celle de la royauté. Le moment semblait enfin venu où, à la faveur de l'anarchie universelle, les grands allaient conquérir cette indépendance absolue qui équivalait à une vraie souveraineté. Ils pouvaient, sans craindre la répression, mettre la main sur tout ce qui était à leur portée, et faire leur proie de toutes les faiblesses qui les entouraient. Les biens et la liberté des petits furent naturellement l'objet de leurs convoitises, mais ne les assouvirent pas. Les terres de l'Église étaient sans défenseur ; celles du fisc semblaient n'avoir plus de maître ; les unes et les autres furent envahies et occupées par ces violents. Croit-on qu'ainsi enrichis aux dépens du public, ils auraient consenti à appuyer Charles-Martel, s'ils avaient dû craindre de trouver en lui un maître qui leur demanderait compte de leurs usurpations ? Il est manifeste que le prince dut pactiser avec eux, fermer les yeux sur leurs déprédations, leur laisser et parfois même leur livrer les biens qu'ils convoi-

taient, à condition de lui prêter leur appui et de lui rester fidèles. Il intervint donc, à ce qu'il paraît, une transaction : les grands restèrent en possession de ce qu'ils avaient usurpé, mais avec la réserve expresse que les terres occupées étaient au souverain, et qu'elles lui faisaient retour en cas de mort ou de défection de ceux qui les tenaient. Né de la force des choses, ce pacte d'un genre nouveau trouva, dans les institutions de l'époque, une forme qui devint en quelque sorte son vêtement, et qui le naturalisa de bonne heure au milieu de la société gallo-franque. Il y avait, en effet, dans les contrats d'ordre privé, un mode de tenure qui était d'origine romaine, et qui portait le nom de *bénéfice* : il consistait dans la concession temporaire de l'usufruit d'un bien-fonds, à charge de certaines redevances à payer au propriétaire. Ce genre de concessions était particulièrement pratiqué par l'Église, qui y trouvait beaucoup d'avantages, et qui peut-être, de temps immémorial, abandonnait sous forme de bénéfice ce qu'elle était menacée de se laisser arracher de vive force. Pour un souverain obligé de pactiser avec l'aristocratie, et qui voulait lui payer ses services le moins cher possible, il ne pouvait y avoir d'expédient plus opportun. Les terres usurpées par les grands leur furent donc laissées comme bénéfices royaux, avec les avantages et les charges propres à ces tenures. Et non-seulement Charles-Martel toléra ce qu'il n'avait pu empêcher, mais il est bien probable qu'il multiplia lui-même ce genre de tenure pour multiplier ses fidèles. Les terres du fisc, sans compter les biens d'Église, étaient assez nombreuses pour lui

permettre de telles largesses, et il en devait être d'autant plus libéral qu'après tout elles n'étaient pas encore à lui. C'est ainsi que, grâce au trouble des relations sociales, le bénéfice sortit à un moment donné du rang des usages privés pour être élevé à la hauteur d'une importante institution publique. Les causes qui avaient déterminé cette transformation restant actives pendant longtemps, elle ne cessa de se développer, et le bénéfice finit par devenir la forme habituelle des relations hiérarchiques. En attendant que sa diffusion exagérée amenât la chute de la dynastie carolingienne, il fut son principal levier, et c'est lui qui fournit à Charles-Martel le parti avec lequel il lui fut possible de vaincre et de régner.

A sa mort, imitant l'exemple de son père, Charles disposa souverainement de son empire, qu'il partagea entre ses deux fils. Cette fois, il n'y avait plus de révolte à craindre. Pas même une réclamation ne s'éleva, excepté dans sa propre famille, comme si, dès lors, elle possédait le pouvoir à titre héréditaire, et qu'il eût suffi de lui appartenir pour avoir droit à régner! Les mécontents furent obligés de se servir d'un fils illégitime de Charles, nommé Griffon, pour troubler ses frères dans la paisible jouissance de l'héritage paternel. Il n'y a pas trace de la moindre compétition mérovingienne. Voilà bien une preuve du caractère souverain de la famille nouvelle, longtemps avant qu'un des siens eût ceint la couronne royale. Néanmoins, Pepin et Carloman, restés les maîtres incontestés de l'empire, crurent devoir un sacrifice à la prudence, au sortir d'une querelle qui avait peut-être jeté quelque ombre sur la

légitimité de leur pouvoir. Ils rétablirent donc un roi mérovingien, mais ce monarque, dont on connaît à peine le nom, ne prend la parole dans un diplôme que pour attester, avec un accent de reconnaissance, qu'il leur doit son trône (1). Rien de plus misérable, au reste, et de mieux fait pour dégoûter les peuples de l'ancienne dynastie, que le genre de vie des derniers rois mérovingiens. On eût dit que leurs heureux rivaux ne les laissaient languir sur le trône que pour montrer jusqu'à quel point ils en étaient indignes. Ils étaient presque les prisonniers de leurs maires du palais, et ils se voyaient affublés malgré eux du rôle de rois fainéants. On les exhibait aux jours des assemblées solennelles, où, pour se conformer aux usages, ils débitaient des discours appris d'avance, et recevaient les présents traditionnels que leur offraient les guerriers. Le peuple, qui ne les voyait guère que ce jour-là, y apprenait sans doute à les dédaigner. Après quoi, ils étaient relégués pour le reste de l'année dans quelque villa où ils vivaient assez à l'étroit, entourés d'un personnel peu nombreux de domestiques, et réduits pour toute subsistance à une maigre pension qui se faisait attendre parfois. L'assemblée, d'ailleurs, délibérait sans eux, et les scribes qui rédigeaient les actes publics négligeaient même d'y faire figurer leurs noms.

Avec quelle impression de soulagement et de fierté le peuple franc devait reporter ses regards de ces la-

(1) Diplôme de Childéric III dans Bréquigny et Pardessus Diplom. II, p. 387.

mentables restes d'une race mourante aux brillants rejetons de la famille carolingienne! Ceux-ci, loin de consumer leur existence au milieu des concubines et dans l'ombre des palais, partageaient les dangers de leurs guerriers, brandissaient comme eux la francisque et la framée, étaient les premiers par la bravoure pour mériter d'être les premiers par la dignité, et gagnaient leur pourpre royale sur les champs de bataille, en se baignant dans le sang des ennemis. Ils offraient à l'admiration des contemporains un des spectacles les plus rares dans l'histoire : celui d'une succession de grands hommes, se transmettant l'un à l'autre le génie avec le sang. Pendant quatre générations, la richesse des sucs vitaux alla croissant dans cette famille, et l'on y put constater une ascension ininterrompue de la volonté et de l'intelligence. La virile énergie de Pepin d'Herstal et la constance avec laquelle il sut affronter la bonne et la mauvaise fortune avaient rallié autour de lui toute la nation franque. Charles-Martel, deux fois le sauveur de son peuple, se montra aux yeux des siens comme le héros toujours victorieux en qui revivait la fabuleuse valeur des anciens dieux. Pepin le Bref, vraie nature de roi parce qu'il comprenait tous les besoins de son temps, et qu'il savait se dominer lui-même et les autres, était fait pour couronner la fortune de sa maison. Quant à Charlemagne, il suffit de le nommer. Telle était la providentielle gradation de vertus et de talents qui consolidait au sein de la famille carolingienne les deux titres royaux les plus prisés des Germains : la noblesse du sang et le mérite personnel.

Charles-Martel avait dû faire sa propre fortune : la Providence veilla sur celle de son successeur. Le vainqueur de Poitiers venait de détruire lui-même l'unité franque qu'il avait rétablie, en obéissant à la coutume nationale qui considérait le pouvoir souverain comme un héritage de famille, soumis comme tout autre patrimoine à la loi du partage égal entre les divers héritiers. En vertu de ce point de vue barbare, l'Austrasie avec les provinces germaniques avaient été dévolues à Carloman, la Neustrie et la Bourgogne étaient devenues le lot de Pepin. Le résultat le plus considérable de la carrière de Charles-Martel s'évanouissait sous les mains de ses fils. Mais l'unité franque était dans le plan de la volonté suprême qui présidait aux destinées de l'Europe naissante. Cédant à l'attrait mystérieux de la vie monastique, Carloman fit choix de *la meilleure part*, et disparut de la scène du monde. Pepin régna seul désormais sur l'empire unifié.

Son rôle n'était pas facile. Au sortir du chaos où elle avait failli périr, la société n'avait sauvé que son existence : elle y avait laissé sa dynastie et ses institutions. Il fallait la doter d'un gouvernement nouveau, s'inspirant des leçons de l'expérience et des vœux de la nation. Pepin y réussit. Sous lui, la réconciliation entre le peuple et le souverain est consommée. La nation a la dynastie qu'elle veut, la seule qu'elle puisse supporter. Les rois carolingiens apparaissent comme les chefs populaires et respectés d'un peuple libre, non comme les Césars voluptueux qui le tyrannisent du fond d'un harem. La chimère du pouvoir ne hante pas leurs intelligences lucides et

fermes. Ils n'essayent pas d'imposer un gouvernement à outrance à un peuple qui supporte à peine les formes élémentaires du gouvernement. Ils ne froissent pas et ne provoquent pas la classe à laquelle ils doivent la couronne. De son côté, l'aristocratie, qui n'a plus ni à craindre ni à mépriser ses souverains, s'habitue à se contenter de sa vaste indépendance, et ne cherche pas à abattre une autorité juste et forte. C'est chose étonnante combien ces mêmes grands, dont les complots et les rébellions remplissent toutes les pages de l'histoire mérovingienne, se montrent tranquilles et disciplinés sous les descendants de Pepin. On dirait une nation nouvelle : c'est seulement un peuple dont le sentiment national est satisfait.

La politique carolingienne sembla vouloir remonter jusqu'au berceau de la liberté germanique, non pour ressusciter le passé, mais pour s'en inspirer. Elle remit en honneur la vieille coutume nationale des assemblées publiques, si oblitérée sous les Mérovingiens, qui voulaient gouverner seuls. Il va sans dire qu'en rajeunissant cette vénérable institution, il fallut lui donner une forme appropriée aux exigences d'un milieu tout nouveau. Deux faits dominaient depuis plusieurs siècles le développement politique des peuples barbares : d'un côté, la prépondérance du pouvoir royal; de l'autre, l'effacement progressif des simples hommes libres, et la formation d'une véritable aristocratie. Le *Champ de mai* carolingien dut nécessairement refléter cet aspect de la société politique. Ce fut la royauté qui devint la force dirigeante de l'assemblée générale, et l'aristocratie qui le com-

posa presque exclusivement. Au surplus, l'immense extension territoriale prise par l'empire franc aurait suffi à elle seule pour déterminer la retraite du peuple proprement dit. Il n'y avait pas moyen, en effet, de réunir périodiquement, sur un seul point du sol, des masses si nombreuses, et dispersées en temps de paix sur une si vaste étendue. Le champ de mai fut donc ce qu'il pouvait être dans de pareilles conditions : non l'impossible accumulation d'un peuple qui ne comportait plus l'assemblée démocratique des jours de son enfance, mais l'organe légal d'une nation dont il réunissait les forces vives autour de son souverain.

Grâce à un si heureux retour aux traditions, le pouvoir avait retrouvé l'instrument de relations fécondes entre lui et la nation. Les champs de mai lui fournissaient l'occasion d'entrer en contact avec les grands, de s'enquérir de leurs vœux, de pressentir leurs dispositions avant de prendre quelque initiative importante, enfin, de ménager leur amour-propre sans leur faire le sacrifice de ses droits. La nation, consultée et honorée par le souverain, retrouvait de son côté sa légitime part d'influence sur la marche des affaires publiques. Bien que le rôle prépondérant restât incontestablement celui du prince, elle n'était cependant plus la masse désorganisée et muette qui, jusqu'alors, n'avait d'autre recours contre la tyrannie que la rébellion. Le prince n'agissait que d'accord avec les grands ; il ne se sentait jamais plus fort que lorsqu'il avait dû leur obéissance à la persuasion. Pareil, sous ce rapport, aux rois de l'époque barbare, il ambitionnait

bien plus l'adhésion libre que la soumission forcée. Cette adhésion, il tenait à ce qu'elle fût unanime, et c'était un événement grave pour lui lorsqu'elle ne l'était pas, ce qui arriva, notamment, lors de la première expédition de Pepin le Bref contre les Lombards. L'aristocratie franque avait des relations d'amitié avec ce peuple; aussi, lorsqu'elle dut prendre les armes pour aller le combattre, une partie de ses membres protestèrent-ils énergiquement et faillirent-ils se révolter (1). Il faut dire que c'est d'ailleurs là le seul exemple où nous trouvions la trace d'un dissentiment sérieux entre les grands et la dynastie. A part cet épisode isolé, elle put gouverner en paix, investie de la confiance de tous, et sachant désarmer, par l'exercice qu'elle faisait de son pouvoir, ceux-là même qui auraient été tentés d'en contester la légitimité. Tout le monde comprenait, en somme, qu'elle sauvait la civilisation franque, et c'était là un droit qu'il ne venait dans l'esprit de personne de lui disputer.

La tâche des sauveurs était bien lourde, d'ailleurs. Le désordre le plus épouvantable régnait dans ce vaste empire où, depuis plus d'un siècle, il n'y avait pas une force qui n'eût été employée au service de l'anarchie. Les ruines étaient accumulées partout, et l'état de la société était un vrai chaos. L'Église se voyait dépecée comme une proie par des barbares avides, qui ne comprenaient pas son esprit, mais qui convoitaient ses richesses. Ses biens, patrimoine sacré des pauvres, formé par la piété de plusieurs

(1) Einhard. Vit. Karol. c. 6.

générations, étaient mis au pillage; ses dignités étaient envahies par des cohues de prélats grossiers, débauchés et belliqueux. Sur l'un des plus nobles sièges de l'Allemagne, à Mayence, était assis un homme qui, fils d'un prêtre concubinaire, avait, étant déjà évêque, tué en trahison l'assassin de son père. Les conciles, ces assemblées de sages et de saints où s'élaboraient les lois civilisatrices, avaient cessé de se réunir, et la société, qui, à leur suite, s'avançait jadis d'un pas si rapide dans la voie du progrès, s'arrêtait et commençait à retourner en arrière. Au VIII^e^ siècle tout comme au VI^e^, on voyait des charlatans parcourir le pays, montrant des lettres tombées du ciel, et faisant vénérer à l'égal de reliques, par leurs fanatiques sectateurs, leurs cheveux et leurs ongles. Il n'est pas une des superstitions païennes du temps de Chilpéric que nous ne retrouvions florissante à l'avénement de Pepin le Bref, et, dans certains milieux, nous constatons un véritable recul de l'esprit chrétien. La société ressemble aux bizarres figures de la vieille mythologie : si les traits de son visage font admirer la noblesse naissante de la face humaine, elle se termine par le bas en formes monstrueuses qui la rattachent aux espèces inférieures. Que deviendra-t-elle en définitive? Expulsera-t-elle violemment cette âme chrétienne qui cherche à s'incarner dans son corps, et retombera-t-elle à jamais dans la fange de la barbarie native, ou va-t-elle, par un effort énergique, se dégager du bourbier et s'élever à la hauteur où l'Église la convie à monter avec elle ?

Voilà la question vitale qui se posait à la société

du VII^e siècle, et c'est à cette question que la famille carolingienne se chargea de répondre au nom du peuple franc. Résolument, et avec une pleine intelligence de ce qu'elle faisait, elle prit position dans le grand débat de l'esprit de lumière et de l'esprit de ténèbres, et, jetant dans la balance le poids de son vaste pouvoir, elle la fit pencher du côté de la civilisation. On éprouve un sentiment de respect à la voir, au milieu du désordre universel, poursuivre avec une patience et une énergie étonnantes sa grande œuvre de restauration. Le génie de l'ordre était comme une qualité héréditaire chez les membres de cette famille élevée par des saints. Une autre de ses traditions, c'était le dévouement à l'Église, et ses rejetons les plus barbares semblent s'être fait une gloire de ne pas forligner au moins sous ce rapport. Ce sera leur éternel honneur d'avoir compris la valeur sociale du principe chrétien, et d'avoir entouré d'une protection efficace les institutions par lesquelles il agissait sur la vie publique. Quelles qu'aient pu être chez ces hommes puissants les erreurs de la politique ou les fautes de la vie privée, tous, en somme, furent les champions vigoureux de la cause chrétienne, et méritèrent le nom glorieux de civilisateurs. Charles-Martel ne fait pas exception ici. Qu'il ait porté une main violente sur des biens sacrés, ou qu'il se soit borné à régulariser la spoliation accomplie, il n'en reste pas moins certain que ses victoires furent celles de l'ordre et de la civilisation, et que l'Église elle-même était intéressée au triomphe de l'homme qui humiliait Ratbod et refoulait les Sarrazins. Il a été le protecteur des missions alle-

mandes, et saint Boniface lui rend ce glorieux témoignage que sans l'appui de son bras, l'œuvre de l'évangélisation des barbares resterait stérile (1).

Cependant ce n'est pas au pouvoir temporel qu'il appartenait de ranimer la vie languissante de la société religieuse. S'il pouvait être l'instrument de la régénération, elle seule devait en être l'âme. Mais où trouver cette âme dans l'église des Gaules, devenue un membre inerte et paralysé de l'Église universelle, à l'heure où se levaient pour sa défense les hommes les plus puissants de leur siècle ?

C'est dans ce moment critique que la papauté intervint d'une manière inattendue. Placés au sommet de la hiérarchie catholique, d'où ils embrassaient, comme du haut d'un observatoire sublime, le vaste spectacle des destinées du christianisme dans l'univers entier, les papes voyaient tous les besoins de l'Église, et avaient à leur disposition les ressources qu'il fallait pour y satisfaire. De tous les points du monde affluait vers eux le trésor inépuisable des dévouements et des sacrifices, et ils pouvaient, sans s'appauvrir, en verser le surplus sur les parties les moins favorisées de leur vaste domaine spirituel, conjurant ainsi le danger de l'isolement des nations par le cosmopolitisme de la charité. Malheureusement, on eût dit que toutes les circonstances s'étaient conjurées pour rendre impossible l'intervention de la papauté. Elle n'avait jamais été plus éloignée des Francs que le jour où elle leur

(1) S. Bonifat. Epist. 55 (*Jaffé*).

était le plus indispensable. Le commerce épistolaire si actif que les papes du VI^e^ siècle entretenaient avec les descendants de Clovis s'était arrêté brusquement à partir du VII^e^, et, pendant plus de cent ans, de 613 à 722, la place de la nation franque était restée vide dans le Registre vénérable qui contient les paroles du vicaire de Jésus-Christ à toutes les nations de la terre. Ce n'était pas, semble-t-il, au moment où la barbarie des temps avait interrompu les anciennes relations entre Rome et la Gaule, qu'on pouvait espérer leur voir prendre ce caractère d'intimité cordiale qu'il fallait pour permettre à la papauté d'exercer une action efficace.

La Providence y pourvut d'une manière qu'il est impossible de considérer sans étonnement et sans admiration. L'instrument choisi pour renouer les liens brisés, ce furent ces Anglo-Saxons qui, habitant aux extrêmes confins du monde, ne semblaient appelés, ni par leur position, ni par leur passé, à une mission d'une telle importance. Mais c'est ici que l'on allait voir la papauté et l'Église recueillir les fruits du zèle apostolique de saint Grégoire le Grand. Spontanément, par une initiative hardie et généreuse, les Anglo-Saxons vinrent se placer entre le Saint-Siège et la nation franque. Étroitement rapprochés de celle-ci par la communauté d'origine, et profondément attachés à celui-là par l'unité de la foi, ils étaient bien faits pour le rôle civilisateur qui allait leur échoir. La papauté trouva en eux les infatigables ouvriers qui devaient l'aider à reconquérir la terre franque à l'Évangile. Le plus illustre d'entre eux devint même le représentant attitré du

souverain pontife auprès des Carolingiens, et jeta les bases de la longue et durable alliance entre les chefs de l'Église et les chefs du peuple franc.

Cette alliance fut le grand événement du VIII^e^ siècle. Fondée de part et d'autre sur la communauté des grandes vues politiques et religieuses, elle consistait moins dans l'amitié des souverains que dans la rencontre des principes. C'était le pacte indissoluble des deux plus hautes autorités du monde qui, pour la première fois depuis l'origine du christianisme, travaillaient de concert à réaliser son idéal de société. Quelles qu'aient été les erreurs des ouvriers qui furent employés à cette grande œuvre, on peut dire que jamais la civilisation ne fit de progrès plus rapides qu'à partir du jour où fut scellé le traité d'union entre les deux pouvoirs.

Voilà pourquoi il faut noter, comme une journée mémorable dans l'histoire de la civilisation moderne, celle où un missionnaire anglo-saxon se présenta de la part du pape, au printemps de 723, à la cour de Charles-Martel, et où ce prince accorda une lettre de protection à l'envoyé du Saint-Siège. Ce jour-là, le puissant souverain des Francs mit sa main dans celle de la papauté, et ces mains restèrent étroitement serrées pendant plus d'un siècle pour le bonheur du monde. Le légat pontifical, agent du pape et protégé du roi, put commencer alors l'action salutaire qui lui était réservée. Cette action, est-il besoin de le dire? devait s'exercer exclusivement sur le terrain spirituel. Étranger à la vie politique, dont les agitations et les intrigues ne lui inspiraient que dégoût, saint Boniface procéda en vrai réformateur

religieux, ne cherchant que le royaume du ciel, et n'ignorant pas que le reste lui serait donné par surcroît. Fort de la protection du prince et de la confiance du pape, il brava les résistances irritées que ses premiers efforts trouvèrent au sein de l'Église elle-même. Les intérêts, les passions et les préjugés se conjurèrent contre son œuvre, et parvinrent, sinon à dompter son courage, du moins à empoisonner sa vie. Mais son héroïque obstination triompha de toutes les difficultés, et le jour vint où, parlant au nom de saint Pierre, il put rassembler autour de lui tout le clergé franc, devenu son collaborateur dans l'œuvre de la résurrection sociale. En jetant un regard sur les nombreux prélats qu'il venait de réunir dans le premier concile tenu en Gaule depuis plusieurs générations, le légat du pape pouvait éprouver un sentiment de noble fierté : il avait ravivé l'institution d'où étaient sortis tous les progrès, et il l'avait établie sur des bases plus larges que jamais. C'étaient des conciles nationaux désormais qui continuaient la tradition des conciles provinciaux du VI^e^ siècle, c'était l'Église franque tout entière qui, sous la protection des princes et sous les auspices des papes, allait se remettre à la tâche séculaire de l'éducation du monde barbare.

Dès le jour où ces grandioses assemblées, grâce au bienveillant concours des fils de Charles-Martel, purent reprendre leurs débats pacifiques, il circula comme un souffle nouveau à travers les membres flétris de la société religieuse. Le jeu régulier des institutions recommença ; le cours de la vie, entravé par mille obstacles accumulés, repassa sur les champs

qu'il fécondait autrefois, et partout, secouant la torpeur qui les paralysait, les forces sociales aspirèrent de concert à l'unité, à l'harmonie, au progrès. Les conciles servirent d'organes collectifs à tant d'efforts isolés. Placés en quelque sorte à leur confluent, ils leur imprimèrent à tous une direction unique, tracée d'avance par le doigt de la papauté. C'est la papauté en effet qui, par la personne de son légat, mettait en mouvement l'église des Gaules, et présidait à ses efforts. Et pendant que cette église faisait sur elle-même ce beau travail d'épuration et de rajeunissement, les grands dignitaires laïques, groupés autour d'elle, adhéraient à ses résolutions, et les souverains se préparaient à leur donner force de loi, et à transporter à la société temporelle tous les bienfaits de réformes salutaires.

Il ne fut pas besoin, pour obtenir de si grands résultats, d'imaginer dans l'Église une législation ou des institutions nouvelles. Il suffit de retourner à la source pure et limpide des principes chrétiens, et de leur rendre l'influence légitime qu'ils devaient avoir sur le monde. La marche à suivre dans cette entreprise était indiquée d'avance. Pour réformer le siècle, il fallait d'abord réformer l'Église; pour réformer celle-ci, il était indispensable de commencer par réformer ses ministres. Saint Boniface l'avait compris. Bien longtemps avant qu'il lui fût donné de convoquer les conciles nationaux qui sont un de ses plus beaux titres de gloire, il avait déclaré la guerre au clergé corrompu de son temps. Les simoniaques, les concubinaires, les belliqueux, les ignorants, avaient trouvé en lui un adversaire résolu, qui savait

d'ailleurs, par une douloureuse expérience, ce qu'il en coûtait de s'attaquer à des vices invétérés. Mais les conciles le vengèrent. Ils consacrèrent toutes les mesures qu'il avait prises, ils réglèrent par leurs canons la discipline du clergé, ils condamnèrent les hérésiarques dont les doctrines grossières ramenaient insensiblement les populations vers l'idolâtrie, ils rétablirent les liens hiérarchiques qui rattachaient le prêtre à son évêque, l'évêque à son métropolitain et le métropolitain au souverain pontife. Et, chose digne de remarque, pendant qu'ils se montraient inflexibles sur les questions de discipline et de morale, ils transigeaient avec le pouvoir temporel sur les biens sécularisés, montrant ainsi que l'Église a plus d'aversion pour ceux qui la corrompent que pour ceux qui la dépouillent (1).

La sollicitude des prélats se porta aussi sur les monastères, qui étaient les véritables réservoirs de la vie chrétienne. Ils y rendirent obligatoire la règle de saint Benoît, ce chef-d'œuvre de sainteté et de bon sens monastique, auquel revient pour une si large part l'honneur des progrès sociaux réalisés au moyen-âge. Passant de là au monde profane, les conciles nationaux s'émurent du spectacle désolant que présentaient les intelligences des populations chrétiennes attardées dans toutes les superstitions du paganisme. Il reste un monument mémorable de leurs efforts pour épurer le christianisme plein de scories : c'est *l'Indiculus superstitionum*, espèce de

(1) Karlmanni capitul. Liptin. c. 2 (*Boretius*).

Syllabus du VIII^e^ siècle, qui permet de juger à quels hommes avaient affaire les civilisateurs des Francs. On ne reviendra pas ici sur un tableau qui a été esquissé précédemment, non plus que sur les mesures auxquelles recourut l'Église pour triompher des misères intellectuelles et morales de ses néophytes. En flétrissant les pratiques superstitieuses, en interdisant de vendre des esclaves chrétiens au dehors, en prohibant les mariages incestueux, elle restait fidèle à ses traditions : et si les prescriptions qu'elle émit à ce sujet attestent la persistance des souvenirs barbares dans une nation convertie depuis deux siècles, elles montrent aussi la sainte obstination de l'Église à les combattre, et elles donnent une idée des peines et des fatigues qu'elle dut subir pour les extirper.

Au fur et à mesure que la vie chrétienne reprenait son intensité native parmi les Francs, l'élan des fidèles vers la papauté grandissait. A l'exemple de l'Angleterre, la Gaule s'enflammait d'un dévouement enthousiaste pour la chaire pontificale, cette source toujours vive d'où la foi catholique s'était répandue sur le monde, et qui conservait le pouvoir de la rajeunir éternellement. Les pèlerins francs se multipliaient sur les chemins qui conduisaient de Gaule en Italie. Ils allaient à Rome chercher toutes les connaissances sacrées et profanes ; ils en revenaient avec des reliques qui entretenaient la piété, et des livres qui augmentaient le savoir ; ils en rapportaient surtout des conseils et des encouragements qui pénétraient d'autant plus profondément dans les âmes religieuses qu'ils descendaient de plus haut. Une

triple réforme devait être le fruit de cette action intime de la papauté sur la société franque. La première fut celle du clergé; la seconde, celle du culte; la troisième, celle des intelligences. Il serait difficile de dire laquelle des trois fut la plus importante, car, à proprement parler, chacune d'elles, envisagée à part, ne nous présente qu'un des aspects de la brillante renaissance qu'elles préparent.

C'est Chrodegang, évêque de Metz, qui a attaché son nom à la première de ces réformes. Témoin de la vie des prêtres romains, si supérieure sous le rapport moral et intellectuel à celle des prêtres francs, il avait conçu l'idée d'une règle qui introduirait dans les mœurs du clergé séculier l'austérité que le peuple admirait dans celles des moines. L'habitude de la vie commune, et l'obéissance à une autorité qui réglait jusque dans le moindre détail l'emploi des heures de la journée, telles étaient les innovations essentielles de l'évêque de Metz : il les fit goûter d'abord par ses propres prêtres, et de son diocèse sa règle se répandit rapidement dans toute l'église des Gaules. Pendant plusieurs générations, elle présida à la vie de la majeure partie du clergé franc, et lorsqu'enfin elle fut abolie, son but était atteint, et elle laissait, dans les rangs des prêtres régénérés, la preuve que la perfection chrétienne était réalisable ailleurs que dans les monastères.

Le vaste travail d'épuration qui porta sur toutes les cérémonies du culte fut une œuvre infiniment plus importante qu'elle ne pourrait le paraître aux esprits vulgaires, car la pompe du culte et le charme mystérieux de ses solennités furent de tout temps et

resteront à jamais un des plus puissants instruments de culture morale. La réforme du chant sacré fut, à elle seule, un événement d'une portée immense dans une société si accessible à l'influence de l'harmonie. Qui ne se souvient de l'effet produit sur les fidèles lorsque, pour la première fois, dans une église franque, les accents des prières sacrées s'élevèrent, portés à Dieu par la voix majestueuse de l'orgue qui leur donnait comme des proportions surnaturelles (1)? Ce furent des civilisateurs, et non des moindres, ceux qui réformèrent le culte et lui rendirent sa pleine dignité. Grâce à leurs efforts, le peuple retrouva l'intelligence et le goût de la poésie incarnée dans les formes augustes de la liturgie, cette langue de l'éternité qui est la parole de la faiblesse humaine à la miséricorde de Dieu.

A côté d'eux, il convient de citer ceux qui apportèrent de Rome les monuments de la littérature sacrée et profane. Les livres dont les papes faisaient cadeau à la nation franque contenaient en germe la renaissance littéraire qui devait s'épanouir peu après sous le règne de Charlemagne : on en voit ici les obscurs commencements dès le règne de Pepin. Elle resta d'abord confinée dans les rangs du clergé. Les laïques les plus distingués ne parvinrent pas à se débarrasser tout de suite de la rouille de la barbarie, puisque au sein de la dynastie elle-même, on trouve des personnages qui ne savent pas lire, et que l'édu-

(1) Ann. Lauriss. et Ann. Einh. a. 757 ; Monach. Sangall. II, 7.

cation littéraire de Charlemagne fut négligée jusqu'au point qu'il n'apprit jamais à écrire de sa vie.

Voilà comment l'action de la papauté, facilitée par le concours bienveillant du pouvoir temporel, couronna l'œuvre civilisatrice commencée depuis plus de deux siècles au sein du peuple franc. Le paganisme était définitivement extirpé de cette nation, et n'y survivait plus que sous la forme de superstitions populaires dont on rougit. Les derniers païens de Gaule avaient été baptisés en Campine par saint Lambert, et dans les Ardennes par saint Hubert son successeur, avant que Pepin le Bref montât sur le trône. Le christianisme n'avait donc plus qu'à conserver et à affermir ses conquêtes chez les Francs, et il pouvait employer ses forces renaissantes à se dilater au dehors.

Tout d'abord, il fallait assurer l'existence des chrétientés fondées parmi les peuples vassaux des Francs. Pendant l'énervante domination des Mérovingiens, les missionnaires irlandais seuls avaient travaillé ces peuples, que les Francs avaient su soumettre, mais non civiliser. En Bavière et en Allémanie, il y avait des chrétientés issues du zèle de l'apostolat celtique, mais elles manquaient d'une solide base territoriale, et, sans relations avec le chef du monde chrétien, elles consumaient dans un isolement mortel leur existence chétive et précaire. Là aussi, tout changea lorsque la papauté put y faire sentir son influence. Armé de l'autorité des princes francs, le légat du pape pénétra en réformateur parmi les nouveaux convertis, épura leur clergé, réorganisa leurs diocèses, rattacha les chefs de la

hiérarchie par des liens plus étroits au centre de la catholicité, et protégea enfin contre leurs propres défaillances ces jeunes églises qui gardaient les frontières de la civilisation chrétienne.

Mais ce n'était pas assez pour le prosélytisme dévorant des ouvriers apostoliques. Il fallait maintenant faire franchir au royaume de Dieu les limites que s'était assignées l'Empire romain ; il fallait, plus heureux que les légions de Drusus, soumettre définitivement au joug de l'Évangile les nations qui avaient refusé de subir celui de César. Tâche pénible et effrayante! La Hesse et la Thuringe étaient presque entièrement païennes ; la Frise et la Saxe l'étaient tout à fait. Là, au sein de profondes forêts, le sang des victimes humaines continuait de couler en l'honneur des dieux, et des peuples belliqueux, rôdant comme des loups aux abords des postes avancés de la civilisation germanique, se plaisaient à renouveler, parmi les chrétiens de ces pays, les scènes de terreur et de carnage qui avaient marqué l'époque des grandes invasions.

Les messagers de l'Évangile s'aventurèrent cependant au milieu de ces barbares, et, lorsqu'ils reparurent, ils apportèrent au vicaire de Jésus-Christ les prémices de la Germanie chrétienne. C'est ainsi que, sous les auspices de Grégoire II et de Grégoire III, les Anglo-Saxons convertis par Grégoire I payaient leur dette de reconnaissance à la papauté, en se faisant les instruments de la conversion de l'Allemagne. Il semblait qu'ils fussent attendus pour ce grand œuvre auprès d'un peuple frère, dont ils parlaient la langue et dont ils partageaient le naturel. Deux hommes

brillent d'un éclat immortel dans cette pléiade de civilisateurs qui venaient comme des anges, selon le souhait prophétique de saint Grégoire le Grand, apporter la bonne nouvelle aux tribus germaniques : saint Willibrord et saint Boniface. Tous deux, conduits par le même amour, étaient allés chercher leur mission à Rome, aux pieds de cette autorité suprême à qui leur patrie devait le bienfait de la foi. Ils en avaient rapporté l'un et l'autre, avec un nom nouveau qui était comme le symbole de leur soumission à la chaire romaine, les enseignements qui leur servirent de règle dans leur apostolat, et à la scrupuleuse observation desquels ils durent en grande partie leurs merveilleux succès. Le premier, au cours d'une carrière apostolique d'un demi-siècle (690-739), évangélisa sans relâche la Basse-Allemagne, depuis les embouchures du Rhin jusqu'aux confins du Danemark, visita les îles les plus inaccessibles de la mer du Nord, prêchant la parole de Dieu, brisant les idoles à Walcheren et à Helgoland, et vint, au terme de fatigues prodigieuses, expirer dans cette abbaye d'Echternach qu'il avait fondée au milieu des solitudes ardennaises, et où son tombeau est aujourd'hui encore l'objet d'une dévotion unique dans le monde chrétien. L'autre, qui fut à la fois un missionnaire et un réformateur, a mêlé son nom à tout ce qui s'est fait de grand au VIII^e^ siècle. Sa biographie, c'est l'histoire de son temps ; il n'a gardé pour lui que sa mort. Après avoir renouvelé la civilisation franque et doublé son domaine par la conversion d'une grande partie de l'Allemagne, il ne croit avoir rien fait pour la cause de Dieu tant qu'il

ne lui a pas donné son sang. Se dépouillant des hautes dignités ecclésiastiques dont il s'est laissé investir à regret, il part à l'âge de soixante-douze ans pour la conquête du martyre, n'emportant avec lui, outre sa croix, que son linceul et l'Évangile.

Un attrait mystérieux le rappelle vers la Frise, cette région sauvage qui a été le théâtre de ses premiers travaux évangéliques, et dont on dirait qu'il a voulu prendre la responsabilité vis-à-vis de Dieu et du genre humain. Il descend le Rhin, accompagné, comme un triomphateur, d'un cortège de prêtres qui veulent avoir leur part des épreuves de sa dernière mission. Arrivé aux confins du pays prédestiné, il met pied à terre, et, comme aux jours de son héroïque jeunesse, il s'enfonce de nouveau dans les redoutables profondeurs de cette contrée qui semblait l'asile suprême de la barbarie. Pendant bien des jours, le saint vieillard parcourut tout le pays, à la fois en missionnaire et en évêque. Il dormait sous la tente, comme un soldat, et il n'avait pour instrument que le feu de ses paroles et l'ardeur de son zèle sacré ; mais son action sur les masses était irrésistible, des multitudes d'infidèles se convertirent à sa voix. Il touchait au terme de ses courses, et il venait d'arriver à Dockum, non loin de la mer, où il avait donné rendez-vous aux nouveaux convertis qui devaient recevoir de sa main le sacrement de confirmation. A l'aurore du 5 juin 754, au lieu des néophytes qu'il attendait, il vit apparaître une troupe de barbares armés qui en voulaient à sa vie. L'apôtre déconseilla aux siens toute résistance inutile, les exhorta à mourir avec résignation, et

lui-même, ne voulant d'autre bouclier que le livre des Évangiles, qu'il plaça sur sa tête, il se porta au-devant des meurtriers et reçut debout le coup fatal.

C'est à de tels hommes que le christianisme devait ses triomphes chez les barbares, et il faut avoir une idée de la grandeur de leurs efforts pour s'expliquer la grandeur de leurs résultats. Par eux, l'Allemagne devint chrétienne; la Hesse, la Franconie, la Thuringe reçurent d'eux des évêques, et, si la Saxe résistait encore, la Frise, cette redoutable citadelle du paganisme germanique, se laissait féconder par les sueurs de Willibrord et par le sang de Boniface. Le siège épiscopal d'Utrecht, surgissant au milieu des plaines du Rhin, ceux de Würzburg, de Buraburg, d'Erfurt et d'Eichstaedt, fondés au cœur de la vieille Germanie, marquaient les étapes victorieuses du christianisme qui, remontant le cours de l'histoire, ramenait, pour la première fois depuis huit siècles, l'Occident à la conquête de l'Orient, et la civilisation à l'assaut de la barbarie.

Les monastères naissaient en même temps que les évêchés. Pendant que ceux-ci organisaient le gouvernement des nouvelles provinces chrétiennes, ceux-là, pénétrant au fond des plus farouches déserts, y fondaient en pleine barbarie des centres de vie religieuse qui étendaient tous les jours plus loin l'influence de l'Évangile. Alors, dans les immenses solitudes de la Germanie, le bruit de la cognée monastique retentit de forêt en forêt comme la voix de la civilisation, et les peuplades barbares, accourant à son appel, vinrent se grouper autour des colonies

chrétiennes, qui leur apprirent à la fois toutes les sciences de la terre et du ciel. Ce fut pour le christianisme une époque de joyeuse et de toute-puissante expansion, comme il n'en connaissait plus depuis bien longtemps; ce fut pour la Germanie elle-même l'aurore d'un jour nouveau : moment solennel et inoubliable dans la vie d'un grand peuple !

Il n'y a pas de spectacle plus intéressant pour l'historien que celui de cette lente et mystérieuse opération de l'esprit divin dans les nationalités, alors qu'invisible et caché derrière son œuvre, il met en mouvement des milliers d'ouvriers à la fois, et les emploie comme d'obscurs instruments à la construction de l'édifice dont lui seul a tracé le plan, et dont il a gardé le secret. Combien, dès lors, ne doit-on pas s'estimer heureux de retrouver, parmi les trop rares documents que nous a laissés cette époque, le journal d'un de ces ouvriers de civilisation, qui nous initie aux efforts et aux déceptions de la première heure, et qui nous fait assister, pour ainsi dire, comme des témoins oculaires, à un des épisodes les plus émouvants de cette lointaine histoire ! C'est à ce titre que la vie de saint Sturmi, disciple de saint Boniface, trouvera ici une place qui ne paraîtra pas disproportionnée.

Sturmi était un jeune Bavarois de noble origine qui s'était attaché à saint Boniface, et qui un jour, reçut de lui la mission d'aller fonder un monastère dans les solitudes de la Thuringe. Il s'agissait de chercher un endroit où les serviteurs de Dieu pourraient, loin du monde, se livrer à la méditation, à la prière et au travail. Accompagné seulement de

deux compagnons, Sturmi s'engagea donc dans les solitudes vierges de l'antique forêt de Buchonia. Pendant plusieurs jours, les pieux explorateurs s'avancèrent bravement à travers un océan de feuillage, ne voyant, dit leur biographe, que le ciel et les arbres, avec de grands vols d'oiseaux passant au-dessus de leurs têtes. La nuit, ils s'arrêtaient pour se faire des huttes de branchages et d'écorces, où ils veillaient en jeûnant et en priant. Le troisième jour, ils découvrirent le site où depuis s'éleva l'abbaye de Hersfeld, et, croyant avoir trouvé ce qui convenait, ils envoyèrent l'un d'eux pour en informer saint Boniface. Mais celui-ci, qui craignait pour ses disciples le voisinage des Saxons, désapprouva le choix qu'ils avaient fait, et leur ordonna de continuer leurs recherches. Ils remontèrent alors en barque le cours de la Fulda, explorant attentivement les deux rives, et s'arrêtant de préférence aux endroits situés au confluent des torrents et des ruisseaux, dans l'espoir de rencontrer un emplacement favorable. Après plusieurs jours de cette recherche, qui les avait amenés jusqu'au confluent de la Luder, ils revinrent sur leurs pas sans avoir rien trouvé qui les satisfît. Cependant, sur les exhortations réitérées de saint Boniface, Sturmi se remit en route une troisième fois. Monté sur son âne, il explora de nouveau la vaste et effrayante forêt, étudiant avec soin la déclivité et l'élévation des collines, la largeur des vallées, l'abondance des sources, et dormant la nuit à l'abri des haies d'épines qu'il faisait autour de sa couche, pour se dérober avec sa monture à la dent des bêtes féroces. Les seuls êtres humains que l'homme de

Dieu rencontra dans cette périlleuse exploration, ce furent des Slaves qui se baignaient dans la Fulda, à l'endroit où la chaussée allant de la Thuringe à Mayence traversait cette rivière à gué. Ils le poursuivirent de leurs menaces et de leurs injures, mais ils ne lui firent pas de mal. Ce petit incident du voyage d'un missionnaire vaut la peine d'être noté : c'est la première entrevue de l'Évangile et d'une race qui, située au-delà des Germains, devait attendre la conversion totale de ceux-ci avant que l'Église parvînt jusqu'à eux.

Le quatrième jour, au moment où le saint se remparait de nouveau pour la nuit, selon son habitude, il entendit de loin le son de l'eau qui résonnait sous des pas humains. N'osant pas élever la voix, il frappa avec sa cognée sur un tronc d'arbre pour donner un signal, et il vit alors arriver à lui un forestier qui était le familier de ces lieux sauvages, et à qui il exposa son projet. Les renseignements de cet homme le déterminèrent à rebrousser chemin. Il redescendit donc la rivière, examinant ses rives avec plus d'attention encore. Enfin, le lendemain de cette rencontre, il tomba sur l'endroit où s'élève aujourd'hui la ville de Fulda. Charmé de la beauté du lieu, il se dit que Dieu le lui avait révélé grâce aux prières de saint Boniface, et il passa une partie de la journée à l'explorer dans tous les sens. Puis il le bénit, le marqua et s'en alla, le cœur plein de joie, annoncer la bonne nouvelle à son maître. Pepin s'empressa de faire donation de l'endroit à saint Boniface, et plusieurs grands seigneurs, qui possédaient des parties de cette forêt, imitèrent la

générosité du prince, si bien que l'on put constituer tout de suite un domaine monastique de quatre milles de rayon, qui fut abandonné en toute propriété à l'évêque et à ses compagnons.

Le 12 janvier 744, munis de la charte de donation, Sturmi et sept autres moines vinrent prendre possession du sol, dont, selon l'habitude, ils fêtèrent l'inauguration par des veilles, des jeûnes et des prières. Puis aussitôt, on se mit à l'œuvre, et la cognée ouvrit une large clairière dans les inaccessibles fourrés de la vieille Buchonia. Deux mois après, saint Boniface venait lui-même rejoindre ses disciples avec une légion de défricheurs, et, sur les cendres de la forêt calcinée, on vit bientôt s'élever un monastère et une église. Là, le saint évêque revenait tous les ans se reposer de ses vastes travaux, et passer ses journées en méditations et en prières dans un ermitage qu'il s'était élevé sur une montagne voisine du couvent. Il y prenait plaisir à initier les frères dans l'étude des Livres Saints et à leur inculquer la connaissance de la règle, et il ne s'arrachait qu'avec douleur à cette solitude bénie pour aller reprendre sa mission dans le monde (1). Fulda prospéra rapidement sous le patronage de ce grand homme, dont les restes mortels vinrent y reposer après son martyre. Déjà Sturmi, le premier abbé, y gouvernait quatre cents moines. Comme il arrivait toujours dans le voisinage des couvents, le désert se transforma bientôt en une contrée riante

(1) Eigil Vit. S. Sturmi c. 4-13.

et populeuse. Une ville se forma autour du monastère, et l'abbaye devint le plus intense foyer de civilisation qui brillât en Germanie. Sous Charlemagne, elle exerçait un arbitrage pacifique entre ce monarque et le prince bavarois rebelle, et c'est de là que le christianisme, maître de la Thuringe, devait s'élancer un jour avec une ardeur nouvelle à la conquête de la Saxe voisine.

Ce qu'elle faisait à Fulda, l'Église le faisait sur une multitude de points à la fois. Évêchés, monastères, simples paroisses, toutes ces fondations ecclésiastiques, en se multipliant, multiplaient les moyens d'action de l'esprit civilisateur. Grâce à l'harmonieux concours de tant d'efforts isolés, l'Allemagne orientale fut peu à peu toute saturée de christianisme. Gagnée à l'Évangile, elle l'était par là même à l'empire des Francs. En récompense de l'appui qu'il prêtait aux missions, ce peuple voyait les tribus nouvellement converties déposer leurs répugnances contre son autorité et se rallier à lui. Jésus-Christ, précédant les armées franques auprès des barbares germaniques, y conquérait aux Carolingiens autant de sujets qu'il y comptait de fidèles.

L'heureux souverain qui commandait à tant de peuples divers justifiait les faveurs de la fortune par le soin qu'il mettait à les mériter. Pepin le Bref est, en effet, sous tous les rapports, un des princes les plus remarquables du moyen-âge. Combien ne paraîtrait-il pas plus grand, s'il ne disparaissait en quelque sorte dans l'éclat qui entoure la personnalité de son fils! Énergique dans l'action, modéré dans le triomphe, juste dans l'exercice du pouvoir, il nous

offre, dans des proportions plus humaines et plus accessibles, si l'on peut ainsi parler, que dans son glorieux successeur, le type du monarque chrétien. C'est, par excellence, le génie de l'ordre et de la mesure. Un noble besoin de progrès le dévore. Il inaugure toutes les œuvres que Charlemagne achèvera après lui. La réforme du système métrique et du système monétaire, l'impulsion donnée aux études, le perfectionnement du chant liturgique, la transformation des canons de l'Église en lois civiles, les mesures prises pour rétablir la régularité dans la juridiction et dans l'administration, voilà autant d'actes importants dont l'initiative appartient à Pepin le Bref, bien qu'on soit habitué à en faire honneur à son fils seulement. En étudiant de près ce règne si digne d'attention, on s'aperçoit que tous les traits de l'Empire chrétien y sont déjà fixés longtemps avant qu'on ait ressuscité le titre impérial. Assis au milieu de son peuple, le souverain des Francs le gouverne avec une majesté sans pareille, et attire sur lui les regards de l'Orient et de l'Occident. Les émirs arabes lui rendent hommage, le calife Almansor lui envoie des ambassades, et les Empereurs de Constantinople ne dédaignent pas de le caresser et de lui offrir des cadeaux. Quant aux Francs, ils sont fiers de leur monarque, et ils se glorifient avec un légitime orgueil d'être redevenus, sous ses auspices, le premier peuple du monde chrétien.

Au moment où un tel rayonnement de gloire et de puissance brillait autour de la dynastie carolingienne, convenait-il encore à la dignité du peuple franc, et était-il compatible avec la vérité de l'his-

toire, qu'elle se dérobât plus longtemps au titre royal? Incontestablement, il y avait une choquante anomalie à voir les souverains désignés sous un autre nom que celui qui leur revenait, et la couronne manquer sur la tête du héros dont les mains tenaient le sceptre en vertu d'un droit héréditaire. Tant que les chefs incontestés de la nation étaient privés des insignes de leur pouvoir, quelque chose faisait défaut, sinon à leur légitimité, du moins à la sécurité publique, et ce divorce entre les faits et les mots était une cause de trouble et de malaise. La justice et la logique étaient d'accord avec le sentiment national pour exiger que les choses fussent remises en leur place, et pour donner à une dynastie acclamée par tous la consécration solennelle de ses droits.

Cependant, tel était chez les Francs le respect de la tradition, qu'on éprouva un scrupule à faire officiellement une constatation qui entraînait la déchéance formelle du dernier roi mérovingien. Il fallut, pour rassurer les consciences, que la question fût déférée à la suprême autorité religieuse de la chrétienté. Le pape, consulté de la part de Pepin, la résolut d'une manière digne de lui-même et du monde, et voici en quels termes il rendit son oracle de droit public : « *Celui qui est investi d'un pouvoir légitime doit aussi en porter le titre, de peur que l'ordre ne soit troublé* » (1). L'intrépide assurance de cette magnifique déclaration doctrinale calma toutes les appréhensions, et suffit pour consommer, sans secousse ni

(1) Ann. Lauriss. a. 749 (lisez 751).

trouble d'aucune espèce, la révolution pacifique qui, pour le salut du monde, venait régulariser enfin une situation indécise. L'Église ne se borna pas à proclamer la légitimité de la nouvelle dynastie. Elle fit plus : elle sacra le nouveau roi par la main de ses pontifes, et le caractère religieux dont elle le revêtit de la sorte lui donna aux yeux des peuples un prestige que n'avait jamais eu aucun de ses prédécesseurs.

Ce dernier acte couronnait l'œuvre de réforme et de restauration que la papauté avait entreprise chez les Francs. Elle n'avait désormais plus de service à leur rendre, mais elle avait le droit d'en attendre d'eux. La reconnaissance des Carolingiens ne les lui fit pas attendre longtemps. Comme le pape avait affermi leur trône par ses bénédictions, ils allaient soutenir le sien par leurs armes. Il était temps, à vrai dire, qu'une épée puissante fût tirée pour la défense du chef de la chrétienté, dont la situation devenait de jour en jour plus critique. Depuis que les progrès des Lombards en Italie avaient coupé les communications entre l'exarque de Ravenne et le duché de Rome, la Ville Éternelle ne pouvait plus compter que sur le dévouement infatigable de ses pontifes. L'Empereur s'était déchargé sur eux de tous ses devoirs, tout en continuant de revendiquer à Rome les droits de la souveraineté. Ce bizarre et onéreux partage des attributions royales, dont ils ne voulaient pas chez les Francs, les papes l'acceptèrent pour eux-mêmes avec une abnégation au-dessus de tout éloge. Pendant plus d'un siècle, ils soutinrent seuls le poids écrasant d'une administration pleine

de difficultés, et d'une lutte de plus en plus intense contre les conquérants barbares. Les dominateurs de Byzance, débarrassés de toute sollicitude du côté de l'Occident par la vigilance de leurs mandataires officieux, n'eurent que l'agréable occupation d'encaisser les tributs de l'Italie, et de lui donner des ordres. La popularité qui entourait les papes, et le sentiment qu'ils devaient avoir eux-mêmes de leur force les laissèrent aussi humbles que par le passé vis-à-vis des Empereurs, et ils ne changèrent de langage que lorsque ces maîtres indignes se mirent à persécuter un peuple qu'ils avaient renoncé à protéger.

Chose inouïe, et que l'histoire ne saurait signaler avec assez de mépris! Byzance, qui n'avait plus de soldats à envoyer à Rome, eut le courage d'y envoyer des bourreaux. Quand les officiers de l'Empereur apparaissaient encore dans les murs de la Ville, c'était pour enlever les pasteurs du milieu de leur peuple, et pour les livrer à l'exil ou à la mort. C'est ainsi qu'au VI^e^ siècle Silvère et Vigile avaient été traînés à travers les provinces comme de vils malfaiteurs, et avaient expiré loin de leurs troupeaux; c'est ainsi qu'au VII^e^, saint Martin était allé mourir de misère à Cherson, pour avoir défendu l'intégrité de la foi contre un Empereur hérétique. Ce fut, il est vrai, le dernier pape que les Romains se laissèrent arracher. Peu de temps après, ils se levaient avec indignation pour chasser les sbires qui venaient arrêter Sergius et Jean VI (1). Rome repoussant les

(1) Liber Pontificalis LXXXVI Sergius ; LXXXVII Johannes VI (*Duchesne*).

armées de l'Empereur et se rangeant autour de ses papes, qu'était-ce, sinon le pouvoir temporel de l'Église sortant des acclamations populaires comme une suprême nécessité sociale?

Mais l'extraordinaire longanimité des évêques de Rome ne voulut pas tirer parti de cette situation, et les Romains, grâce au pape, restèrent sous l'autorité des Empereurs. Ils se laissèrent contenir également par le pape Constantin, lorsqu'en 713, ils eurent refoulé de leur ville le duc byzantin qui en venait prendre possession au nom d'un prince hérétique. Victorieux, ils s'adoucirent à la voix du pontife, et consentirent à garder le joug qu'ils venaient de secouer (1). Seulement, la mesure était comble, et elle déborda lorsque parurent les édits iconoclastes de Léon l'Isaurien. La population, exaspérée et meurtrie dans ses sentiments les plus chers, perdit patience. Partout on se souleva, les officiers impériaux furent massacrés, et la déchéance de l'Empereur allait être proclamée dans toute l'Italie, lorsque le pape intervint. Grégoire II, qui peu auparavant avait failli périr victime d'un complot ourdi contre sa vie par les Byzantins, donna l'exemple d'une force d'âme presque surhumaine en apaisant les peuples, et en rétablissant l'autorité impériale à peu près détruite (2). C'est par

(1) Ibid. XC Constantinus.

(2) Omnis quoque Ravennae exercitus vel Venetarium talibus jussis uno animo restiterunt, et nisi eos pontifex prohibuisset imperatorem super se constituere sunt adgressi. Pauli Diacon. Hist. Langob VI, 49. — Cognitâ vero imperatoris nequitiâ, omnis Italia concilium iniit, ut sibi eligerent imperatorem et

de tels prodiges de fidélité envers les maîtres les plus injustes que les souverains pontifes glorifiaient, à la face du monde, la doctrine évangélique dont ils étaient les incorruptibles gardiens. Mais il était dit que leur héroïque dévouement ne devait plus profiter à d'autres qu'à eux-mêmes. Ce fut pour l'amour du pape, en effet, que les Italiens consentirent à rentrer dans l'obéissance, et dès lors il fut manifeste que le pape était le vrai souverain d'un peuple sur lequel il exerçait un tel ascendant.

La situation politique de Rome et de son duché présentait donc une frappante analogie avec celle de l'empire franc avant le couronnement de Pepin. De part et d'autre, le souverain nominal avait cessé d'exercer le pouvoir, et le souverain véritable n'en portait pas le nom. Cet état contre nature ne pouvait durer, et la Providence y pourvut par une espèce d'ironie divine, en faisant servir à l'élévation de la papauté ces mêmes Lombards, que la papauté considérait, à bon droit comme ses plus dangereux ennemis. Déjà en 741, Grégoire III avait, dans sa détresse, imploré le secours de Charles-Martel ; mais la mort de ce dernier avait déjoué ses projets, et l'habileté du pape Zacharie avait provisoirement conjuré le danger. Mais bientôt il reparut plus grand que jamais. En effet, le jour vint où ces barbares,

---

ducerent Constantinopolim; sed compescuit tale concilium Pontifex, sperans conversionem principis... Ne desisterent ab amore vel fide Romani imperii admonebat. Lib. Pontif. XCI Gregorius II.

devenus maîtres de tout l'exarquat, et finalement de Ravenne même, marchèrent de nouveau sur la Ville Éternelle (752). Une dernière fois, le pape poussa un cri de détresse vers Byzance, mais ce suprême appel resta sans écho chez les lâches tyrans du monde oriental. Alors, ayant à choisir entre le salut d'un peuple trahi par ses défenseurs naturels et l'alliance avec les Francs, Etienne II, sur qui pesait la responsabilité de l'Église universelle, éleva son cœur à la hauteur de son devoir. Il s'adressa résolument à Pepin le Bref, et, pour donner plus de poids à sa démarche, il franchit les Alpes et se rendit lui-même à la cour de ce prince franc. C'était le passage du Rubicon de la papauté. La déchéance de l'Empereur fut consommée le jour où le plus fidèle de ses sujets, menacé par l'invasion des barbares, tournait pour jamais le dos à Constantinople, et s'en allait, les yeux pleins de larmes, chercher parmi les maîtres de la Gaule un patrice des Romains. Le voyage d'Étienne déplaça l'axe du monde chrétien. L'Occident se substitua à l'Orient dans le protectorat de l'Église, et ce fut désormais autour du peuple franc et de sa dynastie que gravitèrent, pour des siècles, les destinées de la civilisation moderne. La puissance et l'honneur venaient à ce peuple sur les pas du souverain pontife, et c'étaient des paroles prophétiques que lui adressait saint Pierre parlant par la bouche de son vicaire : *« Fils très chers, voilà que je vous ai avertis. Si vous vous hâtez d'obéir, grande sera votre récompense, car, aidés de mes suffrages, vous triompherez de tous vos ennemis, vous mangerez les biens de la terre dans une heu-*

reuse vieillesse, et vous jouirez de la vie éternelle (1). »

Pepin le Bref n'hésita point. A deux reprises, il accourut en Italie, jeta sur les Lombards les lourdes masses de ses guerriers habitués à tant de victoires, délivra Rome menacée, reprit aux envahisseurs l'exarquat de Ravenne et la Pentapole, leurs dernières conquêtes, et en fit don à la papauté. Les papes acceptèrent ces provinces de la main du guerrier franc à titre de restitution faite à la république romaine, laquelle se confondait, dans leur pensée, avec l'Église de Rome, dont ils étaient les suprêmes pasteurs. Désormais, sans prendre le titre de rois, et sans donner à leur autorité un caractère différent de celui qu'elle avait toujours eu, ils se trouvèrent transformés en vrais souverains temporels, et placés à la tête d'un État indépendant, dont une partie, le duché de Rome, leur appartenait depuis longtemps, et dont l'autre leur était donnée par un allié victorieux. État pacifique par excellence, le seul qui ne cherchât pas à faire des conquêtes, et qui, mille ans plus tard, gardait encore à peu près les mêmes limites qu'il s'était assignées au jour de sa fondation! Cet État patriarcal, que l'on gouvernait la houlette à la main, apparaissait au milieu de l'Europe barbare et sanglante comme le royaume du prince de la paix, et Rome, la ville de la force, était maintenant la capitale de la charité.

Voilà comment grandissaient côte à côte, se prêtant un appui mutuel, les deux forces sociales dont

(1) Stephan. II Epist. anno. 756 dans le Codex carolinus (*Jaffé*).

l'union avait été si féconde en bienfaits. Issues l'une et l'autre de l'origine la plus pure, elles avaient dû leurs progrès aux services qu'elles avaient rendus, et aussi à cet intense besoin d'ordre et de justice qui tourmentait les âmes fatiguées du césarisme romain et de la barbarie germanique. Leur développement, lié d'une manière intime à celui du christianisme lui-même, attestait que l'esprit chrétien commençait à s'emparer du monde, et à l'organiser enfin sur la base des principes éternels qu'il lui avait apportés. Les événements, en se succédant au jour le jour, dessinaient avec des contours de plus en plus visibles les grandes lignes d'une civilisation dans laquelle les deux pouvoirs, distincts par leur nature et par leurs moyens d'action, mais unis dans la poursuite du même but, travailleraient de concert à étendre le règne de la justice, et à hâter l'avénement du royaume de Dieu. C'était pour la première fois qu'une pareille harmonie régnait dans la société humaine. Manifestement, il devait en sortir quelque chose de grand.

CHAPITRE XIII

Charlemagne

Toutes les grandes choses élaborées par trois générations de héros et par un siècle de progrès viennent aboutir enfin à un homme qui les résume et les couronne. Depuis longtemps, la Providence versait dans son creuset les meilleurs éléments de la race franque, et en faisait sortir des types de plus en plus remarquables, jusqu'à ce qu'enfin elle en tira l'exemplaire le plus complet et le plus achevé, l'homme qui porte ce nom unique dans l'histoire : Charlemagne! Ce personnage sans pareil, le plus grand de tous les rois chrétiens, remplit toute son époque, et forme un siècle à lui seul. Son étonnante supériorité est due, non pas à l'énorme prépondérance d'une faculté spéciale, comme chez beaucoup d'autres grands hommes, mais à l'harmonieux équilibre de toutes, réunies au suprême

degré dans la même personne. Telle paraît être la nature particulière de son génie, qu'en rien il n'excède la mesure, et qu'il déploie en tout une grandeur soutenue et indéfectible. Il excelle aussi bien dans les arts de la guerre que dans ceux de la paix, et toujours il se montre supérieur à sa fortune. Avant tout, il possède ces deux maîtresses qualités de l'homme d'État : la justesse du coup d'œil et la fermeté de la main. Son intelligence est immense, sa volonté est invincible. Il n'est aucun besoin social qu'il n'ait entrevu ou cherché à satisfaire. L'administration, la législation, l'instruction publique, les arts et les lettres, le commerce, l'industrie passionnent également ce grand esprit ouvert à toutes les idées. Sa pensée se meut avec un calme imperturbable au milieu d'un monde de préoccupations les plus diverses, sans se laisser ni accabler par leur poids, ni troubler par leur multiplicité. Chose rare, même chez les intelligences les plus puissantes, il voit à la fois l'ensemble et tous les détails, et il n'y a rien qui lui paraisse au dessus ni au dessous de son génie. C'est du camp d'Herstal, en pleine guerre de Saxe, que nous le voyons correspondre avec Alcuin sur des problèmes d'astronomie. Pendant qu'il fait le partage de son empire ou qu'il trace le programme des études supérieures de la nation, il détermine dans un capitulaire les espèces de plantes que l'on cultivera dans ses jardins, et il règle la manière dont les enfants doivent apprendre à chanter les psaumes dans les écoles. Tout ce qu'il entreprend, il le poursuit avec une ardeur qui ne se dément pas, aussi longtemps qu'il n'a pas atteint le but. Il ne commence rien qu'il

n'achève, et, bien qu'il soit habitué à tout mener de front, il soigne chaque chose comme s'il ne s'occupait que de celle là. Dans un règne qui a duré quarante-sept ans, il a fait cinquante-trois expéditions militaires, dont la plupart ont été guidées par lui en personne; il a mis huit ans à la guerre des Avares, et trente-trois ans à celle des Saxons; il a promulgué à lui seul plus de lois que tous ses prédécesseurs réunis, tant les Mérovingiens que les princes de sa famille. La vieillesse, qui amène d'ordinaire la fatigue et le découragement aux autres travailleurs, voit croître et se renouveler son énergie, car la plus grande partie de son activité législative se développe dans les dernières années de sa carrière, après 800. Rien ne se détend chez cet homme de fer. Son regard reste perçant et son bras reste vigoureux jusqu'à la fin, et il descend debout au tombeau.

La vie privée, chez Charlemagne, offrait, comme sa vie publique, la même grandeur unie à la même simplicité. Dans toutes ses relations avec ses semblables, il apportait, avec la sérénité inaltérable d'une force qui se sent maîtresse d'elle-même et du monde, cette douceur de mœurs que le christianisme commençait à faire pénétrer, pour ainsi dire, dans le sang barbare. Grand connaisseur d'hommes, et les devinant avec une merveilleuse perspicacité, sachant se faire obéir, mais ne dédaignant pas d'être aimé, et inspirant à tous ceux qui l'approchaient une admiration sans bornes, il était fait pour régner, et pour marquer d'une empreinte profonde la société informe et malléable remise entre ses mains. Ce tout-puissant ouvrier de Dieu était un homme lui-même,

c'est-à-dire un pécheur, bien qu'un faux calcul de la politique lui ait fait dresser des autels au moyen âge par la main d'un empereur et d'un anti-pape. Cependant, si l'on doit regretter pour sa gloire qu'il n'ait pas toujours dominé les instincts de la sensualité, lui qui dominait tout, il faut reconnaître qu'au moins il ne viola jamais les lois sacrées du mariage, et que, dans sa longue et militante carrière, ce dompteur de tant de rebelles ne se laissa entraîner qu'une seule fois à un acte de cruauté. Il dépassa Constantin et Clovis, non seulement par le génie, mais aussi par la vertu, et, malgré ses faiblesses, il est juste de saluer en lui le vrai type du monarque chrétien.

Charlemagne venait à son heure, non pas pour innover ou pour réformer en quoi que ce soit — on a vu que ses prédécesseurs avaient tout fait sous ce rapport — mais pour continuer et couronner l'œuvre qu'ils avaient commencée de concert avec l'Église. Il fut en toute chose l'héritier des Pepin et des Boniface. Il lutta contre les mêmes ennemis, il écarta les mêmes abus, il protégea les mêmes intérêts, il poursuivit le même idéal. Avant lui déjà, on l'a vu, la dynastie carolingienne avait rétabli l'unité politique du peuple franc, remis sous le joug les nations vassales, inauguré la renaissance de la vie intellectuelle, contracté avec la papauté l'alliance féconde qui devait tout vivifier. Mais il était réservé à Charlemagne de prendre toutes ces œuvres au point où les avaient laissées ses prédécesseurs, et de leur donner une si vigoureuse impulsion qu'elles atteignirent le dernier terme de leur développement. Tout était provisoire et incomplet à son avénement; tout était définitif et

achevé à sa mort. Son règne fut l'effort le plus consciencieux et le plus considérable que jamais société ait fait dans le sens de la civilisation. Le juvénile enthousiasme pour le bien qui, jusque sous les glaces de l'âge, ne cessait d'animer le monarque, semblait s'être communiqué à tout son peuple. Le monde ne devait plus revoir une époque où le progrès aurait une allure aussi énergique et aussi entraînante. Il vaut la peine de contempler de près un si rare spectacle.

La première tâche qui s'imposait au fils de Pepin, le jour où il se trouva le seul héritier du vaste empire franc, ce fut de lui donner enfin la cohésion qui lui avait toujours fait défaut. Les premiers Carolingiens avaient eu beau châtier les rébellions des peuples vassaux : leur soumission restait toujours précaire, parce qu'on ne leur enlevait pas les moyens de se révolter de nouveau. Il y avait deux siècles que les Francs étaient habitués à les vaincre sans parvenir à les dompter. Ils relevaient la tête chaque fois qu'il se rencontrait une occasion propice, et tous les résultats de la conquête étaient remis en question. Charlemagne mit fin à ces longues vicissitudes, également désastreuses pour les vainqueurs et pour les vaincus. Il s'attacha surtout à extirper le principe des rébellions, n'hésitant pas, quand il le fallait, à supprimer l'existence nationale des peuples révoltés, ou tout au moins à leur enlever les institutions qui en étaient le signe. C'est ainsi que la Bavière et l'Aquitaine, ces deux membres toujours récalcitrants de l'empire, perdirent leurs dynasties ducales, et se virent réduites au rang de

simples provinces, après avoir si longtemps combattu pour défendre leur indépendance contre la domination franque. Des peuples vassaux, la politique de Charlemagne faisait des peuples sujets.

Charlemagne déploya la même énergie vis-à-vis des nations étrangères qu'il eut à combattre. Il ne se contenta jamais d'une victoire qui n'était pas une conquête, et ne voulut jamais regarder une conquête comme définitive, tant qu'elle n'avait pas abouti à une véritable pacification. Pour obtenir ce grand résultat, il revenait à la charge vingt et trente fois, avec une opiniâtreté qu'on ne saurait assez admirer, jusqu'à ce qu'il en eût fini entièrement avec les dernières résistances. Il est le premier, parmi les souverains modernes, qui ait fait manœuvrer plusieurs armées à la fois, et qui ait habitué ses soldats à hiverner en pays ennemi. C'est dans son inébranlable constance qu'il faut chercher le secret de ses étonnants et durables succès militaires. Les tribus saxonnes virent crouler leur antique constitution républicaine, et durent courber le front sous la crosse et sous l'épée; les Lombards furent obligés de mettre la couronne de fer sur la tête du roi des Francs; la sauvage nation des Avares fut effacée de la carte du monde, et noyée en quelque sorte dans la civilisation européenne. Quant aux ennemis qu'il n'eut pas le temps de dompter, Charlemagne ne se borna pas à les tenir en respect : il les fit reculer devant lui, pénétra jusque chez eux, et planta sur leur propre territoire, en Danemark et en Espagne, les étendards de la civilisation chrétienne. Sous ses ordres, les Francs semblaient devenus invincibles.

Il lui suffisait d'apparaître pour vaincre, et les seuls échecs subis par ses armes n'atteignirent que ses lieutenants.

A la suite de ses grandes expéditions, Charlemagne se voyait à la tête d'un empire qui s'étendait depuis l'Ebre jusqu'à l'Elbe, et depuis le Garigliano jusqu'à l'Eyder. Bien que composé d'une multitude de peuplades diverses, et dépourvu presque partout de frontières naturelles, c'était, au point de vue militaire, un tout massif et compacte, d'une solidité et d'une cohésion remarquables. La défense de ce vaste corps était organisée avec le plus grand soin. Sous le nom de *marches,* les comtés de la frontière, commandés par des guerriers d'élite, formaient une chaîne de postes fortifiés qui courait tout autour de l'empire, et présentait à ses ennemis une ligne de défense profonde, où la surveillance ne se relâchait jamais. Les ports de mer et les embouchures des fleuves, si souvent infestés par les flottilles scandinaves, se hérissèrent de fortifications, et les pirates passèrent désormais en frémissant devant des côtes où ils rencontraient des yeux toujours ouverts sur leurs tentatives. Les mêmes précautions furent prises du côté du continent, où la vaste trouée formée par les plaines basses de l'Allemagne septentrionale favorisait le passage de tous les envahisseurs venus du nord et de l'est. La soumission des Saxons ferma d'une manière définitive cette porte par laquelle, depuis des siècles, les barbares étaient habitués à se ruer sur l'Occident. De plus, comme les Normands étaient, dans cette région, des voisins particulièrement à craindre pour l'empire, Charlemagne jeta

entre eux et les Saxons encore mal soumis le peuple slave des Obotrites, dont il était parvenu à se faire un allié fidèle, et qui, plus d'une fois, versa courageusement son sang pour lui. Ainsi entourée d'un rempart vivant de défenseurs éprouvés, la civilisation occidentale s'épanouissait sous la protection d'une force bienveillante et éclairée, qui se consacrait entièrement à son service. Armé de la redoutable épée du peuple franc, le tout-puissant empereur arpentait à grands pas le vaste domaine dont la Providence l'avait constitué le gardien, entraînant à sa suite la vaillante armée formée à l'excellente école de Charles-Martel, dont les bannières victorieuses avaient flotté dans tous les pays de l'Europe. Les clameurs confuses de la barbarie se taisaient à l'approche du grand homme, et, par delà les frontières, son seul regard, disait-on, faisait fuir les ennemis du nom chrétien.

L'immense empire édifié aux prix de tant de sueurs — est-il nécessaire de le dire? — était essentiellement pacifique. Toutes les guerres de Charlemagne avaient pour but la paix, et il n'en a pas fait une qui n'ait été indispensable à la tranquillité du monde. Jamais l'épée ne fut dans une main humaine un plus puissant instrument de civilisation. L'Église, avec autant de raison qu'au temps de Clovis, pouvait dire qu'elle triomphait partout où le roi des Francs remportait la victoire. Les conquêtes de Charlemagne étaient, comme l'a dit Bossuet, la dilatation du royaume de Dieu. Les missionnaires marchaient à la suite de ses soldats dans les bruyères de la Saxe et dans les plaines du Danube, et plantaient

la croix de Jésus-Christ partout où ils trouvaient la trace des pas des Francs. Charlemagne prêtait à leur apostolat le plus puissant concours. C'est notamment sous son patronage que travaillèrent les Lebuin, les Liudger et les Willehad, ces héritiers de saint Boniface auprès de la dernière nation germanique restée païenne. Huit évêchés fondés parmi les tribus saxonnes organisèrent et affermirent la conquête spirituelle de l'Église. Au reste, l'Évangile n'avait pas besoin des rigueurs de la loi civile pour s'établir dans les cœurs. La Saxe accueillit et aima Jésus-Christ dès qu'elle le connut. Une multitude de ses guerriers suivit spontanément l'exemple de Witikind descendu dans la cuve baptismale, et ni le christianisme ni la civilisation n'ont à rougir de la manière dont ils prirent possession de ce noble peuple. En somme, les Saxons furent traités avec douceur par un conquérant qui voulait les faire participer aux bienfaits de la vie sociale, en les appelant à être des membres et non des sujets de son empire. Ils gardèrent leur droit ancien ; on leur donna, pour les gouverner, des comtes de leur race, et Witikind lui-même, le héros qui avait causé tant de fatigues à son vainqueur, vieillit paisible et honoré au milieu de son peuple.

Il n'est peut-être pas un seul terrain où l'action de Charlemagne se soit montrée plus bienfaisante. Moins d'un siècle après la conquête, la Saxe ne le cédait en civilisation à aucune province de l'empire franc, et, dans la crise que traversa alors le monde occidental, ce fut elle qui sauva l'Allemagne, en lui donnant une dynastie dont le plus glorieux représentant avait pris

pour modèle le vainqueur de sa patrie. Et il fallait bien que sa foi fut sincère et ardente, puisqu'à peine convertie, elle faisait jaillir de son cœur un poëme comme le *Heliand*, qui est devenu pour ainsi dire son épopée nationale, œuvre aussi pure et aussi chrétienne dans son inspiration que les chants dont le pâtre Caedmon avait charmé les esprits des Saxons d'outre-mer. C'est à la lumière de ces résultats qu'il faut examiner le rôle de Charlemagne auprès du peuple saxon, si on veut l'apprécier avec quelque justice.

La foi chrétienne se propageait vers la même époque, bien qu'avec moins de rapidité, chez les Avares, cette autre nation païenne incorporée dans l'empire franc. Les sièges archiépiscopaux de Salzbourg et d'Aquilée, où Charlemagne avait placé des hommes d'un grand mérite, devinrent de ce côté les points de départ de la propagande apostolique. Les missionnaires eurent la consolation de verser les eaux du baptême sur la tête de plusieurs princes avares, et ce n'est pas sans étonnement qu'on lit dans les documents contemporains les noms chrétiens de Théodore et d'Abraham, portés par des Kha-Khans (1). Ainsi, à la suite d'un conquérant, la civilisation rentrait victorieuse dans ces plaines historiques au milieu desquelles, trois siècles auparavant, *le fléau de Dieu* méditait la destruction du monde chrétien.

Ces résultats, aussi beaux que durables, étaient

(1) Ann. Einhard. 805 ; Ann. Juvav. Maj. Supplem. a. 805 (*Pertz*).

dus à l'alliance des deux pouvoirs sociaux. Charles facilitait les progrès de l'Évangile, l'Évangile conquérait des sujets à Charles, et la civilisation se réjouissait à la fois des travaux du missionnaire et de ceux de l'homme d'État. Dans cette noble tâche de l'éducation des peuples, les rôles se partageaient naturellement selon la formule du christianisme : le ministère des âmes était dévolu au prêtre, qui représentait l'Église, et l'État veillait à côté de lui comme un protecteur tout-puissant, qui ne permettait pas à la violence d'entraver l'œuvre du salut.

Charlemagne s'acquitta avec énergie de sa mission, en frappant de châtiments sévères les principaux actes de la barbarie. Dans ses capitulaires pour la Saxe, il défendit, sous peine de mort, de tuer un prêtre, de brûler une église, d'offrir des sacrifices humains et de se livrer à l'anthropophagie. C'étaient là des prohibitions légitimes, et la rigueur des châtiments qui leur servaient de sanction n'était que trop nécessaire. Mais l'impatience du civilisateur l'entraîna plus loin ; au lieu de laisser au temps le soin de mûrir les fruits grandissants, il voulut accélérer le travail de la grâce, en introduisant de force, dans le sein de l'Église, les barbares qu'il s'agissait de convertir, et, dans les premiers temps, il rendit le baptême obligatoire pour les vaincus. Il faut voir dans cette faute l'erreur excusable d'un homme d'État, et non l'attribuer au zèle aveugle d'un fanatique. L'Église seule avait le droit de se plaindre d'une mesure qui profanait un instrument de salut, en le faisant servir à un but poli-

tique : elle éleva la voix pour rappeler au convertisseur laïque que la foi ne s'impose pas, et que c'était compromettre la religion que de traîner au baptistère des païens récalcitrants. De généreuses protestations furent élèvées, à cette occasion, par Alcuin et par son ami saint Paulin d'Aquilée. Ils désapprouvent la contrainte, ils invoquent l'autorité de saint Paul et de saint Augustin contre les mesures de rigueur, ils reproduisent, à deux cents ans de distance, les exhortations de saint Grégoire le Grand, et on aime à entendre ainsi, de siècle en siècle, affirmer la tradition de l'Église sur la liberté sacrée de l'âme humaine (1). Alcuin se plaint même qu'on exige les dîmes des nouveaux convertis ; c'est, selon lui, leur rendre le joug plus pesant, et compromettre le succès de l'évangélisation (2). Tout porte à croire que Charlemagne se conforma aux exhortations de ses plus intimes conseillers, au moins dans ce qu'elles avaient d'essentiel. Ce qui est certain, c'est que l'obligation du baptême disparut de bonne heure des capitulaires pour la Saxe, et que l'Église put

(1) Alcuin. Epist. 68 : Non coacti aut inviti trahantur ad baptismi lâvacrum. Ibid. 69 : Fides quoque, sicut sanctus ait Augustinus, res est voluntaria, non necessaria. Adtrahi poterit homo in fidem, non cogi. Cf. ibid 71 (*Jaffé*).

(2) Id. ibid. 64 : Esto praedicator pietatis non decimarum exactor... Decimæ, ut dicitur, Saxonum subverterunt fidem. Ibid. 69 : si tanta instantia leve Christi jugum et onus suave durissimo Saxonum populo prædicarctur quanta decimarum redditio .. exigebatur, forte baptismatis sacramenta non abhorrerent Cf. ibid. 67 et 71.

achever en paix l'éducation des derniers Germains encore à convertir.

Mais tant de progrès réalisés parmi les peuples soumis à l'empire franc ne suffisaient plus, ni à l'ardeur des missionnaires, ni au génie de Charlemagne. Déjà les prédicateurs de l'Évangile se répandaient parmi les Slaves du sud et parmi ceux du nord : les Carentains, les Wendes, les Wilzes, voyaient la lumière se lever sur eux, et, pendant que cette famille de peuples recevait de l'occident les premiers rayons de la foi, les Scandinaves étaient à leur tour atteints par le zèle infatigable de l'Église à la recherche des âmes. L'évêché de Brême devenait le foyer des missions du nord ; l'exploration des pays scandinaves et de leurs îles était mise à l'ordre du jour, et, du fond de sa cellule monastique de Tours, Alcuin s'informait s'il y avait quelque espoir d'assister bientôt à la conversion du peuple danois (1). Combien de malheurs n'eussent pas été épargnés à l'Europe occidentale, si ces généreuses tentatives, inaugurées sous le règne de Charlemagne, avaient joui d'une protection plus efficace après lui, et si les Normands avaient pu être convertis dès le commencement du IX^e^ siècle ! C'est, dans tous les cas, un beau spectacle que celui d'une civilisation à peine naissante qui, dans un superbe élan, déborde sans cesse par dessus ses frontières pour embrasser tout le genre humain. On reconnaît ici la sève d'une vitalité qui se sent assurée

(1) Alcuin. Epist. 13 (*Jaffé*).

d'un long avenir, et dont la force créatrice ne craint pas de s'épuiser en se prodiguant.

En effet, la société franque, à cette époque, déploie dans tous les sens une vigueur étonnante. Elle constitue une vaste unité morale et intellectuelle, dont la religion forme le lien dans l'ordre spirituel, et dont la puissante personnalité de Charlemagne reste le centre dans l'ordre politique. C'est une unité vivante qui ne se confond pas avec l'uniformité, et qui n'exclut pas la variété. Charlemagne n'avait pas cru qu'il fallût, pour créer son empire, broyer impitoyablement toutes les nationalités, et reconstituer avec leurs débris, sur un plan factice, un édifice cosmopolite. Il s'était servi des matériaux qu'il avait sous la main, mais en se gardant de les mutiler, et en y respectant les formes de la vie. Vingt nations diverses s'y rencontraient sans se heurter, et plus d'une s'y serait sentie moins à l'aise, si le fondateur n'avait sagement tenu compte de ses préjugés ou de ses intérêts. Son empire était un groupement de peuples, et non une agglomération d'individus. Porteur attitré de l'unité carolingienne, le peuple franc y apparaissait comme le noyau autour duquel elle venait se concentrer, et qui en était, si l'on peut ainsi parler, le milieu dynastique. A côté des Francs, les Burgondes, leurs plus anciens vassaux, vivaient de leur vie, et s'étaient presque entièrement identifiés avec eux, au point qu'ils pouvaient être considérés comme le troisième groupe constitutif de leur nationalité. L'Aquitaine et la Bavière, bien que dépouillées de leurs dynasties, avaient gardé tout au moins la conscience de leur individualité nationale, et se

distinguaient nettement par un ensemble de traditions qui leur étaient propres. Il en était de même, à plus forte raison, de l'Italie lombarde, qui, tombée sous le joug du monarque franc, n'entendait pas supporter celui de son peuple. Enfin, aux extrémités montagneuses de la Gaule, dans les gorges des Pyrénées et dans les landes de l'Armorique, les Basques et les Bretons formaient deux groupes très compactes qui se laissaient soumettre, mais non absorber.

Il y avait, dans cet ensemble si diversement composé, bien des nationalités à satisfaire, bien des susceptibilités à ménager, bien des intérêts à concilier. Charlemagne ne recula pas devant ces difficultés. Autant il déploya de vigueur à dompter les provinces récemment conquises, autant il mit de douceur et de modération à gouverner celles qui ne provoquaient plus, par leurs révoltes, les rigueurs de son pouvoir. Rarement homme d'État a fait plus de concessions opportunes au sentiment national des peuples soumis. Sa conduite en Lombardie fut particulièrement remarquable. La conquête n'imposa guère à ce peuple qu'un changement de dynastie. Les Lombards continuèrent de former un royaume nominal ; ils eurent une administration et une législation propres, et, pour que rien ne manquât à leur apparente autonomie, ils reçurent pour vice-roi un fils du conquérant lui-même. L'Aquitaine se vit à son tour gratifiée d'un gouvernement à elle, auquel était préposé un autre fils du roi franc. Les Basques et les Bretons gardèrent leurs ducs, qui leur étaient trop chers pour qu'on les en privât, et trop peu dangereux pour qu'on les craignît. Le même

privilège fut laissé aux duchés lombards de Spolète et de Bénévent. En un mot, toutes les unités nationales dont l'existence n'était pas inconciliable avec la sécurité de l'empire, Charlemagne les laissa vivre, et il leur rendit même un hommage public en leur accordant un gouvernement local. Seulement, il va sans dire que les vice-rois et les ducs n'étaient, dans sa main, que les instruments d'une volonté souveraine, à laquelle ils n'auraient pas résisté impunément.

Ainsi, au lieu de faire peser sur tous ces peuples une autorité uniforme qui n'aurait tenu aucun compte de leurs besoins spéciaux et de leurs aspirations particulières, Charlemagne gouvernait chacun comme l'aurait fait son souverain national et héréditaire. Chez tous, il laissa subsister les éléments constitutifs de leur existence politique : la langue et le droit; et, s'il les amenda, ce fut pour les perfectionner et non pour les détruire. La bigarrure des codes et des idiomes, qui se remarque dans son empire, n'est pas un fait qu'il ait supporté malgré lui : on peut dire qu'il le voulut, et il n'y a pas un trait, dans toute l'histoire de son gouvernement, par où il apparaisse plus digne de respect, que cette haute modération à l'endroit des nationalités soumises. Il leur passait facilement leurs particularités, du moment qu'elles se conformaient aux principes généraux de la civilisation; mais, sur ce chapitre, il ne souffrait ni contradiction, ni résistance.

Si l'on descend dans le détail quotidien des relations de son gouvernement avec les peuples, on y voit régner le même esprit politique, fait de justice,

de prudence et de fermeté. Il n'existait aucune loi qui fixât les limites du pouvoir, mais le pouvoir s'en fixa qu'il sut respecter. Charlemagne, qui faisait tout par lui-même, ne faisait rien à lui seul. Il associa son peuple à son activité législative, et toutes ses lois furent l'expression de l'accord entre le souverain et les sujets. Il ne prit pas une mesure qui allât à l'encontre des vœux publics, disons plus, qui ne fût destinée à leur donner satisfaction. C'est son esprit à lui qui a dicté à un de ses successeurs cette belle formule : *Lex consensu populi fit et constitutione regis* (1). En rapprochant cette parole si chrétienne de la célèbre définition du Digeste : *Quod principi placuit legis habet vigorem,* on appréciera l'étendue des progrès réalisés par la liberté humaine, sous les auspices de l'Évangile, depuis les sombres jours où Ulpien codifiait à l'usage du despotisme les axiomes de la politique païenne.

Ce n'était pas une vaine formule, en effet, la noble parole qui voyait dans le consentement populaire l'une des conditions essentielles de la législation. On ne reviendra pas ici sur le caractère qu'avaient les assemblées générales depuis leur rétablissement par Pepin le Bref, mais on montrera comment elles fonctionnaient, pour faire comprendre avec quel art le génie de Charlemagne savait concilier les prérogatives d'un pouvoir fort avec les droits d'un peuple

(1) Edictum Pistense a 864. c. 6 (*Baluze*). Cf. Chanson de Roland 167 : Par cels de France voelt il del tut errer.

libre. Pas de fictions constitutionnelles, pas de formalités mensongères. Le roi des Francs apparaissait au champ de mai ce qu'il était en effet, l'âme et le centre de l'assemblée. Elle ne se réunissait que sur sa convocation, aux dates qu'il avait fixées, aux endroits qu'il avait désignés. Elle ne délibérait que sur des projets formulés par lui, et se séparait lorsqu'il n'avait plus besoin d'elle. C'est lui, enfin, qui avait le premier et le dernier mot, puisqu'au droit d'initiative il joignait le droit de sanction.

Pourtant, le rôle de l'assemblée était loin d'être insignifiant. L'esprit public voyait en elle l'institution la plus respectable et la plus importante de l'empire. Elle constituait, lorsqu'elle était réunie, un corps si imposant par le nombre et le rang social de ses membres, que le souverain pouvait, sans déroger, lui montrer quelques égards. Consultée sur tous les actes importants du gouvernement, et saisie de toutes les questions qui intéressaient la nation, elle émettait son avis avec une liberté illimitée. Elle discutait et amendait sans contrainte les projets qui lui étaient soumis. Souvent elle se partageait en commissions spéciales, où les diverses affaires étaient traitées par les personnes les plus compétentes : les ecclésiastiques par les prélats, les politiques par les seigneurs. Car les intérêts spirituels étaient l'objet des soins les plus assidus, et plus d'un des champs de mai tenus par Charlemagne offre à la fois l'aspect d'un concile et d'une diète. Lui-même, mêlé d'une manière active aux travaux de l'assemblée, il en dirigeait la marche, tantôt en la stimulant et en l'éclairant par ses messages, tantôt en venant y assister personnelle-

ment. Alors on le voyait circuler d'un groupe à l'autre, se mêlant à tous, causant amicalement avec ceux-ci, profitant de la présence de ceux-là pour s'informer de ce qui se passait dans leurs provinces, sachant écouter tout le monde et tirer parti de ce qu'il avait entendu. La loi qui s'élaborait dans ces rencontres familières du roi et de la nation était l'expression de l'harmonie qui régnait entre une autorité aimée et une libre obéissance. Sans qu'aucune constitution écrite traçât les limites des compétences respectives, il y avait comme un accord tacite qui abandonnait l'initiative à la tête, mais qui réservait à tous les membres une part d'action. Le pouvoir n'était pas partagé, il était exercé en commun par le souverain et par son peuple, et chacun y avait la part que lui assignait la nature même des choses.

Le gouvernement mettait un soin extrême à ce que tout le monde fût bien convaincu de son respect pour la liberté publique. Aussi ne se contentait-il pas d'un simple vote de l'assemblée, lorsqu'il s'agissait de mesures importantes où les intérêts de tous étaient en jeu. Avait-on, par exemple, voté au champ de mai une modification quelconque à la coutume nationale, le pouvoir ne se bornait pas à la promulguer comme un fait accompli, qui aurait échappé dès lors à toute contradiction. Il voulait qu'en une matière aussi grave, l'universalité des hommes libres pût avoir l'occasion de se prononcer. En conséquence, tous les officiers royaux convoquaient le peuple de leur ressort, et là, en assemblée publique, ils lui communiquaient les lois nouvelles et lui demandaient son consentement, que les notables

donnaient par écrit en apposant leur signature au bas du texte de la loi. Certes, on ne prévoyait guère le cas d'un refus, et il ne devait venir à l'esprit de personne de protester contre les délibérations émanées d'un champ de mai formé par l'élite de la nation. Néanmoins, on aurait tort de regarder ces démarches du pouvoir comme de simples formalités officielles, exclusivement destinées à donner aux lois la publicité nécessaire. Elles nous fournissent, tout au moins, la preuve de sa déférence envers la nation, et de ses sincères efforts pour l'associer tout entière aux sollicitudes et aux préoccupations du gouvernement.

En quoi consistait cependant la vaste activité législative dont on vient d'exposer les formes extérieures? Il faut, pour l'apprécier dignement, suivre le grand civilisateur d'une assemblée à l'autre, examiner l'ordre du jour de chacune, étudier les résolutions qui y sont prises, et envisager l'ensemble des mesures auxquelles elles ont abouti; puis, quand on se sera ainsi rendu compte de ses efforts, il faudra tâcher de retrouver dans la vie sociale les traces de l'influence qu'ils y ont exercée. Il nous reste un précieux monument historique qui nous aide à remplir la première partie de cette tâche : c'est le recueil des capitulaires. En ouvrant ce livre étonnant, l'œil habitué à la régularité systématique des codes modernes est tout d'abord frappé du désordre et de la confusion apparente qui y règnent, et on se surprend à prononcer instinctivement le mot de barbarie. A vrai dire, le désordre n'existe que dans la forme : de dessous ce fouillis de pièces de tout genre se dégage

bientôt l'unité d'une activité immense et infatigable, qui se porte à la fois sur tout, et qui est assez puissante pour n'être en-dessous de rien. On est stupéfait de la prodigieuse multiplicité des sujets dont s'occupe le législateur. Les questions les plus hautes et les plus infimes, il les étudie avec la même conscience, et il met à les résoudre le zèle réfléchi qu'il apporte en toute chose. Dans la poursuite du but idéal qu'il a toujours devant les yeux, sa volonté civilisatrice revêt les formes les plus variées. Tantôt, c'est une page qu'il ajoute au vieux code national d'un peuple, à la suite d'une délibération particulièrement solennelle; tantôt, ce sont des édits d'un caractère général, que les commissaires royaux font connaître de canton en canton; tantôt encore, ce sont des mesures de circonstance prises pour résoudre certaines difficultés locales. Parfois, le monarque se borne à faire des recommandations paternelles, qui ressemblent à des homélies plutôt qu'à des lois; d'autres fois, c'est sous forme de questions pressantes et sévères aux délinquants que sont exprimées les volontés du souverain et de l'assemblée. Mais, sous quelque aspect qu'elles se présentent, toujours elles nous font admirer l'universelle attention d'un génie supérieur, à qui aucun des intérêts de l'humanité ne reste étranger.

Il ne suffisait pas de faire des lois sages : il fallait encore qu'elles fussent obéies, et elles le furent. En courbant toutes les volontés individuelles devant la majesté de la volonté publique, Charlemagne résolut victorieusement un des problèmes les plus ardus qui s'offraient à sa politique civilisatrice. Ce n'était pas

une mince difficulté que de faire parvenir la voix du souverain jusqu'aux plus lointaines extrémités du vaste domaine sur lequel il régnait, et de lui assurer l'obéissance de tous ceux qui lui reconnaissaient le droit de commander. On sait déjà quelle était, sous ce rapport, la défectuosité d'un régime qui, tout en faisant au roi une incomparable position personnelle, le laissait dépourvu de presque tout moyen d'action sur les membres du corps social qui ne se trouvaient pas à la portée de son bras. Rien n'avait plus contribué à la chute de la dynastie mérovingienne que l'isolement des diverses forces locales, et l'absence d'une institution qui les rattachât au pouvoir central pour les lui subordonner. Mais le génie politique de la famille d'Arnulf vint combler la lacune, en créant précisément l'organisme qui devait servir à cette fin.

L'innovation fut aussi simple qu'heureuse. Il suffit, en effet, de donner un caractère permanent à l'emploi des commissaires que les rois avaient l'habitude d'envoyer dans les provinces, chaque fois qu'ils y voulaient intervenir avec une énergie particulière. A partir de Pepin le Bref, les commissaires royaux, sous le titre de *missi dominici*, furent de véritables officiers publics, faisant partie comme tels des cadres de l'administration supérieure. Charlemagne, à qui il était réservé de compléter et d'achever toutes les œuvres entreprises par ses prédécesseurs, régularisa aussi l'institution des commissaires royaux, et en tira le premier tous les services qu'elle pouvait rendre. Ces commissaires étaient des agents que le souverain choisissait et révoquait à volonté, et qui, dépendant absolument de lui, étaient dans sa main

des instruments beaucoup plus maniables que les autres officiers publics. A la différence de ceux-ci, qui considéraient volontiers leur pouvoir comme inhérent à eux-mêmes, et qui avaient une tendance invincible à en faire leur patrimoine de famille, les commissaires royaux étaient les mandataires personnels du souverain. Ils ne pouvaient rien sans lui, et ils pouvaient tout par lui. Ils devaient tout leur prestige à l'éclat dont il les entourait, et toute leur fortune à la confiance qu'il avait dans leur fidélité. Sans doute, ils dépendaient plus du roi que de la royauté, et ils n'étaient vraiment utiles que lorsqu'ils étaient au service d'une volonté puissante qui savait les manier. Mais, dans ce cas, ils devenaient de précieux collaborateurs, et c'est pour cette raison qu'ils jouèrent un si grand rôle sous Charlemagne.

Il est intéressant d'étudier ici la manière dont fonctionnait cette institution, qui est la première tentative faite en pays barbare pour créer un corps de fonctionnaires amovibles, et entièrement sous les ordres du pouvoir central. Les commissaires royaux étaient pris ordinairement parmi les plus hauts dignitaires de l'empire, c'est-à-dire parmi les évêques et les comtes : néanmoins, comme pour bien marquer qu'ils ne devaient pas leur pouvoir à leur position, le roi se plaisait parfois à les choisir dans des rangs plus humbles. Quatre fois l'an, ils allaient, le plus souvent deux à deux, un ecclésiastique et un laïque, inspecter le district confié à leur vigilance. L'empire tout entier était partagé, à cette fin, en un certain nombre de ressorts d'inspection. La mission

des inspecteurs était double. Vis-à-vis du public et des officiers royaux, ils intervenaient comme les organes autorisés du pouvoir, pour faire régner partout le droit et la loi. Vis-à-vis du monarque, ils étaient les interprètes des sentiments populaires, dont ils rapportaient l'écho du fond des régions qu'ils avaient parcourues. Ainsi, pendant que d'une part ils aidaient l'autorité royale à s'affermir dans le pays, de l'autre, ils l'éclairaient sur les vrais besoins de celui-ci. L'institution, se développant parallèlement avec celle des champs de mai, remplissait le même but, c'est-à-dire qu'elle contribuait à unifier l'empire en le pacifiant.

Le plus grand service que les commissaires royaux rendirent aux intérêts de la couronne, ce fut de conjurer l'envahissement de la féodalité, en resserrant dans de justes limites l'ambition des comtes et des grands. L'aristocratie, en effet, était la principale source des abus. Les tyrans des provinces, c'étaient leurs propres comtes, qui se trouvaient être, la plupart des fois, de grands propriétaires avides de confisquer à leur profit personnel l'autorité qu'ils tenaient d'un mandat public. Les commissaires royaux y mirent bon ordre. Gardiens du droit, ils représentèrent auprès de chacun de ces potentats l'œil du maître, constamment ouvert sur leurs menées. Dans leur tournée à travers leur *missie,* ils parcouraient tous les comtés l'un après l'autre, faisant une enquête minutieuse sur tous les actes de la vie publique, redressant les griefs qu'ils rencontraient, ou renvoyant au souverain les affaires qu'ils ne pouvaient pas terminer en personne. Leurs attributions étaient des

plus étendues. Ils avaient à contrôler l'administration des domaines royaux, ils tenaient la main à l'observation des lois, tant civiles que religieuses, ils veillaient au maintien du bon ordre et de la paix, ils assuraient le recrutement de l'armée, ils recevaient le serment de fidélité des hommes libres, ils tenaient des plaids publics où ils rendaient la justice à tout le monde, et où chacun était admis à faire entendre ses doléances, enfin, ils châtiaient sans merci les prévaricateurs, de quelque rang et de quelque ordre qu'ils fussent. Ainsi ils apparaissaient aux yeux des populations, non seulement comme les agents redoutables de l'autorité, mais comme des justiciers bienveillants qui remettaient partout l'ordre et l'harmonie. En faisant bénir le nom du souverain, ils augmentaient la légitime popularité dont il jouissait dans la nation.

Il ne déplaira pas, sans doute, au lecteur de suivre les commissaires dans leur laborieux voyage. Un document contemporain, qu'un heureux hasard a conservé, nous fait assister à un des principaux épisodes d'une tournée d'inspection. Nous sommes presque aux confins de l'empire, dans la lointaine Istrie, province récemment annexée, et où, par suite, l'action bienfaisante du pouvoir central n'a pas encore eu le temps de se faire sentir avec la même intensité que dans le reste de l'Europe civilisée. De plus, les commissaires royaux se trouvent être, cette fois, deux comtes peu connus et un simple prêtre, personnages de second ordre, qui semblent plus accessibles que des grands seigneurs à des tentatives de corruption ou d'intimidation. N'importe : on les voit agir avec

une énergie et une assurance qui montrent qu'ils sentent Charlemagne derrière eux. A peine arrivés, ils convoquent une assemblée, et ils procèdent à une enquête publique sur la conduite des autorités religieuses et civiles du pays. Le patriarche de Grado est obligé d'y comparaître en personne, avec les évêques et les comtes de la province. Cent soixante-douze habitants des villes et des bourgs de l'Istrie, convoqués spécialement, viennent, après avoir prêté serment, déposer de ce qu'ils savent.

Les témoins commencent par se plaindre du patriarche et des évêques. A les entendre, les fidèles ne parviennent plus à faire respecter leurs droits par ces hauts dignitaires ; bien plus, loin de protéger leur peuple, les prélats se sont déchargés sur lui de leurs propres obligations envers le fisc. Tels sont les griefs de la population contre le haut clergé. On passe ensuite aux vexations que la contrée subit de la part du duc Jean. Cette fois, c'est un concert unanimes de récriminations. Il est vraiment le tyran des Istriens : il les dépouille de leur avoir, il les accable de corvées et de redevances, il les force à contribuer aux cadeaux qu'il fait en son nom à l'empereur, il introduit des Slaves sur leurs terres, bref, il n'est pas d'outrage qu'il ne leur inflige, et, s'ils ont le malheur de se plaindre, il les menace de les faire périr. Le procès-verbal reproduit fidèlement la monotome mais instructive énumération de leurs plaintes, dans lesquelles reparaît à diverses reprises, non sans habileté, un souvenir donné au temps des Grecs, où l'on n'avait pas à souffrir toutes ces injustices. « Si l'empereur Charles vient à notre secours,

ajoutent les plaignants, nous pourrons échapper à tant de maux ; sinon, la mort vaut mieux pour nous que la vie. » Là-dessus, la parole est donnée au duc Jean pour se disculper. Il reconnaît le bien fondé de la plupart des réclamations ; il promet d'y faire droit, et, grâce sans doute à la présence des commissaires, s'humilie enfin devant ces pauvres gens qu'il a si peu ménagés jusqu'à présent. Mais les commissaires ne le tiennent pas quitte avec des promesses ; il faut qu'il fournisse des gages, et il s'entend menacer de châtiments sévères, s'il donne de nouveau les mêmes sujets de plaintes. Le patriarche et les évêques doivent à leur tour promettre satisfaction aux Istriens pour le tort qu'ils leur ont fait. Tout le monde étant finalement mis d'accord, on dresse séance tenante un acte qui est signé par tous les intéressés, et qui contient les engagements publics pris par les délinquants. La justice a eu satisfaction, les griefs ont été redressés ; les commissaires peuvent s'en aller avec la certitude que leur intervention n'a pas été stérile (1).

Voilà, prise sur le vif, l'action du pouvoir telle qu'elle s'exerce aux extrémités de l'empire franc. De pareils épisodes n'étaient pas isolés. Tout le règne de Charlemagne offre à notre admiration un spectacle du même genre que celui de cette tournée d'inspection en Istrie. Grâce à ses commissaires, il est présent partout, et intervient comme une Provi-

(1) Procès-verbal d'enquête reproduit par Waitz Deutsche Verfassungsgeschichte, 2e édit. Kiel, 1883, t. III, p. 488 et suiv.

dence mortelle pour terrifier les méchants et rassurer les bons. Pour la première fois depuis l'origine de la société franque, il existe un vrai gouvernement, et chacun de ses actes respire la constante préoccupation de réaliser le bien général, en faisant pénétrer l'influence du pouvoir central dans les milieux les plus rebelles, et en imprégnant la nation entière du même esprit qui anime le souverain.

Au cours de son entreprise d'unification sociale, Charlemagne devait nécessairement rencontrer la force redoutable qui, depuis des siècles, travaillait la société civile dans un sens opposé à celui du mouvement centralisateur. C'était désormais un fait accompli que l'existence d'une multitude d'autorités locales, établies sur la base de la propriété foncière. Il y avait, non seulement chez les Gallo-Romains, mais encore chez les Francs, une classe aristocratique, et cette classe était un des trois éléments constitutifs de la nation, les deux autres étant, d'un côté le roi, et de l'autre le peuple. Il fallait, de toute nécessité, compter avec elle, et la dynastie carolingienne devait d'autant moins la dédaigner ou la combattre, qu'en somme elle en était sortie elle-même, et ne pouvait rien sans son appui. Son attitude vis-à-vis de l'aristocratie était donc indiquée d'avance. Neutraliser sa pernicieuse tendance à morceler l'autorité, mais, en même temps, éviter de lui donner le moindre sujet de mécontentement ou de défiance, en d'autres termes, la contenir sans l'irriter, et la ménager sans l'enhardir, voilà la tâche délicate qui s'imposait au génie de Charlemagne. Il sut la remplir avec une rare habileté, et un de ses

contemporains déclare ne rien trouver de plus admirable en lui que l'art avec lequel il avait su, *par une terreur mesurée,* dompter les cœurs farouches de ses Francs, au point qu'ils n'osaient plus rien entreprendre ouvertement dans l'empire qui ne s'accordât avec l'intérêt public (1). Il se garda bien d'attaquer de front l'aristocratie, en touchant aux prérogatives si nombreuses que lui donnait la force des choses. Mais, en même temps, il s'attacha avec une sollicitude constante à développer le pouvoir royal, et à opposer de la sorte un contrepoids efficace à la prépondérance des grands propriétaires.

Il ne fut donc, à proprement parler, ni le protecteur, ni l'adversaire du régime féodal naissant, mais, le rencontrant à la base de toutes les institutions de son époque, il comprit la nécessité d'en tenir compte, et il entreprit de constituer une société qui, en lui faisant sa place légitime, l'intéresserait lui-même à l'existence du pouvoir monarchique. Il légalisa la position privilégiée de l'aristocratie, la rassurant ainsi contre l'ambition de la couronne, et s'interdisant courageusement de revenir sur des faits acquis. Le *seigneur,* nommé pour la première fois dans les actes publics, fut accepté par lui comme l'intermédiaire entre la royauté et les classes populaires. Il laissa se nouer en toute liberté les liens purement privés qui constituaient le vasselage, et il donna même des garanties à l'autorité que le seigneur exerçait de ce chef sur les gens de sa clientèle. Il lui

(1) Nithard, I, 1.

permit de se faire leur représentant auprès de l'État, et le représentant de l'État auprès d'eux, et il lui laissa, dans ses terres, la plupart des droits du pouvoir. On eût dit que l'immunité, qui était l'exception au commencement du royaume franc, allait devenir maintenant la condition générale de tous les grands propriétaires. C'étaient là d'importantes concessions à la classe aristocratique, mais elles étaient dictées par une impérieuse nécessité. Il fallait bien consacrer légalement des faits sociaux qui, si on avait refusé de les reconnaître, n'en auraient pas moins subsisté, mais qui, dans ce cas, auraient été bien plus dangereux, parce qu'ils auraient revêtu un caractère révolutionnaire.

Mais, s'il organisa le *séniorat* et s'il ne cessa de se montrer plein de courtoisie vis-à-vis des seigneurs, Charlemagne fit tout son possible pour enrayer le vaste mouvement de décomposition sociale auquel l'aristocratie ne cessait de travailler. Il restait encore dans le pays une réserve de petits propriétaires indépendants : il fit de vigoureux efforts pour l'empêcher d'être absorbée, et, chaque fois qu'il en eut l'occasion, il prit la défense des hommes libres menacés de subir malgré eux l'inféodation à quelque grand (1). Il voulut que, par dessus la tête du seigneur, l'action des lois se fît sentir à tous les vassaux, et on a vu avec quelle efficacité l'institution des commissaires royaux servait ce but. Aussi les mesures d'utilité générale, comme celles qui réglaient le

(1) Capitular. XLIV, c. 16; LXXIII, c. 2 et 3. (*Boretius.*)

recrutement des armées, la perception des impôts, l'administration de la justice, furent-elles rendues applicables partout. Il n'y eut seigneur si puissant, il n'y eut immunité si fermée qui pût y faire obstacle. Sur toute la surface de l'empire, tous les hommes libres furent obligés de prêter le serment de fidélité au souverain. Les seigneurs eux-mêmes n'étaient en somme que ses sujets, et, comme la plupart d'entre eux acceptaient ses bénéfices, ils étaient en outre ses vassaux. A ce double titre, ils avaient envers lui des obligations et des devoirs aussi sacrés que pouvaient l'être leurs propres droits. Il ne leur permettait pas de les oublier : une des recommandations les plus expresses qu'il faisait à ses commissaires, c'était de veiller à ce que les bénéfices royaux ne fussent pas altérés, et transformés en propriétés personnelles par ceux qui les détenaient. Il parvint même à enrayer en partie la tendance à l'hérédité des offices, et l'on vit, sous son règne, des comtes qui étaient redevenus de véritables fonctionnaires de l'État, au lieu d'être, comme naguère, des dynastes locaux se transmettant de père en fils, en guise de patrimoine insaisissable, le droit de commander aux provinces.

Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir Charlemagne promulguer une multitude de lois qui supposent qu'il est assuré de l'obéissance de son peuple. Il avait la conscience de sa force, et il ne s'abusait pas sur l'étendue des exigences qu'il avait le droit de formuler. Le caractère bienfaisant de ses actes législatifs se faisait d'ailleurs sentir d'une manière si éclatante, qu'ils s'imposaient en quelque sorte à la raison en même temps qu'à la volonté. Chaque fois qu'une

disposition nouvelle s'ajoutait au recueil de ses capitulaires, c'était la loi qui se substituait à l'arbitraire, l'ordre qui venait prendre la place du chaos. Toutes contribuaient à organiser d'après un plan rationnel le travail des forces sociales, et à remédier au déplorable gaspillage de ressources qui est le propre des mauvais régimes. Elles ramenaient la justice, et la justice ramenait la prospérité.

Il y avait beaucoup à faire pour adapter les institutions politiques des Francs aux formes que la vie sociale de ce peuple avait prises sur le sol plantureux de la vieille Gaule romaine. Entre celles-ci et celles-là, l'écart était allé croissant depuis plusieurs siècles. Les institutions étaient restées, à peu de chose près, ce qu'elles étaient avant Clovis : elles supposaient toujours de petites peuplades pauvres et guerrières, où tous les hommes libres participaient dans une égale mesure aux droits et aux devoirs de la vie commune ; les formes sociales, au contraire, étaient celles d'un État où le seul capital existant, c'est-à-dire la grande propriété, très inégalement répartie, avait créé d'énormes différences dans la condition et dans les aptitudes politiques. La société franque, serrée dans l'étroit vêtement de l'enfance, le faisait éclater de toutes parts. L'égalité des devoirs n'était plus possible là où l'inégalité des droits était devenue si manifeste. La réforme aristocratique de l'assemblée générale du printemps était seulement un premier pas dans une voie où il fallait continuer de s'avancer d'une allure énergique : la justice et l'intérêt public réclamaient une réforme semblable dans l'armée et dans les tribunaux.

Sous ce rapport, la réforme militaire de Charlemagne peut être considérée comme un des plus grands soulagements apportés aux souffrances du peuple. Rien de plus injuste et de plus vexatoire que la manière dont se faisait le recrutement de l'armée sous les rois mérovingiens. L'arbitraire n'y connaissait pas de bornes. Charlemagne fut le premier qui régla par des lois un objet touchant de si près au bonheur public. Il prit pour base de sa législation le principe germanique du service universel des hommes libres, en le mitigeant par des considérations tirées de leur état de fortune. Tous ne furent pas soumis indistinctement aux mêmes charges, et on ne demanda à chacun que ce qu'il pouvait réellement fournir. Le service personnel ne fut exigé que de ceux qui jouissaient d'une aisance suffisante pour s'équiper à leurs frais. Les autres, réunis par groupes de deux à trois ou quatre individus qui possédaient, pris ensemble, une quotité déterminée de biens-fonds, devaient pourvoir en commun à l'équipement de l'un d'entre eux (1). Ainsi toute la nation participait aux charges militaires, mais dans une mesure proportionnée aux ressources de chacun de ses membres. C'était là un régime à la fois simple et équitable, et le souverain veilla rigoureusement à n'y pas laisser s'introduire d'abus. Il fixa, par une loi, le nombre d'ailleurs fort restreint des gens que les seigneurs ecclésiastiques et laïques pouvaient retenir à la maison en temps de guerre,

(1) Capitul. XLVIII, c. 1 et 2, et L, c. 1.

pour le service de leurs familles ou l'administration de leurs biens (1). Il réprima avec la plus grande sévérité les exemptions frauduleuses, fléau de toute organisation militaire. Diverses mesures de répression allèrent atteindre les réfractaires, et châtier les connivences coupables des autorités publiques avec ceux qui se dérobaient à leurs devoirs envers la patrie (2). C'est ici surtout qu'on peut admirer la vigueur triomphante avec laquelle le souverain, écartant le sénioral qu'il trouve entre lui et la nation, va droit à tous les hommes libres, et les verse dans les cadres de son armée avec leur seigneur, ne laissant à celui-ci d'autre prérogative que celle de les commander en sous-ordre.

Cette organisation mettait aux mains de Charlemagne une armée nombreuse, dont il avait à cœur l'éducation, et dont il parvint à faire un admirable instrument de ses projets. Elle avait à sa tête d'excellents généraux, formés par des traditions militaires déjà anciennes, et elle était stimulée de toute manière par le souverain. Le soldat, bien discipliné, bien équipé, ayant renoncé à la nudité germanique pour se couvrir de bonnes armes défensives, et maniant, à la place de la vieille francisque, une solide épée de fer, éprouvait un légitime sentiment de fierté à faire partie d'une armée toujours victorieuse (3).

(1) Capitul. L, c 4.

(2) Ibid. L, c. 2, 3, 5, 7 ; LXXIII en entier ; LXXIV, c. 1, 3, 4, 9, cf. Einhard. Epist. 42 (*Jaffé*).

(3) Ibid. LXXVII, c. 9.

Le gouvernement savait ménager ces masses aguerries. A part les grandes expéditions où il fallait disposer de toutes les ressources, il ne les levait que pour la défense des provinces où elles étaient cantonnées. D'autre part, il exigeait aussi qu'elles respectassent elles-mêmes les populations pour lesquelles elles versaient leur sang, et il punissait sévèrement toute espèce d'indiscipline. S'il ne parvint pas à supprimer tous les abus, chose presque impossible en matière de force armée, il est certain que l'organisation militaire dont il fut l'auteur l'emportait de beaucoup sur celle des siècles suivants. Elle ne dura pas longtemps, car elle était trop intimement liée à l'existence d'un fort pouvoir central pour survivre à celui-ci, mais sa disparition fut un des plus grands malheurs pour l'empire franc, et en particulier pour la royauté, qu'elle laissa privée de tout appui.

Dans l'ordre judiciaire, les réformes de Charlemagne furent tout aussi profondes, mais plus définitives. Ici encore, il retourna droit à la tradition germanique, non pour lui emprunter les formes vieillies des institutions anciennes, mais pour en faire revivre l'esprit sous des traits appropriés au progrès du temps. Et d'abord, il resta fidèle au principe qui laissait la juridiction dans les mains de la nation elle-même ; seulement, il l'appliqua d'une manière conforme aux exigences de la vie civilisée. Il dispensa la masse des hommes libres de l'accablante obligation d'assister à toutes les assemblées judiciaires, où d'ailleurs leur présence n'était qu'une formalité, vu que l'élaboration de la sentence y était de tout temps confiée à un petit groupe de notables

choisis dans l'assistance, le reste du public se bornant à ratifier par son vote l'œuvre des *rachimbourgs*. Cette organisation était aussi onéreuse pour les hommes libres que défectueuse au point de vue des intérêts sociaux. Charlemagne affranchit le public d'une corvée inutile, et donna des garanties au justiciable et à l'État lui-même, en les plaçant l'un et l'autre en présence de vrais magistrats. Les notables restèrent chargés, comme par le passé, de rendre la justice, mais ils le firent désormais dans de tout autres conditions. Sous le nom d'échevins, ils constituèrent des collèges de sept à douze magistrats investis exclusivement, et à titre permanent, en vertu d'une délégation du souverain, d'une mission qui était autrefois le droit et le devoir de tous. Le public ne fut plus obligé que d'assister aux plaids généraux qui se réunissaient trois fois par an, et où on le convoquait, non pour lui faire rendre des sentences, mais pour lui rappeler les principes de la législation et les devoirs des sujets. Cette grande et salutaire réforme, qui est un des plus beaux titres de gloire de Charlemagne, prouva son excellence par sa durée ; en effet, on peut dire qu'elle resta, jusqu'à la fin de l'ancien régime, la base de l'organisation judiciaire de tous les pays de l'Europe centrale (1).

Toutes ces mesures devaient servir elles-mêmes à un but plus élevé : à la pacification intérieure et au progrès de l'esprit social. Ce but, Charlemagne ne le perdit jamais de vue pendant tout le cours de sa

(1) Capitul. XL, c. 3 et 20 ; LXI, c. 5.

carrière législative. Roi chrétien, il avait une trop haute idée de ses devoirs pour rester confiné dans le barbare préjugé du droit germanique, qui considérait les délits contre les individus comme des faits auxquels l'État pouvait se montrer indifférent. En opposition avec les tendances les plus invétérées de son peuple, il poursuivit systématiquement l'abolition de la guerre privée. Dès qu'un homicide avait mis aux prises deux familles, le juge intervenait pour leur imposer la paix, en forçant l'offenseur à offrir la composition, et l'offensé à l'accepter. Si l'une des deux parties refusait de consentir à cet arrangement, le pouvoir, pour leur enlever l'occasion d'un conflit à main armée, la faisait transporter sur un autre point du territoire (1). Et, afin d'exterminer le mal dans sa racine, le législateur, rompant avec une des coutumes les plus chères à l'orgueil des Germains, alla jusqu'à interdire d'une manière absolue le port des armes dans les réunions publiques (2). Il y avait quelque courage à exiger du guerrier barbare qu'il comparût désarmé dans ces réunions orageuses, où il était si fier d'apparaître avec sa fidèle framée, et un roi aussi sincèrement attaché aux traditions nationales que l'était Charlemagne, avait un mérite particulier à les battre en brèche, là où il les voyait en contradiction avec les principes de la société chrétienne. Il se dressa en face de l'anarchie et du désordre abrités sous les préjugés de race, et, au milieu

(1) Capitul. XX, c. 22. Cf. Concil. Agath. c. 31 (a. 506).
(2) Capitul. LXVII, c. 1. Cf. ibid. XLIV, c. 5.

du déchaînement des forces brutales, il osa prononcer cette magnifique parole de civilisateur : *Non occidatur homo, nisi lege jubente* (1). Il avait fallu trois siècles de christianisme avant qu'il fût donné à un souverain de promulguer une pareille formule du progrès social; c'est assez dire qu'on ne pouvait pas espérer de réaliser dès lors l'idéal qu'elle traduisait. Mais il suffit à la gloire de Charlemagne de l'avoir entrevu le premier, et d'avoir travaillé avec une énergie indomptable à en faire une réalité.

Naturellement, l'État n'aurait pu s'aviser de contester aux individus l'exercice du droit de se faire justice à eux-mêmes, s'il ne s'était senti assez fort désormais pour se substituer à eux, et pour être, à lui seul, le justicier universel. Mais cette prétention heurtait singulièrement l'idée que les barbares se faisaient des droits de l'homme libre dans la société politique. Aussi la prudence conseillait-elle de calculer les étapes du progrès, et de n'en pas accélérer la marche. L'État commença par prendre, dans certains cas particulièrement graves, l'initiative des poursuites contre les criminels, montrant qu'il se sentait atteint lui-même par les délits qui atteignaient ses membres. Il supprima les scandaleux privilèges que l'ancien droit laissait aux coupables vis-à-vis de la société, tels que la faculté de se laver de toute accusation par le serment des co-jurateurs, et celle de fatiguer les plaignants et les juges eux-mêmes par une multitude de délais qui entravaient le cours de la justice. La

(1) Ibid. XXII, c. 67.

preuve par témoignage devint la base de la procédure, et des châtiments terribles comminés contre les faux témoins servirent à garantir la sincérité des dépositions. Le principe moral de la pénalité, qui ne figurait qu'à l'état embryonnaire dans le *fredus* des lois barbares, pénétra de plus en plus dans la législation par l'extension du *ban du roi,* qui, parmi les divers délits, frappait avec une sévérité exceptionnelle les plus attentatoires à l'ordre public. L'asile religieux ne protégea plus les homicides et les autres grands criminels, comme si, rassurée désormais sur sa propre impartialité, la société n'eût plus éprouvé le besoin de donner des garanties extraordinaires à ceux qui avaient le plus à craindre son courroux (1). Il n'est pas jusqu'à la fréquence croissante avec laquelle la peine de mort apparaît dans les codes, qui ne soit la preuve d'un véritable progrès : elle montre, en effet, qu'en exécution du vœu formulé par Charlemagne, l'exercice du droit de glaive passait graduellement des mains des particuliers à celles de l'État.

Devenue plus forte et plus respectée, la législation pouvait sans inconvénient se montrer plus humaine, et s'ouvrir aux douces influences de l'esprit chrétien. Aussi remarque-t-on avec plaisir, tant dans le texte des monuments législatifs que dans les faits quotidiens de la vie publique, la disparition graduelle des peines atroces du droit romain, et des répressions extravagantes de la coutume germanique. Ce dernier

(1) Capitul. XX, c. 8.

progrès fut assez lent, à vrai dire, et le droit pénal garda, pendant la période carolingienne, plus d'une trace de la double barbarie dont il sortait. Il suffit de citer ici l'usage des mutilations cruelles emprunté à l'arsenal législatif de l'antiquité, et celui des *ordalies*, ces sentences bizarres où la force brutale revêtait le caractère sacré du droit. Encore convient-il de remarquer que les mutilations devinrent de plus en plus rares, et que l'*ordalie* de la croix, humaine et rassurante, se substitua dans un grand nombre de cas aux odieuses épreuves du fer rouge et de l'eau bouillante. La confiscation cessa d'être ajoutée à la peine de mort, *parce qu'il n'était pas juste*, comme s'exprime le législateur dans un langage digne de la gravité romaine, *que le coupable perdit plus que soi-même* (1). Enfin, un large esprit de grâce planait sur toute la législation, et conciliait les intérêts de la clémence avec ceux de la justice.

La prospérité publique se relevait à la suite de l'ordre social. Le travail pouvait fleurir maintenant dans l'atmosphère de la paix, et sous la protection bienveillante du pouvoir. Le gouvernement lui-même préludait à la renaissance de l'activité nationale, par des entreprises comme il n'y en avait plus eu depuis les jours les plus brillants de l'Empire romain. L'historien voit avec satisfaction reparaître la sollicitude du souverain pour les travaux publics, si profondément négligés par les Mérovingiens. Charlemagne est le premier roi bâtisseur que les Francs aient

(1) Capitul. LXXXII, c. 6.

connu. Des ouvrages considérables furent commencés sous son règne. De ce nombre était le canal du Rhin au Danube, par la jonction de l'Altmuehl avec la Rednitz, œuvre qui, à vrai dire, dépassait les ressources de l'époque : aussi ne faut-il pas s'étonner qu'elle soit restée inachevée, mais plutôt qu'on ait osé l'entreprendre (1). La construction d'un pont de bois sur le Rhin à Mayence fut, par contre, menée à bonne fin. Charles y consacra dix ans, preuve tout à la fois de l'insuffisance des moyens dont il disposait, et de la noble ténacité de sa volonté créatrice. Lorsque, vers la fin de son règne, ce pont fut consumé par un incendie, il conçut le projet de le rebâtir en pierre, mais il fut prévenu par la mort, et le grand fleuve attendit plus d'un millier d'années avant de voir recommencer, par un siècle civilisé, l'ouvrage du roi barbare (813-1862) (2). L'architecture aussi prit un nouvel essor, grâce aux constructions civiles et religieuses qui surgissaient partout, sous l'impulsion et avec le concours actif du monarque. Il serait difficile de dire le nombre des églises qu'il aida à construire ou à restaurer dans les divers diocèses. Lui-même bâtissait beaucoup : sans compter les palais de Nimègue et d'Ingelheim, qui lui servirent fréquemment de résidence, il éleva à Aix-la-Chapelle une basilique qui était considérée comme la merveille de son temps (3).

(1) Einhard. Ann. 793.

(2) Einh. Vit. Karol. c. 17 ; Abel-Simson, Jahrbücher des frænkischen Reichs, II p. 513.

(3) Einh. l. c.

Les intérêts du commerce ne furent pas négligés. C'est pour en favoriser le développement que Charlemagne ouvrit de nouvelles voies de communication, multiplia le nombre des marchés, limita celui des tonlieux, et entoura de garanties spéciales la personne et les biens des marchands (1). Le régime de la protection était, cela va sans dire, le seul qui convînt à une société naissante, que la barbarie cernait de toutes parts : aussi le monarque l'appliqua-t-il d'une manière énergique. Il prohiba l'exportation du grain en temps de disette, défendit absolument celle des armes chez les peuples barbares, et alla jusqu'à fixer un maximum pour le prix de vente du blé (2). Ajoutons que, fidèle observateur des lois ecclésiastiques, il flétrissait à l'égal de l'usure tout espèce de prêt à intérêt (3), et stigmatisait du nom de *lucre honteux* (4) les spéculations sur la vente des denrées alimentaires. La même préoccupation d'ordre moral se remarque dans ses lois somptuaires, qui défendent de vendre ou d'acheter à des prix excessifs des étoffes ou des pelleteries (5). C'étaient là des mesures que comportait le faible développement des relations commerciales de son époque : le temps n'était pas encore venu de jeter la bride sur le cou à l'initiative privée. L'exposé de l'activité de Charle-

(1) Capitul. XX, c. 17 et 18.

(2) Ibid. XX, c. 20; XXVIII, c. 4; XL, c. 7.

(3) Ibid. XLVI, c. 11 : usura est ubi amplius requiritur quam datur.

(4) Ibid. c. 17.

(5) Ibid. LII, c. 5.

magne sur le terrain économique ne serait pas complet, si l'on ne mentionnait encore ses importantes réformes monétaires. Par la première, il mit fin à l'abus du monnayage des particuliers, en revendiquant pour la couronne seule le droit de battre monnaie. Par la seconde, il suspendit la frappe de l'or après la guerre des Avares, qui avait répandu dans l'Europe les immenses richesses métalliques de ce peuple de brigands, et adopta l'étalon d'argent. La troisième enfin, qui est aussi la plus importante, consista à prendre pour unité monétaire, à la place du *solidus* mérovingien, la livre de vingt sous à douze deniers le sou, qui est restée, jusqu'à la fin du siècle dernier, la base du système monétaire de toute l'Europe.

Mais ce n'est pas vers les choses du commerce que se tournaient de préférence les forces vives d'une société qui en était encore à apprendre le plus universel et le plus nécessaire de tous les arts, celui de l'agriculture. On sait l'état rudimentaire de celle-ci chez les anciens Germains. Ses premiers progrès parmi les Francs dataient de la conquête de la Gaule, qui introduisit chez eux la propriété individuelle, en même temps qu'elle les familiarisait avec les meilleurs procédés d'exploitation. Leur conversion au christianisme acheva de faire d'eux un peuple sédentaire et agricole. L'Église, par ses exhortations au travail, et par les exemples que donnaient ses moines défricheurs, ne cessait de leur inculquer le goût de l'agriculture, en même temps que l'amour du sol. Ce qu'elle fit sous ce rapport est considérable, et il est à regretter que nous ne possédions pas le

détail d'une activité dont le résultat est sous nos yeux. Voici, à titre de spécimen, la somme du travail agricole d'un abbé du commencement du IXe siècle. Irminon de Saint-Germain des Prés, au cours de son administration monastique, a planté quatre-vingt-quatorze et demi arpents de vigne, défriché un terrain du produit de soixante muids de froment, plus une île de six bonniers dans la Seine, construit ou rebâti à neuf sept moulins, et planté deux bois d'une contenance totale de dix-neuf bonniers. Et ce n'était pas un personnel exclusivement monastique qui était employé à ces grands travaux. Tout un peuple de serfs, de colons et de tributaires y participait, et en recueillait les fruits et les enseignements.

C'est à coup sûr un des plus beaux côtés du génie de Charlemagne que la noble passion dont il s'éprit à son tour pour un art si hautement civilisateur. Son célèbre capitulaire *de villis,* qui constitue presque un traité d'économie rurale, restera, sous ce rapport, une des preuves les plus éclatantes de sa supériorité intellectuelle. Depuis Caton l'Ancien, le monde n'avait plus vu un homme d'État descendre au niveau des serfs et des colons, pour discuter avec eux des questions de ménage rustique. Un pareil phénomène a besoin d'explication. Charlemagne n'était pas seulement le plus grand propriétaire foncier de son peuple : il tirait ses principales ressources d'un bon aménagement des domaines publics, et il ne pouvait être un grand souverain qu'à condition d'être un bon agronome. Le produit de ses terres était affecté à l'entretien d'un nombreux personnel de

domestiques et à l'alimentation de la cour ; l'excédant était vendu, et constituait une partie importante du budget. On conçoit qu'il fallait, dans la gestion de ces vastes domaines, un soin et une exactitude extrêmes. Le maître avait l'œil ouvert sur les moindres détails ; il contrôlait la comptabilité des agents, faisait dresser des inventaires (1), déterminait le mode d'exploitation le plus propre à chaque propriété, ne perdait rien de vue, et obtenait de ses agents la sollicitude qu'il leur montrait lui-même.

Un pareil exemple, tombant de si haut sur une nation encore si guerrière, n'était pas fait pour rester stérile, et l'on peut dire que le siècle de Charlemagne fut un des grands siècles de l'agriculture. C'est alors notamment que les cultivateurs francs apprirent à connaître la pratique de l'assolement triennal, progrès considérable dans les relations de l'homme avec la terre, dont les ouvriers monastiques semblent leur avoir enseigné le secret. Et, ce qui est la preuve manifeste d'une prospérité croissante, c'est que, malgré le perfectionnement des procédés de la culture dans les terrains exploités depuis longtemps, de nouveaux défrichements ne cessaient d'augmenter l'étendue des zônes cultivées. Un immense mouvement de colonisation semble avoir entraîné la société pacifiée. Tous les ans, des essaims de travailleurs se répandaient dans les solitudes vierges, pour y créer de nouvelles ruches. Partout la forêt primitive s'éclaircissait devant la cognée des

(1) Capitul. CXXVIII.

essarteurs. De larges clairières trouaient ses profondeurs jusqu'alors inaccessibles, et devenaient les emplacements des villages futurs. Le temps n'était plus où l'homme regardait avec une terreur superstitieuse du côté de ces vastes océans de feuillage, dans lesquels ses humbles colonies apparaissaient comme des îlots de culture toujours menacés de submersion. Maintenant il s'aventurait hardiment sous les verts ombrages de la forêt, et il lui disputait, par le fer et par le feu, l'emplacement dont il voulait faire sa demeure. Il prenait possession de ces espaces infinis à la manière d'un conquérant, et il étendait son sceptre sur tout ce qui les habitait. Les grands fauves qui s'y promenaient jadis comme les rois de la solitude reculaient devant lui en reconnaissant leur maître ; l'ours et l'aurochs se retiraient définitivement, chassés par le bruit du travail humain (1), et le castor émigrait à son tour de nos rivières, où d'ardents traqueurs le poursuivaient dans ses paisibles cités. Le loup et le sanglier résistaient encore, mais déjà avait commencé la guerre d'extermination que l'homme faisait à ces irréconciliables ennemis de son œuvre. La chasse, qui n'avait été jusqu'alors qu'un stérile passe-temps, devint une forme du beau combat que la société carolingienne livrait sur tous les terrains à la barbarie. Envisagées de ce côté, les grandes parties de chasse organisées par les princes, véritables événements dans la vie uniforme de leurs cours,

(1) Charlemagne leur a encore fait la chasse. Mon. Sangall. II, 8.

étaient une guerre aussi méritante, sinon aussi glorieuse, que celle qu'ils faisaient aux Slaves et aux Saxons, ces loups indomptables qui rôdaient aux confins du monde chrétien. Charlemagne, du moins, paraît en avoir jugé ainsi, le jour où il décida d'accorder aux louvetiers l'exemption du service militaire. Quand on se souvient de la parcimonie avec laquelle il mesurait cette faveur, on ne peut s'empêcher de reconnaître là la preuve de la mission civilisatrice qu'il attribuait à ces humbles agents (1).

Enfin pour achever le tableau des bienfaits du régime carolingien dans l'ordre matériel, il est nécessaire de signaler encore les mesures législatives prises en faveur des déshérités du corps social : les esclaves et les pauvres. L'Église seule, jusqu'à présent, s'était intéressée à ces deux catégories de malheureux, et avait souvent vu sa bonne volonté échouer devant la brutalité des mœurs d'alors. Maintenant, le trône était occupé par quelqu'un qui prêtait l'oreille à la voix des conciles, et dont le bras était assez fort pour exécuter leurs vœux. Il y avait un peu plus d'un siècle que le concile de Chalon-sur-Saône, en 650, avait défendu de vendre des esclaves au delà des frontières du royaume, lorsque Charlemagne édicta la bienfaisante disposition qui ne permettait pas même de les vendre au-delà de la marche : c'était une nouvelle victoire de l'esprit chrétien, qui garantissait au malheureux esclave la possession de la petite patrie en même temps que celle de la

(1) Capitul. LXXVII, c. 8.

grande (1). Et quelle généreuse colère s'emparait du souverain, lorsqu'il apprenait que, sur un point quelconque de son empire, des mesures si humaines avaient été violées, et que des captifs d'outre-mer avaient été exposés en vente! (2) Quant aux pauvres, les dispositions plusieurs fois séculaires de l'Église à leur sujet passèrent également dans la loi civile. Un budget de la charité publique fut créé, et chaque bénéficiaire fut obligé en vertu des lois, comme l'étaient déjà les établissements religieux en vertu des canons, de veiller à l'entretien des indigents qui vivaient sur son domaine (3). C'est à ces conditions que Charlemagne pouvait interdire le vagabondage, comme il fit dans un capitulaire de Nimègue (4), peut-être en se flattant d'aboutir un jour à l'extinction totale du paupérisme : noble rêve dont notre siècle n'a pas encore atteint la réalisation!

Un coup d'œil sur la vie intellectuelle nous montre l'activité de Charlemagne sous une forme non moins admirable. Ce barbare, qui n'avait pas appris à écrire, fut le directeur des études de son siècle, et le promoteur de toute une littérature. Il avait commencé par lui-même la réforme qu'il rêvait pour ses contemporains. Il s'asseyait en personne sur les bancs devant lesquels des maîtres réunis par lui dis-

(1) Capitul. XX, c. 18.

(2) Codex carolin. Epist. 64 (*Jaffé*).

(3) Ibid. XXVIII, c. 4; XLIV, c. 4; XLVI, c. 9 et 18; LIV, c. 1; LXII, c. 24; LXXVIII, c. 11.

(4) Capitul. XLVI, c. 9.

tribuaient le pain de la science. Qui ne serait touché de le voir, vieux et fatigué, cacher des tablettes sous son oreiller, et dérober des heures au sommeil pour apprendre à tracer sur la cire des caractères d'écriture? Plus habituée à l'épée qu'au stylet, la rude main du conquérant ne se familiarisa jamais avec un art qui veut être appris pendant l'enfance; mais, en revanche, son esprit, continuellement penché sur les secrets du savoir humain, ne resta étranger à aucune des connaissances qu'on pouvait acquérir de son temps. Outre sa langue maternelle, il maniait parfaitement la latine et savait assez bien la grecque, et il était versé dans les chefs-d'œuvre de l'antiquité profane et sacrée. Tous les problèmes intellectuels le passionnaient. Il discutait avec la même ardeur des questions d'accentuation et des difficultés de théologie, mais en y apportant des préoccupations plus élevées que son prédécesseur Chilpéric. Ce n'est pas ici un vaniteux barbare qui tranche du savant; c'est une intelligence dévorée par un ardent désir d'arriver au vrai et au beau. Il faut admirer la sûreté de son goût, et la profondeur de son sens esthétique. On connaît la prédilection de ce royal bibliophile pour la beauté et la correction de ses manuscrits : il y resta fidèle jusque dans ses derniers jours. Et tel était son zèle pour la pureté du chant liturgique que lui-même, au chœur, accompagnait à mi-voix les psalmodies du clergé, et relevait vertement les erreurs commises par des chantres novices. Rien n'échappait au grand civilisateur, et il ne supportait nulle part la moindre discordance.

Il sut d'ailleurs communiquer son enthousiasme

à son entourage, à ses fils, à ses filles, aux grands de sa cour. La meilleure recommandation pour quiconque aspirait à ses faveurs, c'était de partager ses goûts et de s'associer à ses études. Il ne tolérait pas, chez ceux qui l'approchaient, l'ignorance native des hommes de son peuple, et il voulut que, tout au moins autour de lui, il y eût une élite d'esprits cultivés. Il restaura l'école palatine, legs informe de la dynastie mérovingienne, et il en fit un foyer où venait se former, sous les yeux du prince, tout ce qu'il y avait de plus distingué par le talent et par la naissance. Élèves et maîtres y rivalisaient d'entrain. L'école palatine était le centre d'une espèce d'académie, la plus ancienne, à coup sûr, qui ait existé en Europe. Là, on se livrait avec ardeur à la discussion des problèmes intellectuels qui occupaient l'époque. En même temps, on n'y dédaignait pas un ingénieux badinage, et on y cultivait, non sans succès, l'épigramme et le madrigal. Les noms de guerre étaient en faveur dans ce cénacle de lettrés, où David et Béséléel (lisez : Charlemagne et Eginhard) conversaient familièrement avec Homère (Angilbert) et avec Horace (Alcuin). La naïveté de l'enthousiasme qu'on y professe pour les choses de l'esprit amène parfois un sourire aux lèvres, mais il disparaît bien vite devant le sentiment de respect qu'inspire toute passion noble et sincère.

Charlemagne, d'ailleurs, visait plus haut qu'à former à sa cour une petite oligarchie du savoir et du goût. Il rêvait d'élever le niveau de toutes les intelligences, et de faire de l'instruction un instrument de civilisation. C'était depuis longtemps, on le

sait, le programme de l'Église, mais la réalisation en avait été contrariée par la barbarie des temps, parce qu'il ne s'était pas rencontré d'homme capable de le comprendre. Maintenant que l'homme était venu, il semblait qu'il ne dût plus trouver autour de lui les ouvriers capables de mener son œuvre à bonne fin. L'Église en abritait un certain nombre dans ses cloîtres et dans ses cathédrales, mais ils étaient dispersés sur toute l'Europe, et il n'y en avait plus parmi les Francs. Il fallut donc se mettre à la recherche de ces rares et précieux collaborateurs, interroger toutes les provinces de l'Empire, s'adresser à tous les pays chrétiens. Chaque nation fournit ainsi à Charlemagne son lettré le plus distingué, et lui-même se chargea de le mettre en pleine valeur, et de faire fructifier son talent. C'est ainsi qu'il parvint à rassembler autour de sa personne une pléiade d'hommes éminents, où étaient représentés tous les pays. L'Italie lui fournit Pierre de Pise et Paul Diacre, l'Irlande, Clément, Dumgal et Dicuil; la Septimanie, Théodulf, la Bavière, Leidrad et Arn, l'Angleterre, enfin, Alcuin, qui fut la tête du mouvement intellectuel de son époque, et qu'on peut appeler, sans exagération, le précepteur du peuple franc.

Il convient d'esquisser ici la figure douce et pensive de cet Anglo-Saxon qui tient dignement sa place, dans le tableau de ce siècle, aux côtés de l'homme tout-puissant dont il est l'auxiliaire le plus précieux. Alcuin réalise dans sa personne le type le plus éminent du professeur ecclésiastique, pour qui l'enseignement fait partie du sacerdoce. Compatriote et

contemporain de saint Boniface, il acheva le travail commencé par ce dernier auprès des Francs, et les prédications de l'apôtre trouvèrent comme un dernier écho dans les leçons du savant. Comme Boniface, Alcuin apportait au continent les grandes traditions romaines, que l'Angleterre tenait directement de ses premiers évangélisateurs, et dont Théodore de Tarse, au VII^e^ siècle, avait ravivé le courant. Tout le trésor de la science antique passa ainsi aux mains des Francs par l'intermédiaire du maître anglo-saxon. Alcuin fut d'abord le précepteur de Charlemagne lui-même, de ses fils et de ses filles; il présida aux études des grands de la cour; plus tard, retiré du monde, il continua son fructueux apostolat auprès des moines de son abbaye, et lorsque, vers la fin de sa vie, il eut déposé le fardeau abbatial, il continua de garder la direction de l'école monastique, et l'on peut dire qu'il mourut en enseignant. Cet esprit distingué avait la mesure qu'il fallait pour devenir l'instrument d'un homme de génie. Il ne brillait pas par les facultés créatrices, ni par l'originalité des conceptions, mais il était le gardien assidu des bonnes méthodes, le dispensateur zélé du savoir des générations antérieures, la sentinelle vigilante de l'orthodoxie religieuse et scientifique. Son rôle consista à maintenir les esprits de son temps au niveau de ceux des siècles écoulés, en renouant le fil de la tradition littéraire, et en les ramenant à l'étude des deux antiquités. Ses livres, qui ont, comme sa vie entière, un caractère profondément didactique, nous permettent de l'aborder de plus près, et de constater les liens de filiation qui le rattachent aux grands maîtres

de la culture chrétienne, à Beda le Vénérable, à Isidore de Séville, à Boëce, à Cassiodore. Sa méthode, en partie empruntée à la leur, mais modifiée et appropriée à la tournure d'esprit de ses compatriotes, est à la fois piquante et suggestive. Il a une prédilection pour la forme du dialogue, dans lequel il introduit ses propres élèves discutant avec le maître. Il procède par questions ingénieuses, posées souvent sous forme d'énigmes, et dans lesquelles il fait parcourir à la curiosité de ses auditeurs le cycle entier de la création, puis il condense ses définitions dans des métaphores qui frappent vivement l'esprit, et qui le provoquent au travail de la pensée. Le bienfait de cet enseignement consistait moins dans ce qu'il apprenait aux élèves, que dans le désir qu'il leur inspirait d'en apprendre davantage.

Alcuin était un caractère noble et désintéressé, un cœur ouvert à tous les sentiments généreux. Plein d'aménité dans ses manières, d'une fidélité à toute épreuve dans l'amitié, et sans fiel pour ses ennemis, il savait rendre la science aimable, et faisait rejaillir sur elle toutes les sympathies qui se ralliaient autour de sa personne. Ce lettré était aussi un homme de bonne société, qui n'affectait pas une austérité farouche, et qui, à l'occasion, savait déployer l'enjouement d'une nature simple et cordiale. Cependant les distractions souvent frivoles de la cour finirent par heurter le profond sentiment religieux qui était l'âme de sa vie, et ce fut pour vaquer plus librement au soin de son salut éternel qu'il se retira d'assez bonne heure dans la solitude du cloître. Au surplus, du fond de sa cellule, il continua de s'inté-

resser aux affaires publiques, de correspondre avec ses amis, de leur donner des leçons ou des conseils, et l'on a vu qu'il ne craignait pas de parler ferme à Charlemagne lui-même. Cependant, à mesure que ses jours s'écoulaient, l'ascèse prévalait de plus en plus dans son âme sur le charme des lettres. Les psaumes le dégoûtèrent finalement de Virgile, et on entend ce patron de la renaissance littéraire parler à Richbod de Trèves le langage de saint Grégoire le Grand à Didier de Vienne (1). Le christianisme avait reconquis tout entier un esprit qui s'était si longtemps partagé entre les Livres saints et les lettres païennes : c'est là, depuis saint Jérôme, le sort de tous les grands humanistes chrétiens.

Si l'on voulait étudier de près la carrière des autres lettrés groupés autour de Charlemagne et d'Alcuin, on la verrait également mêlée, jusque dans leur vie privée, aux plus grands intérêts publics. Il n'est pas indifférent à l'histoire de la civilisation de savoir où achevèrent leur carrière tant d'hommes distingués qui, à un moment donné, forment autour du prince franc une si brillante pléïade. Partout où ils arrivaient, ils propageaient l'esprit littéraire et créaient de nouveaux foyers d'études. Et c'est pour cette raison que Charlemagne, qui pensait à tout, ne les gardait qu'un certain temps auprès de sa personne, et les dispersait ensuite dans toutes les provinces de son empire, aimant mieux se passer du charme de leur société que de priver son peuple de leurs services.

(1) Alcuin. Epist. 216.

C'est ainsi que le progrès intellectuel s'accentuait partout à la fois, et marchait d'une allure égale dans les diverses provinces. Il faut rattacher à cette époque l'origine des brillantes écoles qui jetèrent un si vif éclat au X^e^ siècle : Orléans où enseigna Théodulf, Lyon que dirigèrent Leidrad et Agobard, Salzbourg où brilla Arn, l'ami de prédilection d'Alcuin, Liège où l'influence du prince s'exerçait d'une manière directe, Fulda où l'on était en plein sol anglo-saxon, et d'autres encore. Le mouvement imprimé par ces écoles à la culture littéraire ne devait plus se ralentir, et elles-mêmes ne pâlirent qu'au XII^e^ siècle, à l'apparition des universités, qui ouvrirent une nouvelle carrière à l'essor du génie humain.

L'Église n'eut pas à se repentir d'avoir mis l'élite de ses milices à la disposition du prince pour son œuvre civilisatrice. Il la paya de retour en prenant sous son patronage l'énergique travail de réforme qu'elle faisait sur elle-même. Deux personnages distingués par leur sainteté, saint Chrodegang de Metz et saint Benoît d'Aniane, avaient attaché leur nom, l'un à la régénération du clergé séculier, l'autre à celle de l'ordre monastique. Charlemagne se fit l'ardent promoteur de cette double réforme. Il la préconisa dans une multitude d'articles de lois, et, parmi les recommandations qu'il faisait à ses commissaires, il ne cessa de mettre en premier lieu le soin de veiller à la fidèle observance des prescriptions canoniques par le clergé. Lui-même, avec une insistance qui ne craignait pas de devenir monotone, ne se lassait pas d'inculquer aux prêtres de tout grade l'indispensable nécessité d'étudier les lettres tant sacrées que pro-

fanes : celles-là, parce qu'elles étaient les aliments de la piété, celles-ci, parce qu'elles aidaient à comprendre celles-là. Il prodiguait les circulaires aux évêques et aux abbés, gourmandait la négligence des uns, louait le zèle des autres, raillait avec une verve caustique l'ignorance de ceux-ci, vantait à ceux-là le charme de l'étude, distribuait à tous des exhortations, des encouragements, et même, s'il le fallait, des menaces (1). Il fit plus : il se chargea en personne de meubler la bibliothèque d'un grand nombre d'églises, auxquelles il distribua généreusement des manuscrits qu'il avait fait, au préalable, corriger avec le plus grand soin, sous ses propres yeux, par les savants les plus en renom (2). Il y avait double profit pour la civilisation à ces royales libéralités ; non seulement elles aidaient à répandre au loin la connaissance des monuments littéraires, mais, en jetant dans la circulation des textes corrects, elles refoulaient dans l'ombre les barbares copies de l'époque mérovingienne. Jusque dans son testament, Charlemagne a laissé la trace de cette touchante sollicitude pour la diffusion des produits de la pensée humaine : pendant qu'il distribuait à titre gratuit ses richesses, il voulut que sa belle collection de livres fût mise en vente, apparemment pour permettre à un plus grand nombre d'amateurs d'en acquérir quelques exemplaires.

L'enseignement populaire ne fut pas oublié. Ici,

(1) Epistolæ Carolinæ 3, 16, 25. (*Jaffé*).
(2) Capitul. XXX Cf. Alcuin Epist. 136 (*Jaffé*).

tout semblait à faire. Il n'existait plus, depuis la disparition des écoles municipales, d'autres foyers d'instruction que les écoles des cathédrales et des monastères. Mais ces écoles, peu nombreuses et disséminées sur de vastes régions, n'avaient qu'une influence restreinte sur la vie intellectuelle de la nation. Elles remplissaient l'office de séminaires pour le clergé, et de noviciats pour les moines, mais il n'en sortait que peu de laïques. Il y avait longtemps que l'Église s'était émue de cette détresse, et que, devançant les âges, elle avait conçu l'idée d'un enseignement universel comme elle-même, et représenté dans chaque village par une école ouverte à tous les enfants. Deux siècles et demi avant Charlemagne, le concile de Vaison (529) recommandait aux prêtres de paroisse d'avoir auprès d'eux, comme cela se pratiquait en Italie, des jeunes gens à qui ils apprendraient les lettres sacrées, pour pouvoir en faire leurs successeurs, sans cependant leur imposer l'obligation d'entrer dans l'état ecclésiastique, s'ils n'en avaient pas la vocation (1). Charlemagne, ici encore, rattacha ses efforts à ceux de l'Église. Il dit comme le concile : *Ut scolae legentium uerorum fiant* (2). Et il trace le programme de ces écoles élémentaires. On n'y apprendra pas seulement à lire et à écrire, car ces deux connaissances isolées ne seraient que des cadres vides ; on y étudiera les psaumes, on y cultivera le chant sacré, on y apprendra le comput ecclésiastique et

(1) Sirmond Concil. Gall. I, p. 226.
(2) Capitul. XXII, c. 72.

la grammaire. Et qu'on ne croie pas qu'il s'agisse exclusivement ici d'enfants destinés à l'état ecclésiastique. Le concile de Vaison n'avait pas exclu les autres; le VIII^e^ siècle alla plus loin; il voulut qu'il y eût une école dans chaque village, et que cette école fût gratuite. Le mémorable mandement promulgué en 797 par Théodulphe, évêque d'Orléans, procède directement de l'inspiration qui a dicté le canon de 529. Il faut prêter l'oreille à cette parole épiscopale, dans laquelle il semble qu'on entende, avec l'écho déjà lointain des conciles, les accents de la voix puissante de l'empereur, qui vient renforcer la voix paternelle du prélat.

« Que les prêtres des bourgs et des villages tiennent des écoles. Et si un fidèle veut leur confier ses enfants pour leur faire apprendre les lettres, qu'ils ne refusent pas de les accueillir et de les enseigner. Au contraire, qu'ils mettent la plus grande charité à les instruire, se souvenant de cette parole divine : *Ceux qui auront été enseignés brilleront comme la splendeur du firmament, et ceux qui en auront instruit plusieurs dans les voies de la justice resplendiront comme des étoiles dans toute l'éternité.* (Dan. XII, 3). En s'acquittant de cette tâche, ils ne demanderont pas de salaire et n'en accepteront pas, excepté ce que les parents voudront bien leur offrir spontanément comme marque de reconnaissance » (1).

Ainsi, pendant qu'au sommet de la société la renaissance littéraire s'épanouissait dans les groupes

(1) Sirmond Concil Gall. II, p. 210.

savants réunis autour de Charlemagne, d'autre part, pénétrant jusqu'aux couches populaires les plus profondes, elle y jetait les germes d'une culture à laquelle toute la nation était appelée à participer. Il est difficile de dire quelle fut la portée de son influence dans les deux directions où elle s'exerça, les moyens d'information nous faisant défaut sur ce qui se passait alors dans la vie intellectuelle des classes populaires. Il suffira de constater qu'à partir du règne de Charlemagne, on rencontre, jusque dans les rangs inférieurs du clergé, un nombre considérable d'hommes distingués. Or, le clergé étant par essence un corps enseignant, et même le seul corps enseignant de la nation, celle-ci profitait de tout ce qu'il gagnait lui-même en culture d'esprit. Quant aux classes dirigeantes, la renaissance détermina dans leur sein un mouvement considérable. Non seulement elle y raviva le goût des lettres, mais elle y fit éclore une véritable littérature. Les rares et humbles hagiographes anonymes de l'époque mérovingienne eurent pour héritiers une pléiade de lettrés dont l'histoire n'a pas le droit d'oublier les noms, et dont les œuvres méritent d'être lues. Le trait caractéristique de la littérature nouvelle, c'est qu'elle n'est plus confinée, comme une fugitive, dans les monastères et dans les rangs du clergé. Chose rare et presque inouïe depuis la chute de l'Empire romain, on retrouve des écrivains laïques, et des hommes de guerre maniant la plume avec la même facilité que l'épée. Il n'y a pas de plus forte preuve du progrès de l'esprit public.

Au reste, la supériorité des œuvres de cette époque

sur celles des âges précédents est tellement éclatante, qu'un œil exercé ne s'y trompe jamais. A première vue, on reconnaît un écrit du temps de Charlemagne à la correction du langage, à l'élégance relative du style, aux réminiscences familières des auteurs classiques, et même à la beauté du manuscrit, qui tranche d'une manière si saisissante sur l'horrible déformation des caractères qu'on remarque dans l'écriture de la période précédente. Si l'on veut apprécier le contraste dans toute son étendue, il suffit de comparer les écrits d'Alcuin et d'Éginhard, si clairs, si limpides, si élégants même parfois, avec les informes vies de saints que nous a laissées l'époque mérovingienne, œuvres tellement barbares, que le IX^e^ siècle n'en pouvait plus supporter la lecture, et qu'il les faisait réviser par des stylistes exercés avant de les remettre en circulation. Le même progrès se manifeste chez tous les contemporains. Les annalistes, devenus plus abondants, reprennent par intervalles le ton de l'historien ; les poètes savent le rythme, et se lancent hardiment dans les genres les plus divers, sans même reculer devant l'épopée ; les sciences naturelles et morales retrouvent des chercheurs qui osent aborder leurs problèmes ; bref, sur toutes les branches de l'arbre du savoir, on voit apparaître quelque fleur ou du moins quelque bouton.

Il faut bien l'avouer, ce vaste travail intellectuel n'est pas sans présenter certains aspects peu agréables. A côté d'un sincère amour du beau, on y remarque une désolante impuissance à le reproduire, et l'élan de l'esprit y est trop souvent trahi par la maladresse de la main. L'érudition joue dans les

lettres carolingiennes un rôle plus considérable que l'inspiration, et il est certain que les écrivains compilent beaucoup plus qu'ils ne composent. Les monuments les plus considérables de la littérature et de l'art de cette époque ne sont en somme que des calques d'œuvres anciennes. C'est Suétone qui a fourni à Éginhard le cadre de la vie de Charlemagne, et l'on sait que le plan et même les matériaux de la basilique d'Aix-la-Chapelle ont été empruntés aux édifices de Ravenne. Mais il ne pouvait en être autrement chez une génération qui avait tout à apprendre, et qui, encore assise sur les bancs de l'école, devait se borner à répéter les leçons de ses maîtres. Il serait injuste d'arguer de la ressemblance de style et de ton entre les œuvres d'alors et les derniers produits du génie latin, pour conclure que la littérature carolingienne est une littérature de décadence. Ce qui est vrai, c'est qu'elle n'avait pas le choix de ses modèles, et que toute l'éducation littéraire procédait nécessairement des rhéteurs de l'époque impériale. Au surplus, sous les formes desséchées dans lesquelles ils lui ont enseigné à envelopper sa pensée, on devine les puissants battements d'ailes d'un esprit nouveau, qui finira un jour par briser ses chaînes et par prendre son essor.

Cet esprit, jeune et enthousiaste, n'est pas descendu dans le sépulchre de l'antiquité pour s'y enfermer avec elle, mais pour exhumer les trésors qu'il y trouve enfouis. Dans sa lutte opiniâtre pour la conquête des fruits d'or de la science, il faut admirer jusqu'à quel point la société carolingienne garde la conscience d'elle-même et le sentiment de sa vraie

mission. Élève intelligente des lettrés d'autrefois, elle ne leur demanda que de lui apprendre à manier un instrument de culture, mais elle ne devint pas païenne à leur suite, et elle ne se laissa pas faire illusion sur leur infériorité morale. Le siècle de Charlemagne ne connut pas le vertige qui devait s'emparer de la faible tête des humanistes du XVIe siècle, et qui les poussa à faire de l'antiquité une idole à laquelle ils sacrifièrent l'âme et le génie du monde moderne. Il se servit d'elle, il ne la servit pas, et, pendant qu'il se bornait à lui emprunter des formes et des couleurs, il allait puiser ses inspirations dans les lettres sacrées, dont l'étude, sagement combinée avec celle de la littérature profane, était comme le contre-poison des influences délétères de celle-ci. Quelle que fût l'ardeur de son culte pour les formes esthétiques du monde ancien, il resta fidèle à son sang et à son éducation, et il conserva intacts les traits distinctifs de son caractère national et chrétien.

Aussi, tout en appréciant l'importance sociale de la langue latine à cette époque, et en travaillant avec zèle à en répandre la connaissance, Charlemagne ne perdit pas de vue l'idiome national des Francs. Il avait deviné le grand avenir d'une langue alors dans l'enfance, et il prit d'intelligentes mesures pour la développer. Il en épura le lexique, il en élabora la grammaire, il en recueillit les mouvements traditionnels, et son nom brille d'un éclat incomparable au frontispice de l'histoire des lettres allemandes. Lorsque ce fils de barbares faisait réunir pieusement les chants populaires de sa nation dans un recueil

dont le monde déplore la perte, il ne prévoyait pas, apparemment, que, mille ans après lui, le fondateur de la monarchie prussienne traiterait avec le plus outrageant mépris les vénérables monuments de la poésie nationale, retrouvés par ses contemporains. « Vous attachez beaucoup trop d'importance à ces vieilleries, écrivait Frédéric II au premier éditeur du poëme des Nibelungen. A mon sens, elles ne valent pas une charge de poudre, et ne méritent pas d'être tirées de la poussière de l'oubli. Je ne supporterais pas un pareil fatras dans ma bibliothèque, et si je l'y trouvais, je le jetterais dehors (1). »

En résumé, de quelque côté qu'on envisage la société du IX^e^ siècle, on la voit qui se dégage victorieusement du chaos primordial pour inaugurer l'ère de la civilisation. Ce n'est plus ici le monde mérovingien, tout rempli de clameurs discordantes, et obscurci par l'épaisse fumée qu'exhalait la conflagration universelle. C'est comme une création nouvelle, où règne une atmosphère plus lumineuse et plus pure, et où l'accord des forces sociales enfante un ordre qui repose à la fois les yeux et l'esprit. Dans ce milieu pacifique, la face humaine apparaît revêtue d'une sérénité qui contraste singulièrement avec les physionomies crispées des contemporains de Brunehaut et d'Ebroïn. A la place de cette désolante succession de trahisons, d'assassinats, de tueries, de révoltes, de pillages, d'incendies, d'adultères, de sa-

(1) Lettre du 22 février 1784 à Ch. H. Mueller, citée par Raumer Geschichte der deutschen Philologie, p. 261

crilèges et d'atrocités de tout genre, qui encombre les trop véridiques récits de Grégoire de Tours, l'histoire nous présente maintenant le tableau d'une activité qui a toujours pour objet le bien général. Non que la barbarie vaincue n'ait laissé aucune trace dans les mœurs et dans les intelligences, ni que toutes les couches sociales aient été pénétrées au même degré par la vertu civilisatrice du principe chrétien. Il s'en faut de beaucoup. Le trône lui-même n'est pas à l'abri de tout reproche, et les faiblesses dont la famille royale donne l'exemple exercent, de l'aveu de ses meilleurs amis, un fâcheux effet sur l'esprit public (1). Et ceux qui aiment à étudier l'histoire par ses petits côtés ne manqueront pas de découvrir ici, comme à toutes les époques, les innombrables défectuosités inhérentes à toute société humaine. La race n'est pas éteinte des grands seigneurs violents et tyranniques, des prêtres ignorants, des moines débauchés, des prélats simoniaques, et il suffit de suivre les commissaires royaux dans une de leurs tournées pour constater partout l'étendue des maux auxquels il faut porter remède. Mais, s'il est vrai que la suppression totale des abus doive rester à jamais une chimère, c'est dans le zèle apporté à les combattre, c'est dans la somme des victoires remportées sur eux que consiste par excellence le progrès social. Or, il est juste de le reconnaître, jamais aucune société n'a fait un effort si soutenu vers la lumière et vers la justice ;

(1) Einhard. Vita Karol. c. 19.

jamais aucune autre n'est montée avec un tel ensemble et une telle intrépidité à l'assaut de la barbarie.

Le combat pour la civilisation, c'est tout le règne de Charlemagne. Sous sa conduite, l'Europe chrétienne lutte avec une infatigable vigueur pour la conquête des suprêmes biens de la vie sociale. Tout entière à ce grand effort, elle n'a pas le temps de se livrer à la jouissance, et elle ne connaît pas les dangereuses voluptés qui viennent, au lendemain de la victoire, énerver le vainqueur sous prétexte de le délasser. Elle a gardé les habitudes austères du travailleur qui amasse de la richesse. Sans être pauvre, elle ignore le luxe. Prise dans son ensemble, elle a une simplicité de mœurs qui est le gage d'une bonne santé, et une naïveté d'impressions qu'on ne rencontre que dans les jeunesses vierges. Il faut voir ses étonnements et ses admirations devant les découvertes de la science, ou devant les curiosités de la nature ! Ses calmes annalistes, qui ne consacrent que des notices sommaires aux événements les plus considérables de la politique, racontent avec une complaisance presque comique la vie et la mort d'Aboul Abbas, cet éléphant dont Haroun al Raschid avait fait cadeau à Charlemagne (1). Manifestement, toute la nation avait les yeux fixés sur l'heureux pachyderme. Cette ingénuité ne déplaît pas dans une génération qui a dompté tant de barbares et défriché tant de forêts, et l'on peut espérer beaucoup d'une

(1) Einhard. Vit. Karol. c. 16. Id. Ann. 801, 802, 810.

société qui fait de si grandes choses, et à qui suffisent de si innocentes distractions.

Telle fut, parmi les nations qui faisaient partie de l'empire franc, l'action du principe civilisateur servi par le génie d'un grand homme. Car c'est, en résumé, le trait distinctif de Charlemagne, d'avoir été une force intelligente au service de l'Église. Tout ce qu'il a fait de grand, il l'a fait sous son inspiration ou à son exemple. Ses réformes dans l'ordre moral et intellectuel, c'est l'Église qui les a inaugurées, et les capitulaires dans lesquels il les consacre ne sont autre chose que des délibérations conciliaires appliquées à la société civile. Par les mille canaux qu'ouvrait sa législation, le fleuve de la vie religieuse versait dans les institutions temporelles la surabondance de sève qui débordait de son sein. Ce serait une étude bien séduisante que celle qui consisterait à suivre de près ce vaste travail d'irrigation sociale. On ouvrirait d'un côté le recueil des conciles de la Gaule, et de l'autre celui des capitulaires des rois francs; on noterait, dans celui-ci, tous les articles consacrant quelque réforme civilisatrice, puis, après en avoir fixé la date, on feuilletterait celui-là, et toujours on finirait par y découvrir, en le remontant comme on remonte les grands cours d'eau, le même article formulé beaucoup auparavant par un concile d'évêques. On pourrait refaire cette vérification en sens inverse, en notant successivement toutes les prescriptions conciliaires, et en cherchant ensuite à les retrouver dans la législation civile. Cette fois, l'étude donnerait des résultats nouveaux : car on rencontrerait plus d'une mesure excel-

lente qui, décidée par un synode, n'a point passé dans la loi temporelle, ou n'y a passé que tard et d'une manière imparfaite, le civilisateur laïque n'ayant pu suivre l'Église que d'un pas inégal dans la carrière où elle s'avançait devant lui.

Une telle constatation n'enlève d'ailleurs rien à sa gloire. Mieux que tout autre, il savait que la civilisation ne s'improvise pas dans la pensée des hommes de génie, mais qu'elle s'élabore graduellement par l'application des principes immortels dont l'Église chrétienne a reçu le dépôt. Il connaissait à fond ces principes et leur valeur. Nourri, dès le commencement de son règne, de l'étude du droit canon, et faisant de la *Cité de Dieu* sa lecture favorite (1), il avait toujours devant les yeux l'idéal d'un gouvernement chrétien. Il n'eut pas d'ambition plus haute que de modeler le plus fidèlement possible la société des hommes sur cette société parfaite dont l'Église lui offrait le type. Aucune préoccupation ne revient plus souvent dans ses capitulaires que celle de mériter la protection divine, en étendant le règne de Jésus-Christ. On eût dit que les canons de l'Église étaient devenus la seule source de la législation civile. Il rendit les dîmes obligatoires, il sanctionna tous les empêchements canoniques du mariage, il prescrivit d'observer le jeûne des Quatre-Temps, il ordonna de célébrer dignement le dimanche par le repos et par l'assistance aux offices religieux. Par endroits, ses capitulaires ne sont qu'une paraphrase

(1) Einhard. Vita Karol. c. 24.

du décalogue, et on ne sait, en l'écoutant, si on entend parler un Père de l'Église ou un chef d'État.

Dans ses relations avec l'Église, il ne faisait que se conformer à la pensée de son temps, ou, pour mieux dire, à la pensée chrétienne de tous les temps, en plaçant au premier rang de ses devoirs l'obligation de la défendre et de la protéger. Les paroles qui ouvrent le recueil de ses capitulaires sont bien remarquables sous ce rapport; elles contiennent la formule de cette obligation inscrite jusque dans son titre officiel : « *Charles, par la grâce de Dieu, souverain du royaume des Francs, défenseur et auxiliaire dévoué de la Sainte Église dans tous ses besoins* » (1). Et, tant qu'il vécut, il justifia ce titre glorieux. L'Église trouva en lui le champion intrépide de ses droits et le protecteur bienveillant de ses intérêts, partout où elle travaillait et combattait : à Rome, où il affranchit définitivement les papes de la tyrannie des Lombards; dans l'empire franc, où il mit le bras séculier au service des prescriptions fondamentales de la loi chrétienne, et chez les barbares, où le prestige de son nom fut la meilleure sauvegarde des missionnaires.

Reconnaissante de ce qu'il faisait pour elle, l'Église ne s'effrayait pas de voir plus d'une fois le protecteur prendre l'allure d'un tuteur. Comme elle était rassurée sur son orthodoxie et sur sa bonne volonté, elle laissait sans scrupule, dans ses mains, une partie des prérogatives qu'elle avait, en d'autres temps, refusées

(1) Capitul. XIX *in init.*

énergiquement à des monarques moins dignes de sa confiance. Elle ne protestait pas lorsque, en quelque sorte comme son mandataire, il procédait aux nominations ecclésiastiques, qu'il surveillait et censurait la vie du clergé, qu'il convoquait des conciles pour juger des hérésiarques, et qu'il reprenait, en un mot, le rôle religieux qui avait si mal réussi à Constantin et à ses fils. Il serait difficile de soutenir qu'en assumant une mission aussi délicate, le puissant roi des Francs soit parvenu à observer toujours l'exacte limite entre les deux pouvoirs. Cette limite, il la frôlait trop souvent pour ne pas la dépasser quelquefois. Son synode de Francfort, où il essaya de défendre contre l'autorité d'un concile œcuménique la doctrine des iconoclastes byzantins, fut de sa part une véritable aberration, dont on trouverait peut-être l'origine dans des considérations d'ordre politique. Et, malgré l'incontestable droiture de ses intentions, plus d'un de ses actes fut un fâcheux précédent pour des princes plus ambitieux ou moins dévoués aux intérêts de l'Église. Pourtant, s'il intervint parfois d'une manière indiscrète dans l'administration des choses ecclésiastiques, ce ne fut pas comme un César revendiquant la direction de la société spirituelle, mais comme un fidèle dévoré d'un zèle sincère pour la maison de Dieu. Il se bornait à user de son autorité pour faire respecter les canons, et jamais il n'imposa à l'Église d'autres lois que celles qu'elle avait faites elle-même. *Decrevimus juxta canones*, dit-il dans son premier capitulaire, et, en effet, ce document, comme tous ceux dans lesquels il légifère en matière ecclésiastique, est presque exclusivement composé

de fragments de décisions conciliaires. Jamais la papauté, dont il se proclamait le défenseur, ne se vit contester par lui les droits de son magistère infaillible, et de sa juridiction suprême sur le monde chrétien. Même à Francfort, il donna un éclatant exemple de son respect pour l'autorité disciplinaire du souverain pontife. Voulant attacher à sa personne, avec la qualité de chapelain, un évêque que ses devoirs retenaient sur son siège épiscopal, il ne le fit qu'après en avoir obtenu l'autorisation du pape Adrien I (1). Bien plus, comme pour protester d'avance contre l'accusation de s'être arrogé, dans l'Église, le rôle d'un pape laïque, il a marqué lui-même, en termes explicites, l'idée qu'il se faisait de sa position dans le monde catholique. Dans sa lettre à Léon III, il se compare modestement à Josué combattant dans la plaine, tandis que le pape, nouveau Moïse, prie sur la montagne pour le salut de l'armée fidèle (2). Pour qui sait lire, ces réminiscences bibliques prouvent, à n'en pas douter, qu'à ses yeux, le vrai chef du peuple chrétien était le pape, et que le roi des Francs n'était que l'épée tirée pour le service de l'Église.

(1) Capitul. XXVIII c. 55.
(2) Epist. carol. 10 *(Jaffé)*.

CONCLUSION

Le titre royal ne correspondait plus à la prodigieuse extension qu'avait prise le pouvoir du roi des Francs. Il n'était plus le souverain d'une nation, il était le monarque international dont le prestige s'étendait aussi loin que l'autorité de l'Église elle-même. Il y avait comme un accord tacite entre les peuples, au sujet de la place qu'il occupait parmi eux. Tous se tournaient vers lui comme vers le centre lumineux de la civilisation. L'Église l'acclamait comme son protecteur, et comme l'organe armé de la chrétienté. Les rois eux-mêmes reconnaissaient sans répugnance sa suprématie naturelle. Ceux de la Grande-Bretagne se proclamaient ses vassaux, et ceux de l'Espagne lui rendaient hommage. Byzance

tremblait devant la force de son bras, et plus encore devant celle de son génie, en constatant que les artifices diplomatiques n'avaient pas de prise sur un adversaire de cette trempe. Les princes musulmans subissaient, eux aussi, l'ascendant de cette brillante personnalité. De Cordoue et de Bagdad, on lui envoyait des présents et on lui prodiguait les marques d'amitié. Haroun al Raschid lui offrit même un jour le protectorat des Lieux Saints. Et ainsi, devenu, à Jérusalem comme à Rome, l'héritier de Byzance, il remplissait seul désormais la glorieuse mission à laquelle avaient failli les Césars : celle de défendre les intérêts chrétiens dans le monde entier.

Le souverain pontife crut que le moment était venu de baptiser d'un nom plus auguste une autorité aussi extraordinaire et une fonction aussi sacrée. Ce n'était pas seulement pour en augmenter le lustre aux yeux des peuples, mais aussi parce qu'il semblait digne de la majesté de l'Église d'élever le rang de son défenseur au-dessus de toutes les dignités humaines. Il s'agissait donc de trouver un titre qui indiquerait le vrai caractère de sa magistrature œcuménique, et qui serait comme le signe extérieur du protectorat suprême qu'il exerçait sur tout le monde chrétien. Or, il existait, dans les souvenirs de tous, un nom qui désignait la plus haute puissance temporelle que l'imagination pût concevoir, et ce nom, c'était celui d'Empereur romain. Ce nom retentissait encore, avec des échos magiques, dans les traditions des peuples barbares, et les nations de race latine se le rappelaient avec un patriotique orgueil. L'Église, habituée depuis des siècles à faire des œuvres mo-

dernes avec des matériaux antiques, ne craignit pas de donner ce nom redoutable à l'homme qu'elle voulait honorer. Il est inutile de dire qu'elle n'entendait pas ressusciter, avec le titre impérial, les souvenirs odieux du despotisme païen. En empruntant au vocabulaire de la politique romaine le terme par lequel elle allait désigner la suprême autorité civile du monde chrétien, elle le traitait comme tout ce qu'elle prenait à l'antiquité : elle commençait par lui donner un sens nouveau.

C'était donc une magistrature chrétienne et catholique par excellence qu'elle conférait à son défenseur dans ce célèbre office de la nuit de Noël 800, où le pape Léon III posa la couronne impériale sur le front de Charlemagne, et le fit acclamer par le peuple sous le nom d'Empereur romain. Il y avait, dans la restauration d'un titre resté si glorieux, quelque chose qui devait séduire l'imagination du peuple de la Ville Éternelle, et la papauté semblait se rehausser elle-même en devenant, par une initiative grandiose, la source visible d'une dignité sans pareille dans le monde politique. Charlemagne, lui, ne se familiarisa pas si promptement avec l'idée du souverain pontife. La rude simplicité de ses habitudes germaniques, qui lui étaient chères, s'effarouchait du cérémonial pompeux que semblait exiger son titre. Bien différent en cela de Clovis, il ne voulut jamais porter les insignes de sa nouvelle dignité, si ce n'est les deux fois qu'il visita Rome après son couronnement. Il a même déclaré, en termes exprès, que s'il avait connu d'avance les intentions de Léon III, il ne se serait pas rendu à l'église du

Latran le jour qu'il y fut couronné (1). On a vainement essayé d'infirmer la valeur de ce témoignage de premier ordre. En supposant même qu'il fût permis de suspecter la sincérité de Charlemagne, les faits parlent trop haut pour qu'on puisse garder ici le moindre doute. Charlemagne ne paraît pas avoir cru à la possibilité de réaliser d'une manière durable l'idéal politique dont le titre impérial devait être le signe extérieur. Quand on le voit, en 806, partager d'avance entre ses trois fils toutes les provinces sur lesquelles il régnait, sans souci apparent de maintenir cette unité dont il était lui-même le porteur attitré, on se convainc que l'idée impériale était une conception étrangère à son génie, et pour laquelle il ne pouvait guère se passionner. Le maintien de l'unité européenne ne figure pas davantage dans le patrimoine d'idées politiques légué par lui à son fils, et c'est dans les rangs du haut clergé, où elle avait trouvé ses premiers promoteurs, qu'elle devait rencontrer aussi ses derniers champions.

Mais, si la valeur politique de son titre impérial semble l'avoir laissé indifférent ou même incrédule, il se pénétra profondément, au contraire, de sa signification religieuse. Devenu Empereur, il se considéra comme investi, plus spécialement que par le passé, de la mission de hâter le progrès de la vie chrétienne et l'avénement du royaume de Dieu. Il se fit prêter par tous ses sujets un nouveau serment de fidélité, non plus en qualité de roi, mais de César, comme il

(1) Einhard. Vit Karol. c. 28; Mon. Sangall. I, 26.

s'exprime. Lui-même prend soin de faire remarquer que ce serment implique des devoirs plus étendus que ceux auxquels on s'engageait auparavant. Ce que durent lui promettre tous les habitants de son empire, ce ne fut pas seulement de lui être fidèles, mais surtout de remplir leurs devoirs de chrétiens. *Primum ut unusquisque et persona propria se in sancto Dei servitio secundum Dei preceptum et secundum sponsionem suam pleniter conservare studeat* (1). Et il prêcha d'exemple en redoublant de zèle et d'activité pour le bien public. C'est, comme on l'a déjà vu, dans les quatorze années de son règne qui suivirent son accession à la dignité d'Empereur qu'il éleva les plus beaux monuments de sa législation, comme si les bénédictions de l'Église avaient augmenté sa vertu civilisatrice.

L'acte hardi dont le pape Léon III avait pris l'initiative était plus que le couronnement d'un homme. En ceignant la tête du roi des Francs du diadème impérial, la papauté plaçait sur le front du peuple franc lui-même le signe honorifique de sa dignité suprême. Elle achevait d'une manière solennelle, sous les voûtes du Latran, l'œuvre commencée trois cents ans auparavant dans le baptistère de Reims. Elle imprimait le cachet indélébile du christianisme à une nation entière, et elle proclamait, à la face du ciel, que cette nation avait bien mérité de l'Église. Elle donnait en même temps son véritable caractère au régime social dont les Francs étaient les repré-

(1) Capitul. XXXIII.

sentants dans le monde. Elle affirmait, par une institution nouvelle, l'unité du monde chrétien, réalisée pour la première fois sur le terrain politique, comme elle l'était depuis longtemps sur le terrain religieux. Elle la mettait sous les yeux d'une manière visible, en élevant au-dessus de tous les rois celui d'entre eux qu'elle avait choisi pour son défenseur et son avoué. Et, en lui remettant les insignes impériaux, elle incarnait, dans un symbolisme plein de majesté, la notion fondamentale des relations qui devaient exister entre le sacerdoce et l'empire, pour la prospérité du genre humain. A ce point de vue, on peut dire que le couronnement de Charlemagne, c'était l'acte de naissance de la civilisation moderne.

Il existait donc enfin une société chrétienne! Après huit siècles pendant lesquels l'âme du monde nouveau avait erré comme une prisonnière dans un corps rebelle à ses lois, voici qu'elle en prenait possession à jamais, et qu'affermie puissamment dans ses membres, elle allait inaugurer l'ère d'une longue et solide alliance avec lui. Sans doute, ce corps qu'elle venait habiter était plein d'imperfections, triste legs d'une enfance indisciplinée et d'une vieillesse corrompue, et il présentait, comme une statue inachevée, l'aspect rugueux du chaos dont il venait d'être tiré. Mais le principe civilisateur qu'il portait dans ses flancs le faisait tressaillir sous son action fécondante, et ses traits, informes encore, se transfiguraient peu à peu dans l'éclat d'un rayonnement intérieur. L'idée chrétienne, la plus sublime que les hommes se soient jamais faite de la société, commençait à se réaliser. Le genre humain en avait l'intui-

tion; tous les grands esprits se plaisaient à la formuler; Charlemagne lui-même, on l'a vu, la traduisait sous l'aspect d'une allégorie biblique. Il appartenait à la papauté, cette conscience vivante du monde, de donner à l'idée une expression populaire, et c'est ce qu'elle a fait dans un monument digne d'elle.

Il est, parmi les ruines augustes de la Ville Éternelle, un endroit dont la solitude mystérieuse est particulièrement faite pour l'évocation des grandes scènes de l'histoire. Ce n'est pas la colline du Palatin, avec ses merveilleuses traditions qui remontent si haut dans les brumes du passé, ni le Forum, où retentit encore l'écho des voix qui y plaidèrent les destinées du genre humain, ni le Vatican, où bat avec une si impérissable vitalité le cœur du monde catholique. C'est cette place silencieuse et recueillie qui entoure la vénérable basilique de Saint Jean de Latran, et qui garde les plus lointains souvenirs de la jeunesse du christianisme, mêlés aux plus antiques monuments de la civilisation humaine. Là, dans cette atmosphère toute parfumée de sainteté qu'a respirée pendant ses treize premiers siècles l'Église romaine, il semble que la pensée chrétienne se trouve replacée dans son vrai milieu, et qu'elle comprenne mieux qu'ailleurs le génie surnaturel de la société qui a fait l'éducation du monde. C'est là aussi que le pape Léon III a exposé la signification des grands événements dont il venait d'être l'un des acteurs. Son *triclinium* a disparu, mais le temps a respecté la page symbolique que sa main avait tracée sur le mur, et le voyageur qui s'arrête devant ces ruines y peut lire en caractères saisissants la pensée immor-

telle qui survit à des matériaux fragiles. Le Christ est debout sur la montagne ; à ses pieds coulent les quatre fleuves du paradis. Une de ses mains tient le livre de la vie ouvert ; l'autre est levée pour bénir ses disciples, qui, la tunique retroussée comme des voyageurs, s'en vont faire la conquête du monde. A droite et à gauche de cette image, qui rappelle les premiers jours de l'Église, deux tableaux plus petits nous la montrent qui a pris possession de son héritage. Dans l'un, le Christ est assis sur son trône, ayant à ses pieds le pape Silvestre et l'Empereur Constantin ; il remet à celui-là les clefs, symbole de sa dignité sacrée, à celui-ci le labarum, emblème de sa mission guerrière. Dans l'autre, c'est saint Pierre qui occupe le trône en sa qualité de vicaire de Jésus-Christ, et qui voit agenouillés devant lui le pape Léon et l'Empereur Charlemagne. Comme son divin maître, Pierre dispose des deux dignités à la fois ; il confère la spirituelle au pape son successeur, sous la forme d'une étole, et la temporelle à Charlemagne, en lui remettant l'étendard. Et, dans l'arc de triomphe qui encadre cette triple représentation du royaume de Dieu sur terre, court, comme une voix d'en haut, la grande parole qui fut entendue auprès du berceau du christianisme, et qui restera pour les siècles à venir le cantique de la civilisation chrétienne : GLOIRE A DIEU DANS LES CIEUX, ET PAIX SUR TERRE AUX HOMMES DE BONNE VOLONTÉ !

FIN.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

CHAPITRE I

I

Sources

Historiens. La pauvreté des sources historiques pour la période impériale est un des signes les plus remarquables de l'indigence intellectuelle qui la caractérise.

Un seul historien de cette époque mérite d'être placé au rang de ceux qui ont écrit dans le siècle de César et d'Auguste : c'est Tacite, qui est peut-être le plus grand de tous. Ses *Annales* (1) allaient de la mort d'Auguste à celle de Néron (14-68) et ses *Histoires*, de l'avénement de Galba à la mort de Domitien (69-96) : il avait donc raconté tout le premier siècle de l'Empire. Malheureusement nous avons perdu les parties relatives au règne de Caligula, au commencement de celui de Claude, à la fin de celui de Néron, ainsi qu'aux règnes de Vespasien (sauf la première année), de Titus et de Domitien On peut ajouter à ces ouvrages la précieuse biographie de son beau-père Agricola.

Suétone ne nous dédommage qu'en partie de la perte d'une partie de l'œuvre de Tacite par ses biographies des *Douze Césars* (de César à Domitien).

---

(1) Les auteurs anciens sont cités, sauf indication contraire, d'après les éditions classiques de Teubner.

Après lui, il faut descendre jusqu'au IIIe siècle pour retrouver des historiens de l'Empire ; encore sont-ce deux Grecs. Dion Cassius avait écrit l'histoire de Rome depuis son origine jusqu'en 229 ; de ce livre, extrêmement mutilé, les deux fragments les plus importants sont consacrés, le premier, aux derniers temps de la République et au commencement de l'Empire (l. 36 à 60), l'autre, aux événements qui s'écoulèrent de 216 à 219.

L'ouvrage d'Hérodien est conservé en entier ; il va de Commode à Maximin (180-238).

La chute a été profonde de Tacite à Hérodien ; elle ne l'est pas moins de Suétone à l'*Histoire Auguste*. Sous ce titre, on a compris les biographies impériales composées par six auteurs : Aelius Spartianus, Vulcatius Gallicanus, Trebellius Pollio, Flavius Vopiscus, Aelius Lampridius et Julius Capitolinus. Ils racontaient les règnes de tous les Empereurs depuis Adrien jusqu'à Numérien (117-284), mais on a perdu les biographies des Empereurs Philippe, Decius, Gallus et Valérien (244-260).

Voilà, en y comprenant les fragments recueillis par H. Peter (*Historicorum Romanorum fragmenta*, Leipzig, 1883), tout ce qui reste de la littérature historique de l'Empire. On se fera une idée de son insuffisance quand on saura que pour le règne de Trajan, le plus grand de tous les Empereurs, nous sommes réduits au *Panégyrique* de ce prince par Pline le Jeune, et à quelques fragments informes. Il n'en sera que plus nécessaire de recourir aux documents indirects, qui reflètent la vie romaine avec autant de fidélité et plus de couleur que la majorité des historiens : tels sont notamment les traités moraux de Sénèque, les satires de Juvénal, les lettres de Pline le Jeune, les épigrammes de Martial, les romans de Pétrone (*Satyricon*) et d'Apulée (*Métamorphoses*), enfin le traité critique intitulé *De causis corruptæ eloquentiæ* et le pamphlet de l'*Apoloquintose*. Les mémoires de Marc-Aurèle et le manuel d'Epictète marquent le point culminant atteint par la philosophie morale du paganisme.

En dehors des monuments littéraires proprements dits, il nous reste une grande quantité d'autres documents antiques dont l'ensemble surpasse, par la richesse et par la sûreté des informations, tout ce que nous ont laissé les écrivains. On peut les grouper en quatre classes :

A. **Monuments législatifs.** Il en a été recueilli un grand nombre dans le *Digeste* et le *Code* de Justinien (*Corpus juris civilis*) ; le reste a péri, grâce aux mesures mêmes prises par cet Empereur pour garantir l'autorité de son recueil. Parmi les travaux des légistes antérieurs à Justinien, et qui ont disparu également devant cette compilation officielle, il faut citer surtout les *Institutions* de Gaius, qu'on trouve avec d'autres documents antérieurs à Justinien dans Huschke, *Jurispru-*

dentia Antejustinianea, 3e édition. Leipzig, 1879, et Bruns, *Fontes juris romani antiqui*, Friburg e. B. 1881.

B. **Inscriptions.** Elles sont rassemblées par les soins de l'Académie de Berlin dans le gigantesque recueil intitulé : *Corpus Inscriptionum Latinarum*, Berlin, 1862 1877, comprenant actuellement dix volumes : I, les inscriptions les plus anciennes (c'est-à-dire toutes celles qui sont antérieures à la mort de César); II, les inscriptions de l'Espagne; III, les inscriptions de l'Asie, des provinces grecques d'Europe et de l'Illyrie; IV, les inscriptions pariétaires de Pompéi, Herculaneum et Stabies; V, les inscriptions de la Gaule Cisalpine; VI, les inscriptions de la ville de Rome; VII, les inscriptions de la Bretagne; VIII, les inscriptions de l'Afrique; IX et X, les inscriptions de l'Italie méridionale, y compris celles de la Sardaigne et de la Corse. Il reste à publier les inscriptions de la Gaule, de la Germanie et du Latium. En attendant que l'ouvrage soit terminé, on se servira utilement, pour les pays qui n'y figurent pas encore, de quelques recueils spéciaux tels que : Brambach, *Corpus Inscriptionum Rhenanarum;* de Boissieu, *Inscriptions de Lyon*, Lyon 1846; Mommsen, *Inscriptiones confoederationis helveticæ latinæ*, Zurich, 1854.

Une revue périodique, l'*Ephemeris Epigraphica*, est destinée à tenir le recueil à la hauteur des progrès quotidiens de la science, en éditant les inscriptions découvertes dans les divers pays depuis la publication des volumes respectifs du *Corpus*.

Il y a quelques textes épigraphiques qui sont de véritables pages d'histoire : tel est le célèbre monument d'Ancyre, où Auguste a consigné le récit de son règne; il a été publié par Mommsen sous ce titre : *Res gestae divi Augusti ex monumentis ancyrano et apolloniensi* (2e édition, 1883).

C. **Monnaies.** La science de la numismatique romaine a eu pour créateur Eckhel, *Doctrina numismatum veterum*, Vienne, 1792-1798, 8 vol. in-4°.

Le recueil le plus complet est celui de Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'Empire romain*, Paris, 1859-62, 7 vol. in-8°.

D. **Documents géographiques.** On a conservé plusieurs itinéraires, dont les plus importants sont celui d'*Antonin* et celui *de Bordeaux à Jérusalem;* ils ont été publiés dans une nouvelle édition par Parthey et Pinder *(Itinerarium Antonini et Hierosolymi ex libris manuscriptis*, Berlin, 1848).

La *Table de Peutinger*, qui est du IIIe siècle, est surtout une carte routière; elle complète ou rectifie les itinéraires. Une nouvelle édition en est commencée depuis 1869 par Ernest Desjardins, à Paris.

Plusieurs géographes ont décrit le monde romain, ce sont :

au Ier siècle, Strabon, Pomponius Mela, et Pline l'Ancien dans son encyclopédie intitulée *Naturalis Historia;* Ptolémée, qui écrit au second, leur est fort inférieur. Les autres se trouvent dans le recueil de Riese, *Geographi latini minores*, Francfort, 1878.

II

Travaux modernes

Malgré l'intérêt supérieur qui s'attache pour nous à la connaissance du monde impérial, les préférences des savants ont toujours été jusqu'ici pour la période républicaine. Cela tient à des influences d'éducation, et aussi à l'espèce de fascination exercée sur les esprits par les grands écrivains qui ont raconté les annales de la République. Les nombreuses découvertes faites, pendant ce siècle, dans le domaine de l'épigraphie et de l'archéologie en général, ont ramené l'attention vers la période impériale, et il est à espérer que cette partie si importante de l'histoire de la civilisation passionnera toujours davantage les esprits. Plus d'un problème de l'histoire du moyen-âge ne recevra sa solution qu'après une étude approfondie des derniers siècles de l'Empire.

Histoire générale. Parmi les ouvrages spéciaux sur l'Empire romain, le plus important qui ait paru jusqu'à nos jours est celui de Gibbon, *The History of the decline and fall of the roman empire*, traduit en français par F. Guizot, Paris, 1812, et dont quelques parties ont vieilli.

En Allemagne, H. Schiller a donné une *Geschichte der Roemischen Kaiserzeit*, 2 vol., Gotta, 1883-1887.

Mommsen, dans sa *Roemische Geschichte*, Leipzig, 1854-56, 3 vol. avec registre, Berlin, 1875, s'était arrêté, il y a trente ans, à la fin de la république; le tome 5e, qui a paru en 1885 avant le 4e, contient la description et l'histoire des provinces sous l'Empire. Les trois premiers volumes de cet ouvrage ont été traduits en français par Alexandre, Paris, 1863-1872, 8 vol., et moins bien par de Guerle; le 5e l'a été récemment par MM. Cagnat et Toustain, comme suite à la traduction Alexandre, Paris, 1887.

La France possède maintenant un travail complet sur le même sujet dans l'*Histoire des Romains* de Duruy, en deux éditions de 7 vol. chacune : la grande, illustrée, Paris, 1879-1885, et la petite, ibid. 1870-1885.

On pourrait ajouter à ces ouvrages des monographies qui s'étendent sur une partie considérable de l'histoire de l'Empire, comme le livre de Merivale, *A history of the Romans under the Empire*, 7 vol., Londres, 1850-1862, qui va de Jules-César à la mort de Marc-Aurèle, ou les *Études sur l'Empire Romain*, de F. de Champagny, comprenant : les *Césars*, 2e édition, Paris, 1853, 2 vol.; *Rome et la Judée*, 3e edition, 1878; *les Antonins*, 3e édition, 1878, et *les Césars du IIIe siècle*, 2e édition, 1878, et aussi quelques bons travaux sur des règnes isolés, comme les travaux de Beulé sur *Tibère*, 1868, et sur *Titus*, 1870; de C. de la Berge, *Essai sur le règne de Trajan*, Paris, 1877; de De Ceuleneer, *Essai sur la vie et le règne de Septime Sévère*, Bruxelles, 1880, etc.

Les divers aspects de la civilisation romaine ont été l'objet d'études spéciales. Voici un aperçu des principaux livres à consulter :

Institutions. L'ouvrage capital est celui de Marquardt et Mommsen, refonte du travail de Becker et Marquardt; il est intitulé : *Handbuch der roemischen Alterthuemer*, et comprend :

1. Mommsen. *Roemisches Staatsrecht*, 2 vol. 1871-1877.
2. Marquardt. *Roemische Staatsverwaltung*, 3 vol. 1873-1878.
3. Id. *Das Privatleben der Roemer*, 2 vol. 1879-1882.

On lira avec fruit les ouvrages suivants, qui se renferment exclusivement dans le domaine des institutions :

Willems. *Le droit public romain*, 5e édition, Louvain, 1885.

Madvig. *Die Verfassung und Verwaltung des roemischen Staates*, Leipzig, 1881-1882 (traduit en français par Morel sous ce titre : *L'État romain, sa constitution et son administration*, Paris, 1882-1884, 4 vol.).

Mispoulet. *Les Institutions politiques des Romains*, Paris, 1882-1883, 2 vol.

Les institutions locales ont été étudiées par Kuhn, *Die staedtische und buergerliche Verfassung des roemischen Reiches bis auf die Zeiten Justinians*, Leipzig, 1864-65, et par Houdoy, *De la condition et de l'administration des villes chez les Romains*, Paris, 1876.

L'histoire du droit romain a été racontée par Walter, *Geschichte des roemischen Rechts bis auf Justinian*, 3e édition, Bonn, 1860-1861, 2 vol.

Littérature. Teuffel *Geschichte der roemischen Literatur*, 4e édition publiée par Schwabe, Leipzig, 1882 (traduit en français par Bonnard et Pierson sur la 3e édition allemande, Paris, 1879-1883).

Géographie. Forbiger. *Handbuch der alten Geographie*, Leipzig, 1842-48, 3 vol.

Smith. *A dictionnary of greek and roman geography*. London, 1872-1873, 2 vol.

E. Desjardins. *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, Paris 1876-1878, 2 vol.

Religion. Preller, *Roemische Mythologie*, Berlin, 1865, 3e édition 1881-1883 (traduit en français par Dietz : *Les dieux de l'ancienne Rome. Mythologie romaine*, Paris, 1865).

Boissier. *La religion romaine d'Auguste aux Antonins*, Paris, 1874, 2 vol.

J. Réville. *La religion à Rome sous les Sévères*, Paris, 1886.

Mœurs. Friedlaender. *Darstellungen aus der Sittengeschichte Roms in der Zeit von August bis zum Ausgang der Antonine*, 5e édition, Leipzig, 1881, 3 vol. (traduit en français par Ch. Vogel : *Mœurs romaines du règne d'Auguste à la fin des Antonins*, Paris, 1865-1874, 4 vol.).

Wallon. *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, Paris, 1879, 3 vol.

Archéologie. L'Allemagne, la France et l'Angleterre possèdent chacune son répertoire général relatif à l'antiquité; ce sont :

Pauly. *Real Encyclopaedie der klassischen Alterthumswissenschaft*, Stuttgart, 1839-1852, 6 vol. Le premier volume réédité en 1864-1866, ibid.

Daremberg et Saglio. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, Paris, 1869 et suiv. (en cours de publication).

Smith. *A dictionnary of greek and roman antiquities*, London, 1878, 1 vol.

Id. *A dictionnary of greek and roman biography and mythology*, London, 1873, 3 vol.

Les monographies sur Rome et sur Pompéi sont particulièrement instructives; à ce titre, on citera :

Jordan. *Topographie der Stadt Rom im Alterthum*, t. II, Berlin, 1871.

Von Reumont. *Geschichte der Stadt Rom*, Berlin, 1867, tome I.

Ampère. *L'Empire romain à Rome*, Paris, 1867, 2 vol.

Overbeck. *Pompeji in seinen Gebäuden Alterthümern und Kunstwerken dargestellt*, Leipzig, 1866.

Boissier. *Rome et Pompéi*, Paris 1880.

On ne s'étonnera pas de voir signaler ici, pour finir, le traité de Montesquieu, intitulé : *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et leur décadence*. Les progrès considérables réalisés par la connaissance de l'histoire romaine depuis la date de son apparition (1734) n'ont pas encore fait vieillir ce petit livre d'un penseur.

CHAPITRE II

I

Sources

Nos premiers renseignements sur les Germains ne remontent pas plus haut que César, qui a observé les barbares de près et qui en parle avec beaucoup d'autorité *(De Bell. Gall.* IV, 1-3; VI, 21-24 *et passim*). On ne peut assez déplorer la perte des livres 104 et 137-140 de Tite-Live, ainsi que de l'ouvrage d'Aufidius Bassus, où étaient racontées les guerres contre les Germains; une perte plus sensible encore, c'est celle du *Bellorum Germaniæ Libri viginti* de Pline l'Ancien. Heureusement nous avons conservé la *Germanie* de Tacite (édition critique de Maszmann Quedlinburg, 1847), qui reste la source la plus abondante et la plus pure que nous ayons sur l'histoire des Germains.

Le livre de Tacite est surtout descriptif et ethnographique; il faut le compléter, pour ce qui concerne le récit des guerres entre les Germains et l'Empire, par les passages des principaux historiens romains : Tacite lui-même *(Annales* et *Histoires)*, Vellejus Paterculus, Dio Cassius, Hérodien, l'*Histoire Auguste*, et enfin Ammien Marcellin. On trouvera aussi de précieux renseignements dans les géographes Pomponius Mela et Strabon, ainsi que chez Ptolémée, qui est plus abondant mais moins sûr.

Les principaux passages des auteurs anciens qui ont parlé

des Germains ont été recueillis par Müllenhof dans *Germania antiqua*. Berlin, 1873. Ils ont été souvent commentés, et la *Germanie* de Tacite, en particulier, a été l'objet d'une multitude de travaux critiques; qu'il suffise de signaler l'important commentaire d'A. Baumstark :

Ausführliche Erlaeuterung des allgemeinen Theiles der Germania des Tacitus, Leipzig, 1875.

Ausführliche Erlaeuterung des besonders voelkerschaftlichen Theiles der Germania des Tacitus, Leipzig, 1880.

II

Travaux modernes

Les Allemands ont écrit des bibliothèques entières sur leurs ancêtres barbares; on tâchera d'orienter ici le lecteur à travers ce fouillis de livres, en se bornant à lui faire connaître l'essentiel.

Ouvrages généraux. On continue d'estimer et de citer, en Allemagne, le livre déjà vieux de Mœser : *Osnabrückische Geschichte*, 2e édition, Berlin, 1780. Parmi les ouvrages de ce siècle, on consultera avec fruit :

Barth. *Teutschlands Urgeschichte*, 2e édition, Erlangen, 1840.

Arnold. *Die Deutsche Urzeit*, 3e édition, Gotha, 1881.

Kaufmann. *Die Germanen der Urzeit*, Leipzig. 1880. (*Deutsche Geschichte*, t. I).

Dahn. *Urgeschichte der germanischen und romanischen Voelker*, Berlin, 1880 (collection Oncken).

C'est le côté narratif qui prédomine dans ces ouvrages; les suivants ont un caractère critique, et sont plus spécialement consacrés à l'étude des institutions et de l'état social.

Grimm. *Deutsche Rechtsalterthümer*, 3e édition, Goettingen, 1881, ouvrage capital par lequel le célèbre germaniste a renouvelé entièrement l'étude des antiquités barbares.

Eichhorn. *Deutsche Staats-und Rechtsgeschichte*, 5e édition, Goettingen, 143, t. I.

Waitz. *Deutsche Verfassungsgeschichte*, 3e édition, Kiel, 1880, t I. Ouvrage d'une vaste érudition où tous les textes sont étudiés et toutes les opinions passées au crible.

On peut ajouter à ces œuvres de l'érudition allemande le beau livre d'Ozanam, intitulé : *Les Germains avant le Christianisme* (t. I des *Etudes germaniques*), 4e édition, Paris, 1873,

et l'étude plus récente de M. Geffroy : *Rome et les Barbares*, 2e édition, Paris, 1874.

Monographies.

Nous ne signalerons ci-dessous que les plus importantes.

La royauté.

Von Sybel. *Die Entstehung des deutschen Koenigthums*, 2e édition, Francfort s. M., 1882.

Wittmann. *Das altgermanische Koenigthum*, Munich, 1854.

Dahn. *Die Koenige der Germanen*, t. I. Munich, 1861.

La noblesse.

Savigny, *Beitraege zur Geschichte des Adels*, Berlin, 1850 (*Vermischte Schriften*, t. IV).

K. Maurer. *Ueber das Wesen des aeltesten Adels der deutschen Staemme*, Munich, 1846.

Watterich. *De veterum Germanorum nobilitate*, Münster, 1853.

Le compagnonnage.

Brockaus. *De comitatu Germanico*, 1862.

Divisions politiques et territoriales.

Gemeiner. *Die Verfassung der Centenen*, Munich 1855.

Landau. *Die Territorien in Bezug auf ihre Bildung und Entwickelung*, Hambourg et Gotha, 1854.

Thudichum. *Die Gau-und Markverfassung in Deutschland*, Giessen, 1860.

L'armée.

Peucker. *Das Deutsche Kriegswesen der Urzeiten*, Berlin, 1860.

La propriété et le régime économique.

Hennings. *Ueber die agrarische Verfassung der alten Deutschen*, Kiel. 1869.

Roscher, *Haben die Germanen die Landwirthschaft nach dem Dreifeldersystem g :trieben? (Berichte ueber die Verhandlungen der saechsischen Gesellschaft der Wissenschaften*, 1858).

Hanssen. *Zur Geschichte der Feldsysteme in Deutschland (Tübinger Zeitschrift für die Staatswissenschaft*, 1865-1866).

Denman Ross. *The early history of landholding among the Germans*, Londres 1883 Cet auteur cherche à remettre en question l'existence de la propriété collective chez les anciens Germains; il y a peu d'apparence qu'il y réussisse. M. Fustel de Coulanges n'est pas plus heureux dans son mémoire intitulé : *Du régime des terres en Germanie. (Recherches sur quelques problèmes d'histoire*, Paris, 1885).

Le droit et les institutions juridiques.

Rogge. *Das Gerichtswesen der Germanen*, Halle, 1820.
Wilda. *Das Strafrecht der Germanen*, Halle, 1842.
Unger. *Die altdeutsche Gerichtsverfassung*, Goettingen, 1842

La religion.

J. Grimm. *Deutsche Mythologie*, 3e édition, Goettingen, 1854.
Simrock. *Handbuch der deutschen Mythologie mit Einschluss der nordischen*, 4e édition, Bonn, 1874.

Ethnographie.

Zeuss. *Die Deutschen und die Nachbarstaemme*, Munich, 1837.
Brandes. *Das ethnographische Verhaeltniss der Kelten und Germanen*, Leipzig, 1857.
Il faut encore signaler un livre jusqu'à présent unique dans son genre; c'est le répertoire systématique de toute l'onomatologie germanique, dressé par Foerstemann dans son *Altdeutsches Namenbuch* : t. I. *Personennamen*, Nordhausen, 1856, t. II. *Ortsnamen*, Ibid. 1859, 2e édition, Ibid. 1872.

Archéologie.

Lindenschmit. *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, Mayence, 1858-1881, 3 vol.
Goetzinger. *Reallexikon der deutschen Alterthümer*, Leipzig, 1882.
Von Cohausen. *Der roemische Grenzwall in Deutschland*, Wiesbaden, 1884.

CHAPITRE III

I

Sources

Nouveau Testament. Voici les principales éditions scientifiques de ce monument sacré, qui contient l'histoire des origines du christianisme :

Tischendorf. *Novum Testamentum græce. Editio critica major VIII*, Leipzig, 1869-1872. *Editio minor*, 1873-1877. *Editio academica IX*, 1875.

Tregelles. *The Greek New Testament*, Londres, 1857-1879.

Westcott and Hort. *The New Testament in the original greek*, Londres, 1881.

Les travaux de ces divers savants ont été utilisés dans l'édition populaire et stéréotypée de Gebhardt, *Novum Testamentum Græce*, Leipzig, 1882.

Historiens. On peut considérer comme le père de l'histoire ecclésiastique Eusèbe de Césarée, qui, au lendemain des persécutions, recueillit, dans son *Historia Ecclesiastica* en dix livres, tous les souvenirs de l'Église depuis son origine jusqu'à l'année 324. Ce qui donne une très grande valeur à cet important ouvrage, c'est qu'Eusèbe y a conservé les fragments d'un bon nombre d'écrivains aujourd'hui perdus, notamment ceux de Papias et d'Hégésippe. La meilleure édition de l'*Histoire Ecclésiastique* d'Eusèbe est celle de Hugo Laemmer, Schaffhouse, 1861.

Le même Eusèbe est encore l'auteur d'un *Chronicon* ou résumé chronologique de l'histoire universelle, allant depuis la création jusqu'en 326. Ce livre ne subsiste plus que dans deux traductions : la latine de saint Jérôme, et l'arménienne publiée par Dom Aucher en 1818. Les deux textes sont réunis dans l'édition de Schoene et Petermann, Berlin, 1875.

Les actes des martyrs sont, avec le grand ouvrage d'Eusèbe, le plus précieux document pour l'histoire de l'Église des catacombes. Beaucoup sont perdus, et parmi ceux que nous avons conservés, tous ne sont pas authentiques. On peut les classer en trois catégories. Les premiers, écrits par des témoins et immédiatement après la mort des martyrs, offrent un intérêt de premier ordre; tels sont : au IIe siècle, les actes de saint Ignace, de saint Polycarpe, des martyrs de Lyon, de sainte Félicité et des martyrs scillitains ; au IIIe, ceux de sainte Perpétue, de saint Cyprien, de saint Marcellin, de saint Maximilien et de saint Cassien de Tanger; au IVe siècle, ceux de saint Serenus, etc. Une deuxième catégorie comprend les actes authentiques quant au fond, mais plus ou moins remaniés dans la forme : tels sont ceux de saint Pionius, de saint Justin, etc. Dans la troisième, il faut ranger les actes rédigés à une époque fort postérieure aux événements, et dans lesquels la vérité historique est tellement mélangée de fables qu'il est d'ordinaire bien difficile de les démêler.

Le meilleur recueil des actes des martyrs est celui de Dom Ruinart : *Acta Martyrum Sincera*, Paris, 1713 (nouvelle édition à Ratisbonne, 1859), auquel il faut ajouter le beau travail de M. Leblant : *Les Actes des Martyrs. Supplément aux* Acta Sincera *de Dom Ruinart*, Paris, 1882, et celui de Hyvernat : *Les actes des martyrs de l'Égypte*, texte copte et traduction française, Paris, 1886.

Un important document d'histoire locale, c'est le *Liber Pontificalis* de l'Église romaine, dont une édition savante, due à M. l'abbé Duchesne, est en cours de publication depuis 1881. Œuvre de plusieurs auteurs et composé à diverses époques, le *Liber Pontificalis*, dans sa partie la plus ancienne qui remonte au VIe, nous a conservé de précieux renseignements sur les papes de l'Église primitive, ainsi que des catalogues pontificaux qui sont la base de la chronologie des papes.

Plus nombreux et au moins aussi importants, pour la connaissance de l'Église primitive, que les documents historiques proprement dits, les autres monuments de la littérature sacrée pendant les trois premiers siècles ne sauraient être passés sous silence. Nous les rangeons en diverses catégories.

Pères apostoliques. On comprend sous ce titre les auteurs de l'époque des apôtres et de celle qui l'a suivie immédiatement. Leurs ouvrages, bien qu'ayant spécialement un ca-

ractère doctrinal, sont très importants pour l'histoire de la société chrétienne au berceau. Ces ouvrages sont les suivants : la lettre de saint Clément Romain aux Corinthiens, et l'homélie qui la suit; la lettre de saint Barnabé, la lettre à Diognète, les sept lettres de saint Ignace, le Pasteur d'Hermas, la lettre de saint Polycarpe, et les fragments de Papias. Ils ont été publiés à différentes reprises; les meilleures éditions sont celle de Funck : *Opera patrum apostolicorum*, 5e édition, Tübingue, 1878 (catholique); celle de Gebhardt, Harnack et Zahn : *Patrum apostolicorum opera*, Leipzig, 3e édition, 1877 (protestants), et celle de Lightfoot, Londres, 1867-1885 (anglican) qui n'est pas encore achevée. On sera désormais obligé, dans les éditions qu'on fera par la suite, d'y ajouter un ouvrage du IIe siècle, intitulé : Διδαχὴ τῶν δώδεκα ἀποστόλων, découvert par Philothée Bryennius, métropolite grec de Nicomédie, et publié par lui à Constantinople en 1883, et par plusieurs autres depuis, notamment en France, par P. Sabatier, Paris, 1885. Tous ces ouvrages, comme le Nouveau Testament lui-même, sont écrits en grec.

Apologistes. La série de ces éloquents défenseurs du christianisme naissant s'ouvre au moment même où se clôt l'âge des Pères apostoliques, et le plus récent de ceux-ci, l'auteur de la Lettre à Diognète, peut déjà être considéré comme le premier des apologistes. Les plus importantes apologies du IIe siècle nous ont été heureusement conservées : ce sont les deux de saint Justin, puis l'*Oratio ad Græcos* de Tatien, le *Supplicatio pro Christianis* d'Athénagore, l'*Ad Autolycum* de Théophile d'Antioche, l'*Irrisio Gentilium* d'Hermias, et les fragments de Quadratus, d'Aristide, d'Ariston, de Miltiade, de Méliton et d'Apollinaire Tous ces précieux écrits, également rédigés en grec comme les Pères apostoliques, ont été recueillis dans le *Corpus Apologetarum sæculi secundi* d'Otto, 9 volumes, Iena, dont les cinq premiers, contenant les œuvres de saint Justin, ont paru en 3e édition, 1875-1881, et les quatre autres de 1851 à 1872.

A la fin du IIe siècle, ou dès les premières années du IIIe, l'apologétique latine élève à son tour la voix; Minucius Felix avec son *Octavius*, edit. Halm, Vienne, 1867 (dans le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum* de l'Académie de Vienne), et Tertullien avec l'*Apologeticus* et l'*Ad Nationes* (*Tertulliani Opera omnia* edit. Oehler, Leipzig, 1854), à côté desquels se placent les Grecs Clément d'Alexandrie avec son *Cohortatio ad gentes*, et Origène avec le *Contra Celsum*.

Il faut encore comprendre, dans la littérature apologétique de cette période, plusieurs beaux traités de Tertullien, comme *Adversus Scapulam*, *Ad Martyres*, *de Spectaculis*, *de Idololatria*; de même le *De idolorum vanitate* et le *Ad Demetrianum* de saint Cyprien, l'*Exhortatio ad Martyrium* d'Origène, et

enfin les poèmes populaires de Commodianus *(Spicilegium Solesmense* de Dom Pitra, t. I et IV).

Enfin, au commencement du IVe siècle, Arnobe avec le *Disputationes adversus gentes*, ed. Reifferscheidt, 1875 (dans le *Corpus* de Vienne cité ci-dessus), et Lactance avec le *De Mortibus persecutorum* et le *Institutiones Divinæ* viennent clore l'ère de l'apologétique primitive.

Controverse. La polémique contre les hérésies a engendré une littérature plus riche encore. Le IIe, le IIIe et le IVe siècle ont vu naître chacun une réfutation générale de toutes les sectes connues jusqu'alors : ce sont le *Adversus hæreses* de saint Irénée, le *Philosophumena* de saint Hippolyte, retrouvé en 1851, et le *Panarion* de saint Epiphane. Ce serait d'ailleurs dépasser le cadre de cette notice que d'énumérer les nombreux écrits consacrés à la réfutation de chaque hérésie en particulier; on en trouvera le détail dans les ouvrages patrologiques mentionnés ci-dessous.

Les juifs ont rencontré leurs principaux adversaires dans saint Justin, *Dialogus cum Tryphone*, Otto, o. c. v. II, dans saint Cyprien, *Testimoniorum libri tres adversus Judæos* (dans ses œuvres complètes, ed. Hartel, Vienne, 1868) et dans Tertullien, *Adversus Judæos*.

Ouvrages didactiques. Ici, il est tout-à-fait indispensable de s'en tenir à l'essentiel, tant sont nombreux les écrits de ce genre. Laissant de côté tous ceux qui se bornent à l'exposition du dogme, à l'enseignement de la morale et à l'explication des livres saints, nous mentionnerons spécialement le *Pædogogus* et le *Stromata* de Clément d'Alexandrie, qui sont une mine très riche de renseignements sur la société chrétienne des premiers siècles.

Monuments législatifs. Bien que datant, selon toute probabilité, de la période postérieure à Constantin, les ouvrages qui suivent exposent généralement un état de choses et des règles qui existaient déjà, du moins en partie, pendant les trois premiers siècles, et doivent par conséquent être signalés ici.

Canones apostolorum, édité dans les principales collections des conciles, et en dernier lieu dans Hefelé *Conciliengeschichte*, t. I.

Constitutiones apostolicæ, grand ouvrage à la fois dogmatique, moral et liturgique, que l'on trouve également dans les collections conciliaires, et dont la meilleure édition est celle de Lagarde, Leipzig, 1862.

Correspondance. Celle de saint Cyprien est particulièrement attrayante et instructive. Les quatre-vingt et une lettres qu'elle contient roulent presque toutes sur les questions

de la plus haute importance, notamment sur l'attitude des chrétiens pendant la persécution ; elles méritent d'être placées au premier rang sous le rapport de la valeur historique.

Quant à la correspondance des papes, elle a été publiée par Dom Coustant *Epistolæ romanorum pontificum*, Paris, 1721, réédité par Schoenemann, à Goettingue, 1796 et continuée jusqu'au pape Hormisdas par Thiele, Braunsberg, 1868. Le *Regesta pontificum romanorum* de Ph. Jaffé, à consulter dans la seconde édition, t I, Leipzig, 1885, contient d'utiles indications critiques et bibliographiques sur toutes les pièces de cette correspondance.

Inscriptions. De Rossi a recueilli celles de la ville de Rome dans son recueil intitulé : *Inscriptiones christianæ Urbis Romæ*, Rome, 1857. Les autres pays européens offrent peu d'inscriptions chrétiennes que l'on puisse faire remonter avec quelque certitude à l'un des trois premiers siècles.

II

Travaux modernes

L'histoire de l'Église primitive a de tout temps intéressé les savants, et les siècles précédents possédaient sur ce sujet plusieurs bons ouvrages, sur lesquels le temps a malheureusement passé, bien qu'on puisse toujours consulter, à cause de sa vaste érudition, Tillemont *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, Paris, 1693-1712, diverses fois réédité.

De nos jours, le progrès des études philologiques et archéologiques d'une part, et la découverte de plusieurs documents inédits de l'autre, a nécessité une révision totale de ce vaste sujet. Ce qui fait la difficulté de cette étude, c'est le partage des travailleurs en deux camps, défendant des points de vue diamétralement opposés ; les rationalistes niant tout caractère surnaturel à l'Église, les chrétiens le constatant et le proclamant avec l'histoire et avec la raison. Dans cette joûte, les rationalistes sont venus les premiers, et ont édifié des monuments aussi hardis que fragiles ; il est réservé à la science chrétienne d'obtenir les résultats définitifs.

Nous commencerons par signaler les principaux ouvrages qui embrassent dans son ensemble l'histoire de l'Église primitive, c'est-à-dire celle des trois premiers siècles du christianisme.

Les rationalistes nous offrent ici l'ouvrage de Renan : *Histoire des origines du christianisme*, 7 v. Paris, 1863-1882, qui pourtant s'arrête après la mort de Marc-Aurèle, et celui de Baur *Das Christenthum und die christliche Kirche der drei ersten Jahrhunderte*, Tübingue, 1853, dont le système est entièrement démodé aujourd'hui. Les protestants chrétiens ont le livre de M. de Pressensé, *Histoire des trois premiers siècles de l'Église chrétienne*, 4 vol., Paris, 1858-1861, dont une 2e édition est actuellement sous presse, et ceux de Milman : *History of christianity from the birth of Christ to the abolition of paganism in the roman Empire*, Londres, 1868, et de Simcox, *The beginnings of the Christian Church*, Londres, 1882, tous deux anglicans. Parmi les ouvrages catholiques, écartant l'aventureux et trop fécond Capefigue *Les quatre premiers siècles de l'Église*, 2 vol , Paris, 1850, nous mentionnerons Regnault, *Histoire des premiers siècles de l'Église*, 3 vol., Paris; Th. Allies, *Formation of Christendom*, 4 vol , Londres, 1882, et surtout l'abbé Fouard, qui a commencé sur un vaste plan une belle histoire des origines de l'Église chrétienne, contenant jusqu'à présent *La Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, 2 vol., Paris, 1880, 3e édit., et *Saint Pierre ou les premières années du christianisme*, Paris, 1886.

L'âge apostolique. Cette période, particulièrement importante dans l'histoire de l'Église primitive, a été souvent l'objet de travaux spéciaux. Personne n'éprouvait le besoin d'un livre comme celui de l'abbé Drioux, *Les Apotres ou Histoire de l'Église primitive*, Paris, 1883, qui semble se faire un honneur de n'être pas au courant de la science moderne; par contre, on lira avec fruit :

Ginouilhiac. *Les origines du christianisme*, Paris, 1878 (posthume).

Pawlicki. *Der Ursprung des Christenthums*, Mayence, 1885.

Lechler. *Das apostolische und das nachapostolische Zeitalter*, Haarlem, 1851, 3e édit , Karlsruhe, Leipzig, 1885.

Parmi les protestants, nous signalerons A. Neander : *Geschichte der Pflanzung und Leitung der christlichen Kirche durch die Apostel*, 1831-1833, 4e édit., Hambourg, 1847, traduit en français par Fontanès : *Histoire de la fondation de l'Église chrétienne;* Weizsaecker : *Das apostolische Zeitalter der christlichen Kirche*. Fribourg, c. B., 1886; et l'anglican Farrar : *The early days of christianity*, 2 vol , Londres, 1882.

L'Église au IIIe siècle. La découverte du livre des *Philosophumena*, qui a jeté une vive lumière sur l'état de l'Église au IIIe siècle, a provoqué plusieurs travaux, parmi lesquels Cruice : *Histoire de l'Eglise de Rome sous les pontificats de saint Victor, de saint Zéphirin et de saint Calliste* (192-224), et Doellinger : *Hippolytus und Callixtus oder die*

roemische Kirche in der ersten Haelfte des 5° Jahrhunderts, Ratisbonne, 1853.

Rapports entre l'Église et l'Empire.

H. Doulcet. *Essai sur les rapports de l'Église chrétienne avec l'État romain pendant les trois premiers siècles*, Paris, 1883.

Keim. *Rom und das Christenthum*, Berlin, 1881 (posthume).

L'histoire des persécutions a toujours passionné les amis et les ennemis de l'Église, depuis Dodwell, auteur de la thèse bruyante savamment réfutée par Ruinart dans la préface de ses *Acta Martyrum* (voir ci-dessus p. 338), jusqu'à M. Hochart, auteur d'un mémoire intitulé : *La persécution des chrétiens sous Néron* (*Annales de la faculté des lettres de Bordeaux*, 1884), auquel M. l'abbé Douais a fait trop d'honneur en lui consacrant une réfutation en règle (*Revue des questions historiques*, 1er octobre 1885).

La France a eu de nos jours deux historiens des persécutions : l'un, feu M. B. Aubé, parti du rationalisme le plus aventureux, s'est laissé peu à peu gagner par le charme de son sujet à mesure qu'il avançait ; le bon et le mauvais se rencontrent à doses variées dans ses livres :

Histoire des persécutions de l'Église. La polémique païenne à la fin du IIe siècle, Paris, 1878.

Les chrétiens dans l'Empire romain de la fin des Antonins au milieu du IIIe siècle, (187-249), Paris, 1881.

L'Église et l'État dans la seconde moitié du IIIe siècle, (249-284), Paris, 1886.

Un historien de plus grande valeur, M. Paul Allard, a repris à son tour l'histoire des persécutions dans ses beaux livres intitulés : *Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles*, Paris, 1885, et *Histoire des persécutions pendant la première période du IIIe siècle*, Paris, 1886. On peut encore mentionner le livre de M. l'abbé Pillet : *Les martyrs d'Afrique. Histoire de sainte Perpétue et de ses compagnons*, Lille, 1885.

En Allemagne, on cite spécialement Uhlhorn : *Der Kampf des Christenthums mit dem Heidenthum*, 4e édition, Stuttgart, 1886, et Wieseler *Die Christenverfolgungen der Caesaren bis zum dritten Jahrhundert historisch und chronologisch untersucht*, Gütersloh, 1878.

Il serait à désirer que M. E. Leblant se décidât à recueillir en un volume les nombreuses et savantes dissertations par lesquelles il a élucidé tant de points de l'histoire des persécutions, et que le manque d'espace ne permet pas de citer ici en détail.

Histoire des papes et de l'Église romaine.

Elle se trouve en bonne partie dans les livres de Cruice et

de Doellinger cités ci-dessus ; on y peut ajouter Schroedl : *Geschichte der Paepste und der roemischen Kirche in der Urzeit des Christenthums*, et Langen *Geschichte der roemischen Kirche bis zum Pontificate Leo's I*, Bonn, 1881 (vieux-catholique dont le livre est gâté par de perpétuelles diatribes contre le dogme de l'infaillibilité).

Autres monographies.

P. Allard. *Les esclaves chrétiens depuis les premiers temps de l'Eglise jusqu'à la fin de la domination romaine en Occident*, Paris, 1876.

Greppo. *Trois mémoires relatifs à l'histoire ecclésiastique des trois premiers siècles*, Paris, 1850.

Martin-Doisy. *Histoire de la charité pendant les quatre premiers siècles de l'ère chrétienne*. Paris, 1848.

Uhlhorn. *Die christliche Liebesthätigkeit in der alten Kirche*, Stuttgart, 1882.

Hell. *Das Kirchliche Vermoegen von der aeltesten Zeit bis auf Constantin*, Paderborn, 1876.

Hefele *Concilien geschichte*, tome I (traduit en français par l'abbé Belet). Ouvrage d'une importance capitale.

Hérésies.

Walch. *Entwurf einer vollstaendigen Historie der Ketzereien*, Leipzig, 1862.

Matter. *Histoire critique du gnosticisme*. Paris, 1828, 2e édition, Strasbourg, 1843-1844.

Lipsius. *Die Quellen der aeltesten Ketzergeschichte neu untersucht*, Leipzig, 1875.

Histoire littéraire. Elle a été étudiée à divers points de vue. Le côté historico-religieux est principalement mis en relief dans les patrologies proprement dites :

Alzog. *Handbuch der Patrologie*, 3e édition, Fribourg e. B., 1876 (épuisé), traduit en français par l'abbé Belet, Paris, 1867.

Fessler. *Institutiones patrologiae*, Innsprück, 1850-1851.

Nirschl. *Lehrbuch der Patrologie und Patristik*, 3 vol., Mayence, 1879-85.

La France peut opposer à ces œuvres de l'érudition germanique le grand ouvrage de Mgr Freppel : *Études sur les Pères des trois premiers siècles*, 8 vol , 2e édit., Paris, 1876-1883.

A. Ebert se tient sur le terrain exclusivement littéraire dans *Geschichte der christlich-lateinischen Literatur von ihren Anfaengen bis zum Zeitalter Karls des grossen*, Leipzig, 1874 1er volume de l'ouvrage intitulé : *Allgemeine Geschichte der Literatur des Mittelalters*, traduit en français par Aymeric et Condamin : *Histoire générale de la littérature au moyen âge en Occident*, Paris, 1884).

Pour la critique des sources historiques, il faut lire Lechler : *Urkundenfunde zur Geschichte des christlichen Alterthums*, Leipzig, 1886, et aussi l'organe spécial publié depuis 1882 par Gebhardt et Harnack sous ce titre : *Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur*.

Archéologie. C'est, de toutes les branches de l'antiquité chrétienne, la mieux cultivée de nos jours. Les magnifiques travaux de J.-B. de Rossi, le prince des archéologues chrétiens, l'ont entièrement renouvelée, et ont jeté des flots de lumière sur l'histoire des premiers siècles du christianisme. De Rossi a condensé le résultat de ses recherches dans son grand ouvrage en trois volumes in-folio intitulé : *Roma Sotterranea* (I, Rome, 1864; II, ibid., 1867; III, ibid., 1877). Il existe en trois langues un bon résumé de ce livre :

En anglais, par Northcote et Brownlow, Londres, 1869; 2e édition, ibid., 1879.

En français, par Paul Allard, d'après l'ouvrage anglais, Paris, 1872.

En allemand, par Kraus, 2e édition, Fribourg e. B., 1879.

On peut recommander encore l'ouvrage du comte Desbassayns de Richemont : *Les nouvelles études sur les catacombes romaines*, Paris, 1870.

En même temps, de Rossi continue de défricher tout le champ de l'archéologie sacrée dans son *Bolletino d'archeologia cristiana*, recueil qui paraît tous les deux mois depuis 1863, et qui contient de précieuses dissertations sur les points les plus divers, autant de chefs-d'œuvre de méthode, de science et de divination.

Sur les pas de de Rossi, plusieurs érudits se sont engagés dans les catacombes pour y faire des découvertes. Celui de tous qui se rapproche le plus du maître est le P. Garrucci, auteur du grandiose ouvrage intitulé : *Storia dell' arte cristiana nei primi otto secoli della Chiesa*, Pistoja, 6 vol. 1873-1881. La vaste publication de L. Perret : *Les catacombes de Rome*, Paris, 1852, 6 vol., ne jouit pas d'une bonne réputation parmi les savants, à cause de l'inexactitude de ses planches. Quant au livre de Th. Roller : *Les catacombes de Rome, histoire de l'art et des croyances religieuses pendant les premiers siècles du christianisme*, Paris, 1882, 2 vol., c'est surtout par les planches qu'il vaut, mais le texte semble le plaidoyer d'un pasteur protestant contre la séduction exercée par les catacombes sur la pensée religieuse des siens. V. Schulze : *Die Katakomben. Die altchristlichen Grabstätten, ihre Geschichte und ihre Monumente*, Leipzig, 1882, se place franchement sur le terrain du rationalisme.

On a senti de bonne heure la nécessité de résumer et de réunir, à l'usage du public, toutes ces connaissances dispersées

dans une multitude d'ouvrages; c'est ce qui a fait éclore, dans les trois principaux pays savants de l'Europe, des dictionnaires d'archéologie chrétienne. Le plus ancien est celui de l'abbé Martigny : *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, Paris, 1865, 2e édition, Paris, 1877. L'Angleterre possède celui de Smith et Cheetham : *A dictionnary of christian antiquities*, Londres, 1875-1880, 2 vol., et l'Allemagne celui de Kraus : *Real Encyclopœdie der christlichen Alterthümer*, Fribourg e. B., 1880, 2 vol.

CHAPITRES IV & V

I

Sources

A. SOURCES PROFANES.

Historiens. Le plus remarquable qu'ait produit le IV^e^ siècle est, sans contredit, Ammien Marcellin, auteur d'un vaste ouvrage historique dont il nous reste la fin, qui comprend les livres XIV à XXXI et qui s'étend des années 353 à 378. Témoin oculaire, impartial, doué d'un vrai sens historique et, en général, trop peu apprécié, A. M. est le seul nom de l'historiographie latine qui puisse être cité après celui de Tacite.

A part lui, l'Occident n'a plus que des travaux d'abréviateurs : les *Césars* et l'*Epitome* d'Aurelius Victor, le *Breviarium* d'Eutrope et celui de Rufus Festus Tous ces écrivains appartiennent à la seconde moitié du IV^e^ siècle.

Les lettres grecques sont plus fécondes; malheureusement, ce qui nous reste des historiens de l'époque a beaucoup souffert de l'injure du temps. Nous n'avons conservé que des fragments d'Eunape, païen fanatique et partial qui raconte les événements compris entre les années 263 à 404; de son continuateur Olympiodore, dont le récit embrasse la période de 407 à 425; de Priscus, précieux surtout pour l'histoire des barbares, et qui allait de 433 à 474; de son continuateur Malchus, source

pour les années 474 à 480, et du chrétien Candidus, dont l'ouvrage s'étendait de 457 à 491. Le plus important et le mieux conservé de tous ces historiens, c'est Zosime, dont l'ouvrage en six livres, malheureusement défiguré par son animosité contre le christianisme, allait d'Auguste à la prise de Rome par Alaric (410), et devient particulièrement intéressant à la mort de Théodose, en 395. (Tous édités dans le *Corpus historicorum byzantinorum* de Niebuhr.)

Panégyristes. Après les historiens proprement dits, il n'y a pas de sources historiques plus abondantes, au IVe siècle, que les panégyriques d'empereurs, malgré les exagérations qui sont propres à ce genre d'écrits. On a réuni en un seul recueil ceux de Pacatus, de Mamertinus, de Nazarius et d'Eumenius, auxquels il faut ajouter ceux de Symmaque, et les poésies historiques de Claudien et de Merobaudes. En grec, outre Eusèbe dont il sera parlé plus loin, il faut encore mentionner Thémistius.

Documents officiels. Il y en a deux d'une importance capitale : le premier, c'est le *Codex Theodosianus*, recueil fait par ordre de Théodose II et contenant, en seize livres, les constitutions de tous les empereurs chrétiens jusqu'en 438; il faut toujours lire cet ouvrage dans l'admirable édition de Godefroy. L'autre, c'est le *Notitia Dignitatum*, espèce d'annuaire impérial de la fin du IVe siècle, qui a été publié, en 1839-63, par Boecking avec un commentaire, et en 1876 par Seeck.

Une assez vive image de l'état social se reflète dans les principaux écrivains contemporains, notamment, parmi les Latins, dans les lettres de Symmaque et de Sidoine Apollinaire, dans les poésies de ce dernier et dans celle d'Ausone, de Merobaudes et de Rutilius Namatianus; parmi les Grecs, dans les lettres de Libanius, dans les lettres et discours de Synesius, et dans les traités polémiques de Julien l'Apostat.

B. SOURCES CHRÉTIENNES

Historiens. Au IVe siècle, l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe de Césarée et la *Chronique* du même ont trouvé l'une et l'autre plusieurs continuateurs.

Quatre écrivains indépendants l'un de l'autre, les trois premiers grecs et le quatrième latin, ont continué l'*Histoire ecclésiastique* : Socrate, jusqu'en 439; Sozomène, jusqu'en 423; Théodoret, jusqu'en 428 et Rufin, jusqu'en 395. Les trois premiers ont été résumés eux-mêmes et continués par Théodore jusqu'en 527 (fragments), et par Cassiodore jusqu'en 516 (*His-*

toria tripertita). Socrate et Théodoret ont de plus trouvé dans Evagre un autre continuateur, qui a poussé son récit jusqu'en 594. Il ne reste plus que des extraits de l'arien Philostorge, dont le récit s'arrêtait en 423 (1).

A ce groupe d'écrivains qui tous procèdent directement ou indirectement de l'*Histoire ecclésiastique*, nous ferons succéder ceux qui procèdent de la *Chronique*, ou plutôt de la traduction et de la continuation de cet ouvrage jusqu'en 378 par saint Jérôme. Ce sont : Prosper d'Aquitaine, qui le continua jusqu'en 455; Prosper Tiro, qui alla jusqu'à la même date; Idacius, qui le poussa jusqu'en 467; le comte Marcellinus, qui ne s'arrête qu'en 534. Tous ces auteurs, bien qu'affectant un caractère universel, sont cependant plus particulièrement renseignés chacun sur son milieu propre : les deux premiers sur la Gaule, Idacius sur l'Espagne et l'Afrique, Marcellinus sur Byzance et sur l'Empire d'Orient.

Prosper d'Aquitaine fut lui même continué par Marius d'Avenche jusqu'en 581 (Bourgogne, Italie, Byzance), et par Victor de Tunnuna jusqu'en 566 (Byzance, Afrique).

Entièrement indépendants d'Eusèbe, deux Latins, au Ve siècle, conçoivent les premiers l'idée d'une histoire universelle : ce sont Sulpice Sévère, le Salluste chrétien (ed. Halm, Vienne, 1866), qui s'arrête à l'année 400, et Paul Orose, élève de saint Augustin, qui descend jusqu'à la date de 416 (ed. Zangemeister, Vienne, 1882).

Biographies. Elles deviennent extrêmement nombreuses. Quelques-unes, par l'importance du sujet, ou par l'influence littéraire qu'elles ont acquise, figurent au premier rang des monuments historiques; il est à remarquer que presque toutes sont consacrées à des moines. Les principales sont : la vie de saint Antoine par saint Athanase; celle des saints Hilarion, Paul et Malchus par saint Jérôme; celle de saint Séverin du Norique par son disciple Eugippius; celle de saint Ambroise par son disciple Paulin; celle de saint Augustin par son disciple Possidius; celle de saint Martin de Tours, avec les dialogues, par son disciple Sulpice Sévère, et trois recueils entiers : l'*Historia Lausiaca*, de Palladius; le *Vitæ Patrum*, de Rufin, et l'*Historia religiosa*, de Théodoret de Cyr.

Panégyriques. L'Église chrétienne a connu le panégyrique, mais elle l'a dépouillé de son caractère adulateur et l'a

(1) Je renvoie en général, pour tous les auteurs chrétiens, à la patrologie grecque et latine de Migne, sauf pour ceux qui ont été l'objet d'une édition critique postérieurement à la publication de ce recueil.

transformé en oraison funèbre. Plusieurs de ces oraisons ont une vraie valeur historique : à ce titre, on citera celles de Valentinien II et de Théodose le Grand par saint Ambroise ; celles de Pulchérie et de Flaccilla par saint Grégoire de Nysse, etc.

Apologistes. L'apologétique ne se repose pas après le triomphe du christianisme : elle continue de lutter aussi longtemps qu'il y a des païens. Les principales apologies de cette période sont :

Les quatre ouvrages d'Eusèbe : *Adversus Hieroclem*, *Præparatio evangelica*, *Demonstration evangelica*, *De Theophania* ; l'*Oratio adversus Gentes* de saint Athanase ; l'*Apocriticus* de Macarius Magnes ; la réfutation de Julien l'Apostat par saint Cyrille d'Alexandrie *(De sincera religione christianorum adversus libros athei Juliani)*, et enfin le *Græcarum affectionum curatio* de Théodoret de Cyr. L'apologétique latine trouve son couronnement dans la plus complète et la plus éloquente de toutes les apologies, le *De Civitate Dei* de saint Augustin.

Polémistes. La défense des droits de la religion dans le domaine social devient une nouvelle source d'écrits. Les diverses luttes que l'Église a dû soutenir pendant cette période ont donné naissance à un bon nombre de pamphlets et de brochures, dont les plus intéressants pour l'histoire sont : le *De errore profanarum religionum* de Firmicus Maternus ; le réquisitoire de saint Hilaire de Poitiers, *Contra Constantium imperatorem* ; les deux *Orationes invectivæ contra Julianum imperatorem* de saint Grégoire de Nazianze ; le *Sermo contra Auxentium de basilicis tradendis* de saint Ambroise ; les lettres du même saint (Epp. 17-18), et le *Contra Symmachum* de Prudence, dans la polémique au sujet de la statue de la Victoire ; le poème anonyme contre la réaction païenne de 394 (Morel, *Revue archéologique*, 1868[1]. Les homélies et les sermons de saint Maxime de Turin ont déjà un autre caractère, en ce que le paganisme y apparaît, non plus comme un adversaire à combattre, mais comme un abus à déraciner. On peut en dire autant des homélies de saint Césaire d'Arles.

Il faut encore mentionner ici les innombrables écrits auxquels ont donné lieu les controverses dogmatiques. Celles ci ont rarement trouvé un historien : mais tous les matériaux de leur histoire se rencontrent dans la littérature de combat qui leur doit le jour. C'est ainsi, par exemple, que les traités dogmatiques de saint Athanase contiennent presque toute l'histoire de l'arianisme de son temps, que ceux de saint Basile et de saint Grégoire de Nysse nous font connaître l'hérésie d'Eunomius, etc. Aucune littérature n'ayant eu un caractère si pratique et n'ayant été si intimement liée à la vie intérieure de la société, il faudrait énumérer presque toutes les œuvres du IV[e]

et du Ve siècle pour donner un aperçu des sources à consulter sur l'histoire de cette époque.

Correspondances. Parmi les nombreux recueils de lettres qui jettent de la lumière sur les derniers siècles de l'Empire, nous signalerons surtout celles de saint Basile, de saint Jérôme, de saint Léon le Grand, de Sidoine Apollinaire, de Ruricius de Limoges.

Vie monastique. Nous signalerons tout d'abord ici les diverses règles monastiques recueillies par L. Holsten :

Codex regularum monasticarum et canonicarum, Rome, 1661 et Augsbourg, 1759, et plusieurs écrits spécialement consacrés aux moines, tels que :

Evagrius. *Monachus seu de vita activa*, et autres écrits du même.

Saint Jean Chrysostome. *Adversus oppugnatores eorum qui vitam monasticam inducunt*

Saint Augustin. *De opere monachorum.*

Cassien. *De institutis cœnobiorum* et *Collationes patrum in eremo commorantium.*

Mœurs chrétiennes. La vie intellectuelle se reflète dans les *Institutiones divinarum litterarum* de Cassiodore. Salvien, dans son *De Gubernatione Dei*, nous trace un tableau éloquent, mais souvent exagéré, de l'état de la société au Ve siècle, et saint Augustin, dans ses *Confessiones*, nous fait assister à toutes les vicissitudes par lesquelles passait, à cette époque troublée, la vie morale et religieuse de l'individu.

Sous le titre de *Silviæ Aquitanæ peregrinatio ad loca sancta*, Gamurrini a publié à Rome, en 1885, un récit de pélerinage qui date du IVe siècle, et qui fournit de précieuses indications sur les mœurs de l'époque ainsi que sur la géographie sacrée.

Inscriptions.

Leblant. *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, Paris, 1856.
Hübner. *Inscriptiones Hispaniæ christianæ*, Berlin, 1871.
Id. *Inscriptiones Britanniæ christianæ*, Berlin, 1876.

II

Travaux modernes

Les principaux ouvrages dans lesquels on a exposé toute cette période, ou du moins une partie considérable de celle-ci, sont les suivants :

Burckhardt. *Die Zeit Constantins des Groszen*, 2e édition, Leipzig, 1881.

De Broglie. *L'Église et l'Empire romain au IVe siècle*, Paris, 1856-1882, 6 vol.

Ozanam. *La civilisation au Ve siècle*, dernière édition, Paris, 1873.

Auxquels on peut joindre les livres plus attrayants que profonds d'Amédée Thierry, qui s'est fait en quelque sorte l'historien attitré du IVe et du Ve siècle :

Trois Ministres des fils de Théodose, Paris, 1865.

Récits de l'histoire romaine au Ve siècle, Paris, 1860.

Invasions.

Pallmann. *Geschichte der Voelkerwanderung*, Gotha, 1863-64. L'ouvrage capital est celui de Wietersheim, *Geschichte der Voelkerwanderung*, 2e édition par Félix Dahn, Leipzig, 1880-1881. Amédée Thierry, *Histoire d'Attila, de ses fils et de ses successeurs*, Paris, 1864.

Destruction du paganisme. Elle a été racontée avec érudition, mais avec la plus injuste hostilité contre le christianisme, par

Beugnot. *Histoire de la destruction du paganisme en Occident*, Paris, 1835.

On doit citer encore :

Chastel. *Histoire de la destruction du paganisme dans l'Empire d'Orient*, Paris, 1850.

Lasaulx. *Der Untergang des Hellenismus und die Einziehung seiner Tempelgüter durch die christlichen Kaiser*. Munich, 1854.

M. Paul Allard a élucidé une des questions les plus intéressantes de ce sujet dans *L'art païen sous les Empereurs chrétiens*, Paris, 1879.

Influence du christianisme sur la société romaine.

Schmidt. *Essai historique sur la société civile dans le monde*

romain et sur sa transformation par le christianisme, Strasbourg, 1853.

Chastel. *Études historiques sur l'influence de la charité dans les premiers siècles chrétiens*, Paris, 1853.

Troplong. *De l'influence du christianisme sur le droit civil des Romains*, Paris, 1843 (plusieurs fois réédité).

E. Biot. *De l'abolition de l'esclavage ancien en Occident*, Paris, 1840.

Hérésies.

Sur l'histoire de l'arianisme, on peut lire :

Newman. *The Arians of the fourth century*, Londres, 1833.

Vie monastique.

Sur l'ordre monastique, on est toujours obligé de s'en tenir aux travaux anciens :

Hélyot. *Histoire des ordres monastiques et militaires*, Paris, 1714-19, 8 vol.

Henrion. *Histoire des ordres religieux*, Paris, 1835, 2 vol.

Auxquels on peut ajouter les chapitres consacrés à ce sujet par Montalembert dans *Les Moines d'Occident*, Paris, 1860, et le livre d'Evelt : *Das Moenchthum in seiner inneren Entwicklung und seiner kirchlichen Wirksamkeit bis auf den H. Benedict von Nursia*, 1865.

Histoire littéraire. Aux ouvrages cités dans le chapitre III, s'ajoute pour cette période celui de M. F. Nève, *L'Arménie chrétienne et sa littérature*, Louvain, 1886.

Biographies. On en signale ici quelques-unes, non pour les recommander à l'exclusion des autres, mais pour donner une idée des principaux aperçus sous lesquels la société du VI^e^ et du V^e^ siècle a été étudiée récemment :

Naville. *Julien l'Apostat et sa philosophie du polythéisme*, 1877.

Moehler. *Athanasius der Grosse und die Kirche seiner Zeit*, Mayence, 1827, 2^e^ édit., Schaffouse, 1844, traduit en français par Cohen, Paris, 1841.

Reinkens. *Hilarius von Poitiers*, Schaffouse, 1864.

Lecoy de la Marche. *Saint Martin*, Tours, 1881.

Amédée Thierry. *Saint Jean Chrysostome et l'impératrice Eudoxie*, Paris, 1872.

Id. *Saint Jérôme, la Société chrétienne à Rome et l'Émigration romaine en Terre Sainte*, Paris, 1867.

Baunard. *Histoire de saint Ambroise*, Paris, 1871.

Bougaud. *Histoire de sainte Monique*, 8^e^ édit., Paris, 1878.

Lagrange. *Histoire de sainte Paule*, 2e édit., Paris, 1868.
Id. *Vie de saint Paulin de Nole*, Paris, 1877.
F. Gregorovius. *Athenais, Geschichte einer byzantinischen Kaiserin*, Leipzig, 1882.
Roesler. *Der Katholische Dichter Aurelius Prudentius Clemens*, Fribourg e. B., 1886.

CHAPITRE VI

I

Sources

Historiens et chroniqueurs. La longue période de plus de neuf siècles qui s'étend du règne de Justinien à la prise de Constantinople par les Turcs n'a jamais complètement manqué d'annalistes. On signalera ci-dessous les plus importants, classés, dans l'intérêt de la clarté, en trois groupes. Sauf indication contraire, ils sont cités d'après le *Corpus Scriptorum Byzantinorum* en 48 volumes, publiés à Bonn par Niebuhr, 1828-1855.

A. Procope de Césarée a raconté l'histoire politique et militaire du règne de Justinien dans le *De Bello Persico*, le *De Bello Vandalico* et le *De Bello Gothico*, l'histoire des travaux publics dans le *De Aedificiis*, et la chronique scandaleuse dans son équivoque pamphlet *Historia Arcana*.

Agathias, contemporain et continuateur de Procope, a consacré son livre intitulé *De regno Justiniani* aux cinq dernières années du règne de ce monarque.

Lui-même a été continué jusqu'à la mort de Tibère II, en 582, par Menander Protektor, dont il reste des fragments assez nombreux.

A Menander Protektor se rattache immédiatement Theophylaktos Simokattes, dont l'*Historia Œcumenica*, en huit livres, est consacrée au règne de Maurice (582-602).

Il ne reste que des fragments de l'*Archæologia*, vaste compilation historique de Jean d'Antioche, qui arrivait jusqu'au règne de Phokas. (Mueller, *Fragmenta historicorum græcorum*, t. IV et V.)

L'histoire abrégée de S. Nicéphore va de Phokas jusqu'au mariage de Léon IV avec Irène (602-769).

Enfin, la *Chronographie* de S. Théophane, qui commence à Dioclétien, sert de source à partir de 769 jusqu'à la chute de Michel Rangabé (813). C'est le meilleur ouvrage historique de la littérature byzantine; il a toujours été fort consulté. De Boor en a publié une nouvelle édition à Leipzig, en 1883.

Il faut ajouter, aux documents qui constituent ce premier groupe, la compilation de Jean Malalas, dont les dernières parties sont consacrées au règne de Justinien, ainsi que les poésies de Corippus sur le règne de Justin II (éditées par Bartsch *Monumenta Germaniæ historica*, Berlin, 1879) et celles de Georges de Pisidie sur les exploits d'Héraclius.

B. La date de 813 à laquelle s'arrête Théophane a servi de point de départ à toute une série d'historiographes qui ont été ses continuateurs ou ses imitateurs. Le livre quatrième de la *Chronique universelle* de Georgios Monachos ou Hamartolos a le caractère de source pour la période comprise entre les années 813 à 842 (éd de Muralt, Saint-Pétersbourg, 1859).

Genesios commence son ouvrage sous l'année 813 et va jusqu'à Basile I (886); il est source principale pour le règne de Michel III, dont il fut le contemporain.

Le *Theophanes Continuatus*, ouvrage anonyme qui a consulté Genesios, commence à la même année que lui et arrive jusqu'à l'année 961.

On mentionnera encore ici la chronique de Théodose de Mélite, qui arrive jusqu'au règne de Léon V, celle de Leo Grammatikos qui va de 813 à 944, celle de Jean Skylitzès qui s'étend de 811 à 1081, et celle de Georges Cedrenos qui s'arrête en 1057.

Les règnes importants de Romain II, de Nicéphore Phokas et de Jean Zimiscès (959-975) ont été racontés par Leo Diakonos.

Michel d'Attalie, dans son *Histoire*, qui embrasse les années 1034-1079, va de Michel IV jusqu'à Nicéphore Botoniatès, à qui son livre est dédié.

Constantin Porphyrogénète s'est fait le biographe de son grand-père Basile I.

Jean Cameniata, dans son *De Excidio Thessalonicensi*, a raconté un des épisodes les plus dramatiques de l'histoire de Byzance (904).

Le diacre Théodose a laissé un poëme historique sur la conquête de la Crète en 961.

Enfin l'évêque de Vérone, Liutprand, dans son *Legatio*

Constantinopolitana (Monumenta Germaniæ historica Script., t. III) a retracé sous forme satirique le tableau de la vie de palais à Byzance sous le règne de Nicéphore Phokas.

On peut classer aussi parmi les monuments historiques de cette époque l'ouvrage intitulé *De velitatione bellica Nicephori.*

C. L'avénement de la dynastie des Comnène ouvre la troisième période de l'historiographie byzantine.

Nicéphore Bryennios, continuateur de Michel d'Attalie, est auteur d'une chronique qui s'étend de 1057 à 1081; c'est proprement un panégyrique de son beau-père Alexis Comnène.

Il trouva lui-même un continuateur dans sa femme, Anne Comnène, dont l'*Alexiade*, œuvre intéressante, mais ayant aussi le caractère d'un panégyrique, raconte les années 1069 à 1118.

Cette même année 1118 est également le terme auquel arrivent dans leurs chroniques universelles le consciencieux Zonaras et l'insignifiant Michel Glykas.

La suite de l'histoire des Comnène a été racontée de 1118 à 1176 par Jean Kinnamos, et de 1118 à 1206 par Nicetas Choniates.

Quant à la *Synopsis historica* de Constantin Manassès, ouvrage versifié qui va de la création du monde à l'année 1081, elle ne doit être citée qu'à titre de spécimen de la décadence intellectuelle du temps.

Le Français Villehardouin appartient à ce groupe par son *Histoire de la conquête de Constantinople* (édit. de Wailly, Paris, 1872), qui raconte la prise de cette ville en 1204 par les Latins.

L'histoire de la dispersion des Grecs en Asie Mineure, pendant la durée de l'empire latin de Constantinople, a trouvé un narrateur dans Georges Akropolites (1204-1261).

Georges Pachymeres s'est fait l'annaliste des deux premiers Paléologue (1261-1308)

Les derniers livres de la vaste *Romaica historia* de Nicéphore Gregoras sont importants pour les années 1295-1359.

Pour les années 1320 à 1357, il faut lire la chronique de l'empereur Jean Cantacuzène, et pour les années 1341 à 1462, celle de Jean Ducas.

Le siège infructueux de Constantinople, en 1422, par Murad II est raconté par Jean Cananos, la prise de Thessalonique par les Turcs en 1430 est le sujet du livre de Jean Anagnostes. Théodore Panaretos enfin raconte l'histoire de l'empire de Trébizonde de 1204 à 1426

La période de l'agonie de l'empire de Byzance a encore produit quelques chroniqueurs : Georges Phrantzès, qui raconte les années 1261 à 1466; Laonikos Chalcondylas, qui va de 1293 à 1463, etc.

On trouvera un bon nombre de documents historiques inédits de diverses époques dans le recueil de Sathas, intitulé : Μεσαιωνικὴ Βιβλιοθήκη, 6 vol., Paris-Venise, 1872-1877.

Historiographie religieuse. Bien que les principaux faits de l'histoire religieuse de Byzance soient racontés dans les ouvrages énumérés ci-dessus, il faut cependant, pour en acquérir une connaissance exacte, les étudier dans des documents spéciaux, tels que :

1° Les biographies de saint Jean l'Aumônier par Leontios, de saint Jean Damascène par le patriarche Jean, de saint Tarasios et de saint Nicéphore par saint Ignace, de saint Ignace par Nicétas le Paphlagonien, de saint Théodore le Studite par le moine Michel. Le grand recueil de Siméon le Métaphraste a, pour la période qui nous occupe, un intérêt plus littéraire qu'historique

2° Les ouvrages de controverse tels que les traités dogmatiques de saint Maxime contre les monothélites, et ceux de saint Jean Damascène et de saint Nicéphore contre les iconoclastes.

3° Les correspondances des personnages mêlés le plus activement aux luttes religieuses de leur temps, à savoir celles de saint Maxime, de saint Tarasios, de saint Théodore le Studite, de saint Nicéphore et de Photius, et celle des Papes contemporains des grandes hérésies.

Monuments législatifs.

Heimbach, *Basilicorum libri LX*, avec un supplément de Zachariæ, Leipzig, 1833-1850, 5 vol.

Ce recueil est pour Byzance ce que le *Corpus juris civilis* de Justinien est pour la vieille Rome : une compilation encyclopédique dans laquelle on a recueilli tous les monuments du droit byzantin.

Zachariæ a Lingenthal, *Novellæ constitutiones imperatorum post Justinianum quæ supersunt*. Leipzig, 1857.

Institutions. Les ouvrages qui nous ont été conservés sont de trois dates différentes, et exposent le tableau de la vie byzantine pendant ses trois phases principales.

Au VI^e^ siècle, Johannes Lydus, dans son *De Magistratibus populi romani*, est un témoin qui nous renseigne surtout sur les derniers temps du Haut-Empire.

Au X^e^, Constantin Porphyrogénète décrit l'état de l'Empire byzantin pendant sa période la plus brillante dans le *De administrando imperio*, et le *De cæremoniis aulæ byzantinæ*.

Enfin, au dernier siècle de son existence, l'Empire trouve encore dans Codinos, auteur du *De officiis aulæ byzantinæ*, le consciencieux greffier de sa décadence.

Géographes. Le VI^e^ siècle a produit deux géographes : Hierocles Grammatikos, dont le *Synecdemos* (édit. Parthey, Berlin, 1866) contient la description de l'Empire d'Orient, et Cosmas Indopleustes qui, dans sa *Christiana Topographia*, fait un essai de géographie sacrée universelle.

Dans le *De Thematibus* de Constantin Porphyrogénète, nous possédons un aperçu de la géographie politique de l'Empire au X^e^ siècle.

Archéologie. Paul le Silentiaire, au VI^e^ siècle, a écrit son intéressant *Descriptio Sanctæ Sophiæ*. Au XI^e^, un anonyme nous a laissé une précieuse description de Constantinople sous ce titre : *Antiquitatum Constantinopolitanarum libri IV*, dédiée à Alexis Comnène. Nicetas Choniates, au XIII^e^ siècle, écrivit son *De statuis æneis post captam a Latinis Constantinopolim destructis*. Du XIV^e^, il nous reste le *Descriptio urbis Constantinopoleos*, de Christophe Buondelmonti (à la suite de Jean Kinnamos, dans l'édition du *Corpus* de Bonn). Enfin Gillius, au XVI^e^ siècle, a retracé le même tableau dans l'ouvrage intitulé : *De Topographia Constantinopoleos et ejus antiquitatibus libri IV* (Banduri. *Imperium Orientale*, 1711, t. I).

D'autres documents encore, mais de moindre importance, se trouvent dans les précieux recueils de Ducange *Historia byzantina*, Paris, 1680 (en deux parties : I. *Familiæ byzantinæ*, II. *Constantinopolis Christiana*) et de Banduri, cité ci-dessus.

Mélanges. On citera ici, en première ligne, quelques ouvrages moraux à l'usage des princes, tels que l'*Expositio capitum admonitoriorum* du diacre Agapet, dédié à Justinien, le *Paraenesis* de l'empereur Basile I adressé à son fils Léon VI, et l'*Institutio Regia* composé par le patriarche des Bulgares, Théophylacte, pour son élève Constantin Porphyrogénète.

Les poésies de Theodoros Prodromos et les lettres et discours du patriarche Eustathe servent à faire connaître la société du XII^e^ siècle. Enfin, ce qui reste des recueils scientifiques de Constantin Porphyrogénète donne une idée de l'état intellectuel du monde byzantin.

II

Travaux modernes

Ouvrages généraux.

Le XVIII^e^ siècle nous a laissé deux récits détaillés des annales du Bas-Empire, qu'on n'a pas encore remplacés aujour-

d'hui : l'un est celui de Gibbon, dans l'ouvrage cité ci-dessus ; l'autre est de Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*, Paris, 1756-1779, 22 vol., continuée par Ameilhou, 1811, rééditée et revue par Saint-Martin, Paris, 1824-1836, 27 vol.

Un compatriote de Gibbon, Finlay, a repris de nos jours l'étude du monde byzantin dans une série d'importants ouvrages :

Greece under the Romans (146-717), Londres, 1844, 2e édit., 1857.

Id. *History of the byzantine empire* (717-1057), 1853.

Id. *History of the byzantine and greek empires* (1057-1453) 1854.

Id. *Medieval Greece and Trebizond*, 1851.

Ces ouvrages ont été réunis, continués et réédités en dernier lieu par Tozer sous ce titre : *History of Greece from its conquest by the Romans to the present time*, Oxford, 1877.

L'Allemagne nous offre les recherches de Gfroerer : *Byzantinische Geschichten, aus seinen Nachlass herausgegeben und fortgesetzt von Weiss*, Graz, 1872-77, 3 vol., et le travail de vulgarisation de Hertzberg : *Geschichte der Byzantiner und des osmanischen Reichs bis gegen Ende des XVIten Jahrhunderts*, Berlin, 1883 (collect. Oncken)

Enfin, de Grèce nous arrive le remarquable ouvrage de Paparrigopoulo, *Histoire de la civilisation hellénique*, Paris, 1878 (traduit du grec).

Monographies traitant des parties considérables de l'histoire de Byzance.

Schlosser. *Geschichte der bilderstürmenden Kaiser des roemischen Reichs*, Francfort s. M. 1812.

Pichler. *Geschichte der Kirchlichen Trennung zwischen dem Orient und Occident*, Munich, 1865.

Hergenroether. *Photius Patriarch von Constantinopel*, Ratisbonne, 1867.

Rambaud *L'Empire grec au Xe siècle*, Paris, 1870.

Tafel. *Komnenen und Normannen*, Ulm, 1852.

Mœurs.

Wilken. *Ueber die Parteien der Rennbahn (Abhandl. der Koenigl. Academie der Wissenschaften)*, Berlin, 1827.

D. Bikelas. Περὶ Βυζαντινῶν μελέτη, traduit en français par E. Legrand : *Les Grecs au moyen âge*, Paris, 1878.

Droit.

Mortreuil. *Histoire du droit byzantin*, Paris, 1843-48.

Commerce.

Hüllman. *Geschichte des byzantinischen Handels*, Francfort s. O , 1808.

W. Heyd. *Geschichte des Levantehandels im Mittelalter*, Stuttgart, 1879. Traduit en français par Furcy Reynaud : *Histoire du commerce du Levant au moyen âge*, Leipzig, 1885.

L'édition française, refondue et notablement augmentée par l'auteur, est supérieure à l'original.

Littérature.

Nicolaï. *Griechische Literaturgeschichte*, t. III (consacré à l'histoire de la littérature byzantine), Magdebourg, 1878.

Hirsch. *Byzantinische Studien*, Leipzig, 1876.

Art et archéologie.

Bayet. *L'art byzantin*, Paris, 1884. Bon résumé.

Salzenberg. *Altchristliche Baudenkmale Constantinopels vom 5ten bis 12ten Jahrhundert*, Berlin, 1854.

Unger. *Quellen der byzantinischen Kunstgeschichte* (posthume et inachevé), Vienne, 1878.

Labarte. *Le palais impérial de Constantinople et ses abords. Sainte Sophie, le forum Augustéon et l'Hippodrome tels qu'ils existaient au X^e siècle*, Paris, 1861.

Riant. *Exuviae sacrae Constantinopolitanae*, Paris, 1878

Kondakoff. *Histoire de l'art byzantin considérée principalement dans les miniatures*, Paris, 1886.

Numismatique et sphragistique.

Sabatier. *Description générale des monnaies byzantines frappées sous les empereurs d'Orient*, Paris, 1862.

De Saulcy. *Essai de classification des suites monétaires byzantines*, Paris, 1836.

Schlumberger. *Sigillographie de l'empire byzantin*, Paris, 1884.

Chronologie.

De Muralt. *Essai de chronographie byzantine de 395 à 1057*, Paris, 1855.

Id *Essai de chronographie byzantine de 1057 à 1453*, Paris, 1873.

Ouvrages auxiliaires de l'histoire de Byzance.

Weil *Geschichte der Kalifen*, Mannheim, 1846-51, 3 vol.

Von Hammer *Geschichte des osmanischen Reiches*, Pesth, 1827-1833, 10 vol.

Michaud *Histoire des Croisades*, 4^e édit., Paris, 1825-1827.

Mas Latrie *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, Paris, 1852-1861, 3 vol.

Jirecek *Geschichte der Bulgaren*, Prague, 1876.

CHAPITRE VII

Il n'existe pas d'ouvrage historique qui ait embrassé dans un même récit la succession des catastrophes du Ve et VIe siècle; c'est à peine si les diverses nationalités barbares ont trouvé chacune des chroniqueurs et des annalistes pour conserver au moins le souvenir de leur existence éphémère. On indiquera donc ici, sous les noms des principaux de ces peuples, les divers documents servant à élucider leur histoire, après avoir signalé sous forme d'introduction quelques ouvrages modernes d'un caractère général.

Les résultats des invasions et les procédés de l'occupation ont été étudiés à fond dans le remarquable ouvrage de

Gaupp. *Die Germanischen Ansiedelungen und Landtheilungen*, Breslau, 1844.

L'histoire religieuse des barbares ariens a été racontée par

Revillout. *De l'arianisme des peuples germaniques*, Paris, 1859.

Krafft. *Die Anfaenge der christlichen Kirche bei den germanischen Voelkern*, Berlin, 1854.

Enfin une étude approfondie a été faite de la société barbare dans la période de son passage du paganisme au christianisme; c'est celle de

Rueckert. *Culturgeschichte des deutschen Volkes in der Zeit des Uebergangs aus dem Heidenthum in das Christenthum*, Leipzig, 1853-1854.

Voici maintenant un rapide aperçu des sources et des travaux modernes à consulter sur l'histoire de chaque peuple en particulier.

Ostrogoths

Sources.

On ne possède plus la chronique d'Ablavius, mentionné par Jornandes comme *descriptor Gothorum gentis egregius* (c. 4, 14, 23) et l'on doit surtout déplorer la perte du grand ouvrage consacré par Cassiodore à l'histoire de la race gothique. Il en reste un résumé dans

Jornandes. *De origine actibusque Getarum*, ed. Th. Mommsen, Berlin, 1882 (dans *Monumenta Germaniae historica*, collection *Auctores antiquissimi*, t. V).

Anonymus Valesianus, ordinairement réimprimé à la suite d'Ammien Marcellin.

S. Isidore de Séville. *Historia de regibus Gothorum Wandalorum et Suevorum.*

Procope. *De bello Gothico libri IV*, Bonn, 1833 *(Corpus scriptorum byzantinorum).*

Agathias. *Historiarum libri V*, Bonn, 1828 (même collection).

Ennodius. *Panegyricus dictus clementissimo Theodorico* et *Vita beati Epiphanii*, édités par Hartel, Vienne, 1882 (dans le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, publié sous les auspices de l'Académie de Vienne), et par Vogel, Berlin, 1885 (dans *Mon. Germ. hist., Auct. antiq.*, t. VII).

Vita Sancti Caesarii Arelatensis dans Mabillon. *Acta Sanctorum ordinis S Benedicti saec. I.*

Theodorici et Athalarici regum edicta, ed Bluhme, Hanovre, 1875 (*Mon. Germ hist. Leges*, t. V).

Une bonne partie de la correspondance officielle du gouvernement des rois ostrogoths est conservée dans le recueil de Cassiodore. *Variarum Epistolarum libri XII.*

Travaux modernes.

Manso. *Geschichte des ostgothischen Reichs*, Breslau, 1824.

Dahn. *Die Ostgothen. — Verfassung des ostgothischen Reiches in Italien. — Die Edicte der Koenige Theodorich und Athalarich und das gothische Recht im gothischen Reich*, Munich, 1861 et Würzbourg, 1866 (forme les tomes II, III et IV de l'ouvrage intitulé : *Die Koenige der Germanen*).

Sartorius. *Versuch ueber die Regierung der Ostgothen waehrend ihrer Herrschaft in Italien und ueber die Verhaeltnisse der Sieger zu den Besiegten im Lande*, Hambourg, 1811.

Naudet. *Histoire de l'établissement, des progrès et de la décadence de la monarchie des Goths en Italie*, Paris, 1811.

Du Roure. *Histoire de Théodoric le Grand*, Paris, 1846.

Deltuf. *Théodoric, roi des Ostrogoths et d'Italie*, Paris, 1869.

Alberdingk Thijm. *Iets over Magn. Aur. Cassiodorus Senator en zijne eeuw*, Amsterdam 1858.

Visigoths

Sources.

S Isidore de Séville, ouvrage cité. Il va jusqu'à la 5e année du roi Chintila (625).

Le consciencieux Jean de Biclaro, continuateur de Victor de Tunnuna (v. p 349), pousse sa chronique jusqu'à l'année 590.

Idacius (p. 349).

Fragment d'Auxentius sur Ulfila dans Waitz *Ueber das Leben und die Lehre des Ulfila*, Hanovre, 1840.

La traduction de la Bible par Ulfila a été plusieurs fois éditée ; notamment par Gabelentz et Loebe en 1836, par Massmann, Stuttgart, 1857, et par Stamm, Paderborn, 1869

Anonyme de Cordoue. *Chronique rimée des derniers rois de Tolède et de la conquête de l'Espagne par les Arabes*, éditée et annotée par le P. Tailhan, S. J., Paris, 1885.

Lex Visigothorum, ed. Walter *Corpus juris Germanici*, t. I.

Travaux modernes.

Aschbach. *Geschichte der Westgothen*, Francfort s. M., 1827.

Dahn *Die politische Geschichte der Westgothen*, Wuerzbourg, 1870.

Id. *Die Verfassung der Westgothen*, Wuerzbourg, 1871. Tomes V et VI de l'ouvrage intitulé : *Die Koenige der Germanen*).

Helfferich. *Der westgothische Arianismus und die spanische Ketzergeschichte*, Berlin, 1860.

Sur Ulfila, outre le livre de Waitz cité ci-dessus, il faut lire :

Bessel. *Ueber das Leben des Ulfilas und die Bekehrung der Gothen zum Christenthum*, Goettingue, 1860.

Vandales

Sources.

S. Isidore de Séville, ouvrage cité

Victor de Vita. *Historia persecutionis Africanae provinciae*, édité par Halm, Berlin, 1879 (dans le t. III des *Monumenta Germaniae historica, Auctores antiquissimi*), et par Petsche-

nig, Vienne, 1881 (dans le tome VII du *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*).

Procope. *De bello vandalico libri duo*, Bonn, 1833 (*Corp. script. byzant.*).

Corippus. *Johannidos seu de bellis libycis libri VIII*, ed. Bartsch, Berlin, 1879 (*Mon. Germ hist., Auct. antiq.*, t III).

Vita S. Fulgentii Ruspensis dans les Bollandistes, 1 janvier.

On ne lira pas sans intérêt le poëme de Dracontius intitulé *Satisfactio*, par lequel ce poète, jeté en prison, essaya en vain d'apaiser la colère du roi Gunthamund.

Travaux modernes.

Marcus. *Histoire des Vandales*, Paris, 1836.

Papencordt. *Geschichte der Vandalischen Herrschaft in Africa*, Berlin, 1837.

Le livre de Marcus, et à sa suite celui de Papencordt, sont en partie défigurés par les renseignements qu'ils ont empruntés au pseudo-Victor de Cartenne, ouvrage apocryphe de Roman de la Higuera, jésuite espagnol du XVI[e] siècle.

Dahn. *Die Vandalen*, Munich, 1861 (*Koenige der Germanen*, t. I).

Burgondes

Sources.

Marius d'Avenches (v. p. 349).

S. Avitus de Vienne. *Epistolae*, ed. Peiper, Berlin, 1883 (*Mon. Germ. hist , Auctor. antiq.*, t. VI).

Leges Burgundionum Gundobada et Papianus vulgo dictae, edit. Bluhme, Hanovre 1863 (dans *Mon. Germ. hist. Leges*, t. III) et Binding, 1883.

Travaux modernes.

Secrétan. *Le premier royaume de Bourgogne (Mémoires et documents publiés par la société d'histoire de la Suisse Romande*, t XXIV), Lausanne, 1868.

Beauvois. *Histoire légendaire des Francs et des Burgondes*, Paris, 1867.

Binding, *Das Burgundisch-romanische Koenigreich*, Leipzig, 1868 (Le tome II n'a point paru).

Jahn. *Die Geschichte der Burgundionen und Burgundiens* Halle, 1874.

Lombards

Sources.

L'*Origo gentis Langobardorum*, ouvrage anonyme du VII^e siècle, utilisé par l'historien national des Lombards, Paul Diacre. Le livre de celui-ci, l'*Historia Langobardorum*, est la source principale de l'histoire du peuple lombard, mais malheureusement il ne va que jusqu'à la mort de Liutprand (744).

Agnellus a écrit au IX^e siècle un *Liber Pontificalis ecclesiae ravennatis*. Tous ces documents ont été publiés avec d'autres de moindre importance par G. Waitz sous ce titre : *Scriptores rerum langobardicarum et italicarum sacc. VI-IX*, Hanovre, 1878 (*Mon Germ hist.*, collection in-4°).

Les diverses lois lombardes, c'est-à-dire l'*Edictus* de Rothari avec les additions de ses successeurs, ont été publiés par Bluhme dans *Monum Germ. histor. Leges*, t. IV, Hanovre, 1868.

Troya. *Codice diplomatico Langobardo*, Naples, 1852-1859, 5 vol.

Codex diplomaticus Langobardiae, Turin, 1873 (dans *Monumenta historiae patriae*, t. XIII).

Travaux modernes.

Hasse. *Geschichte der Lombarden*, 1826.

Martens. *Politische Geschichte des Langobardenreichs*, Heidelberg, 1880

Bluhme. *Die Gens Langobardorum*, Bonn, 1868-1874.

Dahn. *Langobardische Studien*, Leipzig, 1876

Abel. *Der Untergang des Langobarden Reichs*, Goettingen, 1859.

Partouneaux. *Histoire de la conquête de la Lombardie par Charlemagne*, Bruxelles, 1843.

Autres peuples

Aschbach. *Geschichte der Heruler und Gepiden*, Francfort s. M., 1835.

Kropatscheck. *De Gepidarum rebus*, Halle, 1869.

CHAPITRES VIII à XI

FRANCS

I

Sources

Les sources historiques pour le sixième et le septième siècle sont extrêmement rares, et c'est une raison pour laquelle on est obligé de tirer parti des moindres documents. On en donnera ci-dessous un aperçu, en faisant remarquer au lecteur que les écrivains cités sans autre indication le sont d'après la collection des *Monumenta Germaniæ historica*.

Historiens. Grégoire de Tours, le père de l'historiographie franque, nous a laissé un des plus précieux monuments historiques du moyen âge dans son *Historia Ecclesiastica Francorum*. Cet ouvrage raconte l'histoire du peuple franc depuis ses premiers exploits jusqu'en l'année 591.

Grégoire de Tours a été abrégé, puis continué dans une chronique mise généralement, bien que sans raison connue, sous le nom de Frédégaire; elle est de plusieurs mains, et sert de source pour les années 584 à 642 (éd de G. Monod, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des hautes Études*, fascicule 63, Paris, 1885)

Le *Gesta Regum Francorum*, écrit en Neustrie vers l'an 727, contient un récit déjà plus légendaire, mais néanmoins sincère et pur de fraude, des mêmes événements depuis l'origine des

Francs jusqu'en 637 (Dom Bouquet, *Recueil des Historiens de Gaule et de France*, t. II) Quant au *Gesta Dagoberti (Ibidem)*, il mérite peu de confiance, n'étant d'ailleurs que du IX^e^ siècle.

La même observation s'applique, à plus forte raison, à l'*Historia Francorum* d'Aimoin (*Ibidem*, t. III), qui est de la fin du X^e^ siècle, et au *Gesta Francorum* de Rorico (*Ibidem*, t. III), qui est de la fin du XI^e^.

Biographies. A part le *Gesta Dagoberti*, toutes les biographies relatives à la période mérovingienne sont des vies de saints, et elles ont été écrites en général dans un but d'édification plutôt qu'en vue de fournir des renseignements à l'histoire. De plus, un grand nombre a été remanié au point de vue du style, et ce remaniement n'est pas sans avoir effacé ou du moins oblitéré certains traits importants Nous nous bornerons à citer ici les plus intéressantes parmi celles dont les auteurs ont été contemporains, ou à peu près, des événements qu'ils racontent. On les trouve réunies aux tomes I et II de l'*Acta Sanctorum Ordinis Sancti Benedicti* de Mabillon, recueil où elles sont disposées d'après l'ordre chronologique des sujets, et éparpillées dans les divers volumes de la collection des Bollandistes, sous les dates indiquées entre parenthèses à la suite de chaque nom. Les vies des saints de la Belgique et du nord de la France pour les sept premiers siècles, se trouvent dans le recueil inachevé de Ghesquière *Acta Sanctorum Belgii*, Bruxelles, 1783, 6 vol.

Nous citons : les vies de sainte Geneviève (3 février, édition critique par Kohler, 48^e^ fascicule de la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, Paris, 1881), de saint Vaast d'Arras (6 février), de saint Remy de Reims (1 octobre), les deux vies de sainte Radegonde de Poitiers, l'une par Fortunat, l'autre par Baudonivia (13 août), celle de saint Germain de Paris (28 mai), celles de saint Colomban (21 novembre), de saint Attale (10 mars), et de saint Eustaise (29 mars), tous trois abbés de Luxeuil, par Jonas ; celle de saint Gallus (16 octobre), de saint Éloi (1 décembre, dans Ghesquière *Acta SS Belgii*, t. III), de saint Wandregisile (22 juillet, texte primitif dans Arndt, *Kleine Denkmaeler aus der Merovingerzeit*, Hanovre, 1874), de saint Amand par Baudemund (6 février), de saint Austrégisile de Bourges (20 mai), de saint Sulpice de Bourges (17 janvier), les deux vies de saint Léger, l'une par un anonyme et l'autre par Ursinus (2 octobre), celles de saint Amat (15 septembre), de saint Romaric 8 décembre) et de saint Adelphe (11 septembre), écrites toutes les trois par un moine de Saint-Mont, qui est également l'auteur de celle de saint Arnulf de Metz (18 juillet).

Une mention spéciale est due ici au précieux recueil de saint Grégoire de Tours intitulé *Vitæ Patrum*, qui, composé au

VI^e siècle, raconte la vie de plusieurs saints que l'auteur a connus personnellement.

Mélanges. Saint Grégoire de Tours a consacré plusieurs ouvrages à la glorification des saints et au récit de leurs miracles. On y trouve, dans une série de tableaux variés, une peinture fidèle des mœurs et des idées de la Gaule mérovingienne. Ces livres sont, outre ceux qui ont déjà été cités ci-dessus, le *De Gloria Martyrum*, le *De virtutibus S. Juliani*, le *Libri IV de virtutibus S. Martini* et le *De Gloria Confessorum*.

Saint Fortunat de Poitiers, ami et contemporain de saint Grégoire, est auteur de poésies d'autant plus utiles à l'histoire, qu'étant presque toujours des œuvres de circonstance, elles doivent leur principal intérêt aux faits dont elles ont conservé le souvenir. Quelques-unes sont même de vraies pages d'histoire, comme par exemple, l'élégie sur la reine Galeswinthe, femme de Chilpéric, ou la lettre de la reine Radegonde à son cousin Amalafried.

La littérature homilétique, si intéressante pour les aperçus qu'elle nous ouvre sur les mœurs du temps, nous fournit ici l'*Exhortatio ad Francorum regem*, retrouvé et publié par A. Mai, *Nova Scriptorum Veterum Collectio*, t VI, et un discours intitulé *De sacrilegiis* qui est l'œuvre d'un prêtre franc du VI^e siècle, et qui a été récemment publié par Caspari sous ce titre : *Eine Augustin faelschlich beigelegte Homilia de sacrilegiis*, Christiania, 1886. Nous devons au même éditeur le *De correctione rusticorum* de saint Martin de Bracara (580), qu'il a publié à Christiania en 1883.

Législation. La Loi Salique a été fréquemment remaniée à partir du commencement du VI^e siècle, où elle fut rédigée pour la première fois, jusqu'à Charlemagne, qui en fit une dernière recension. Toutes ces versions ont été publiées et commentées dans le remarquable ouvrage de Pardessus, *La Loi Salique*, Paris, 1843, et plus récemment par Hessels, *Lex Salica. The ten texts with the glosses and the Lex emendata*, Londres, 1880. Quant au texte primitif, il a été édité séparément par Waitz (dans *Das alte Recht der salischen Franken*, Kiel, 1846); par Merkel, Berlin, 1850, par Behrend et Boretius, Berlin, 1874.

La loi des Francs Ripuaires *(Lex Ripuaria)* et celle des Francs Chamaves *(Lex Francorum Chamavorum)* ont trouvé un éditeur dans Sohm *(Monumenta Germ. Hist., Leges*, t. V), Hanovre, 1883.

Les autres lois barbares sont signalées au chapitre suivant.

Les capitulaires des rois mérovingiens, peu nombreux, figurent dans Boretius, *Capitularia regum Francorum*, Hanovre, 1881.

Quant à la législation religieuse, elle s'est élaborée successivement dans les conciles des évêques gaulois, dont on trouve les résolutions dans le recueil de Sirmond, *Concilia Antiqua Galliæ*, t. I, Paris, 1629.

Diplômes et formules. Les diplômes royaux ont été publiés par Pardessus, Paris, 1841-49, 2 vol. L'édition que K. Pertz en a donnée dans le *Monumenta* est si défectueuse que la société a décidé de publier de nouveau ces documents d'une manière plus digne d'elle.

On trouvera aussi, dans un certain nombre de cartulaires d'abbayes anciennes, quelques diplômes authentiques de l'époque mérovingienne, mêlés à d'autres qui sont apocryphes.

Les divers recueils de formules usitées chez les Francs, et parmi lesquels ceux d'Angers et du moine Marculf sont les plus célèbres, ont été publiés en France par E de Rozière. *Recueil général des formules usitées dans l'empire des Francs du V^e^ au X^e^ siècle*, Paris, 1859-71, 3 vol., et en Allemagne par Zeumer, *Formulæ*, Hanovre, 1882 *(M. G. H.)*.

Correspondance. La pénurie des documents épistolaires du temps rend d'autant plus précieux ceux qui nous ont été conservés; ce sont les deux lettres de saint Remy à Clovis, celle de saint Avitus de Vienne au même, celles de saint Colomban, la correspondance entière de Didier de Cahors, (Bouquet, *Recueil des Historiens de Gaule et de France*, t, IV), et enfin les lettres des papes aux rois Francs, dans Sirmond o. c.

On trouvera la plupart de ces documents réunis dans les tomes II, III et IV de Dom Bouquet, *Recueil des Historiens de Gaule et de France*, auquel il faudra toujours recourir pour tous ceux qui n'ont pas été l'objet d'une nouvelle édition dans le *Monumenta Germaniæ historica*.

II

Travaux modernes

Ouvrages généraux. On a rarement tenté, de nos jours, d'exposer dans un récit d'ensemble l'histoire des origines et des développements de la monarchie franque. Malgré tous les progrès de la critique et l'abondance des matériaux nouveaux mis à la disposition des travailleurs modernes, nous ne possédons pas encore d'ouvrage qui puisse remplacer ceux d'A de Valois : *Rerum francicarum usque ad Childerici*

destitutionem libri XXV, Paris, 1645-1658, 3 vol., ou de Lecointe : *Annales Ecclesiastici Francorum*, Paris, 1665-1683, 8 vol. Aucun des suivants ne peut être considéré comme une histoire complète des temps mérovingiens, et quelques-uns ne sont même que des recueils de monographies.

Augustin Thierry. *Récits des temps mérovingiens*, Paris. 1840, souvent réédité.

Ozanam. *La civilisation chrétienne chez les Francs*, Paris, 1849 (t II des *Études Germaniques*).

Bornhak. *Geschichte der Franken unter den Merovingern*. Greifswald, 1853.

Junghans. *Die Geschichte der Frœnkischen Koenige Childerich und Chlodovech kritisch untersucht*, Goettingue, 1857. Traduit en français par Monod sous ce titre : *Histoire critique des règnes de Childéric et de Chlodovech*, Paris, 1840 (37e fascicule de la Biblioth. de l'École des hautes Études).

Arnold. *Deutsche Geschichte*. T. II. *Fraenkische Zeit*, Gotha, 1881.

Fauriel. *Histoire de la Gaule méridionale sous la domination des conquérants Germains*, Paris, 1836, 4 vol.

Huguenin. *Histoire du royaume mérovingien d'Austrasie*, Paris, 1857.

Digot. *Histoire du royaume d'Austrasie*, Nancy, 1863, 4 vol

Histoire religieuse. Ce sont les Allemands qui l'ont surtout étudiée, notamment l'hypercritique Rettberg *Kirchengeschichte Deutschlands*, Goettingue, 1846-48, 2 vol., et Friedrich *Kirchengeschichte Deutschlands*, Bamberg, 1867 69, 2vol.

Une bonne monographie est celle de Dom Pitra *Histoire de saint Léger et de l'Église des Francs au VIIe siècle*, Paris, 1846.

Les ordres religieux n'ont pas encore trouvé de meilleur historien que Mabillon *Annales Ordinis Sancti Benedicti*, Paris, 1703-1739, 6 vol. Cf. Montalembert o. c. p. 353.

Institutions. Ici les écrits abondent. Depuis le XVIIIe siècle, la question de la nature des institutions mérovingiennes et de leurs relations avec la féodalité a fait éclore nombre de livres; mais la plupart de tous ces ouvrages, depuis Dubos *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française*, Paris, 1742, et Montlosier *De la monarchie française*, Paris, 1814, jusqu'à Pétigny *Études sur l'histoire, les lois et les institutions de l'époque mérovingienne*, Paris, 1843-44, ont vieilli en tout ou en partie. Voici sur cette matière, les plus remarquables travaux de la critique moderne :

En France :

Lehuërou. *Histoire des institutions mérovingiennes et du gouvernement mérovingien*, Paris, 1842.

Tardif. *Études sur les institutions politiques et administratives de la France*, Paris, 1881. (Il n'a paru qu'un fascicule de cet ouvrage, interrompu par la mort de l'auteur.)

Fustel de Coulanges. *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France* (t. I), Paris, 1875.

Naudet. *De l'état des personnes en France sous les rois de la première race (Mém. de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, t. VIII), Paris, 1827.

Deloche. *La trustis et l'antrustion sous les deux premières races*, Paris, 1873.

En Allemagne :

Eichhorn. *Deutsche Staats-und Rechtsgeschichte*, 5e édit., 1843, t. II.

Waitz. *Die Verfassung des fränkischen Reichs*, 3e édit., Berlin, 1882, t. I (forme le t II du *Deutsche Verfassungsgeschichte*).

Id. *Das alte Recht der salischen Franken*, Kiel, 1846.

Roth. *Geschichte des Beneficialwesens von den aeltesten Zeiten bis ins zehnte Jahrhundert*, Erlangen, 1850.

Id. *Feudalitaet und Unterthanenverband*. Weimar, 1863.

Sohm. *Deutsche Reichs-und Gerichtsverfassung*, Fribourg e. B., 1871.

Les autres pays ont aussi contribué à l'étude de la société mérovingienne. Nous devons à l'Angleterre le livre de Perry *The Franks from their first appearance in history to the death of king Pippin*, Londres, 1857, qui ne contient d'ailleurs rien de nouveau, et à la Suède le solide travail de Fahlbeck : *La royauté et le droit royal franc durant la première période de l'existence du royaume* (486-614), Lund, 1883 (traduit du suédois par J. H. Kramer).

Droit. Parmi les nombreuses monographies, nous noterons les 14 dissertations de Pardessus, dans l'appendice de son édition; celle de Sohm *Der Process der Lex Salica*, Weimar, 1867, traduite en français par Thévenin, et le livre de Thonissen *L'organisation judiciaire, le droit pénal et la procédure pénale de la loi salique*, Bruxelles, 1882.

Le droit ecclésiastique a été étudié récemment dans un livre plein d'érudition, mais imbu de préjugés protestants, par Loening *Das Kirchenrecht im Reiche der Merovinger* (t. II du *Geschichte des deutschen Kirchenrechts*), Strasbourg, 1878.

Les institutions pénitentiaires ont fourni le sujet du livre de Schmitz *Die Bussbücher und die Bussdisciplin der Kirche*, Mayence, 1883, qui dépasse celui de Wasserschleben *Bussordnungen der abendlaendischen Kirche*, 1851.

Mœurs.

Loebell. *Gregor von Tours und seine Zeit*, Bonn, 1837, 2e édition, Leipzig, 1869.

Littérature.

Ampère. *Histoire littéraire de la France avant Charlemagne*, Paris, 1867.

Il faut lire les chapitres relatifs à l'époque mérovingienne dans le livre d'Ebert, cité p. 344, et dans celui de Wattenbach *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter*, 5e édit., Berlin, 1885.

Rabanis *Les Mérovingiens d'Aquitaine. Essai historique et critique sur la charte d'Alaon*, Paris, 1856.

Pio Rajna. *Le origini dell' epopea francese*, Florence, 1884

G. Monod est auteur d'une bonne monographie intitulée : *Étude critique sur les sources de l'histoire mérovingienne*, Paris, 1872 (8e fascicule de la *Biblioth. de l'É. des H. Études*). Krusch a renouvelé l'étude de Frédégaire par son mémoire intitulé : *Die Chronicae des sogenannten Fredegar* (*Neues Archiv der Gesellschaft für ältere Geschichtskunde*, t. VII, 1882).

Chronologie.

Ici se placent les importantes recherches de Krusch : *Zur Chronologie der Merovingischen Koenige* (*Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. XXII).

Géographie.

A. Longnon. *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, Paris, 1878.

Alf. Jacobs. *Géographie de Grégoire de Tours*, Paris, 1861.

Archéologie et numismatique.

Chifflet. *Anastasis Childerici Francorum regis*, Anvers, 1660.

Cochet. *Le tombeau de Childéric I, roi des Francs, restitué à l'aide de l'archéologie*, Paris, 1859.

Ponton d'Amécourt. *Essai sur la numismatique mérovingienne*, Paris, 1864.

Peuples vassaux des Francs.

Fauriel. *Histoire de la Gaule méridionale*, Paris, 1836.

Hirschberg. *Geschichte der Alamannen und Franken*, Sulzbach, 1840.

Rudhart. *Aelteste Geschichte Bayerns*, Hambourg, 1841.

Bolze. *Die Sachsen vor Karl dem Grossen*, Berlin, 1861 (Programme).
Wersebe. *Ueber die Vertheilung Thüringens zwischen den alten Sachsen und Franken*, Hambourg, 1834.
Hefele. *Geschichte der Einfuehrung des Christenthums im Suedwestlichen Deutschland*, Tubingue, 1837.
Royaards. *Geschiedenis der invoering en vestiging van het christendom in Nederland*, Utrecht, 1842.

ANGLO-SAXONS & CELTES

I

Sources

Historiens. Gildas, le Salvien de la Bretagne, écrivit au VI[e] siècle son *De Excidio Britanniæ* (éd. Stevenson, Londres, 1838 et San Marte, Berlin, 1844), dans lequel il attribue les malheurs de son peuple et l'invasion des Anglo-Saxons à la corruption des mœurs nationales.

Le vrai père de l'histoire des Anglo-Saxons, c'est Beda le Vénérable, qui écrivit au VIII[e] siècle l'*Historia Ecclesiastica Gentis Anglorum* (éditée dans ses œuvres complètes par Giles, Londres, 1843; dans ses *Opera historica* par Stevenson, Londres, 1841, et par Hussey, Oxford, 1846, et dans *Monumenta historica Britannica*, 1848, tome unique; en France, par Migne Patrol, lat. t. 95; en Allemagne, par Holder, Fribourg et Tubingue, 1882). Cet ouvrage va de l'origine des royaumes anglo-saxons jusqu'à l'année 731.

Les *Annales Cantuarienses*, qui vont de 618 à 690, ont été publiées par Pertz au t IV du *Mon. Germ. Hist.*

Le *Chronicon Saxonicum*, en saxon, reprend l'histoire de Bretagne à partir de César; il s'appuie sur Beda pour toute la période racontée par celui-ci, et ne devient original qu'à partir du IX[e] siècle (*Monumenta historica Britannica*, Londres, 1848).

Quant à l'ouvrage de Nennius, *Eulogium Britanniæ sive*

Historia Britonum (Ibid.), c'est l'histoire légendaire de la conquête de la Bretagne par les Anglo-Saxons, écrite au IX^e siècle d'après les traditions galloises.

Les principaux historiens de l'Irlande ont été recueillis par O'Connor *Rerum hibernicarum scriptores veteres*, Buckingham, 1814-1826, 4 vol.

Histoire locale. On peut citer ici le *Carmen de abbatibus et viris piis cœnobii S. Petri in insulâ Lindisfarniensi* (Mabillon o c. IV, 2), les deux poëmes d'Alcuin : *De pontificibus et sanctis ecclesiae Eboracensis* et *De rerum humanarum vicissitudine et clade Lindisfarniensis monasterii*, et le *Chronicon* de Tysilio dans Owen *Myvyrian archaeology of Wales*, Londres, 1801-1807.

Biographies. Nous possédons un certain nombre de vies de saints qui présentent de l'intérêt pour l'histoire : ce sont le *Vita Beatorum abbatum Wiremuthensium et Girvensium* de Beda le Vénérable, le *De vita et miraculis S. Cuthberti* du même, la vie de saint Wilfrid d'York par son disciple Eddius Stephanus (Mabillon *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, saec. IV, 1).

Les vies des saints irlandais ont été recueillies par Colgan *Acta Sanctorum Hiberniae*, Louvain, 1645.

Celles des saints gallois par W. J. Rees : *Lives of the cambro-british saints of the fifth and immediate successive centuries*, Llandovery, 1853 (en gallois et en latin).

La vie de saint Colomban l'aîné, apôtre de l'Écosse, écrite au VII^e siècle par Adamnan, a trouvé un excellent éditeur dans Reeves, Dublin, 1857 et Edimbourg, 1874; celles des saints Ninian et Kentigern, écrites seulement au XII^e siècle par l'abbé Ailred de Rievaux, ont été éditées par Fords, à Edimbourg, en 1874.

Littérature. Les œuvres de saint Aldhelm : le *De laude virginum* et ses *Énigmes;* l'ouvrage d'Adamnan intitulé : *De situ terræ sanctæ libri III;* les poésies en langue profane telles que le Beowulf, et celles qui sont attribuées à Cynewulf et à Ceadmon.

Législation.

Thorpe. *Ancient Laws and Institutes of England*, Londres, 1840.

Schmid. *Die Gesetze der Angelsachsen*, 2^e édition, Leipzig, 1858.

Haddan et Stubbs. *Councils and ecclesiastical documents relating to Great Britain*, Oxford, 1871-1872.

Diplômes.

Kemble. *Codex diplomaticus aevi saxonici*, Londres, 1839-1848, 6 vol. La 2e édition, considérablement améliorée, commencée par W. de Gray Birch, Londres, 1885, rend à peu près inutile le recueil de Thorpe, *Diplomatarium Anglicum aevi Saxonici*, Londres, 1865, qui n'est qu'un choix des pièces publiées par Kemble, avec une traduction anglaise.

II

Travaux modernes

Angleterre.

L'histoire des Anglo-Saxons, depuis leur entrée dans l'île jusqu'à la conquête normande, a été fréquemment traitée dans des ouvrages d'ensemble ; tels sont :

Palgrave. *History of the Anglo-Saxons*, Londres, 1832, 2e édition, Londres, 1875. Traduit en français par Licquet, Rouen, 1836.

Sharon Turner. *The History of the Anglo-Saxons from the earliest period to the Norman conquest*, 1799-1805, 7e édition révisée par son fils Sydney Turner, Londres, 1852.

Kemble. *The Saxons in England. A history of the english commonwealth till the period of the Norman conquest*, Londres, 1848, 2e édition par W. de Gray, Birch, Londres, 1876. Cet ouvrage, traduit en allemand par Brandes, est de beaucoup le meilleur de tous ceux qui ont été consacrés au même sujet.

En Allemagne, l'ensemble des recherches de notre siècle a été mis à la portée du public dans le livre de Winkelmann : *Geschichte der Angelsachsen bis zum Tod Koenig Alfreds*, Berlin, 1883 (collection Oncken).

L'histoire religieuse a fourni également la matière de plusieurs bons travaux dont voici les principaux :

Église celtique.

Stillingfleet. *Origines britannicae or the antiquities of the british church*, Newcastle, 1806, 3e édit., Londres, 1845.

R Rees. *Essay on the welsh saints*, Londres, 1836

Varin. *Études relatives à l'état politique et religieux des iles britanniques au moment de l'invasion saxonne*. (*Mém. présenté par divers savants à l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, 1857-1858, 1re série, t. V.)

Église anglo-saxonne.

Lingard. *The Antiquities of the Anglo-Saxon church*, Newcastle, 1806. Traduit en français par Camberworth, Paris, 1828.

Montalembert *Conversion de l'Angleterre par les moines* (t. III, IV et V de son *Histoire des moines d'Occident*).

Schroedl, *Das erste Jahrhundert der angelsaechsischen Kirche*, Passau, 1840.

Dodsworth and Dugdale. *Monasticon Anglicanum*. Londres, 1655-1673. Nouvelle édition augmentée, Londres, 1817-1830.

Biographies.

K. Werner. *Beda der ehrwuerdige und seine Zeit*, Wien, 1875.

Écosse.

L'histoire de ce pays, intimement liée à celle de l'Angleterre et de l'Irlande, se retrouve en bonne partie dans les livres mentionnés ci-dessus, et dans ceux qui seront signalés plus bas; consulter aussi :

Skene. *Chronicles of the Picts and Scots and other early memorial of scotish history*. Edimbourg, 1861.

Cosmo Innes. *Sketches of early scotch history*, Edimbourg, 1861.

Bellesheim. *Geschichte der Katholischen Kirche in Schottland*, Mayence, 1883.

Irlande.

Lanigan. *Ecclesiastical history of Ireland from the first introduction of christianity to the beginning of the XIIth century*, Dublin, 1822, 2e édition, ibid., 1829.

Moran. *Essay on the early irish church*, Dublin, 1864.

Greith. *Geschichte der altirischen Kirche und ihrer Verbindung mit Rom Gallien und Alemannien*, Fribourg e. B., 1867.

Todd. *Saint Patrick, apostle of Ireland*, Dublin, 1864.

Cuzack. Même ouvrage, Londres.

Archdall. *Monasticon hibernicum*, 2e édition par Moran, Dublin, 1873.

Il est à regretter que la science ne possède pas d'*Index librorum prohibitorum*; c'est la seule place où l'on pourrait indiquer l'absurde livre d'Ebrard : *Die iro-schottische Missionskirche im 6ten, 7ten und 8ten Jahrhundert*, Gütersloh, 1873.

Archéologie.

Wright. *The Celt the Roman and the Saxon,* Londres, 1852. 3e édition, Londres, 1878.

Petrie. *Inquiry into the origin and use of the round towers in Ireland* (dans les *transactions of the royal hist. Academy,* t XX), 2e édition, Dublin, 1845.

CHAPITRES XII & XIII

I

Sources

Écrits historiques. La chronique de Frédégaire trouva en Austrasie quatre continuateurs; les trois premiers écrivirent sous les auspices de Childebrand, oncle de Pepin le Bref; le quatrième sous ceux de Nibelung, fils de Childebrand. Cette quadruple continuation va de l'année où finit la chronique de Frédégaire jusqu'en 768 (Dom Bouquet *Recueil des historiens de Gaule et de France*, t. II).

Aux commencements de la dynastie carolingienne se rattache l'apparition d'un genre nouveau d'écrits historiques, les annales. Ce genre, qui paraît importé d'Angleterre, consista d'abord en courtes notices écrites à la marge des tables pascales, et qui se développèrent peu à peu. Les principales annales sont : les *Annales sancti Amandi*, qui commencent à la victoire de Textry en 687; les *Annales Mosellani*, qui commencent en 704; les *Annales Petaviani*, qui s'appuient sur les précédentes, mais qui sont originales pour les années 771 à 799; les *Annales Laureshamenses*, originales pour 785 à 806; les *Annales Maximiniani*, de 781 à 811; les *Annales Guelferbytani*, originaires de Murbach dans les Vosges; les *Annales Alamannici* et les *Annales Nazariani*. Les plus importants de ces recueils pour le règne de Charlemagne sont les *Annales Laurissenses majores* (*Loiseliani* dans les anciennes éditions françaises) qui, avec

une richesse de détails et une sûreté d'information qui les rendent supérieures à tous les écrits du même genre, embrassent la période de 741 à 829, et dont on possède une récension plus correcte, quant au style, dans les *Annales Einhardi* Ces dernières ont été versifiées à la fin du IX^e^ siècle par un anonyme connu sous le nom de *Poeta Saxo*, qui a utilisé dans le même but le *Vita Karoli*.

On ne peut attacher qu'une importance fort secondaire au *Chronicon Universale*, compilation qui va jusqu'à 741 ; au *Chronicon Moissiacense*, qui gagne de la valeur dans les parties postérieures au règne de Charlemagne, et aux *Annales Mettenses*, qui sont une élucubration fantaisiste du XI^e^ siècle.

Par contre, des poésies comme celles de l'anonyme connu sous le nom de *Hibernicus Exul*, et celles d'Angilbert, qui racontent des épisodes du règne de Charlemagne, méritent d'être classées dans la catégorie des documents historiques.

On peut citer aussi deux chroniques locales : celle de saint Wandrille de Fontenelle, et celle des évêques de Metz par Paul Diacre.

Biographies. La meilleure biographie de l'époque, et un des ouvrages littéraires les plus remarquables du moyen âge, c'est le *Vita Karoli* d'Eginhard.

Dans le livre du moine de Saint-Gall, écrit d'après des souvenirs populaires, la physionomie du grand empereur commence déjà à prendre un aspect légendaire.

Quant au *Vita sancti Karoli*, publié par Kaentzler à Ruremonde, 1874, c'est un produit du XII^e^ siècle sans valeur historique.

Les autres biographies qui offrent de l'intérêt pour l'étude de l'époque mérovingienne sont celles de saint Willibrord par Alcuin (7 novembre), de saint Boniface par Willibald (5 juin), de saint Irmino par Anson de Lobbes (25 avril), de saint Grégoire d'Utrecht par saint Liudger (25 août), de saint Burchard de Wuerzbourg (14 octobre), de saint Lebuin par Hucbald de Saint-Amand (12 novembre), des saints Willibald et Wynnebald (18 décembre), de saint Sturmi par Eigil (*Mon. Germ hist. script* , t. II), de saint Liudger de Muenster par Altfrid (26 mars *Ibid.*), de saint Willehad de Brême par saint Anschaire (8 novembre *Ibid*), de saint Benoît d'Aniane par Smaragdus (12 février), auxquelles il convient d'ajouter les vies des papes contemporains dans le *Liber Pontificalis*.

Institutions et lois. L'important ouvrage d'Hincmar *De ordine palatii*, fait en bonne partie d'après un livre perdu d'Adalard, nous fait connaître l'organisation de la cour du roi. Nouvelle édition par Prou, Paris, 1885, (58^e^ fascicule de la *Bibl. de l'Éc. des H. Études.*)

Les capitulaires de Charlemagne ont été édités récemment par Boretius, Hanovre, 1881. *(M. G. H.)*

Dans la section *Leges* des *Monumenta Germaniæ Historica*, on a donné une édition critique des lois barbares : celle des Alamans et celle des Bavarois ont été éditées par Merkel, t. III ; celle des Frisons par Richthofen, t. III ; celles des Angles et des Wérins, et celle des Saxons, par Merkel et Richthofen, t. V.

Diplômes. Il n'existe pas de recueil de diplômes pour la période carolingienne ; l'ouvrage de Bréquigny-Pardessus ne va que jusqu'à l'avénement de Pepin le Bref, et l'on attend encore l'édition du recueil qui doit paraître dans *Monum. Germ. Hist* Nous possédons, par contre, d'excellents travaux sur ces documents, tels sont : *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern* de Boehmer, dont Mühlbacher a publié une nouvelle édition. Innspruck, 1880 et années suivantes, et le livre de Sickel *Acta Regum et imperatorum Karolinorum digesta et enarrata*, Vienne, 1867-68, 2 vol.

Correspondance. Les recueils de correspondances sont assez nombreux, et la plupart traitent des plus importants intérêts publics. Charlemagne lui-même avait fait recueillir la correspondance de sa dynastie avec la papauté dans le *Codex Carolinus*, qui est suivi encore de diverses lettres importantes de papes et de rois dans l'édition de Jaffé, t. IV de sa *Bibliotheca rerum germanicarum* Les lettres de saint Boniface et celles d'Alcuin, ainsi que celles d'Eginhard, ont été publiés par Jaffé aux tomes III, IV, VI de l'ouvrage cité ci-dessus.

Littérature. Parmi les ouvrages littéraires qui offrent le plus d'intérêt pour l'histoire, nous mentionnerons le *Translatio SS. Petri et Marcellini* d'Eginhard ; les diverses poésies recueillies par Dümmler dans *Poetae aevi Karolini*, Berlin, 1881-1884, et l'ouvrage de Dicuil *De mensura orbis terrae*, ed. Parthey, Berlin, 1870.

II

Travaux modernes

Histoire générale. La période carolingienne n'a guère été racontée dans son ensemble que sous forme annalistique, dans la suite de monographies publiées par la Commission royale d'Histoire de Münich, et qui font partie de la grande

collection intitulée : *Jahrbücher der deutschen Geschichte.* Voici les titres de ces monographies :

Bonnel. *Die Anfaenge des Karolingischen Hauses*, Berlin, 1866.

Breysig. *Die Zeit Karl Martells*, Leipzig, 1869.

Hahn. *Jahrbücher des fraenkischen Reichs* 741-752, Berlin, 1863.

Oelsner. *Jahrbücher des fraenkischen Reichs unter Koenig Pippin*, Leipzig, 1871.

Abel-Simson *Jahrbücher des fraenkischen Reichs unter Karl dem Grossen*, Berlin, 1866-1883, 2 vol

Dans des proportions plus restreintes, mais également sous forme d'annales, Richter a raconté la même période dans le second volume de son livre intitulé : *Annalen der deutschen Geschichte im Mittelalter*, Halle, 1885.

Le règne de Charlemagne a été raconté fréquemment, mais aucun des ouvrages qui lui sont consacrés ne se trouve à la hauteur de ce vaste sujet; les meilleurs à citer sont ceux de Vetault *Charlemagne*, Paris, 1877 et d'Alberdingk Thijm : *Karel de Groote en zijne eeuw*, Lahaye et Amsterdam, 1867.

Monographies. Le tableau des institutions carolingiennes a été tracé en français par Lehuërou *Histoire des institutions carolingiennes*, Paris, 1843, et moins bien par Warnkoenig et Gérard *Histoire des Carolingiens*, Bruxelles, 1862, 2 vol ; l'un et l'autre sont dépassés en érudition par Waitz *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. III et IV, Berlin, 1883-1885

Sur la mairie du palais, outre les livres un peu vieillis de Pertz *Die Geschichte der Merovingischen Hausmeier*, Hanovre, 1819, et de Zinkeisen *Commentatio historico critica de Francorum majore domus*, Jena, 1826, on peut lire une bonne dissertation de Schoene *Die Amtsgewalt der fraenkischen majores domus*, Brunswick, 1856.

Sur les relations de l'Empire avec l'Église, Niehues *Geschichte des Verhaeltnisses zwischen Kaiserthum und Papstthum im Mittelalter*, Münster, 1886, 2 vol. ; sur les rapports avec l'Empire byzantin, O. Harnack *Das Karolingische und byzantinische Reich in ihren wechselseitigen politischen Beziehungen*, Goettingue, 1880 et E. Wegener *Versuch einer Darlegung der Beziehungen Karls des Grossen zum byzantinischen Reiche.*

Sur l'influence de la société franque en Allemagne, il y a un excellent mémoire de F. Mignet *La Germanie au VIII^e^ et au IX^e^ siècle* (*Notices et mémoires historiques*, Paris, 1843).

L'histoire économique a été traitée par Guérard dans ses *Prolégomènes au Polyptyque d'Irminon* v. ci-dessus) et dans son *Explication du capitulaire* de villis, Paris, 1853 ; il faut

lire aussi Innama Sternegg *Die Ausbildung der grossen Grundherrschaften in Deutschland waehrend der Karolingerzeit*, Leipzig, 1878. (Dans Schmoller *Staats-und Socialwissentschaftliche Forschungen*, t. I.)

Biographies. De tous les personnages de l'époque carolingienne, saint Boniface est celui qui a le plus souvent attiré l'attention des historiens. Sa biographie fait le tourment des écrivains protestants : les uns, en haine de son dévouement à la papauté, le rabaissent indignement, comme font A. Werner *Bonifacius und die Romanisierung von Mitteleuropa*, Leipzig, 1875, et Ebrard *Bonifatius der Zerstoerer des columbanischen Kirchenthums auf dem Festlande*, Gütersloh, 1882 ; les autres, captivés par la majesté de sa physionomie, ne peuvent se résigner à en laisser l'honneur à l'Eglise catholique, et essaient de jeter du doute sur son dévouement au Saint-Siège ; tels sont O. Fischer *Bonifatius der Apostel der Deutschen*, Leipzig, 1881 et J. P. Müller *Bonifacius. Eene Kerkhistorische Studie*, Amsterdam, 1869-70, 2 vol.

Du côté catholique, le principal travail sur saint Boniface est celui de Seiters *Bonifacius der Apostel der Deutschen*, Mayence, 1845.

Alcuin a été étudié par F. Monnier *Alcuin et Charlemagne*, Paris, 1864, et par K. Werner *Alcuin und sein Jahrhundert*, Paderborn, 1876 ; 2e édition, Vienne, 1881. S. Willibrord a trouvé un historien dans Alberdingk Thijm *De heilige Willibrordus apostel der Nederlanden*, Amsterdam, 1861.

Histoire littéraire.

Bass Mullinger. *The schools of Charles the Great and the restoration of education in the IXth century*, Londres, 1877.

Ebert o. c. t. II, Wattenbach, o. c. t. I.

Ampère. *Histoire littéraire de France avant Charlemagne*, Paris, 1867.

Gaston Paris. *Histoire poétique de Charlemagne*, Paris, 1865.

Numismatique.

Cerexhe. *Les monnaies de Charlemagne*, Gand, 1886.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SECOND

CHAPITRE VIII.

Naissance des Sociétés catholiques. P. 1-48

État critique de la civilisation et de l'Église catholique à la fin du Vᵉ siècle, 1, en Orient, 2, et en Occident, 3. — Importance de la conversion de Clovis et des Francs en ce moment, 5. — Avantages qu'en recueillit ce peuple, 8. — Conversion des Anglo-Saxons, 11. — Les missions irlandaises, 20. — Fin de l'arianisme chez les Visigoths et les Suèves d'Espagne, 22, et chez les Lombards d'Italie, 24. — Retour des Celtes à l'unité de discipline et de liturgie, 27. — Triomphe de l'Église catholique dans toute l'Europe occidentale, 29. — Explication de ce triomphe par l'état moral des peuples païens et ariens, 30, et par le zèle apostolique de l'Église, 32. Œuvre de ses missionnaires et méthode suivie dans l'évangélisation des peuples, 33. — Consultation de Saint Grégoire le Grand, 37. — État de l'Église catholique à la fin du VIᵉ siècle. Le synchronisme de 527, 39. — Origine du pouvoir temporel des papes, 40. — Règne de saint Grégoire le Grand, 43.

CHAPITRE IX

La Société barbare au VI^e^ siècle. P. 49-108

Difficultés que présentait la conversion totale des barbares, 49. — État moral et social de ces peuples, et spécialement des Francs, à l'époque de leur entrée dans l'Église, 52. — Les deux éléments constitutifs de la monarchie franque. — La Gaule avant la conquête barbare, 53. — Les Francs en Belgique, et les transformations déterminées chez eux par l'occupation du sol romain, 55. — Conquête de la Gaule par Clovis et conditions dans lesquelles elle eut lieu, 64. — Fusion des Gallo-Romains et des Francs en une seule nationalité, dans laquelle les premiers gardent tous leurs droits antérieurs, 65, mais où la supériorité honorifique appartient à l'élément franc, 67. — Influence du régime économique romain sur la division des classes dans le nouveau royaume, 71, neutralisée en partie par l'influence de l'Église agissant en sens opposé, 73. — Aristocratie et royauté. Nature et extension du pouvoir royal, 76, et causes de sa faiblesse, 82. — Force et résistance de l'aristocratie. L'hérédité des charges, 85, et l'*immunité*, 86. — Instabilité et anarchie du régime mérovingien, 87. — Défaite de la royauté et sa capitulation de 614, 91. — Essai de réaction tenté par Ebroïn, 93 — Débordement de barbarie, 97. — Danger que court l'Église, 99. — Absence de toute préoccupation d'intérêt public, 100. — Décadence intellectuelle, 106. — Sombres prévisions, 107.

CHAPITRE X

Action de l'Église . . . . . P. 109-133

Comment l'Église échappe au danger d'être envahie par la barbarie, 109. — Le célibat ecclésiastique, 110, et l'indépendance de la papauté, 111. — Sa

forte organisation, et l'excellence de son système de gouvernement, 113. — Comment elle procède à la conversion totale des barbares, 119. — Ses luttes contre la superstition, 121, et contre les passions, 125. — Comment elle réforme la vie morale de l'individu, 127. — Comment elle relève la femme, 128. — Comment elle adoucit les mœurs, 131. — Comment elle procède à l'extirpation graduelle de l'esclavage, 133. — Comment elle fonde les institutions charitables, 142. — Importance des institutions pénitentiaires dans l'œuvre de la régénération de l'individu, 143. — Comment l'individu régénéré commence à régénérer la société, 144. — Premières traces de l'influence du christianisme dans les codes barbares, 146. — Progrès de cette influence, 149. — Place faite à l'Église elle-même dans les institutions, 150 — Réaction de l'esprit barbare contre l'influence de l'Église, 153, et dangers qu'elle présente, 154.

CHAPITRE XI

Action de l'Église (suite). . . . . P. 156-191

Vie intérieure de l'Église, 156. — Les moines, 157. — Diffusion de l'ordre monastique dans l'Europe occidentale au VII^e^ siècle, 162. — La règle de saint Benoît, 163. — Premiers types de barbares transformés par la vie monastique, 171. — Importance du rôle des monastères dans l'histoire de l'Église et de la civilisation. Ils sauvent la vie chrétienne, 177. — Ils sont des foyers de culture matérielle et intellectuelle, 179. — Popularité des moines, 180. — Travail latent et continu de l'esprit civilisateur au milieu de l'anarchie barbare. Naissance d'un ordre de choses nouveau, 184.

CHAPITRE XII

Les Carolingiens . . . . . P. 192-246

La famille carolingienne représente dans l'histoire le triomphe du principe chrétien sur la barbarie, 192. — Origine de cette famille et de sa puissance, 193. — Pepin de Landen et saint Arnulf, 194. — Progrès de la mairie du palais, 195. — Grimoald, 200. — Pepin d'Herstal, 201. — Charles Martel rétablit l'unité nationale, 202, et l'autorité des Francs sur leurs vassaux, 204, et refoule l'islamisme, 205. — Ce qu'il faut penser de la sécularisation, 208. — Pepin le Bref et Carloman, 210. — Circonstances providentielles qui favorisent la famille carolingienne, 211. — Réorganisation de la société franque, 213, par le retour aux traditions nationales, 214, et par l'alliance avec l'Église, 216. — Restauration chrétienne inaugurée par les Carolingiens avec le concours de la papauté, 219. — Importance sociale de l'alliance entre les papes et les souverains des Francs, 221. — Rétablissement des conciles, 222, et réforme de l'Église et de la société, 223. — Progrès du christianisme chez les peuples restés barbares, 228. — La conversion de l'Allemagne, 229. — Les missionnaires anglo-saxons. Saint Willibrord et saint Boniface, 230. — La fondation de Fulda, 233. — Grandeur et importance du règne de Pepin le Bref, 237. — Comment il prend le titre royal, 238. — Comment il affranchit la papauté, 240. — Progrès de la société spirituelle et de la société temporelle grâce à leur union, 245.

CHAPITRE XIII

Charlemagne . . . . . P. 247-316

Portrait de Charlemagne, 247. — Caractère de son gouvernement, 250. — Rétablissement définitif de l'unité politique dans l'empire franc, 251. — La civilisation de la Saxe, 254, et de l'Europe centrale, 259. — Rapports des divers peuples de l'Empire avec le souverain, 261. — Le principe de la législation carolingienne, 263. — Le rôle du champ de mai, 264, et celui du peuple, 265. — Activité législative déployée par Charlemagne, 266 — Création de commissaires royaux destinés à renforcer l'action du pouvoir souverain dans le pays, 268. — Fonctionnement de cette institution nouvelle, et services qu'elle rend, 269. — Attitude de Charlemagne vis-à-vis de l'aristocratie, 274 — Reconnaissance officielle du *séniorat*, 275, et dans quelle mesure, 276. — Réformes de Charlemagne. Le service militaire, 279. — Les institutions judiciaires, 281. — Progrès de l'ordre public et du rôle social de l'État, 282. — Les intérêts matériels. Les travaux publics, 286, le commerce et l'industrie, 288. — L'agriculture et la colonisation, 290. — Les institutions de charité, 293. — La vie intellectuelle. Efforts de Charlemagne, 294. — Alcuin, 297, et les autres lettrés de la cour de Charlemagne, 300. — Réforme intellectuelle du clergé, 301. — L'enseignement populaire, 302 — La renaissance littéraire, 305. — Caractère de la société carolingienne, 306. — Ce qu'elle doit à l'Église, 312, et ce qu'elle fait pour l'Église, 313. — Charlemagne roi chrétien, 314.

Conclusion . . . . . P. 317-324

Signification du titre impérial conféré à Charlemagne par le Pape Léon III, 317.

Notes bibliographiques . . . . . P. 325-383